This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3433 00055911 6

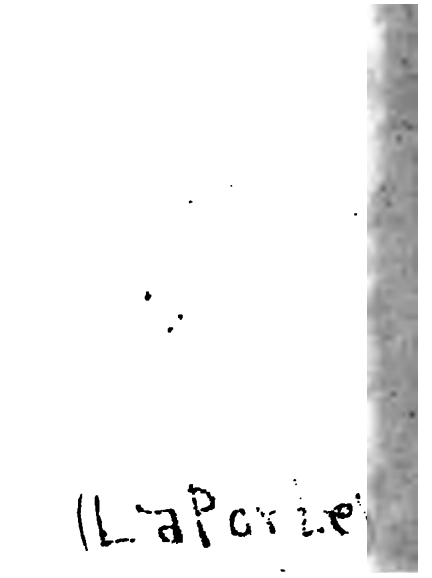
(La Porte

LE

VOYAGEUR FRANÇOIS.

Tome IV.

AVIS.

CELLOT, Libraire-Imprimeur, *rue Dauphine, la ſeconde porte cochere à droite par le Pont-Neuf, au fond de la Cour*, donne avis que l'on trouve chez lui tous les Livres concernant *l'Art Militaire, le Génie, l'Artillerie, l'Architecture, les Mathématiques, le Deſſin*, &c. &c. &c., provenant du Fonds de Ch.-Ant. JOMBERT ſon *beau-pere*, Libraire du Roi pour *l'Artillerie* & *le Génie*, auquel il a ſuccédé; & dont il eſt propriétaire pour les

DEUX TIERS.

LE

VOYAGEUR FRANÇOIS,

OU

LA CONNOISSANCE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU MONDE,

Mis au jour par M. l'Abbé DELAPORTE.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME IV.

Prix 3 liv. relié.

A PARIS,
Chez L. CELLOT, Imprimeur-Libraire, rue Dauphine.

M. DCC. LXXIV.
Avec Approbation, & Privilege du Roi.

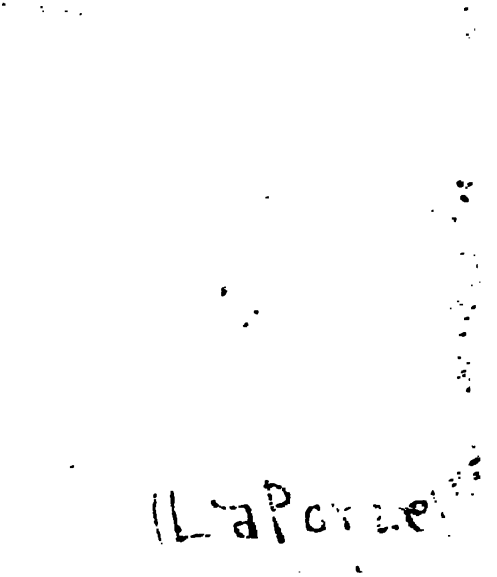

AVIS.

CELLOT, Libraire-Imprimeur, *rue Dauphine, la seconde porte cochere à droite par le Pont-Neuf, au fond de la Cour*, donne avis que l'on trouve chez lui tous les Livres concernant *l'Art Militaire*, *le Génie*, *l'Artillerie*, *l'Architecture*, *les Mathématiques*, *le Dessin*, &c. &c. &c., provenant du Fonds de Ch.-Ant. JOMBERT son *beau-pere*, Libraire du Roi pour *l'Artillerie & le Génie*, auquel il a succédé; & dont il est propriétaire pour les

DEUX TIERS.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

LE

VOYAGEUR FRANÇOIS.

LETTRE XLI.

La ville de Goa.

NOTRE trajet de Cananor à Goa, ne fut pas long ; & il nous le parut encore moins, par le récit d'un gentilhomme Flamand, que l'envie de voyager retenoit depuis pluſieurs années dans les Indes. Nous l'avions trouvé à Calicut, où il devoit attendre un vaiſſeau qui le conduisît à Goa. Je n'avois d'abord pas fait grande attention à ſa perſonne, mais ſur quelques propos qu'il me tint en françois, je fus charmé de n'être pas le ſeul de ma nation dans ces pays

éloignés. Il parloit auſſi très-bie
hollandois, que j'entendois de mê
car la néceſſité m'avoit rendu to
les langues familieres. En approc
d'une ville Portugaiſe, il étoit
difficile qu'elle ne fît pas de tem
tems le ſujet de nos converſati
Notre gentilhomme Flamand y a
demeuré aſſez long-tems pour la c
noître; & malheureuſement il n'a
pas lieu de ſe louer de la douceu
ſon gouvernement dans les affa
eccléſiaſtiques. Vous concevez, M
me, que je veux parler de ce trib
terrible, que les Portugais croie
néceſſaire au ſoutien du chriſtiani
dans les Indes. M. *de Saintal*, c'e
nom du gentilhomme, avoit man
d'en être la triſte victime; auſſi
parloit-il qu'en frémiſſant, de ce
appelloit les cruautés de l'inquiſit
L'aumônier proteſtant & les au
Hollandois du vaiſſeau enchériſſo
ſur les peintures affreuſes qu'il n
fit de ce fameux tribunal; mais
m'arrêter à des accuſations vagues
qui devoient me paroître ſuſpectes
demandai à notre gentilhomme un
poté fidele de ſes démêlés avec le ſai

office. Quoiqu'il parût le faire avec une ſorte de modération, je n'oſe cependant pas aſſurer que le ſouvenir de ſes longues ſouffrances n'ait mis un peu de fiel dans ſon récit. Quoi qu'il en ſoit, je vais tacher de me le rappeller, ſans rien changer, s'il eſt poſſible, à ſes propres expreſſions.

« Vous ſçavez, nous dit M. de » Saintal, ce que c'eſt que l'inquiſition; » les livres en font des deſcriptions » qu'on ne ſauroit lire ſans émotion » & ſans horreur. On a de la peine à » s'imaginer que la religion, qui ne doit » inſpirer que la juſtice & l'humanité, » puiſſe autoriſer ces formalités barbares, & ces affreux ſupplices qui » rendent ce tribunal ſi formidable. » Mais peu de gens ſçavent le détail de » ce qui s'y paſſe; car les myſteres en » font preſque impénétrables. Cependant vous voyez un témoin qui en » eſt inſtruit par ſa propre expérience; » c'eſt un gentilhomme qui raconte ſa » triſte aventure; j'avoue pourtant que » ce n'eſt pas ſans peine, parce que les » inquiſiteurs, ſelon leur coutume, ont » exigé de moi une promeſſe de ne » violer jamais le ſecret; mais des

» perſonnes éclairées m'ont fait com-
» prendre que l'utilité publique me diſ-
» penſe d'une promeſſe extorquée par
» mes perſécuteurs.

» Je ſuis catholique, continua M.
» de Saintal; & j'étois aſſez inſtruit des
» matieres de théologie, auxquelles on
» m'avoit d'abord deſtiné, lorſqu'il me
» prit fantaiſie de voyager dans les
» Indes orientales. J'arrivai d'abord à
» Daman, ville ſous la domination Por-
» tugaiſe, où la ſuperſtition regarde
» comme de vrais hérétiques tous ceux
» qui refuſent de ſe ſoumettre à ſon
» culte. Elle a coutume de porter dans
» les compagnies & dans les aſſemblées
» un tronc, ſur lequel eſt peinte l'i-
» mage de quelque ſaint; & ſi l'on n'y
» veut pas mettre ſon aumône, il faut
» du moins baiſer l'image. Ne pouvant
» me réſoudre à cette grimace, je re-
» fuſai l'un & l'autre. Tous les aſſiſ-
» tans en furent ſcandaliſés, & tinrent
» ma foi pour ſuſpecte. Depuis, m'étant
» trouvé chez un gentilhomme Portu-
» gais, qui avoit toujours une image
» dans ſon lit, & la baiſoit avec beau-
» coup d'ardeur, je lui fis quelques re-
» montrances, & lui repréſentai que

» les hérétiques interprétoient mal cer-
» tain culte que l'on rendoit aux ima-
» ges ; ce qui fut un autre ſujet de
» ſcandale. Il arriva, dans le même
» tems, qu'un de mes voiſins, ayant
» vu au chevet de mon lit un crucifix,
» me recommanda dévotement de cou-
» vrir cette image, ſi par haſard j'a-
» vois, dans ce même lit, quelque
» aventure amoureuſe. J'eus l'impru-
» dence de rire d'un ſcrupule qui me
» paroiſſoit plaiſant, & de faire des
» railleries ſur la coutume des femmes
» Portugaiſes, qui mourroient plutôt
» que d'accorder à un homme la moin-
» dre faveur, avant qu'elles euſſent en-
» fermé leurs chapelets, & couvert
» toutes les images de leurs cham-
» bres.

» Cette accumulation de crimes me
» fit dénoncer au ſaint-office. D'ailleurs
» il ſe mêla un autre malheur dans mon
» aventure : je rendois de fréquentes
» viſites à une dame dont un prêtre,
» ſecrétaire de l'inquiſition, étoit amou-
» reux. Il en prit de l'ombrage ; & quel-
» ques apparences lui donnerent de
» mortelles inquiétudes. Ainſi la ja-
» louſie ranimant ſon zele, il m'éloi-

» gna de ſa maîtreſſe, & ſe défit d'un
» rival, en me faiſant mettre dans les
» priſons de l'inquiſition. La peinture
» de cet horrible cachot ſeroit capable
» de toucher les ames les plus dures.
» La puanteur & l'obſcurité en étoient
» ſi inſupportables, que cinquante per-
» ſonnes s'y étoient étranglées de dé-
» ſeſpoir. On me tranſporta enſuite à
» Goa, où réſide le tribunal ſuprême
» de l'inquiſition Portugaiſe dans les
» Indes. Toute la grace qu'on me fit,
» fut de choiſir la chaîne la moins pe-
» ſante, par préférence aux autres cri-
» minels ; & j'eus la complaiſance de
» voir en paſſant, mon rival qui vé-
» noit repaître ſes yeux de ſon indigne
» triomphe.

» Du moment que je fus arrivé, on
» me dépouilla de mes habits ; on me
» raſa les cheveux, comme c'eſt la
» coutume, lorſqu'on entre dans les
» priſons du ſaint-office. On n'y admi-
» niſtre à perſonne les ſacremens : on n'y
» entend jamais la meſſe ; & il y regne
» un ſi profond ſilence, qu'il n'eſt pas
» même permis de ſe ſoulager par des
» pleurs ou par des plaintes. Il y a deux
» préſidens de ce tribunal à Goa : l'un
» que l'on appelle le *grand inquiſiteur*

» eſt toujours un prêtre ſéculier : il pré-
» tend avoir ſeul le droit de ſe faire
» porter dans un palanquin ; & l'on a
» pour lui beaucoup plus de reſpect
» que pour l'archevêque & le vice-roi.
» Son autorité s'étend ſur toutes ſortes
» de perſonnes laïques & eccléſiaſti-
» ques, excepté ſur l'archevêque, ſur
» ſon grand-vicaire, qui eſt toujours
» un évêque, ſur le vice-roi & ſur les
» gouverneurs qui le repréſentent ; en-
» core peut-il les faire tous arrêter,
» & inſtruire leur procès, après avoir
» donné avis à la cour de Portugal,
» des crimes dont on les accuſe. Sa
» maiſon eſt compoſée de gentilshom-
» mes, d'écuyers, de pages, de valets-
» de-pieds, & d'un grand nombre d'au-
» tres domeſtiques ; ſa dépenſe égale
» preſque celle du vice-roi.

» Le ſecond inquiſiteur eſt un religieux
» de l'ordre de S. Dominique ; & les
» autres officiers, que l'on nomme *dé-*
» *putés du ſaint-office*, ſont pris des
» Dominicains, des Auguſtins & des
» Carmes déchauſſés. Ce tribunal a
» ſon promoteur, ſes procureurs, ſes
» avocats. Ceux que l'on nomme *fa-*
» *miliers du ſaint-office*, ſont comme

» les huiſſiers ou ſergens. Ces huiſſiers
» ſont des perſonnes de la premiere
» qualité, qui ſe font gloire de cette
» noble fonction, & qui n'ont d'autre
» récompenſe que l'honneur de ſervir
» un ſi ſaint tribunal. Si donc on ne re-
» garde que les apparences, il ne faut
» pas s'étonner qu'il ſe trouve des
» gens prévenus de ſon intégrité, car on
» y fait une grande parade d'humanité
» & de juſtice. Il faut, dit-on, ſept té-
» moins pour convaincre l'accuſé; &
» ſi le coupable avoue ſon crime, il en
» eſt quitte pour cet aveu: on obtient
» ſa grace & l'on ſuſpend le bras ſécu-
» lier. Mais dans le fond, continue M.
» de Saintal, on y viole toutes les loix
» de la juſtice & de la charité. Le moin-
» dre ſoupçon, la moindre parole, ſoit
» d'un enfant, ſoit d'un eſclave qui veut
» ſervir la vengeance de ſon maître,
» font auſſi-tôt pendre un homme. On
» paſſe ſouvent des années entieres en
» priſon, ſans ſavoir de quel crime on
» eſt coupable. On ne confronte jamais
» les témoins à l'accuſé; les complices
» qui dépoſent dans la torture, & le pri-
» ſonnier lui-même, ſont les témoins
» qui forment le nombre de ſept. On

» s'obſtine à vouloir que l'accuſé con-
» feſſe le crime qu'on lui ſuppoſe, par
» cette maxime déteſtable qui s'y ob-
» ſerve : *Nous te ferions plutôt brûler*
» *comme criminel, que de laiſſer croire que*
» *nous t'ayons enfermé comme innocent.*
» De cette maniere l'inquiſition a tou-
» jours raiſon, & perſuade au peu-
» ple que le S. Eſprit préſide à ſes ar-
» rêts ; car les miſérables victimes du
» ſaint-office s'accuſent réciproque-
» ment, pour trouver des circonſtan-
» ces & des complices à leurs crimes
» imaginaires. Un homme peut donc
» être très-innocent, & avoir cinquante
» témoins contre lui. Enfin les biens
» de ceux qui ſont punis de mort, &
» de ceux qui l'évitent par leur confeſ-
» ſion, ſont également confiſqués, parce
» qu'ils ſont tous réputés coupables :
» ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ces
» prétendus criminels, dont on a arra-
» ché une confeſſion très-ſouvent par
» la torture, ſont encore obligés de
» publier qu'on a eu beaucoup de clé-
» mence pour eux. Si un homme s'amu-
» ſoit, après s'être échappé de leurs
» mains, à vouloir ſe juſtifier, il n'y
» auroit plus de rémiſſion.

» Ceux que l'on traite avec le plus » de rigueur, ſont les Juifs qui, ayant » été chaſſés par Ferdinand & Iſabelle, » ſe réfugierent en Portugal; & quoi- » qu'il y ait plus de deux ſiecles & demi, » on les appelle toujours *nouveaux chré-* » *tiens*. Ils n'ont pas encore pu gagner » la confiance des inquiſiteurs, & les » ſoupçons à leur égard ſont plus séve- » rement punis, que le crime dans les » autres. On les accuſe de s'aſſeoir ſur » des crucifix, de fouetter des images, » de ne pas manger de chair de porc; » mais on ne fait mourir ordinaire- » ment que ceux qui ſont riches; » on ſe contente d'impoſer quelques » pénitences aux plus pauvres. Les Gen- » tils & les Mahométans établis à Goa, » ne ſont point aſſujettis à ce tribunal, » à moins qu'ils n'aient ou empêché » quelqu'un d'embraſſer le chriſtianiſ- » me, ou engagé quelqu'autre à le quit- » ter; ce qui arrive aſſez ſouvent.

» Mais pour revenir à ce qui me re- » garde perſonnellement, après avoir » été long-tems renfermé, je fus con- » duit à l'audience. Je me proſternai aux » pieds de l'inquiſiteur, pour le flé- » chir par cette poſture humiliée, & par

» mes larmes ; mais ce juge impitoya-
» ble m'ayant commandé de me lever,
» me conjura froidement, par la miſé-
» ricorde de notre Seigneur, de con-
» feſſer mon crime. J'avouai de bonne
» foi ce qui m'étoit arrivé, & citai le
» concile de Trente pour me juſtifier
» ſur les images. Je remarquai que l'in-
» quiſiteur parut ſurpris, & qu'il étoit
» aſſez étranger dans les matieres eccléſ-
» iaſtiques, pour n'avoir jamais enten-
» du parler de ce concile. Mais on me
» renvoya ſans me rien expliquer des
» crimes dont j'étois accuſé. Je fus ra-
» mené trois ou quatre fois à la même
» audience, où l'on me fit les mêmes
» conjurations, ſans autre éclairciſſe-
» ment. Enfin m'abandonnant au déſeſ-
» poir par la lenteur & la durée de ces
» cruelles procédures, je réſolus de
» m'ôter la vie. Pour cet effet, je fei-
» gnis d'être malade & d'avoir beſoin
» d'une ſaignée. On me ſaigna effective-
» ment, & dès que je fus ſeul, je rou-
» vris la veine, & aurois expiré dans
» mon ſang, ſi le garde ne fût entré.
» Au lieu de la compaſſion que cette
» vue devoit produire, on m'enchaîna
» les mains, & on me mit un carcan

» au cou. Ce qui redoubloit mes inquié-
» tudes, étoit que ceux qui me ſer-
» voient, ne me parloient jamais, pour
» augmenter la terreur par toutes ſor-
» tes de moyens.

» Les jours où l'on condamne les
» coupables & où l'on abſout les inno-
» cens, ſe nomment, comme vous
» ſavez, *auto da fé*, les *actes de foi*,
» & n'arrivent que tous les deux ou trois
» ans. J'attendois ce tems avec impa-
» tience, quand je vis entrer, pendant
» la nuit, un homme qui m'apportoit
» un habit de toile noire, rayée de
» blanc; & il m'ordonna froidement
» de le vêtir. Je ne doutai point que ce
» ne fût l'appareil de mon ſupplice;
» mais après bien des efforts, & plein
» des idées les plus funeſtes, il fallut
» le prendre enfin; & deux heures
» après, je fus conduit ſous une galerie
» éclairée d'une lumiere lugubre, où
» je trouvai deux cens de mes com-
» pagnons d'infortune, rangés contre
» la muraille, & à qui l'on ne per-
» mettoit que l'uſage des yeux. Ils n'é-
» toient pas tous vêtus de la même
» maniere; car les habits étoient diffé-
» rens, ſelon la nature du crime & de

» la condamnation. Ceux qu'on deſtine
» au feu, ont des habits où eſt le por-
» trait du patient, poſé ſur des tiſons
» embraſés, avec des flammes qui s'é-
» levent, & des démons tout autour.
» On peint des flammes qui deſcen-
» dent ſur les habits de ceux qui ne
» doivent point ſubir la peine du feu.
» Comme nous ignorions les forma-
» lités du ſaint-office, on remarquoit
» ſur nos viſages les divers mouve-
» mens de crainte, de honte & de
» douleur, dont nous étions agités.
» Dès que le jour parut, nous fûmes
» conduits à l'égliſe, tenant à la main
» un cierge de cire jaune. Nous aſſiſ-
» tâmes à la meſſe, & enſuite au ſer-
» mon, pendant lequel on nous fit de
» vives remontrances; & chacun reçut
» enſuite ſon jugement. Je fus con-
» damné à deux ans de priſon, dont
» heureuſement un Dominiquain Fla-
» mand, ami du grand inquiſiteur
» trouva moyen de me délivrer. Je,
» viens d'apprendre à Calicut, que
» ce religieux, pour lequel j'aurai tou-
» jours la plus vive reconnoiſſance,
» doit s'en retourner dans ſa patrie,
» & qu'il deſire que je l'y accom

» pagne. C'eſt ce qui me rappelle en-
» core une fois à Goa, où j'étois bien
» réſolu de ne plus reparoître de ma
» vie.

» Quant aux autres accuſés, ceux
» qui étoient deſtinés aux fers, furent
» livrés au bras ſéculier, par le tribunal
» du ſaint-office, avec d'inſtantes prie-
» res d'uſer de clémence; ou du moins,
» ſi on les jugeoit dignes de mort, que
» ce fût ſans effuſion de ſang. La juſtice
» ſéculiere ne doutant pas de l'intégrité
» du tribunal, les fit brûler ſur le champ,
» ſans autre examen. On apporta auſſi
» des caſſettes pleines d'oſſemens, car
» on fait le procès aux accuſés, même
» pluſieurs années après leur mort; &
» l'on confiſque leur bien, dont les héri-
» tiers ſont dépouillés, au profit des inqui-
» ſiteurs. C'eſt quelque choſe de ſurpre-
» nant que la multitude de ceux que
» l'inquiſition de Goa condamne ordi-
» nairement au ſupplice. On fait mar-
» cher tous les criminels enſemble avec
» des chemiſes ſoufrées; & on les con-
» duit au *Campo Sancto Lazaro*, où on
» les brûle en préſence les uns des au-
» tres. Ce ſont ordinairement les gran-

» des fêtes qui ſont deſtinées à ces ſor-
» tes d'exécutions ».

Sans ajouter foi à toutes les parties de ce récit, il eſt certain que les abus introduits dans ce fameux tribunal, de la part de quelques-uns de ſes officiers, en ont altéré le premier eſprit, qui n'avoit rien que de louable. D'après l'exemple de M. de Saintal, je me promis bien de ne donner aucune priſe ſur moi par mes diſcours; & c'eſt ce que je tâche d'obſerver depuis que je ſuis dans cette ville. Je loge heureuſement chez des gens peu ſuſpects au tribunal de l'inquiſition; vous comprenez que je veux parler des Jéſuites, pour leſquels le pere Sylveïra m'avoit donné pluſieurs lettres; ils n'ont pas voulu que j'euſſe d'autre habitation que leur collége. Il eſt donc naturel de commencer par eux ma relation de Goa, non-ſeulement par reconnoiſſance, mais parce que c'eſt en effet ce que je connois le mieux, juſqu'à préſent, de cette célebre capitale de toutes les poſſeſſions portugaiſes dans les Indes.

Les Jéſuites ont cinq maiſons à Goa, toutes très-nombreuſes, très-bien fondées, & jouiſſant enſemble de plus de

ſept cens mille livres de revenu. Ils poſſedent au moins un tiers de l'iſle de Salſette, voiſine de celle de Goa. Elle eſt remplie de bourgs, de villages & d'une infinité d'habitations, dont ils ſont ſeigneurs abſolus. Ils ont encore, dans d'autres lieux qui ne ſont pas de leur dépendance, de belles égliſes & de grands domaines. Leur juriſdiction ſpirituelle s'étend même ſur toutes les paroiſſes, ils en diſpoſent avec une autorité ſouveraine; & les peuples qui leur ſont ſoumis, relevent plus des Jéſuites que du roi. Il en eſt ainſi de pluſieurs terres que d'autres religieux poſſedent dans les environs de Goa; on peut donc dire avec raiſon, que preſque toutes les richeſſes de ce pays ſont entre les mains des gens d'égliſe. Vous ne voyez rien, me dit un d'entr'eux, en comparaiſon de ce que nous étions autrefois. Notre maiſon profeſſe, où nous ſommes à peine quarante religieux, en contenoit alors plus de deux cens; & ce grand nombre ne rempliſſoit cependant pas le vaſte bâtiment où nous ſommes logés. C'eſt effectivement un grand édifice à quatre étages, avec une vue admirable, tant ſur la mer,

ſalle les portraits de toutes les
ɔnnes de qualité qui ſont entrées
leur ordre. Dans une autre on me
oir pluſieurs grands tableaux où
: repréſentée l'hiſtoire des religieux
ı ſociété, qui ont ſouffert le mar-
pour la religion.

lais rien n'approche de la beauté
eur égliſe de S. Paul, la plus ma-
ique qu'ils aient peut-être dan
e l'Aſie; c'eſt du moins la premiere
ls ont fondée dans les Indes. Elle
dédiée au ſaint apôtre dont elle
te le nom; & c'eſt ce qui a fait ap-
ɛr les Jéſuites, dans toutes les cor-
s orientales, les *Pauliſtes*, ou les
ɜ *de S. Paul.* Comme le logement
eſt à côté, ſervoit autrefois de col-

où l'on y baptiſoit juſqu'à quinze cens néophytes. Mais les Jéſuites l'ont abandonnée, tant à cauſe du mauvais air, que parce qu'elle eſt actuellement hors de la ville; car Goa, depuis la décadence des Portugais, a beaucoup perdu de ſon étendue. Cet ancien collége n'eſt aujourd'hui habité que par quelques religieux qui deſſervent l'égliſe. Dans le jardin on me fit voir de vieux arbres qu'on dit avoir été plantés par ſaint François Xavier, & une chapelle bâtie en l'honneur d'une extaſe qu'eut le ſaint dans ce même endroit. Etant arrivé à Goa, en 1542, il en fit le centre de ſes miſſions, & mourut dans l'iſle de Sancian, vers les côtes de la Chine. Douze ans après, ſon corps fut apporté dans cette ville, où on le conſerve encore, à quelques parties près diſtribuées ailleurs, comme un bras qui a été envoyé à Rome. L'égliſe de ſaint Paul eſt auſſi fort déchue de ſon ancienne magnificence. Elle n'a plus aujourd'hui que le grand autel, & deux petits à chaque côté. C'eſt dans cet endroit que l'on inſtruit les catéchumenes, pour la nourriture deſquels le roi donne, tous les ans, une groſſe

ſomme d'argent. Le corps du ſaint repoſe dans cette égliſe ; & j'y vis ſon image peinte au naturel. On me raconta pluſieurs miracles opérés par ſon interceſſion ; tels que des morts reſſuſcités, des tempêtes appaiſées, & le ſoleil arrêté dans ſon cours. On rappella les dernieres années de la vie de ce ſaint apôtre, & ſur-tout les circonſtances de ſa mort. Non content des progrès qu'il avoit faits dans le Japon & dans les Indes par la prédication, ſon zele l'avoit conduit aux portes de la Chine ; mais il mourut ſans pouvoir y pénétrer. Le capitaine du navire fit couvrir ſon corps de chaux vive, dans le deſſein d'emporter les oſſemens, après que toute la chair auroit été conſumée. Au bout de quelques jours, il trouva non-ſeulement que le corps du ſaint n'avoit reçu aucune atteinte ; mais loin d'être corrompu, il rendoit, dit-on, une odeur ſi douce, qu'on réſolut de l'emporter à Goa. L'extrême vénération qu'on nous inſpire en France même, & ſur-tout dans les colléges de la ſociété, pour ce grand miſſionnaire, me rendoit tous ces détails intéreſſans.

Au ſortir de cette égliſe, on me ramena dîner au collége, où je trouvai une nombreuſe compagnie. Le recteur y avoit invité les premiers de la ville, auxquels les écoliers devoient donner un ſpectacle. Chaque convive étoit placé à table à côté d'un Jéſuite chargé d'avoir ſoin de lui; d'autres religieux ſe tenoient debout derriere nous, pour nous ſervir. On apportoit les viandes dans de petits plats de porcelaine.

Les Indiens n'uſent point de cuiller; ils mangent tout ce qu'on leur ſert, le potage même, avec les doigts. Les Portugais de Goa ſuivent cet uſage, ſoit pour imiter les Indiens, ſoit par une mal-propreté qui leur eſt naturelle. Rien n'eſt ſi ſale que leur façon d'être à table; ils mêlent avec les mains, le beurre & le caril dans le riz, & ſe les lavent, pour ainſi dire, dans chaque ragoût, avant que de le manger. Ce n'eſt pas qu'ils n'aient comme nous, à côté d'eux, des cuillers & des fourchettes; mais ils s'en ſervent rarement. Il eſt vrai qu'ils ſe lavent les mains pendant le repas, autant de fois qu'ils ſe les ſaliſſent, mais ſans les eſſuyer auparavant avec leurs ſerviettes; de

façon que la graiſſe des viandes leur ſert, pour ainſi dire, de ſavon, & les rend par conſéquent encore plus malpropres. Le caril dont je viens de parler, eſt un certain bouillon fait avec du beurre & de la moëlle de noix d'Inde, des épices, des herbes, des fruits, & mille autres ingrédiens. On verſe enſuite cette ſauce ſur le riz, & l'on en fait un mêlange très-délicat.

Le deſſert qui répondoit au reſte du repas, conſiſtoit en pâtes de toutes eſpeces, en œufs à la portugaiſe, admirablement parfumés, en confitures ſeches & liquides, & en fruits de tous les pays & de toutes les ſaiſons. Après le dîner, on nous conduiſit dans pluſieurs chambres, où l'on nous laiſſa pour prendre le repos ordinaire pendant la plus grande chaleur du jour. Il y avoit dans chaque chambre trois lits, & au milieu, ſur une table, un grand vaſe de porcelaine plein d'eau fraîche.

On vint nous prendre quelques heures après, pour nous mener dans une ſalle où devoit commencer le ſpectacle. Le ſujet du ballet étoit *l'établiſſement de la foi chrétienne dans les Indes*, & la peine qu'avoient eue les miſſionnai-

res à fonder l'égliſe de Dieu, dont Jéſus-Chriſt étoit la ſeule colonne & la pierre angulaire. Ce ballet fut exécuté par de jeunes Indiens, que les Jéſuites avoient baptiſés & inſtruits. La premiere entrée ſe fit par un maître à danſer ſeul, qui s'en tira aſſez bien pour un Portugais. Les autres danſeurs étoient habillés conformément à leur rôle, mais ſans maſque, & avoient tous une couronne de fleurs ſur la tête. L'entrée, qui fit connoître le ſujet du ballet, étoit de quinze perſonnes, dont les unes portoient différentes pieces d'une colonne briſée qu'ils rejoignoient enſemble, pour la rétablir & la redreſſer; les autres avoient des guirlandes de fleurs dont ils ornoient la colonne, quand on l'avoit rétablie. Au bout de cette colonne on voyoit une fleur qui s'ouvroit d'elle-même, & laiſſoit appercevoir une image de la Vierge tenant entre ſes bras l'enfant Jéſus. Pluſieurs jets d'eau de ſenteur ſortoient en même tems, comme autant de fontaines, de toutes les parties de la colonne, & répandoient une odeur exquiſe dans toute la ſalle. Cette entrée étoit ſuivie de celle de douze jeunes In-

diens qui chantoient & jouoient chacun d'un inſtrument différent. Des Moriſques maſqués danſoient enſuite aux caſtagnettes, qui répondoient à la muſique avec la plus grande juſteſſe. Un homme ſeul venoit après, il étoit vêtu & maſqué à l'Eſpagnole, & tout couvert de nids d'oiſeaux, avec des mines & des attitudes bouffonnes ; c'étoit comme la farce de ce ballet. La piece finiſſoit par une entrée de douze petits garçons habillés en ſinges, & par une muſique à la Portugaiſe. Les Jéſuites me dirent qu'ils donnoient de tems en tems de ces ſortes de divertiſſemens, tant pour attirer les mahométans & les idolâtres à la religion chrétienne, que pour amuſer & recréer les enfans apres leurs études.

Quelques jours avant cette fête, un de ces peres m'avoit fait voir le grand hôpital dont ils ont la direction. Cette viſite piquoit ma curioſité par tout ce qu'on m'avoit raconté de l'ancienne magnificence de cette maiſon. Les choſes ont bien changé, me dit mon conducteur, avec ce ton d'intérêt qu'inſpire l'eſprit de patriotiſme. « Cet aſyle » des pauvres, que vous euſſiez pris

» alors pour le ſéjour des rois, a éprou-
» vé tous les revers qu'a eſſuyés notre
» nation. Ils ne ſont plus ces tems heu-
» reux, où, devenus formidables à
» tous les princes de l'Aſie, nous les
» avions rendus nos tributaires. Avec
» de fortes armées, nous étions les maî-
» tres de ce grand Océan; aucun vaiſ-
» ſeau n'y pouvoit pénétrer ſans notre
» conſentement & nos paſſe-ports.
» Toutes ces conquêtes, qui nous coû-
» terent tant de ſang, & nous avoient
» acquis tant de gloire, n'ont guere
» duré plus d'un ſiecle. De puiſſantes
» compagnies de commerce nous ont
» enlevé nos poſſeſſions, & ont ainſi
» payé d'ingratitude un peuple coura-
» geux, qui, au mépris de ſon repos
» & de ſes biens, leur a ouvert le
» chemin de tant de riches pays. Les
» fortunes des particuliers ont ſuivi
» celle de l'état: les pauvres ſe ſont reſ-
» ſentis de cette décadence générale,
» la charité des perſonnes riches s'eſt
» refroidie; & la recette de l'hôpital
» ſuffit à peine aujourd'hui pour faire
» ſubſiſter dans la miſere la moitié des
» pauvres malades, qui y vivoient au-
» trefois dans une ſorte d'opulence. J'ai
» ſouvent

» ſouvent entendu de nos anciens reli-
» gieux faire le récit incroyable de la
» maniere dont cet hôpital étoit alors
» adminiſtré. On envoyoit juſqu'à Cam-
» baye, continue notre Jéſuite, pour
» y faire apporter du froment & d'au-
» tres proviſions. Il y avoit quan-
» tité de médecins, de chirurgiens &
» d'apothicaires, qui étoient obligés,
» deux fois le jour, de viſiter les mala-
» des, dont le nombre étoit fort grand,
» quoiqu'on n'y reçût ni les Indiens
» qui ont un hôpital à part, ni les fem-
» mes qui ſont auſſi dans un bâtiment
» ſéparé. On y étoit alors au moins
» quinze cens, tous Portugais, & ſol-
» dats pour la plupart. Ils avoient cha-
» cun leur lit, à deux pieds l'un de l'au-
» tre, compoſé de pluſieurs matelas de
» coton & de taffetas. Les bois avoient
» peu d'élévation ; mais ils étoient
» peints fort proprement de diverſes
» couleurs. Chaque eſpece de maladie
» avoit des chambres qui lui étoient
» propres ; & l'on n'y dreſſoit des lits,
» qu'à meſure qu'il y entroit des mala-
» des. Tout le linge étoit de coton fort
» blanc & fort fin. On commençoit par

» laver tous ceux qui y arrivoient ;
» après quoi rien n'étoit épargné pour
» les entretenir dans cette propreté. Le
» nombre des commodités qu'on leur
» fourniſſoit, formoit un détail ſur-
» prenant ; & tout étoit changé de trois
» en trois jours. Les étrangers n'avoient
» la liberté d'entrer dans l'hôpital, que
» le matin depuis huit heures juſqu'à
» onze ; & l'après-midi, depuis trois
» heures juſqu'à ſix. Il étoit permis aux
» malades de manger avec leurs amis ;
» & quand un ſerviteur s'appercevoit
» que quelqu'un venoit les viſiter, il
» apportoit quelque choſe de plus que
» l'ordinaire. Il donnoit du pain autant
» qu'on en vouloit. Les pains étoient
» petits ; mais l'on en fourniſſoit trois
» ou quatre à un malade, quoique le
» plus ſouvent il n'en pût manger qu'un.
» Ce qui étoit deſſervi, ne ſe préſen-
» toit jamais deux fois. On ne don-
» noit pas moins d'un poulet entier ;
» & chacun obtenoit ce qu'il deman-
» doit, riz, potage, œufs, poiſſon,
» confitures, & toutes ſortes de viandes
» & de fruits, à moins que le méde-
» cin ne lui en eût interdit l'uſage. Les

lats & les aſſiettes étoient de porce-
ine de la Chine. Après le repas,
n officier Portugais demandoit tout
aut, dans chaque chambre, ſi cha-
un avoit reçu ſa nourriture ordinai-
e, & s'il y avoit quelque ſujet de
lainte ? Les malades qui commen-
oient à ſe rétablir, avoient la li-
erté d'aller reſpirer l'air dans des jar-
ins agréables. On leur faiſoit chan-
er de chambre à meſure qu'ils ſe
ortoient mieux ; & chacun étoit
lacé avec ceux qui étoient au même
egré de convaleſcence. Au milieu
e l'hôpital, étoit une grande cour
ien pavée ; dans le centre il y avoit
n baſſin d'eau où les malades alloient
uelquefois ſe baigner. Toutes les
arties de l'édifice étoient éclairées
a nuit par un mêlange de lampes, de
anternes & de chandelles. Au lieu
le verre, les lanternes étoient d'é-
ailles d'huitres, comme toutes les vi-
tres des égliſes & des maiſons de
Goa. Les galeries étoient revêtues de
fort belles peintures dont on avoit
pris les ſujets dans l'hiſtoire ſainte.
L'hôpital avoit deux égliſes éclatantes

» de richeſſes & d'ornemens ; er
» mot, l'air de grandeur, de proj
» & d'abondance, qui regnoit
» cette belle fondation, y formoi
» ſpectacle ſi magnifique, que le
» roi, l'archevêque & les princi
» ſeigneurs de Goa alloient ſouver
» promener ».

Tel étoit l'ancien état de l'hô
royal de Goa ; je n'ai rapporté
ces détails, que pour l'inſtruction
adminiſtrateurs de nos hôpitaux. Q
que les malades, dans celui dont il e
queſtion, ne ſoient plus ſervis av
même prodigalité, j'y ai cepen
vu encore des reſtes de ſa pren
opulence. C'eſt un grand bâti
ſitué ſur le bord d'une riviere, & f
par les rois de Portugal, avec un r
nu de dix mille écus, ſomme con
rable dans un pays où les denrées
à très-bon marché, & où ce n'eſ
encore l'uſage, comme en France,
les adminiſtrateurs s'enrichiſſent
cette place. Je fus ſi frappé de la be
extérieure de l'édifice, que je le
moins pour un hôpital, que pou
vaſte palais. Je remarquai ſur la pc

en langue portugaiſe, l'inſcription *d'hôpital du roi*, avec les armes de Portugal & de Caſtille. Cette maiſon eſt compoſée de pluſieurs ſalles, chambres & galeries capables de loger plus de mille malades. Les deux plus belles pieces ſont la cuiſine & l'apothicairerie, l'une & l'autre pourvues de tout ce qui eſt néceſſaire pour la nourriture & le ſoulagement de ceux qui habitent l'hôpital; les infirmiers ne ſouffrent point que les malades aient le déplaiſir de voir expirer leurs camarades; car dès que la maladie commence à tourner à la mort, on les fait emporter dans une chambre particuliere, où ils ſont aſſiſtés d'un prêtre juſqu'à ce qu'ils aient rendu le dernier ſoupir.

Il y a dans Goa une ſi grande quantité d'égliſes, de couvens & de chapelles, que la moitié ſuffiroit pour une ville beaucoup plus étendue & plus peuplée. La plupart de ces édifices ſont bâtis & ornés avec une magnificence qui étonne; effet de la piété généreuſe des rois de Portugal, qui ont aſſigné des rentes à toutes les égliſes, & des penſions à toutes les communautés. Les

prêtres & les moines forment plus de la moitié de ces habitans. On voit dans la ville, de tous côtés, de très-jolies maiſons, des jardins utiles & agréables, des bois de palmiers plantés avec ſymmétrie, & qui forment des allées à perte de vue. Goa étoit autrefois comparable, & même ſupérieure en beaucoup de choſes aux plus belles villes de l'Europe ; on y remarque encore de ſuperbes édifices, tels que le palais du vice-roi, de l'archevêque & du grand inquiſiteur. La plupart des autres maiſons ſont bâties de pierre, n'ont qu'un ou deux étages, & ſont peintes en dehors comme dans l'intérieur, de blanc & de rouge ; il y en a peu qui n'aient leurs jardins. Les principales rues ſont pavées de grandes pierres, avec des ruiſſeaux fort larges pour l'écoulement des eaux ; ce qui rend aſſez difficile le paſſage d'une à l'autre. Il eſt vrai qu'on y a conſtruit, en pluſieurs endroits, de petits ponts ; mais comme ils ſont éloignés les uns des autres, il faut quelquefois les aller chercher un peu loin. Voilà, Madame, ce que j'ai obſervé juſqu'à préſent dans une ville

je ne ſuis que de depuis quinze jours, dont je n'ai encore parcouru que quelques rues. La lettre ſuivante contiendra plus de détails.

Je ſuis, &c.

A Goa, ce 21 Novembre 1741.

LETTRE XLII.

SUITE DE LA VILLE DE GOA.

LA ville de Goa ſur la côte de Malabar, preſqu'à égale diſtance de Surate & du cap de Comorin, eſt ſituée dans une iſle qui a ſept ou huit lieues de circuit. Cette iſle eſt formée par les deux bras d'une riviere qui ſe jette dans la mer, après qu'ils ſe ſont réunis, & donne à Goa un des plus beaux ports de l'univers: ceux de Toulon & de Conſtantinople peuvent ſeuls lui être comparés. Dans le petit eſpace que l'iſle renferme, on trouve des collines, des plaines, des bois, des canaux, des ſources d'une eau excellente, une ville ſuperbe, des bourgs & des villages conſidérables. Du haut des collines on découvre toute l'iſle, la mer, la terre-ferme qui l'environne; & cette vue eſt de la plus grande beauté. On y voit une infinité de vergers bien plantés, fermés de murailles, qui ſervent de promenades aux Portugais;

l'herbe & les arbres y conſervent toujours leur verdure. Près de la ville eſt un grand étang qui a plus d'une lieue de tour, & ſur les bords duquel les perſonnes riches ont des maiſons agréables, élevées parmi une infinité de palmiers & de cocotiers, & des jardins remplis de toutes ſortes de fruits. On découvre, en entrant dans le port, deux péninſules qui lui ſervent en même tems & de rempart & d'abri. Il y a deux bons forts, bordés d'artillerie, devant leſquels s'arrêtent tous les navires qui doivent entrer dans le port.

Ces avantages & cette ſituation donnerent envie aux Portugais de s'en emparer. Goa dépendoit autrefois du royaume de Décan. On m'a raconté que lorſque l'amiral Albuquerque s'étoit préſenté la premiere fois devant cette ville, il avoit été fort ſurpris de voir venir à ſa rencontre les plus diſtingués des habitans, qui l'en rendirent maître, ſans autre condition que de leur aſſurer la vie, les biens & la liberté. Cette ſoumiſſion imprévue venoit non-ſeulement de la terreur qui les avoit ſaiſis au nom & à l'approche d'Albuquerque, mais encore plus

de la prédiction d'un de leurs Junghis, qui leur avoit annoncé après la mort de leur roi, l'arrivée d'une flotte étrangere, à laquelle ils ſeroient forcés de céder. L'amiral fut reçu ſur le rivage, avec tous les honneurs qu'on auroit rendus au légitime ſouverain. On lui préſenta un cheval richement équipé, ſur lequel il marcha droit à la ville. Il en reçut les clefs & les autres marques du pouvoir abſolu. On le conduiſit au palais du roi, d'où il envoya des ambaſſadeurs à divers princes : cet événement arriva en 1510.

Le véritable héritier de cette iſle fit de généreux efforts pour recouvrer la ſucceſſion de ſes peres ; il en chaſſa les Portugais quatre mois après qu'ils y furent entrés. Ceux-ci la reprirent, la perdirent de nouveau, & enfin, par un traité fait avec ce prince, ils en ſont devenus paiſibles poſſeſſeurs. Conſidérant enſuite la bonté du pays & l'heureuſe ſituation de la place, ils en firent la clef de tout le commerce d'orient, & le premier marché des Indes.

Dès-lors cette ville ſe rendit fameuſe & opulente ; & le circuit de ſes

illes fait encore voir ſon ancienne
eur. Goa s'éleve en amphithéatre
ſſus d'un des bras de la riviere
un terrein inégal, où l'on comp-
qu'à ſept collines. Sa longueur a
d'une demi-lieue, ſur un quart
ue de largeur; mais ſes murs qui
aſſent quantité de jardins, en ont
de quatre de circonférence. Elle
acceſſible du côté de la riviere, à
des foſſés qui la défendent. Une
e muraille qui l'environne de l'au-
ôté, ne la garantiroit pas contre
qui ſeroient maîtres de l'iſle: auſſi
la confiance des Portugais eſt-elle
la difficulté des paſſages; car le
eſt rempli de montagnes. Entre la
& la riviere on a ménagé trois
les places. La premiere, qui eſt
and quarré, long d'environ huit
pas ſur deux cens de largeur, a
portes pour entrer dans Goa, &
ues terraſſes bordées d'artillerie.
là qu'eſt la monnoie, la fonderie
anons, le magaſin des ferremens,
maiſon du commandant, bâtie
ne des portes. On travaille con-
llement dans cette place, ſans
égard pour le dimanche & les

fêtes ; on oblige ſeulement les ouvriers à entendre la meſſe. Le commandant peut voir de ſa galerie tout ce qui ſe paſſe dans cet endroit & ſur la riviere. La ſeconde place, qui porte le nom de *ſainte Catherine*, patrone de la ville, parce que c'eſt le jour de cette fête que les Portugais s'en rendirent maîtres, a auſſi pluſieurs portes & pluſieurs terraſſes garnies de canon. Elle eſt principalement remarquable par l'hôpital du roi, dont j'ai parlé dans ma lettre précédente. La troiſieme, appellée la *place des galeres*, ſert d'arſenal pour la conſtruction de ces bâtimens. Ses avenues ſont exactement gardées du côté de la riviere, parce que c'eſt là qu'eſt la principale porte de la ville, & qu'on embarque les marchandiſes qui doivent être tranſportées en Portugal. Cette porte eſt ornée de trophées d'armes & de peintures qui repréſentent les guerres & les conquêtes des Portugais dans les Indes ; elle tient au palais du vice-roi. Ce dernier édifice eſt très-vaſte & très-ſomptueux, avec une grande place du côté de la ville, où la nobleſſe s'aſſemble lorſque le vice-roi doit ſortir en céré-

monie. Dans une ſalle très-ſpacieuſe, on nous fit voir des tableaux où ſont peintes toutes les flottes qui ont fait le voyage de Portugal aux Indes, avec les noms des amiraux & des capitaines. On nous montra juſqu'aux vaiſſeaux qui ont péri par le naufrage; & le nombre en eſt incroyable. Dans une autre ſalle, qui eſt celle du conſeil, nous vîmes les portraits au naturel de tous les vice-rois qui ont gouverné les Indes. Cet édifice eſt bâti à l'Européenne; comme tous les autres palais, hôtels & maiſons des grands ſeigneurs. En ſortant de chez le vice-roi, on entre dans la plus belle rue de Goa, que l'on appelle la *rue droite*, & qui peut avoir quinze cens pas de long. Elle eſt bordée des deux côtés, de boutiques de joailliers, d'orfevres, de banquiers, & des plus riches marchands Portugais, Italiens, Allemands, qui ſont établis dans les Indes. Cette belle rue eſt coupée par une grande place environnée de bâtimens conſidérables, tels que la maiſon de ville, le palais de l'archevêque, le tribunal de l'inquiſition, &c. & elle eſt terminée par la ſuperbe égliſe de Notre-Dame de la Miſéricorde, ſur

le portail de laquelle eſt la ſtatue d'Alphonſe Albuquerque, qui, comme je viens de dire, conquit l'iſle de Goa. Près de-là eſt le beau monaſtere des orphelines, où l'on ne reçoit que des filles de condition, qui ſont obligées d'y faire leur demeure juſqu'au tems de leur mariage. C'eſt auſſi dans ce lieu, que les nobles Portugais ont la précaution d'enfermer leurs femmes, lorſque des affaires les obligent à s'éloigner de la ville. Je ne dois pas oublier le couvent des Cordeliers, qui ſurpaſſe en magnificence ce qu'on peut imaginer de plus beau en ce genre. Toute la vie de S. François eſt repréſentée dans le cloître, en or & en azur. Je ne finirois pas, Madame, ſi je voulois vous entretenir de toutes les égliſes de Goa; vous ſaurez en général, qu'il n'y a point d'endroit dans le monde, où la piété chrétienne ait érigé des monumens plus riches & plus nombreux.

Outre les trois places dont je viens de parler, il y en a d'autres ſur la riviere, où abordent tous les vaiſſeaux Indiens que le commerce amene à Goa, & où ſe tiennent tous les jours les marchés pour les proviſions de bou-

che, depuis ſix heures du matin juſqu'à midi. La *rue droite* eſt d'ailleurs un marché perpétuel, où tous les ordres de la ville ſe raſſemblent & ſe mêlent indifféremment pour vendre ou pour acheter des denrées, ou pour apprendre des nouvelles. La foule y eſt fort ſerrée ; & comme tout le monde porte de grands chapeaux pour ſe garantir de l'ardeur du ſoleil, de la maniere dont ils ſe touchent, il ſemble qu'ils ne faſſent plus qu'une ſeule & large couverture. C'eſt dans ces mêmes lieux que ſe vendent publiquement les eſclaves de l'un & de l'autre ſexe, avec plus d'indécence qu'en Turquie ; car on les y conduit en troupes, & chacun a la liberté de les examiner curieuſement, & de les viſiter même dans les endroits du corps les plus ſecrets. Les plus chers ne coûtent pas plus de vingt écus, quoiqu'il s'y trouve des hommes bien faits, & des femmes charmantes, dont pluſieurs ſavent jouer des inſtrumens, coudre, broder, & faire toutes ſortes d'ouvrages agréables.

Les Portugais uſent de ces femmes lorſqu'elles ſont ſans maris ; s'ils en ont des enfans, ils ſont légitimés ; & la

mere devient libre. Les enfans que ces eſclaves ont entr'eux, appartiennent au maître, à moins que le pere ne les rachete le huitieme ou dixieme jour qui ſuit leur naiſſance, après leſquels il n'eſt plus fondé à les demander. C'eſt alors le maître qui en diſpoſe, & les garde ou les vend, ſelon qu'il le juge à propos. Les maiſons où logent ces eſclaves, ſont petites, faites de paille, & n'ont d'ouverture que par une porte fort baſſe. Leurs meubles ne conſiſtent qu'en quelques nattes de joncs, ſur leſquelles ils ſe couchent, ou pour dormir, ou pour prendre leurs repas; & leur meilleur mets n'eſt que du riz cuit à l'eau. C'eſt une richeſſe à Goa, qu'un grand nombre d'eſclaves; car outre les ſervices domeſtiques qu'on en retire, ceux qui s'occupent au dehors, ſont tenus d'apporter chaque jour à leur maître le prix de leur travail: ces occupations conſiſtent principalement à fournir l'eau dans les différens quartiers de la ville. Ce n'eſt pas que les puits n'y ſoient fort communs; mais l'eau n'en vaut abſolument rien; & l'on eſt obligé d'en aller puiſer à un quart de lieue, dans une fontaine repréſentant

les véritables nobles. A la réſerve de quelques-uns qui coupent le cuir pour les ſouliers, & l'étoffe pour les habits, tous les autres font faire leur métier par des eſclaves. Ils ſe font entr'eux beaucoup de civilité ; & ils ſont là-deſſus d'une ſi grande exactitude, que celui qui auroit manqué de faire à un homme qui lui rend viſite, l'honneur que celui-ci prétend lui être dû, ſoit en ne lui donnant pas la place qui lui convient, ſoit en ne le reconduiſant pas juſqu'à la rue, doit appréhender les effets du dernier reſſentiment, dont les moindres ſont des coups de canne. Il n'y a pas un de ces Caſtices qui n'ait ſon eſclave pour lui porter ſon paraſol. Les marchands & les artiſans ſont diſtingués par des rues où ils habitent. Ceux qui vendent de la ſoie, ſont ſéparés de ceux qui débitent de la toile : les cordonniers ne ſe trouvent point mêlés indiſtinctement avec les ſerruriers ou les tailleurs, &c.

Le nombre des Métis eſt plus grand que celui des Caſtices. Quoique les femmes dont ils ſont nés, ſoient preſque noires, cependant par les mariages qu'elles ont contractés avec les

viſent à l'infini, peſent beaucoup, & ſont de très-petite valeur. L'office des changeurs eſt de donner de cette monnoie pour de l'argent ou pour de l'or; parce que toutes les denrées étant à très-bas prix, on a beſoin continuellement de ces moindres eſpeces. Comme leur poids eſt fort incommode, perſonne ne veut ſe charger d'un fardeau de cette peſanteur : on ſort de chez ſoi avec une piece d'argent, & l'on eſt ſûr de trouver ſur le champ un changeur toujours prêt à compter la monnoie néceſſaire pour les petites emplettes. Lorſqu'ils ont amaſſé beaucoup de pieces d'or & d'argent, ils les donnent aux receveurs du roi, de qui ils reçoivent en échange de nouvelles pieces de cuivre & de fer. Ces receveurs ſont des Indiens idolâtres ou mahométans qui levent les droits ſur toutes ſortes de marchandiſes, & tiennent les fermes du ſouverain; car les Portugais, qui ſe prétendent tous gentilshommes, dédaignent des emplois qu'ils croient ne pouvoir s'allier avec la nobleſſe & les armes. Auſſi ne vont-ils qu'à cheval ou en palanquin, accompagnés d'une multitude d'eſclaves. Leurs chevaux

ſont de Perſe ou d'Arabie, avec des harnois de Bengale & de la Chine, brodés de ſoie, enrichis d'or & de pierreries.

Ces Portugais forment le plus petit nombre des habitans. Ils y viennent ordinairement avec un chétif emploi, & s'y établiſſent par quelque mariage avantageux. Les femmes Indiennes, qui connoiſſent les mauvaiſes qualités de ceux qui ſont nés dans les Indes, épouſent plus volontiers un pauvre ſoldat Portugais, qu'un riche particulier de leur pays. Ces Portugais de Goa, qui ont porté les armes pendant huit ans, préſentent des certificats de ſervice; & le roi les nomme à des charges honorables & lucratives, pour en jouir durant trois ans, & même plus, ſi le prince le juge à propos; mais ils ne le poſſedent pas auſſi-tôt qu'ils y ſont nommés: ils n'y parviennent qu'à leur rang; & il arrive ſouvent qu'ils ne les occupent jamais. Leurs enfans même, auxquels cette grace ſe communique, n'y arrivent que fort tard, parce que tous ces emplois ne s'exercent que par ancienneté. Ces ſortes de nominations ſont d'une

grande reſſource pour les rois de Portugal ; comme ils ne ſont pas en état de récompenſer tant de gens dont la ſolde eſt très-médiocre, ils les entretiennent de ces belles eſpérances ; & ces graces regardées par ceux à qui on les accorde, comme une de leurs plus importantes poſſeſſions, deviennent ſouvent la dot de leurs filles, quand ils les marient.

Outre les eſclaves & les moines, qui compoſent la plus grande partie des habitans de Goa, on y diſtingue encore différentes claſſes de citoyens. Les *Caſtices*, qui ſont nés de pere & de mere Portugais ; les *Métis* dont le pere eſt Portugais & la mere Indienne ; & les Indiens naturels, nés de pere & de mere Indiens. Parmi les Caſtices, les uns ſont employés dans les principales charges ; les autres ſont gentilshommes ordinaires de la maiſon du roi, gentilshommes nouvellement anoblis, gentilshommes valets-de-chambre, gentilshommes marchands, gentilshommes artiſans, gentilshommes ſoldats. Ils ont tous l'épée au côté, ſont vêtus de ſoie, & paroiſſent en public avec la même gravité, & preſque la même ſuite que

les vrais nobles. A la réſerve de quelques-uns qui coupent le cuir pour les ſouliers, & l'étoffe pour les habits, tous les autres font faire leur métier par des eſclaves. Ils ſe font entr'eux beaucoup de civilité ; & ils ſont là-deſſus d'une ſi grande exactitude, que celui qui auroit manqué de faire à un homme qui lui rend viſite, l'honneur que celui-ci prétend lui être dû, ſoit en ne lui donnant pas la place qui lui convient, ſoit en ne le reconduiſant pas juſqu'à la rue, doit appréhender les effets du dernier reſſentiment, dont les moindres ſont des coups de canne. Il n'y a pas un de ces Caſtices qui n'ait ſon eſclave pour lui porter ſon paraſol. Les marchands & les artiſans ſont diſtingués par des rues où ils habitent. Ceux qui vendent de la ſoie, ſont ſéparés de ceux qui débitent de la toile : les cordonniers ne ſe trouvent point mêlés indiſtinctement avec les ferruriers ou les tailleurs, &c.

Le nombre des Métis eſt plus grand que celui des Caſtices. Quoique les femmes dont ils ſont nés, ſoient preſque noires, cependant par les mariages qu'elles ont contractés avec les

blancs, cette couleur eſt devenue moins obſcure : le quart de la ville eſt compoſé de mulâtres.

Les Indiens ſont noirs, portent de longs cheveux, & ſont ou chrétiens, ou mahométans, ou idolâtres. Parmi les premiers, il y a des prêtres, des avocats, des procureurs, des notaires & des ſolliciteurs de procès, très-zélés pour ceux qui les emploient, & ſurtout des médecins fort eſtimés. Mais il n'y a point de religieux ; car, quoique l'archevêque ne faſſe aucune difficulté de leur conférer la prêtriſe, les moines refuſent de les recevoir dans leur ordre. Les Métis y ſont admis ; encore n'eſt-ce pas chez les Jéſuites, qui ne prennent que les Portugais de pere & de mere.

Les Indiens de Goa tirent leur origine de différentes caſtes de Gentils ; & ſuivant la nobleſſe ou la baſſeſſe de leur extraction, ils en conſervent les ſentimens & les manieres. Ceux qui deſcendent de Banians ou de Bramines, ſont propres aux ſciences, vifs, actifs & ſpirituels. Ceux au contraire, qui ſortent de quelques-unes de ces tribus mépriſables dont je vous ai quel-

quefois parlé, ſont voleurs, fourbes, menteurs, pareſſeux, & fort mauvais chrétiens. Ils vont nuds, à l'exception d'un linge qu'ils paſſent entre leurs cuiſſes, & qu'ils attachent à une corde qui leur ſert de ceinture. Leur métier eſt de labourer la terre, de pêcher, de ramer, & s'appliquer aux ouvrages les plus vils & les plus bas. Ils ſe couchent & dorment ſur la dure, ne ſe nourriſſent que de riz, & quittent le travail quand ils ont gagné de quoi vivre pendant une ſemaine. On raconte que lorſque les Portugais prirent poſſeſſion de ce pays, les habitans conſulterent leurs idoles ſur la maniere dont ils devoient ſe comporter avec cette nouvelle nation. La réponſe fut que ne pouvant leur tenir tête, ils devoient du moins faire ſemblant de ne point les entendre; que, lorſqu'ils demanderoient du riz, on leur donnât du vin, & du pain, quand ils demanderoient de l'eau. Mais les Portugais trouverent moyen de guérir ces Indiens de cette ſtupidité, à l'aide d'une canne fort dure, de bois de bambou, qui les faiſoit obéir au moindre ſigne de leur volonté.

Les marchands idolâtres & mahométans de Goa demeurent dans un quartier ſéparé, & n'ont pas l'exercice public de leur religion. Parmi les eſclaves il y a beaucoup de negres que les Portugais achetent ſur les côtes d'Afrique. Ils embraſſent ſans peine la religion chrétienne, & ſe rendent aux premieres paroles des miſſionnaires. On en voit cependant quelquefois qui ont la cruauté de ſe manger les uns les autres, & de tirer leurs fleches contre le ciel, quand il tonne, en défiant Dieu de ſe battre avec eux. Il y a auſſi des Juifs à Goa, qui y ont leurs temples & leurs ſynagogues. Les autres habitans ſont ou des étrangers Indiens qui achetent la liberté de demeurer dans l'iſle, en payant un tribut perſonnel, ou des Européens, tels que des Eſpagnols, des Allemands, des Italiens, des Anglois, des Arméniens; il n'y a que des François que je n'y ai pas vus, excepté quelques Jéſuites employés dans les miſſions.

Les femmes de cette ville aiment particuliérement les Européens; & comme elles ſont fort obſervées, il n'y a point de ruſes dont elles ne s'aviſent pour leur

faire connoître la paſſion qu'elles pour eux, & les attirer dans leurs ons. Un des excès qu'on leur re- he principalement, eſt de faire r à leurs maris un breuvage qui longe dans une eſpece de démence. hantent, ils rient, ils s'abandon- à mille extravagances, ſans ſa- ce qu'ils font ni ce qui ſe paſſe leurs yeux, quoiqu'ils les aient erts. Ils s'aſſoupiſſent enſuite pour lques heures; & cet état acheve de riſer les deſſeins d'une femme li- ine qui veut jouir librement de ſes urs. Lorſque le mari ſe réveille, il t avoir toujours dormi, & n'a au- e idée de ce qui s'eſt fait en ſa pré- ce. Les hommes, qui veulent triom- r des réſiſtances d'une femme ver- ſe, n'ont qu'à corrompre une de eſclaves, qui la livrera dans leurs s, après lui avoir fait prendre ce gereux poiſon. Pluſieurs filles ſe t trouvées groſſes, ſans ſavoir d'où r arrivoit cette diſgrace. On dit que oyen de faire revenir ſur le champ perſonne réduite à cet état de dé- nce, eſt de lui mouiller la plante des ds avec de l'eau froide; elle ſe ré-

veille à l'inſtant, comme ſi elle ſortoit d'un profond ſommeil. L'herbe qui produit ce breuvage empoiſonné, ſe nomme *Iroa*, & croît en grande quantité dans toutes les Indes. On en tire le ſuc quand elle eſt encore verte; ou bien on en réduit la graine en poudre, & on la mêle avec des confitures ou dans la boiſſon de la femme qu'on veut ſéduire, ou du mari qu'on veut tromper.

On ne voit guere à Goa les femmes Portugaiſes ni les Métiſes dans les rues. Quand elles ſortent, ſoit pour aller à l'égliſe, ſoit pour des viſites néceſſaires, elles ſe font porter dans des palanquins tout couverts; & elles y ſont accompagnées & obſervées par tant d'eſclaves, qu'il n'eſt pas poſſible de leur parler. Quand elles paroiſſent en public, elles ſont toujours magnifiquement habillées, & chargées de quantité de perles & de pierreries. Mais dans leurs maiſons, elles vont la tête & les pieds nuds, & n'ont ſur le corps qu'une chemiſe fort courte, & un petit jupon de toile peinte. Leurs maris en ſont ſi jaloux, qu'ils ne ſouffrent point qu'aucun homme leur parle, fût ce même leur plus proche parent; il

savent par leur propre expérience, que les loix du sang ne seroient pas plus respectées que celles de la religion. L'oisiveté continuelle dans laquelle vivent les femmes à Goa, leur fait chercher l'amusement dans quelque commerce de galanterie. Elles ne s'occupent qu'à mâcher du bétel ; ce qui acheve de les échauffer, & de les rendre encore plus ardentes aux plaisirs de l'amour.

Ce qui vous paroîtra, Madame, de plus singulier, c'est que dans les lieux les plus profanes, dans les exercices mêmes les plus opposés aux bonnes mœurs, tous les chrétiens de la domination Portugaise à Goa, sans excepter même les courtisanes, ont sans cesse entre les mains un grand chapelet de bois qu'ils portent à leur cou. A la messe, dans le tems que le prêtre montre la sainte hostie, ils levent tous les bras, & crient de toutes leurs forces, *misericordia !*

Le peuple de Goa, naturellement faiéant, est fort curieux de processions & de tout ce qui a l'air de spectacle. Il néglige ses affaires les plus importantes pour ces sortes de cérémonies. La fête-

Dieu, que nous célébrons après la pentecôte, ſe ſolemniſe ici le jeudi qui ſuit l'octave de pâques. Les grandes pluies qu'il fait à Goa au mois de juin, empêcheroient les proceſſions, pour leſquelles les Portugais ont tant de goût, & qui ont ici plutôt l'air de maſcarades, que de pratiques religieuſes. Les myſteres y ſont repréſentés par des gens traveſtis & des animaux contrefaits, qui exécutent les danſes les plus bouffonnes.

Une des plus belles proceſſions de Goa, eſt celle du roſaire, où préſident les religieux de S. Dominique. On y voit des chars de triomphe, des navires & autres machines, avec des figures en relief, vêtues ſuivant le coſtume, & ornées de quantité de pierreries : elles ſont ſuivies de muſiciens que pluſieurs perſonnes accompagnent en danſant en cadence.

A la ſaint Jean, le vice-roi monte à cheval avec la nobleſſe Portugaiſe, ſous des habits magnifiques, mais ſans maſques, & ils vont tous deux à deux à l'égliſe. Après la meſſe, ils ſe rendent dans le même ordre, à la rue du manége, où ils trouvent les chré-

tiens du pays ſous les armes. Ils y font quelques courſes de bagues, où chacun cherche à donner des marques de ſon adreſſe, en préſence d'une infinité de dames qui y paroiſſent ſur des balcons ou ſur des échafauds qu'on y éleve exprès. Ils reconduiſent enſuite le vice-roi juſqu'à ſon palais, où ils le ſaluent par des caracoles; après quoi chacun ſe retire dans ſa maiſon.

A la fin du mois d'Août, il eſt d'uſage à Goa, d'offrir dans l'égliſe cathédrale, & enſuite au vice-roi, les prémices des fruits, c'eſt-à-dire, du riz nouvellement en épi, qui eſt la denrée la plus eſtimée, & la meilleure nourriture. On forme une ſtatue d'éléphant avec la paille de riz: on la promene par la ville; & après la cérémonie, on la loge dans un lieu deſtiné à cet uſage, & où elle reſte juſqu'à l'année ſuivante, qu'une autre vient la remplacer.

Je ne dois pas omettre une proceſſion qui ſe fait tous les ans par une autre confrérie qu'on appelle *de la Miſéricorde*. Les confreres, chargés de deux cercueils, viennent prendre les oſſemens de tous les criminels qui ont

été exécutés pendant l'année, & dont les corps avoient été inhumés ſous les fourches patibulaires. On les porte proceſſionnellement dans une égliſe ; & après un ſervice ſolemnel fait pour le repos de leurs ames, on les enterre près de l'autel.

On fait encore une proceſſion pendant le carême, pour rappeller le ſouvenir des différentes ſtations du Sauveur, dans les divers lieux où il fut conduit par ſes perſécuteurs, durant le tems de ſa paſſion. On porte un Chriſt chargé de ſa croix : des pénitens vêtus de ſacs fort propres, l'accompagnent deux à deux, la diſcipline à la main & le dos découvert, & ſe fuſtigent avec beaucoup de gravité, ſelon le génie de la nation. La proceſſion s'arrête dans différens endroits de la ville, où l'on a dreſſé des autels ; & à chaque ſtation, le Chriſt ſe retournant du côté du peuple, prononce des paroles relatives à la circonſtance dont on veut rappeller la mémoire. Alors tous les aſſiſtans, dont le nombre eſt prodigieux, fondent en larmes, & jettent les hauts cris. La proceſſion finit par l'adoration d'un ſaint ſuaire.

Tous les vendredis de carême, après un ſermon qui ſe fait le ſoir, on expoſe, à la faveur de quantité de lumieres, pluſieurs figures de la paſſion, conformes au ſujet du ſermon qu'on vient d'entendre. Si c'eſt, par exemple, le moment de la flagellation, on préſente au peuple un *ecce homo*, qu'on fait mouvoir & tourner de côté & d'autre. L'étoffe dont il eſt couvert, tombe à ſes pieds; & la figure toute chargée de plaies, tire des larmes & des ſoupirs de tous les ſpectateurs. Les femmes ſe diſtinguent principalement dans ces occaſions; elles commencent par crier de toutes leurs forces, font enſuite crier leurs ſervantes à perte d'haleine; & ſi elles ne pleurent pas au gré de leurs maîtreſſes, celles-ci, en les frappant, les font pleurer malgré elles.

Les Portugais allient ces pratiques dévotes avec l'uſure, les noirs aſſaſſinats, & les plus infâmes diſſolutions. Les connoiſſances & les commerces de galanterie ne ſe commencent qu'à l'égliſe, où les filles ſont toujours très-parées. C'eſt là auſſi que ſe forment les premieres vues pour le mariage

Un homme choiſit des yeux celle
lui convient, s'informe de ſon n
& de ſon état, la demande à ceux
qui elle dépend; & le mariage ſe c
bre peu de jours après.

Depuis que la ſplendeur de Go
diſparu avec la fortune des Portug
des familles autrefois très-opule
ſont tombées dans une miſere extrê
ſans rien perdre de leur fierté.
voit des femmes & des filles de con
tion venir le ſoir demander l'aum
en cachete. Elles arrivent dans
palekis, & demeurent à la port
tandis qu'un valet qui les accompag
vient faire un compliment de leur p
On leur envoie ce qu'on veut
donner, ou bien on le porte
même, quand on a la curioſité de
voir. Elles préſentent ordinairem
un billet de quelque religieux,
atteſte leurs richeſſes paſſées &
miſere préſente. Alors on comme
une converſation avec elles; par h
neur on les prie d'entrer pour fair
collation, qui dure quelquefois
qu'au lendemain.

Après avoir parlé des différe
claſſes des habitans de Goa, il e

propos de dire auſſi un mot de ceux qui les gouvernent. Le pouvoir du vice-roi s'étend ſur tous les établiſſemens de ſa nation dans l'Inde. Il juge en dernier reſſort toutes les cauſes civiles & criminelles, excepté celles qui concernent la religion ou les nobles. Ceux-ci peuvent appeller de ſa ſentence en Portugal ; mais il les y envoie priſonniers, & chargés de fer, avec les informations du procès, à moins que le roi n'en ordonne autrement. Il y a huit juges qui compoſent la cour ſouveraine ou le conſeil ; ils portent un habit long & une robe qui leur deſcend juſqu'aux pieds, avec de larges manches qui tombent juſqu'à la moitié du bras, & de grandes perruques, comme on en avoit en France il y a cinquante ans. Le vice-roi, comme chef de ce tribunal, eſt aſſis ſous un dais. Cet officier ſe fait ſervir avec tout le faſte de la royauté, ne mange jamais hors de ſon palais ; & l'archevêque ſeul eſt admis à ſa table. S'il traite quelques nobles du pays ou quelques étrangers, c'eſt dans un retranchement particulier, pratiqué dans la ſalle à manger. Son ad-

miniſtration ne dure que trois ans ; & quoique ſes appointemens ſoient modiques pour un homme de ſon rang, il acquiert néanmoins des richeſſes immenſes dans cette place, pendant le peu de tems qu'il l'occupe. Il diſpoſe de tout le domaine, & fait tous les ans une viſite de ſoixante ou quatre-vingt lieues à la ronde, qui lui procure de très-groſſes ſommes. Les préſens que lui font les princes voiſins, les gouverneurs & les officiers ſubalternes, ſont ineſtimables. Un nouveau vice-roi qui arrive à Goa, deſcend dans une des iſles voiſines, d'où il envoie prendre poſſeſſion de ſa place. Son prédéceſſeur fait ôter tous les meubles du palais ; & c'eſt au ſucceſſeur à le meubler de nouveau.

L'autorité de l'archevêque de Goa repréſente dans les Indes celle du ſaint ſiege, excepté à l'égard des Jéſuites, qui ne voulant reconnoître pour ſupérieurs, que le pape & leur général, ſont en procès avec lui depuis long-tems. Outre les revenus attachés à la qualité d'archevêque & de primat des Indes, il tire des préſens de tous les eccléſiaſtiques, & une part conſidé-

rable des biens confiſqués par l'inquiſition ; ce qui fait une double ſource de richeſſes inépuiſable. On lui rend à peu près les mêmes honneurs qu'au vice-roi. Il mange en public avec la même pompe, & ne ſe familiariſe pas plus avec la nobleſſe. Un évêque qu'il a ſous ſes ordres, rend pour lui ſes viſites, & exerce en ſon nom les principales fonctions de ſon diocèſe.

Si aujourd'hui que la puiſſance des Portugais eſt ſi conſidérablement déchue dans les Indes, l'archevêque de Goa affecte encore des airs de grandeur, qui n'appartiennent qu'aux ſouverains, jugez, Madame, de quelle importance étoit cette place éminente dans les plus beaux jours de leur gloire. Vous demandez quelles peuvent avoir été les cauſes de cette décadence, & comment un peuple qui faiſoit de Liſbonne le port général des marchandiſes de l'Europe, & de Goa celui de tous les négocians de l'Aſie, a pu laiſſer paſſer en d'autres mains ces fonds inépuiſables qui enrichiſſent aujourd'hui tant d'autres nations ? La découverte du Bréſil peut bien y avoir contribué. Il y a apparence que trou-

vant un plus grand profit, ils né
gerent d'envoyer aux Indes des for
ſuffiſantes pour conſerver leurs poſſ
ſions, & moins encore pour en acq
rir de nouvelles. Ce qu'il y a de c
tain, c'eſt que le roi de Portugal a
pluſieurs fois dans le deſſein d'ab
donner ce pays, & l'auroit peut-ê
fait, ſi les miſſionnaires ne lui euſſ
pas repréſenté que tous les chréti
de ces contrées retourneroient à l'i
lâtrie & au mahométiſme. Ce qui r
aujourd'hui aux Portugais dans les
des, eſt ſi peu de choſe, que l
d'en tirer du profit, c'eſt plutôt
bien qui leur eſt à charge. La condi
même de ces peuples envers les
tions conquiſes, eſt une autre cauſe
décadence, que je rapporte ſur le
moignage des plus raiſonnables d'en
eux. Voici en particulier ce que me
ſoit dernièrement un homme fort i
truit, dont je citerai les propres paro

« Les Indiens gémiſſoient ſou
» puiſſance portugaiſe, qu'ils reg
» doient comme une tyrannie ég
» ment injuſte & inſupportable. Ils
» toient maîtres ni de leurs villes,
» de leurs terres, ni de leurs bie

» ni de leur commerce, ni de leurs » perſonnes. Ils ne demeuroient aſſer- » vis, que parce qu'ils n'avoient pas » le courage de prendre les armes pour » ſe délivrer, ou qu'ils appréhen- » doient les ſuites funeſtes d'une ré- » volte qui ne réuſſiroit peut-être pas. » Les Hollandois ſurent tirer avan- » tage de ce mécontentement général. » La politique, l'ambition, un levain » d'inimitié, la diverſité de religion, » l'eſpoir d'une fortune éclatante & » certaine, les rendirent en apparence » compatiſſans pour les Indiens; ils » convinrent avec eux de la triſteſſe de » leur ſervitude; ils s'offrirent de con- » tribuer à leur délivrance; ils promi- » rent d'avoir pour eux autant de dou- » ceur & d'équité, qu'ils avoient éprou- » vé d'injuſtice & de rigueur de la part » des Portugais. La perte de ceux-ci fut » donc réſolue; mais en changeant de » maîtres, les Indiens, n'ont pas réuſſi » à ſe procurer un ſort plus doux ». Ce qu'il y a de vrai, Madame, & vous l'avez pu voir par quelques-unes de mes lettres, c'eſt que la nation Portu- gaiſe ne pouvoit pas avoir des ennemis plus formidables pour ſon commerce

d'orient, que les Hollandois. Il eſt aujourd'hui tellement ruiné, qu'à peine vient-ils des Indes, tous les ans, deux vaiſſeaux marchands dans le port de Lisbonne. Cette diminution de puiſſance a été attribuée, par les dévots, au peu de zele des Portugais pour la religion; & par d'autres, à leur extrême avidité. Voici de quelle figure on s'eſt ſervi pour exprimer cette double cauſe de leur ruine. On a dit qu'étant entrés dans les Indes, le crucifix d'une main & l'épée de l'autre, lorſqu'ils eurent trouvé beaucoup d'or, ils mirent le crucifix par terre, pour remplir leur bourſe, tenant toujours l'épée levée pour la défendre. Mais ne pouvant plus la ſoutenir d'une main, à cauſe de ſon trop grand poids, ils firent de l'épée comme du crucifix, pour emporter plus aiſément ce précieux métal. Il ne fut plus difficile alors aux autres nations de les vaincre, & de les dépouiller.

Pendant mon ſéjour à Goa, je profitai de l'occaſion qui ſe préſente continuellement, de faire différentes courſes dans pluſieurs places maritimes qui n'appartiennent plus aux Indiens; telles

que Mingrola, poſſédée par les Hollandois, Chaul & Daman par les Portugais, Baçaim & Bombai par les Anglois. Toutes ces villes ne ſont recommandables que par leur commerce & leurs pagodes. Les productions du pays ſont à peu près les mêmes qu'à Goa, qui eſt dans le voiſinage. J'y ai vu en particulier ce que les Portugais appellent *l'arbre triſte*, parce qu'il ne fleurit que de nuit. Quand le ſoleil ſe couche, on n'y apperçoit aucune fleur; & une demi-heure après, il en eſt tout couvert. Elles répandent une odeur ſuave; mais elles ne durent que juſqu'au moment où le ſoleil commence à donner ſur l'arbre. Alors les unes tombent, les autres ſe referment; ce qui dure pendant toute l'année. Cet arbre eſt à peu près de la grandeur d'un prunier; & ſes feuilles reſſemblent à celles de l'oranger. On en met ordinairement dans les cours des maiſons, pour en avoir l'odeur & l'ombrage. Il croît fort promptement, & pouſſe par la racine une multitude de rejetons, qui, quoiqu'ils n'aient environ que trois pieds de haut, produiſent autant

de fleurs que les plus longues branches de l'arbre. Les Portugais en font le même uſage que du ſafran, pour leurs mets & pour leur teinture. Les autres productions naturelles de Goa & des environs ſont à peu près les mêmes que ſur toute la côte de Malabar, & dans le reſte des Indes.

On compte plus de ſix cens lieues de Goa à Sumatra. Ce trajet me parut long, ſur-tout dans la crainte continuelle où nous étions d'être attaqués par les pirates de la côte de Malabar. Ce ſont des mahométans, qui paſſent pour les plus méchans & les plus infideles de tous les hommes. Ils ſont leur demeure dans de groſſes bourgades, où ils ne ſouffrent point d'habitans qui ne ſoient de leur religion. On donne à ces bourgs le nom de *bazars*, ou *marchés*, parce qu'ils ne ſont peuplés que de négocians. Les plus conſidérables ſont ſitués ſur le bord de la mer, d'où ces pirates font des courſes, & commettent des brigandages ſur toute la côte. Ils traitent leurs priſonniers avec la derniere barbarie. S'ils ſont gentils ou mahométans, ils ſe contentent de

les voler, de les dépouiller & de les mettre à terre ; mais s'ils ſont chrétiens, ils les réduiſent à l'eſclavage, & les appliquent à des travaux qui abrégeroient bientôt leur vie, ſi perſonne ne s'intéreſſoit aſſez à leur ſort pour les racheter. Ce qu'on racontoit, dans le vaiſſeau, de la cruauté de ces corſaires me faiſoit frémir. On aſſure, comme je vous l'ai dit, que la premiere fois qu'ils mettent un bâtiment en mer, ils y égorgent un de ces eſclaves ; & s'ils n'ont pas ſur le champ une victime prête à être immolée, ils attendent, pour cet exécrable ſacrifice, que quelque priſonnier chrétien leur tombe entre les mains.

Jugez, Madame, dans quelle frayeur me jettoit un pareil récit. Ce qu'on nous diſoit à Marſeille, des eſclaves de Tunis & d'Alger, n'eſt rien en comparaiſon des cruautés inouies qu'exercent ces pirates, ſur-tout contre les Portugais, qui de leur côté, leur font une continuelle guerre, comme les chevaliers de Malthe aux infideles. Notre capitaine de vaiſſeau, auſſi peu raſſuré que moi, fit prendre la pleine

mer au pilote, & nous tint éloignés des côtes. Par-là nous évitâmes ces brigands, & après une longue & heureuſe navigation, nous vîmes de loin les côtes de Sumatra.

Je ſuis, &c.

A l'iſle de Sumatra, ce 30 août 1742.

LETTRE XLIII.

L'Isle de Sumatra.

Je me ſuis un peu étendu ſur la ville de Goa, parce que j'y ai fait un long ſéjour : un vaiſſeau, devant partir pour l'iſle de Sumatra, je me déterminai aiſément à prendre cette route, pour me rendre de là à Batavia, où un marchand Hollandois devoit me remettre de l'argent. Je touche en paſſant, cette derniere circonſtance, pour vous prouver, Madame, que je ne néglige pas les moyens de voyager commodément, quoique ces détails n'occupent pas beaucoup d'eſpace dans mes lettres.

L'iſle de Sumatra eſt longue & étroite. On lui donne à peine ſoixante lieues dans ſa plus grande largeur ; & dans ſa longueur, cent quatre-vingt-dix ou deux cens. Je la crois plus étendue que l'Angleterre : l'équateur la coupe en deux parties égales ; la chaleur n'y

eſt cependant pas auſſi exceſſive ; qu'elle l'eſt ordinairement ſous la ligne: les vents frais qui viennent de la mer, rendent l'air plus tempéré. L'été & l'hiver y regnent tour à tour, & preſqu'en même tems que dans toute la partie méridionale de l'Inde ; le terroir y produit à peu près auſſi les mêmes denrées, les mêmes fruits, les mêmes animaux, les mêmes métaux ; mais c'eſt principalement par l'abondance, la qualité & le commerce de ſon poivre, que cette iſle eſt recommandable. C'eſt le meilleur qu'il y ait dans les Indes, après celui de Cochin ; & il fournit tous les ans la cargaiſon de plus de vingt navires. La plante qui le porte ayant beſoin, comme celle du lierre, de trouver un appui qui la ſoutienne, s'attache ordinairement ou à un arbre, ou à un mur. Quand le poivre fleurit, il ſort d'un bouton en petites grappes, comme des groſeilles. Ses grains ſont d'abord verds ; ils deviennent enſuite d'un rouge très-vif ; & enfin lorſqu'on les a cueillis & expoſés au ſoleil, ils ſe ſident, & prennent la couleur & la forme que nous leur voyons. Le même poivre peut être blanc ou noir, ſuivant

la maniere de le préparer. Il ſera noir, ſi on le laiſſe tel qu'il eſt naturellement; mais ſi, en le faiſant ſécher, on le bat pour le dépouiller de ſa peau, il deviendra blanc. Il y a des plantes qui donnent juſqu'à ſept livres de poivre, mais cette abondance diminue toutes les années; & l'arbre a à peine quinze ans, qu'il ne rend plus de fruit. On plante à ſa place un rejeton qui ne rapporte que la troiſieme année: il eſt alors dans toute ſa force, & produit abondamment juſqu'à la ſixieme; mais il doit être cultivé avec beaucoup de ſoin; car pour peu qu'on le néglige, on n'en retire preſque rien. Ce ſoin conſiſte principalement à ôter toutes les herbes qui croiſſent autour de la plante. Dans un pays chaud, que les pluies & les roſées fréquentes, les lacs & les marais rendent en même tems très-humide, cette occupation doit être preſque continuelle. Il faut de plus, élaguer les branches de l'arbre qui ſert d'appui au poivrier, pour qu'elles ne lui dérobent pas le ſoleil dont il a grand beſoin. On éraie les grappes, de peur qu'elles ne ſe rompent; & l'on écarte le bétail, dans la crainte qu'il ne faſſe du dégât.

Enfin la culture du poivre exige beaucoup d'attention & de travail, ſoit avant, ſoit après la récolte ; car quand il eſt recueilli, & qu'on l'a expoſé au ſoleil, il faut le tourner ſouvent, le mettre à couvert pendant la nuit, le battre, le monder, &c. On diſtingue deux ſortes de poivres, le gros & le petit ; ce dernier qui paſſe pour le meilleur, ne ſort guere de l'Aſie, où les Mahométans en font une grande conſommation. Celui que nous mangeons communément en Europe, eſt le gros poivre de la côte de Malabar.

Une autre production de l'iſle de Sumatra, eſt une ſource d'huile, qui ne ceſſe point de brûler lorſqu'une fois elle eſt allumée, & qui conſerve ſon ardeur juſqu'au milieu de la mer. Ces peuples s'en ſervent pour mettre le feu aux vaiſſeaux de leurs ennemis ; & les Portugais combattant contre un roi d'Achem, ont eu deux navires conſommés avec cette huile inextinguible. Il y vient auſſi une graine, qui étant mêlée avec la boiſſon, a la force de troubler tellement l'imagination, que les objets paroiſſent tous différens de ce qu'ils ſont en eux-mêmes. Les Hollandois en ont

fait la triſte expérience ; ce même roi d'Achem leur fit prendre de ce funeſte breuvage ; lorſque la liqueur eut commencé à produire ſon effet, il les fit égorger.

Le cocotier eſt encore fort commun dans l'iſle de Sumatra ; & les habitans, qui n'ignorent aucun des avantages qu'on peut retirer de cet arbre merveilleux, ſavent en faire uſage pour tous les beſoins de la vie. Il croît juſques dans les montagnes, dont ce pays eſt entre-coupé, & parmi leſquelles il en eſt une qui jette des flammes par intervalle, comme le mont Véſuve. A l'égard des différentes contrées de l'iſle, on m'a nommé pluſieurs royaumes que je n'ai point vus ; car je ſuis toujours dans les états du roi d'Achem, où j'ai débarqué à mon arrivée, & qu'on m'a dit être les ſeuls qui ſoient dignes d'attention. Je me garderai bien de m'engager dans l'intérieur des terres, habité dans preſque toute ſa longueur, par un peuple barbare, qui ne fait aucun quartier aux étrangers : ces ſauvages cruels les maſſacrent ſans pitié, & ſe nourriſſent de leur chair. Ils ſe diſent les ſeuls originaires & maîtres de l'iſle ; & ils ſont

furieux qu'on ſoit venu les dépouiller de leurs anciennes habitations pour les reléguer dans des montagnes inacceſſibles. Leurs rois ou chefs ſont perpétuellement en guerre les uns contre les autres. Les Anglois & les Hollandois ont bâti des fortereſſes ſur preſque toutes les côtes. Les royaumes d'Endigri & de Jambi ſont tributaires de la compagnie Hollandoiſe ; elle a le commerce excluſif de toutes les marchandiſes de celui de Palimban. Elle poſſede les parties maritimes des états de Manincabo & d'Indripoura. Elle a chaſſé les Portugais de la plupart de ces établiſſemens ; & elle ſouffre avec peine, que les Anglois y occupent quelque place de négoce. Mais comme toutes ces villes ou fortereſſes n'ont rien de remarquable, & que de tous les royaumes de l'iſle, celui d'Achem eſt le ſeul où l'on puiſſe aborder, c'eſt auſſi le ſeul dont je vais vous entretenir.

La capitale, qui lui donne ſon nom, occupe la partie la plus ſeptentrionale ; elle eſt ſituée à une demi-lieue de la mer, ſur une grande riviere qui la rend fort commerçante. Les Européens, les Indiens & les Chinois y apportent des

narchandiſes qui ſont payées en or
ı pierreries, que le pays produit
damment. Je ne parle pas du poi-
ıui, comme je l'ai déjà dit, fait la
:ipale richeſſe de l'iſle de Sumatra.
lle d'Achem n'a que deux milles de
it, & eſt environnée d'un bois qui
:robe la vue, & lui ſert, pour ainſi
, de fortifications avec quelques
bâtis de diſtance en diſtance dans
ıarais. On y compte ſept à huit
maiſons ou cabanes diſperſées ſans
', & ſéparées les unes des autres
es haies qui forment la clôture de
ıe habitation. Elles ſont élevées
:s piliers de neuf à dix pieds de
ur, pour les garantir des inonda-
annuelles, cauſées par le débor-
ıt de la riviere & les fortes ma-
on ſe ſert alors de bateaux pour
l'une maiſon à l'autre. Les murs
: cabanes ſont des cannes entre-
, ſemblables à des cages d'oi-
; & le toit eſt conſtruit de feuilles
:otier. Un petit réduit de pierres
briques met à couvert ce que ces
res ont de plus précieux. Les
ers ont des logemens plus ſoli-
: bâtis dans un quartier ſéparé,

pour ſe défendre mutuellement des inſultes & des rapines d'une foule de voleurs & de brigands qui inondent cette capitale. Ce quartier eſt fort commerçant & toujours très-fréquenté, ainſi que deux autres marchés, où toute la ville vient faire ſes proviſions.

Le palais du roi, bâti de pierres, eſt à quelque diſtance des murs d'Achem, ſur le bord de la riviere : c'eſt une eſpece de fortereſſe très-ſpacieuſe, défendue par des arbres plantés ſi près les uns des autres, qu'ils forment devant ce château, une barriere impénétrable. Il regne dans l'intérieur du palais une ſorte de magnificence dénuée de goût, qui ſe manifeſte plutôt par la grandeur des cours & des appartemens, que par leur décoration. On y voit cependant des jardins ornés de pyramides, de tombeaux ſuperbes, de vaſtes canaux, & un ſerrail pour loger plus de huit cent femmes; car les rois d'Achem ſont les plus voluptueux des princes Aſiatiques. Les unes demeurent ſans ceſſe auprès de leur perſonne, ſoit pour agiter & rafraîchir l'air avec de grands éventails, ſoit pour les amuſer par leurs diſcours, les réjouir par leurs chants & ſatisfaire les deſirs qu'elles cher-

chent faire naître. Les autres montent la garde alternativement jour & nuit dans l'intérieur du palais. D'autres ſont dans les cuiſines ou dans les offices où elles font tout ce qui regarde immédiatement la perſonne du roi. Toutes ces femmes ſont gardées dans des lieux où les yeux des hommes ne pénetrent jamais. L'occupation des plus jeunes, dans ces retraites, eſt d'apprendre le chant, la danſe & d'autres exercices qui peuvent les rendre agréables au ſouverain. La modeſtie & la ſoumiſſion ſont des vertus ſi néceſſaires, pour celles même qui ont ſçu lui plaire, qu'une faute légere eſt quelquefois punie de mort. Parmi cette multitude d'Indiennes, renfermées dans le ſerrail d'Achem, il y en a trois qui ont le rang d'épouſe; les autres ne ſont que des concubines. Outre celles que le roi a le pouvoir de choiſir dans ſes propres états, les marchands Arabes lui amenent des eſclaves de tous les pays. Ce prince a eu juſqu'à vingt filles de rois, & une reine qu'il avoit fait enlever. Une eſclave qu'on a expoſée en vente dans les baſars du royaume, ne peut être admiſe au lit du monarque; & le

marchand qui oſeroit la préſenter, ſe rendroit coupable d'un crime capital.

On m'a raconté, à ce ſujet, un trait de jalouſie & de cruauté que je ne dois point oublier. On vantoit à un roi d'Achem les charmes d'une jeune eſclave qui ſervoit, depuis quelques années, aux plaiſirs d'un de ſes courtiſans : le prince demanda à la voir ; comme il la trouva en effet très-jolie, il conçut pour elle une vive paſſion, & exigea que ſon maître lui en fît préſent : celui-ci s'en priva par complaiſance ; mais loin de lui ſavoir gré de ce ſacrifice, il le fit empaler quelques jours après, parce qu'il avoit eu les prémices de cette femme. Enſuite le dégoût ayant ſuccédé à ſa paſſion, il fit mourir l'eſclave elle-même, pour la punir d'avoir eu ſur lui aſſez d'aſcendant pour lui faire commettre une cruauté & une injuſtice.

Les enfans que les rois d'Achem ont de leurs concubines, ſont élevés loin de leurs meres, & deſtinés à la profeſſion des armes. Le ſeul avantage qu'ils tirent de leur naiſſance, eſt d'être expoſés à la guerre dans les occaſions les plus périlleuſes, parce qu'on leur ſuppoſe plus de zele qu'à d'autres, pour

la gloire du roi. Les filles épouſent les plus grands ſeigneurs du royaume. A l'égard des enfans qui naiſſent d'un mariage légitime, les garçons reçoivent l'éducation convenable à des princes deſtinés à porter la couronne : les filles ſont ordinairement mariées avec les rois voiſins.

Les ſommes qu'on emploie ici à l'entretien des plaiſirs du ſerrail, ne ſont pas une des moindres dépenſes du monarque. Ses revenus conſiſtent dans les contributions que le peuple paie en denrées, dans le produit du domaine royal que les ſujets cultivent par corvées, dans les droits d'entrées qui ſont conſidérables, dans les préſens que lui font les étrangers, dans la ſucceſſion de ſes ſujets qui n'ont point d'enfans mâles, dans la confiſcation des biens des criminels, dans les profits immenſes du commerce qui eſt preſque tout entre ſes mains, dans les monopoles qu'il exerce ſur ſes peuples, en leur faiſant acheter fort cher des marchandiſes qu'il les a obligés de lui vendre à très-bas prix, enfin dans le bénéfice journalier de pluſieurs autres droits, tels que l'héritage des biens des étrangers qui meu-

rent dans ſes états, la propriété des navires qui font naufrage, &c. D'ailleurs, ce prince débourſe très-peu d'argent pour l'entretien de ſa maiſon: il abandonne à ſes premiers officiers les revenus de quelques terres de ſon domaine, qui reviennent à la couronne après leur mort. Ses troupes ne reçoivent qu'une portion de riz qu'on leur diſtribue chaque jour pour leur nourriture. Ses ouvriers, & autres perſonnes employées à ſon ſervice, ſont traités de même; & il n'eſt pas juſqu'à ſes habits & les vêtemens de ſes femmes, qui ne lui ſoient fournis gratuitement, ou par les gouverneurs des provinces, ou les directeurs des manufactures.

Les forces militaires du roi d'Achem conſiſtent en une garde de trois mille hommes diſtribués dans les premieres cours du palais; en un autre corps de quinze cens eſclaves qui ne ſortent jamais de l'enceinte du château, & dans les garniſons employées dans les forts. Sa marine & ſes éléphans forment une autre branche de ſa puiſſance; d'ailleurs tous ſes ſujets ſont obligés de prendre les armes au premier ordre, & de porter avec eux des vivres pour trois mois.

Les éléphans ſont au nombre de neuf cens, & ſi bien inſtruits, qu'en entrant dans le château, ils ne manquent jamais de faire le ſalut devant l'appartement du roi. On rend à ces animaux les mêmes honneurs qu'aux ſouverains : lorſqu'ils paſſent dans les rues, on s'arrête par reſpect : on porte devant eux le parafol ; & un homme ſonne du cor pour avertir le peuple de leur préſence. Quoique je vous aie déjà beaucoup parlé des éléphans, je ne puis ſupprimer un fait qui vient de m'être raconté, & qu'on dit être arrivé au biſaïeul du roi d'Achem actuellement regnant. Ce prince ayant ordonné qu'on embarquât ſur la riviere cent de ces animaux pour une expédition qu'il avoit en vue, apprit que leurs conducteurs ne pouvoient les faire entrer dans les galeres : il ſe tranſporta lui-même au rivage ; & entrant en fureur contre les éléphans, il ſe mit à les injurier, leur reprocha leur ingratitude, leur lâcheté & leur rébellion. Enſuite faiſant ſaiſir un des plus mutins, il commanda qu'on lui fendît le ventre à la vue de tous les autres, & les menaça tous du même traitement, s'ils ne montroient plus de docilité. Ils

obéirent à l'heure même, entrerent dans les galeres, & pendant tout le voyage, il n'y en eut pas un qui fît le rétif.

Le roi d'Achem poſſede la meilleure & la plus grande partie de l'iſle de Sumatra; les villes principales de ſon royaume, après la capitale, ſont Pédir, Pacem, Dali, Daya, Labo, Chinquel, Barros, Batahan, Paſſeman, Tikou, Priaman & Padang. Entre pluſieurs titres faſtueux, & même ridicules, que prend ce monarque, il ſe fait appeller « le roi des rois, renommé pour ſes » guerres, redouté dans ſon royaume, » honoré chez toutes les nations, l'ima- » ge véritable de la royauté, le modele » du parfait gouvernement, formé du » plus pur métal, & orné des plus fines » couleurs; dont le trône eſt le plus » élevé & le plus accompli, reſſemblant » à une riviere de cryſtal, plus tranſ- » parent que la glace & le verre; ſei- » gneur de neuf ſortes de pierres & des » deux parafols d'or battu; qui poſſede » des ſieges d'or, des harnois, des lan- » ces, un ſépulcre, des vaſes & un ſer- » vice complet du même métal ».

Lorſque ce monarque eſt dans ſon

palais, & qu'il reçoit les hommages de ſes courtiſans, il eſt aſſis à terre, les jambes croiſées; & tous ceux qui ſont admis à lui faire ſa cour, ſe rangent autour de lui dans la même attitude. Une marque de reſpect, à laquelle on eſt obligé, en s'approchant de ſa perſonne, c'eſt d'avoir les jambes & les pieds nuds; on ôte ſes bas & ſes ſandales à la porte de la chambre; on s'avance enſuite les bras levés & les mains jointes au-deſſus de la tête, en baiſſant le corps; après quoi on s'aſſied, ſans autre cérémonie.

Il y a dans le royaume d'Achem, comme ailleurs, des miniſtres d'état, des officiers de juſtice, & des prêtres pour le ſervice de la religion, qui eſt celle de Mahomet. Voici, ſur ces divers articles, ce qu'il peut y avoir ici de particulier. Perſonne dans ce royaume, ſans en excepter même les premiers officiers de la couronne, ne peut ſe ſouſtraire à la ſévérité des loix & à la rigueur des châtimens. Les punitions s'étendent également ſur tous ceux qui ſont trouvés coupables: on a vu des gens de la cour, & même des perſonnes de la famille royale, qui n'avoient

ni pieds ni mains, & qui ſe trouvoient traités de la ſorte, pour des fautes qui à peine ſeroient dignes d'attention dans d'autres états. Je rapporterai, à ce ſujet, un trait qui m'a été raconté peu de jours après mon arrivée. Le combat des coqs eſt le divertiſſement le plus commun à la cour d'Achem. Le roi avoit confié à un ſeigneur, la garde d'un de ces animaux, qui fut vaincu dans un combat, par un autre coq de moindre grandeur. Le prince voulut ſavoir pourquoi le petit avoit plus de force que le grand. Le ſeigneur le voyant irrité, répondit en tremblant, qu'il n'en ſçavoit point la raiſon. Et moi, je la ſçais, répliqua le roi; c'eſt que vous avez mal nourri mon coq, & que vous avez mangé ou donné à vos maîtreſſes le riz qui lui étoit deſtiné. Sur le champ il ordonna qu'on lui coupât le poing; ce qui fut exécuté à l'heure même; & cet infortuné courtiſan ſortit du palais, tenant dans une main celle qu'on venoit de lui couper. Vous voyez que le roi d'Achem eſt non-ſeulement l'ordonnateur, mais quelquefois même le ſpectateur des ſupplices: il a des éléphans dreſſés exprès pour tour-

menter les criminels, & qui entendent au moindre ſigne ce que le monarque exige de ces animaux.

Ce prince eſt exceſſif dans ſes récompenſes comme dans ſes châtimens. Quand un courtiſan a mérité ſa faveur, il lui fait préſent d'un poignard orné de pierreries ; & dès ce moment, le favori a le droit de prendre toutes ſortes de vivres & de proviſions, où il les trouve, ſans rien payer, & de traiter tout le monde en eſclave. La loi condamne à mort quiconque oſeroit porter un ſemblable poignard, ſans l'avoir reçu du roi.

La juſtice de ce pays eſt inexorable contre les débiteurs. A l'expiration du terme ils ſont cités devant le tribunal du juge, qui ſe tient tous les matins, excepté les vendredis, devant la principale moſquée de la ville. Le délai qu'on accorde pour payer, eſt ordinairement très-court. Si la Sentence n'eſt pas exécutée au jour preſcrit, on arrête les débiteurs, on leur lie les mains derriere le dos, & tous les jours ils ſont obligés de paroître devant le juge. On les laiſſe libres dans cet état, mais il eſt défendu, ſous peine de la vie, de leur ôter leurs

liens. S'ils ſont déclarés inſolvables, ils tombent au pouvoir des créanciers, qui les retiennent dans l'eſclavage, juſqu'à la fin du paiement. Il eſt vrai que la ſervitude n'a rien ici de rigoureux : les eſclaves cultivent les terres, exercent les arts & les métiers ; & moyennant une contribution modique, on leur abandonne le fruit de leur travail ; par-là, les débiteurs trouvent moyen de ſatisfaire à leurs créanciers, & redeviennent libres.

Rien n'égale le reſpect que les Achémois ont pour la juſtice. Un criminel arrêté par une femme ou par un enfant, n'oſe prendre la fuite : il ſe laiſſe conduire avec une docilité ſinguliere, en préſence du juge qui le condamne ſur le champ. Les châtimens les plus uſités dans le pays, pour les fautes communes, ſont la baſtonnade & la mutilation de quelques membres, tels que les bras, les jambes, le nez, les oreilles & les parties naturelles. Après l'exécution, chacun s'en retourne tranquillement chez ſoi, ſans qu'on puiſſe diſtinguer le coupable des accuſateurs, c'eſt à-dire, qu'on n'entend d'une part aucune plainte, & de l'autre aucun reproche. Il ne

reſte p[illegible]ie à ceux qui ont ſubi ces punitio[illegible] l'out homme eſt ſujet à faillir, dit les Achémois; & le châtiment expie la faute. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que ces mutilations ſont rarement mortelles, même dans un âge avancé, quoiqu'on n'y apporte point d'autre remede, que d'arrêter le ſang & de bander la plaie.

Une autre circonſtance bien remarquable dans ces ſortes de châtimens, c'eſt l'eſpece de traité qui ſe fait entre le criminel & l'exécuteur de la juſtice; celui-ci demande aux coupables, combien ils veulent lui donner pour être mutilés proprement, pour avoir le nez ou les oreilles coupées d'un coup; & ſi la ſentence ordonne la peine de mort, pour recevoir le coup ſans languir. Après avoir un peu marchandé ſur le prix, l'affaire ſe conclut à la vue des ſpectateurs, & la ſomme eſt payée ſur le champ. Celui qui refuſeroit de prendre ce parti, s'expoſeroit à ſe voir emporter la joue avec l'oreille, ou couper le nez ſi haut, que le cerveau ſeroit à découvert.

On m'a dit qu'un homme ayant eu la curioſité de voir la femme de ſon

voiſin par deſſus une haie, tandis qu'elle ſe baignoit, elle en avoit fait des plaintes à ſon mari. Celui-ci ſaiſit le coupable, & le traduiſit devant le juge qui le condamna à recevoir ſur les épaules trente coups de baguette. On entra en capitulation pour éviter le ſupplice; l'exécuteur demanda une ſomme beaucoup plus forte que celle qu'offroit le criminel; &, comme il le voyoit incertain, il lui donna un coup ſi rudement appliqué, que le marché fut conclu au prix qu'il avoit mis d'abord. La ſentence n'en fut pas moins exécutée; les trente coups furent donnés, mais ſi légérement, que la baguette touchoit à peine les habits; l'exécution faite, le coupable ſe mêla tranquillement parmi les ſpectateurs, pour entendre les jugemens de quelques autres cauſes.

Le mahométiſme n'eſt pas tellement la religion du royaume d'Achem, qu'elle ne contienne auſſi quelques ſuperſtitions judaïques: en voici une qui mérite d'être remarquée. Le roi ſe rend une fois l'année à la moſquée principale, pour ſavoir ſi le Meſſie n'eſt point arrivé. Il eſt accompagné d'un cortege

nombreux, compoſé de toute ſa nobleſſe, de ſes gardes, de ſes muſiciens & de quarante éléphans couverts d'étoffe d'or & de ſoie. Chaque ſeigneur a le ſien ; mais il y en a un plus beau, plus richement paré que les autres, qui porte ſur ſon dos un ſiege d'or maſſif, deſtiné pour le Meſſie, en cas qu'il ſoit arrivé. On le cherche en effet dans la moſquée avec empreſſement, & en cérémonie ; & quand, après avoir viſité tous les coins du temple, on s'eſt bien aſſuré qu'il n'eſt point encore venu, on retourne au palais dans le même ordre, avec cette ſeule différence, que le roi quitte ſon éléphant, & monte ſur celui qui devoit porter le Fils de Dieu. Le reſte du jour ſe paſſe en fêtes & en divertiſſemens.

Parmi quelques bonnes qualités des habitans de ce pays, j'en remarque une infinité de mauvaiſes. Ils ſont lâches & inſolens, ignorans & préſomptueux, envieux & perfides. Ils ont d'ailleurs de l'activité & de l'induſtrie ; ils aiment le commerce & les arts méchaniques. Le travail manuel ne déroge point : les perſonnes de qualité s'y appliquent ; & il y a des métiers, tel que celui d'or-

févre, qui ne peuvent être exercés que par les nobles : les ouvrages qui ſortent de leurs mains, ſont eſtimés dans toute l'Inde. Les autres profeſſions n'y ſont pas cultivées avec moins de ſoin ; & comme il y a des écoles publiques pour la jeuneſſe, les ſciences même n'y ſont point négligées. On y enſeigne l'arithmétique, la poéſie, la muſique & l'éloquence ; mais on ne ſe donne pas le tems d'y faire de grands progrès.

Les Achémois ſont extrêmement ſobres ; le riz fait leur ſeule nourriture ; les plus riches y joignent un peu de poiſſon ; & il faut être un très-grand ſeigneur pour avoir une poule bouillie ou rôtie. Auſſi diſent-ils que deux mille chrétiens dans leur iſle, l'auroient bientôt épuiſée de bœufs & de volaille.

Le royaume d'Achem a paſſé par différentes formes de gouvernement ; il a été tantôt électif, tantôt héréditaire, tantôt deſpotique, tantôt républicain. Il eſt aujourd'hui ſous un prince dont le pouvoir eſt arbitraire, & qui diſpoſe à ſon gré des biens & de la vie de ſes ſujets. Cette autorité ſans bornes, a

quelquefois été confiée à des femmes; mais il y a pluſieurs ſiecles que les mahométans originaires de l'Arabie, ſont en poſſeſſion de ce pays, & ſe ſont établis ſur les ruines de la nation primitive, diſperſée dans les montagnes & dans les iſles voiſines. Pour achever de vous faire connoître la cruauté de ces anciens habitans, je ne citerai qu'un ſeul trait qui finira cette lettre. Ces peuples barbares ſont dans la cruelle habitude de jouer leur vie les uns contre les autres; le gagnant lie ſon adverſaire, & attend pendant un jour, que quelqu'un vienne le racheter: ſi perſonne ne ſe préſente, il le tue & le mange.

Je ſuis, &c.

Dans l'iſle de Sumatra, ce 3 Décembre 1742.

LETTRE XLIV.

L'ISLE DE JAVA.

Du port d'Achem je m'embarquai dans un vaiſſeau anglois, pour l'iſle de Java ; & quoique la France fût alors en guerre avec la Hollande & la Grande-Bretagne, à force de fréquenter des nations différentes, j'étois devenu l'ami de toutes : auſſi éprouvé-je actuellement, de la part des Hollandois à Batavia, les mêmes traitemens que ſi nous étions en pleine paix. Vous ſavez, Madame, que cette ville fameuſe eſt le centre de leur commerce dans l'Inde, que de-là ils donnent la loi, non-ſeulement dans l'iſle de Java, dont elle eſt, pour ainſi dire, la capitale, mais encore dans la plupart des pays de l'Aſie maritime & commerçante. L'hiſtoire de leurs premiers voyages & de leur établiſſement dans les Indes doit naturellement être placée à la tête d'une lettre où il s'agit principalement de leur puiſſance dans ces riches contrées.

& de la métropole de toutes leurs poſſeſſions. Voici donc ce que m'ont appris des gens très-inſtruits de ce qui concerne les différentes compagnies de commerce.

Les Hollandois avoient fait quelques tentatives inutiles pour pénétrer dans les Indes par la mer du nord, lorſqu'un nommé *Houtman*, ſujet de cette république, leur fit ſçavoir, du fond des cachots de Portugal, qu'il pouvoit leur apprendre une autre route. Houtman avoit été arrêté à Lisbonne, pour avoir fait des queſtions trop curieuſes ſur le chemin nouvellement découvert par les Portugais; & comme ces derniers avoient le plus grand intérêt de tenir ſecret le cours de cette navigation, ils mirent le Hollandois en priſon, dans la crainte qu'il ne le divulguât. On lui permit de ſe racheter pour une ſomme conſidérable, qu'on le croyoit hors d'état de fournir; mais Houtman eut ſecrétement recours à ſes compatriotes, qui lui firent toucher cet argent, dans l'eſpérance de tirer de lui des éclairciſſemens utiles ſur le trajet qu'ils avoient en vue. De retour dans ſa patrie, il communiqua ſes lumieres à des mar-

chands Hollandois, qui formerent une compagnie ſur ſes inſtructions. Ils firent équiper une petite flotte, ſous la direction d'Houtman; & le ſuccès de cette premiere navigation ayant répondu à leur attente, la compagnie augmenta du double. Chaque année on voyoit entrer dans le port d'Amſterdam des richeſſes immenſes, qui animerent tellement les négocians de Hollande, que leur puiſſance dans les mers de l'Inde, égala bientôt celle des Portugais. Ceux-ci, outrés de ſe voir enlever une partie de leur commerce, s'efforcerent d'arrêter ces progrès. De là des guerres longues & fréquentes entre les deux nations, & qui firent perdre aux Portugais la plupart de leurs poſſeſſions dans les Indes. Les Hollandois les dépouillerent avec tant de rapidité, qu'en moins de ſoixante ans il ne leur reſtoit plus que Goa, Diu & Macao. Devenus les maîtres de tant de places qui leur avoient ſi peu coûté à conquérir, les Hollandois crurent qu'ils pouvoient à leur tour dominer ſur les autres nations, & troubler leur commerce dans des pays d'où ils vouloient éloigner tous les Européens

ſant le faire à force ouverte, dans
rainte de s'en reſſentir en Europe,
ont recours à un autre expédient;
t de donner quelquefois leurs mar-
ndiſes à bas prix & même à perte,
l'acheter celles du pays ſi haut, que
autres ne peuvent ſuivre leur exem-
ſans ſe perdre. C'eſt ainſi qu'ils en
nt principalement à l'égard des Por-
ais de Macao : ils envoient leurs
ſſeaux dans les iſles voiſines, & don-
t aux Chinois les mêmes marchan-
s, à trente pour cent meilleur mar-
que les Portugais, & achetent
es de la Chine, à trente pour cent
s cher : ils ſavent enſuite s'en dé-
nmager ſur les épiceries, dont ils
: ſeuls le commerce. Leur puiſſance
aujourd'hui ſi grande dans les Indes,
ils y donnent la loi aux princes du
ys; & ce peuple, qui s'eſt ſi ſouvent
rié contre l'empire abſolu des Por-
gais ſur les Indiens, a encore ag-
ivé ce joug humiliant. La compa-
ie Hollandoiſe a contraint le vice-
i de Golconde à reconnoître ſa ſu-
riorité. Elle eſt comme ſouveraine
ne partie des côtes de Malabar &
Coromandel; vous avez vu qu'elle

poſſede toutes les villes maritimes d
Ceylan ; qu'elle a pluſieurs places for
tes à Sumatra ; mais c'eſt principale
ment l'iſle de Java, qui eſt le gran
théatre des Hollandois.

Les habitans du pays avoient long
tems refuſé aux Européens la liberté d
s'établir ſur leurs terres; & ce n'eſt qu'
force ouverte que les Anglois y prirem
poſte. Enſuite, par un traité il leur fu
permis d'avoir un fort, une loge & de
magaſins à Jacatra. Les Hollandois y
vinrent à leur tour; mais comme leu
coutume dans les Indes a toujours ét
de s'élever aux dépens & ſur les débri
des autres nations, ils ſurprirent pen
dant l'heure de la pêche, le fort des An
glois, pillerent leur loge, & raſerent
la ville, lorſqu'avec le tems ils eurent
acquis aſſez de force dans l'iſle. De
deſſous ſes ruines eſt ſortie la fameuſ
Batavia, où les Hollandois, en lui don
nant le nom latin de leur pays, ont éta
bli leur comptoir général. C'eſt ſur ce
fonds uſurpé, qu'ils ont fondé leur trôn
des Indes, la métropole de toutes leur
poſſeſſions, leur principal boulevard
& une des villes les plus commerçante
de l'univers. Les Javanois l'appelle

de ſon ancien nom, *Jacatra*, les Chinois *Kalakka*, à cauſe de l'abondance des cocotiers qui croiſſent dans ſon territoire; mais les Européens ne la connoiſſent que ſous le nom de *Batavia*. Elle eſt ſituée entre la mer & une chaîne de montagnes, dans une plaine baſſe & unie, & ſur le bord d'un golfe qui forme un port ſpacieux & commode. Des murailles de briques l'enferment de toutes parts; elle eſt défendue par vingt-deux baſtions qui portent le nom des provinces ou villes principales de la Hollande, & environnée d'un foſſé large & profond, toujours plein d'eau, qui, dans le tems de la haute marée, eſt une ſeconde barriere impénétrable. Enfin elle eſt munie de toute l'artillerie que l'on peut mettre dans une ville de guerre, & qui eſt tellement diſpoſée, qu'elle enfile les principales rues, & pourroit foudroyer la place, ſi elle entreprenoit de ſe ſoulever.

Une riviere, avec un beau quai de pierre, planté d'arbres, traverſe la ville dans toute ſon étendue qui eſt d'une lieue, en y comprenant les fauxbourgs; & l'on y compte cent mille habitans, tant Indiens qu'Européens. Preſque

toutes ſes rues ſont alignées, larges d'environ cinq toiſes, bordées de chaque côté d'un double rang d'arbres, avec un chemin pavé de briques, pour les gens de pied. Les maiſons ſont bâties de pierres blanches, avec la même régularité qu'en Hollande; & cette ville, pour l'agrément de la ſituation, la beauté de ſes bâtimens, la multitude de ſes ponts, eſt une des plus belles de l'univers. Ses principaux édifices ſont les égliſes, les hôpitaux, la maiſon de ville, la maiſon de force, les halles, & dans le château, le palais du gouverneur, & des logemens pour les cours ſouveraines. Je ne vous fais aucune deſcription de tous ces différens endroits; ils m'ont paru n'avoir rien de plus remarquable, que ce qu'on voit dans les autres villes de guerre & de commerce. On m'a ſeulement fait obſerver que le bourreau demeure à côté de la priſon des criminels; qu'il y a un hôpital qui n'eſt habité que par des malades Chinois; que ſes revenus conſiſtent dans les taxes que les directeurs impoſent ſur les comédiens & les artificiers de cette nation; que les adminiſtrateurs ſont deux Chinois & deux Hollandois; que

la maiſon de force n'eſt remplie que de femmes de mauvaiſe vie; qu'elle n'a d'ouverture que d'un côté, où l'on montre au peuple ces priſonnieres pour ſervir d'exemples aux autres femmes; que toute leur occupation eſt de filer, & que ſi elles négligent de faire leur tâche, elles ſont fouettées impoyablement.

Un des ſpectacles les plus variés & les plus agréables de Batavia, eſt celui de ſes places publiques & de ſes marchés. Le plus fréquenté de tous eſt l'endroit où ſe vendent les fruits & les légumes: il regne le long de la riviere. Depuis quatre heures après midi juſqu'au ſoir, il eſt rempli de Chinois & d'Indiens qui y étalent leurs denrées, & d'acheteurs & de curieux qui viennent jouir de la beauté de ce coup-d'œil.

Les dehors de Batavia ont tous les agrémens que peuvent procurer les grandes richeſſes ſous un ciel heureux, & dans le plus agréable climat. On y voit quantité de maiſons de plaiſance & de belles habitations. Des eaux conduites avec art, répandent dans les campagnes la fraîcheur, la fertilité & l'a-

bondance. On y recueille toutes les productions qui peuvent ſatisfaire aux beſoins, & contribuer aux plaiſirs de la vie. Le riz, le ſucre, les épiceries y viennent avec facilité; l'ananas de Java paſſe pour le meilleure de l'Inde; & l'on y trouve enfin tous les fruits qui croiſſent dans la plupart des pays de l'Aſie. Un arbre qui me paroît particulier à cette contrée, eſt le lantor, remarquable par ſa hauteur extraordinaire & la majeſté de ſon ombrage: ſes feuilles longues de cinq à ſix pieds, ſont ſi fermes & ſi unies, qu'on peut y tracer des lettres avec un crayon ou avec un poinçon de fer: c'eſt le papier ordinaire des habitans de l'iſle.

N'ayant encore fait que quelques courſes autour de Batavia, je ne puis guere vous entretenir des autres productions naturelles de cette contrée; je vous en parlerai quand je ſerai plus inſtrui: je me borne, dans ce moment, à ce qui regarde l'intérieur de la ville. On ne ſçauroit trop louer l'ordre & les réglemens que la compagnie Hollandoiſe a établis parmi ſes officiers. Perſuadée qu'une puiſſance doit être reſpectée

dans ceux à qui elle confie ſes intérêts, elle fait rendre ici les honneurs de ſouverain au chef ſuprême, qui a le titre de gouverneur général des Indes. Toute l'autorité civile & militaire eſt entre ſes mains. Il eſt élu en Hollande par les directeurs de la chambre ſouveraine; & ſon élection doit être confirmée par les états généraux. Sa puiſſance ne devroit durer que trois ans; mais quand la compagnie eſt contente de ſes ſervices, elle le continue dans ſon emploi; & cette prorogation dure ſouvent toute la vie. Son palais occupe la moitié de la citadelle; s'il en ſort quelquefois pour ſe délaſſer, il eſt obligé d'y rentrer le ſoir, & d'y paſſer la nuit. L'état de ſa maiſon eſt conſidérable par la multitude d'officiers & de domeſtiques qu'il a à ſon ſervice; & lorſqu'il paroît en public, ſon cortége ne differe point de celui des plus puiſſans monarques de l'orient. Il reçoit avec magnificence les ambaſſadeurs des cours Aſiatiques. Les lettres que ces princes lui envoient, ſont portées ſur des plats d'argent, entre deux haies de ſoldats, au bruit des inſtrumens militaires, & avec des décharges continuelles de mouſqueterie

& d'artillerie. Ces marques de g
deur ſervent à adoucir les fatigues
ſa charge, qui ſont très-pénibles.
correſpondance aſſidue de lettres,
ordres à notifier aux chefs de tou
corps, des paſſe-ports, des commiſſi
des brevets à expédier, des con
fréquens auxquels il eſt obligé de
ſider, des audiences à donner, le
des plantations, des manufactures,
cargaiſons, & mille autres détail
cette nature lui laiſſent à peine q
ques momens de loiſir. Une vie
éloignée de tout repos, a porté
ſieurs particuliers à refuſer cette pl
& d'autres ont remercié la compa
dès qu'ils en ont eu goûté pen
quelques mois.

Le directeur général, dont la ch
n'eſt guere moins fatigante que c
de gouverneur, eſt après lui le pren
officier de la compagnie. Il a le ma
ment de tout ce qui regarde le co
merce. Outre ces deux places, il
dans Batavia un conſeil ſouverain, d
les membres ſont nommés par la ch
bre ſyndicale de Hollande : c'eſt c
ces aſſemblées qu'on délibere ſur
affaires du commerce, & ſur les inté

le l'état. Le gouverneur y préſide ; mais il eſt obligé de ſe ſoumettre à la pluralité des voix : on y diſpoſe des gouvernemens particuliers, & des autres emplois qui vaquent dans les colonies de l'Inde. Il y a d'autres tribunaux à Batavia : l'un connoît les affaires particulieres qui regardent les officiers de la compagnie & les comptables ; l'autre juge les procès des citoyens. Le troiſieme eſt chargé de régir les biens des orphelins. Le quatrieme eſt établi pour régler ce qui concerne les mariages, & pour faire obſerver toutes les formes qui doivent légitimer cette union. Le cinquieme a la direction des milices bourgeoiſes de la ville, qui n'a point d'autres gardes que ſes propres habitans. Les fonctions des officiers ſubalternes ne ſont pas réglées avec moins de préciſion.

La compagnie Hollandoiſe a ſi fort à cœur la fortune de tous ceux qui ſont à ſon ſervice, qu'elle fait peu de cas des employés qui négligent leurs propres affaires, & les regarde comme peu capables de travailler utilement à celles d'autrui. Elle n'avance que très-rarement un ſujet qui ne penſe point à s'en-

richir ; & s'il demande à s'en retourner en Europe, le conſeil ſouverain n'a aucun égard aux placets qu'il lui préſente. Il eſt donc obligé de reſter juſqu'à ce qu'il ſe ſoit mis en état d'aller vivre commodément dans ſa patrie, & d'y entretenir facilement ſa famille. S'il s'en retournoit ſans en avoir obtenu le conſentement, on lui feroit ſon procès à ſon arrivée, & il ſeroit puni comme un déſerteur. On l'intéreſſe, en lui facilitant les moyens de gagner du bien ſelon ſa condition : il ne faut pas s'étonner ſi les Hollandois ſont ſervis dans les Indes avec tant d'empreſſement & de zele. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'en même tems que la compagnie déſire avec ardeur que ſes officiers faſſent fortune, elle leur fait promettre, ſous la foi du ſerment, de n'entreprendre aucun commerce pour leur propre compte. Il eſt vrai que rien n'eſt moins obſervé que cet engagement ; & l'on auroit peine à ſe figurer les infidélités qui ſe commettent dans toutes les villes de l'Inde, où les Hollandois ont des comptoirs. J'en ai déja touché quelque choſe dans ma lettre ſur Bengale. Rien n'eſt plus commun que de voir des ca-

pitaines de vaiſſeaux préſenter des pertes imaginaires, pour ſe procurer des indemnités conſidérables; d'autres font jetter dans la mer de gros cables de navires, ſous prétexte qu'ils ſont mauvais, tandis qu'ils ont des gens apoſtés pour les pêcher & pour les vendre ſecrétement. On fait dans les magaſins de Batavia de prodigieux amas de vivres, de cordages, de bois, de fer, de proviſions de toute eſpece, qui s'évanouiſſent avec une rapidité inconcevable. Les ouvriers de la compagnie ſont employés à des conſtructions qui n'intéreſſent point ſon ſervice; ſes matériaux ſervent à bâtir des maiſons de plaiſance pour les particuliers: les entrepreneurs des travaux publics, les adminiſtrateurs des hôpipaux, les directeurs des vivres de la marine, chacun enfin s'enrichit ici par de ſemblables malverſations; & ces rapines autoriſées par l'impunité, ne portent plus le nom de vol.

La compagnie Hollandoiſe a toujours dans l'iſle de Java un corps de troupes conſidérable, ſoit pour la garde de ſes forts, ſoit pour les recrues qu'elle envoie dans d'autres colonies, ſoit pour le ſervice de pluſieurs princes

Aſiatiques, qui ſoudoient une partie de ces milices. Elles ſont compoſées d'Indiens & d'Européens; & on en fait monter le nombre à plus de cent mille hommes, tant à Java que dans les autres colonies de l'Inde. Toutes ces troupes ſont ſous les ordres du gouverneur de Batavia. Les forces maritimes de la compagnie ſont proportionnées à l'étendue de ſon commerce. Elle a toujours quarante vaiſſeaux, & quelquefois plus, ſur leſquels elle négocie dans toutes les Indes; & du profit qu'elle en retire, ainſi que des revenus de ſes domaines, elle fait la cargaiſon de vingt à trente vaiſſeaux qu'elle envoie tous les ans en Europe. Il en part autant de Hollande, qui reviennent enſuite, mais dont on a ſoin de changer l'équipage, par des raiſons de politique: auſſi-tôt qu'un officier arrive aux Indes, on lui donne à monter un autre vaiſſeau. Avant que de partir d'Amſterdam, on paie à chaque engagé deux mois de ſes appointemens, & après le départ, on lui donne abondamment de quoi ſe nourrir durant toute la route. Les ſoldats font ſur mer le ſervice comme les matelots; & ceux qui s'y préſentent

dans l'ivreſſe, ſont rigoureſement punis. On leur défend auſſi, ſous peine d'un châtiment exemplaire, de fumer pendant la nuit, de jouer aux dés, aux cartes & à d'autres jeux de haſard. Comme le couteau eſt l'arme favorite des Hollandois, un matelot qui s'en eſt ſervi contre un autre, eſt condamné à tenir la main contre le mât du navire, & à ſouffrir qu'on le perce du même inſtrument dans la chair des doigts, & même dans la paume; de maniere que ſa main reſte attachée au mât. On lui laiſſe le ſoin de la détacher lui-même. Celui qui frappe un officier, reçoit trois fois le ſupplice de la calle, ſi le crime s'eſt commis dans le vaiſſeau; ſi l'action s'eſt paſſée à terre, il eſt condamné à perdre la main. La calle conſiſte à plonger trois fois le coupable dans l'eau, du haut du grand mât; à le faire paſſer, par le moyen des cordes, ſous le vaiſſeau, & a le remonter de l'autre côté. On lui attache aux pieds pluſieurs poids, afin qu'il enfonce à une certaine profondeur, & au bras une éponge imbibée d'huile, pour lui conſerver la reſpiration. Ce ſupplice expoſe beaucoup la vie du criminel,

lorſque la tête touche à la quille du vaiſſeau ou à quelques ferremens.

Les flottes de Hollande partent trois fois dans le cours de l'année ; & c'eſt vers le tems de leur départ que ſe font les enrôlemens. Pendant la navigation on exerce réguliérement les ſoldats au maniement des armes. Ils ſont libres, en arrivant à Batavia, de renoncer à leur engagement pour en former un nouveau, qui conſiſte à ſervir dix ans dans les autres colonies de la nation, ou ſur les vaiſſeaux. Le ſervice de mer eſt plus lucratif, mais moins honorable : il ſe préſente aux Hollandois pour les Indes, trois fois plus de ſoldats qu'ils n'en ont beſoin ; & l'on n'y eſt admis ſouvent qu'avec de fortes recommandations.

Les habitans de Batavia ſont un mêlange de Chinois, de Malais, d'Amboiniens, de Javanois, de Hollandois, de Portugais, de François, &c. Les Chinois y font un commerce conſidérable ; & ce ſont eux qui contribuent le plus à la proſpérité de la ville, par l'extrême abondance que lui procurent leur travail & leur induſtrie. Ils y vivent en liberté, ſuivant les loix de

leur pays, & ſous un chef qui veille à leurs intérêts. Ils portent de grandes robes de coton ou de ſoie, avec des manches fort larges. Leurs cheveux ne ſont point coupés, comme à la Chine; ils les ont longs & treſſés; ce qui leur donne plus de grace. Leurs maiſons ſont baſſes & quarrées, & diſperſées dans différens quartiers, mais toujours dans ceux où le commerce eſt le plus floriſſant. Les Malais, ou peuple de Malaca, ne ſont ni auſſi laborieux ni auſſi induſtrieux que les Chinois. Leur occupation principale eſt la pêche; & ils ſont ſoumis à un chef de leur nation. Les Amboiniens, ou peuples d'Amboine, dans les Moluques, en ont auſſi un de leur pays, auquel ils obéiſſent; mais ils ſont d'un commerce plus difficile, & toujours prêts à ſe ſoulever. Leur profeſſion eſt de bâtir des maiſons de bois pour les particuliers qui les emploient. Les Javanois travaillent à l'agriculture, & font des bateaux pour le tranſport des denrées. Les hommes ſont nuds, à la réſerve d'un bonnet qui leur couvre la tête, & d'une piece de toile qu'ils ont autour des reins. Les Malais

& les Amboiniens ont des habits de coton ou de ſoie, qui leur cachent la plus grande partie du corps.

Les mœurs des Hollandois de Batavia, ou plutôt des femmes Hollandoiſes, nous offrent des détails plus curieux. On les partage en pluſieurs claſſes, comme vous avez vu que l'on diſtingue différentes ſortes de Portugais à Goa : les Hollandoiſes d'Europe & les Hollandoiſes des Indes ; celles qui le ſont de pere & de mere, & celles qui ne le ſont que de pere ou de mere ſeulement. Les premieres ſont, pour la plupart, des femmes de Hollande, que le libertinage, le déshonneur ou la pauvreté ont obligées de s'expatrier, & qui ſont venues chercher une derniere reſſource aux Indes. Elles y ſont reçues comme pures, nettes & vertueuſes ; & ſouvent elles y font de très-bons mariages. Pour relever la baſſeſſe de leur naiſſance, elles ont grand ſoin de ſe dire des filles ou parentes de quelques bourguemeſtres : ce n'eſt pas l'uſage qu'on faſſe là-deſſus aucunes recherches ; & les maris y ajoutent foi avec d'autant plus de facilité, que c'eſt une illuſion qui les flatte,

Elles ſont pas plutôt arrivées à Batavia, qu'elles prennent le ton, les airs, l'arrogance des femmes du pays, & menent une vie pareſſeuſe & molle, qui les éloigne de toute eſpece d'occupation & d'exercice. Une dame de Batavia ne ſe promene jamais à pied, & n'a pas le courage de marcher, même dans ſon appartement. Elle ſe fait ſoutenir par ſes eſclaves; & ſi elle ſort de ſa maiſon, ce n'eſt jamais que dans un palanquin. Non-ſeulement elles ont perdu l'uſage ſi commun en Hollande, de nourrir elles-mêmes leurs enfans; mais elles ſe débarraſſent auſſi du ſoin de les élever, ſur des eſclaves Moreſques ou Banianes, qui ne leur apprennent qu'un jargon barbare, & leur inſpirent le goût de tous les vices.

Une éducation ſi négligée apporte dans les générations ſuivantes des mœurs encore plus dépravées; & c'eſt ce que j'ai remarqué ſans peine dans les Hollandoiſes nées aux Indes. Elles n'ont d'autre occupation que leur parure; d'autre converſation que de leurs ajuſtemens & de leurs eſclaves; d'autre plaiſir que de fumer, de mâcher du bétel, de ſe tenir couchées ſur des nattes,

& de ſe livrer à tous les excès de la débauche : Hollandois ou Indiens, hommes libres ou eſclaves, tout leur convient, tout ſert à ſatisfaire leurs deſirs déréglés : l'obſcénité ou la frivolité regnent dans tous leurs propos ; & elles ne ſe plaiſent que dans les cotteries où ce mauvais ton eſt familier. Ce goût les ſuit juſqu'à table, où elles ne veulent être qu'avec des femmes de leur eſpece. Dans la crainte que la préſence de leurs maris ne les contienne, elles mangent rarement avec eux ; & elles ſont d'un embarras extrême dans les repas où les invitent quelquefois les officiers de la compagnie, qui viennent de Hollande. L'habitude qu'elles ont de vivre ſans contrainte, & l'ignorance abſolue des bienſéances & des égards les rendent timides & taciturnes ; elles n'oſent ni parler ni répondre ; & leur reſſource eſt de s'approcher les unes des autres, pour s'entretenir enſemble. Joignez à ce défaut de contenance une mal-propreté extrême lorſqu'elles ſont à table ; elles prennent ſans cuiller & ſans fourchette tout ce qu'on leur ſert, à l'exemple des eſclaves qui les ont élevées ;

le riz, les ragoûts, les ſauſſes, elles mangent tout avec leurs doigts, & ſe le fourrent dans la bouche à pleines mains, ſans ſe mettre en peine du dégoût qu'elles cauſent aux ſpectateurs.

Toutes les femmes de Batavia, ſoit Hollandoiſes, ſoit Métives, ont l'ambition de ſe diſtinguer par le luxe & la magnificence des vêtemens & des équipages; & c'eſt à l'égliſe ſur-tout qu'elles étalent à l'envie la richeſſe de leur train & de leur parure. L'or, l'argent, la ſoie, les pierreries éclatent de toutes parts ſur leurs habits & ſur leur perſonne. On les voit arriver dans de ſuperbes palanquins, précédées & ſuivies d'une foule d'eſclaves, qui les feroient prendre plutôt pour des princeſſes, que pour de ſimples bourgeoiſes. Les miniſtres de la religion ſouffrent ces excès dans leur propre famille, & donnent en cette matiere de dangereux exemples, qui ne ſont que trop ſuivis. Ils font plus; car il y a de ces femmes dont ils entretiennent le luxe par des aumônes ſecrettes, & qui reçoivent de leurs paroiſſes de quoi fournir à tout cet étalage de vanité.

La vie que les Hollandoiſes menent aux Indes, les richeſſes qu'elles y amaſſent, l'envie & l'eſpérance d'y vivre & de s'y enrichir de même, excitent parmi le ſexe de Hollande un deſir général de voir la fameuſe Batavia. Mais toutes n'obtiennent pas cette faveur; & ſi les directeurs l'accordoient à celles qui le demandent, on verroit moins d'hommes que de femmes ſur les vaiſſeaux de la compagnie. Il leur faut donc, pour s'embarquer, une permiſſion expreſſe, qu'elles n'obtiennent que difficilement. Celles qui paſſent ſans aveu, ſe déguiſent en hommes, & ſe tiennent parmi les ſoldats ou les matelots, juſqu'à ce qu'on ſoit en mer. Elle reprennent alors leurs habits de femmes; & ſous le nom de *chambrieres*, elles lavent & raccommodent le linge des officiers du vaiſſeau. Elles ne ſe bornent pas toujours aux petits ſervices de ce genre; mais on empêche, autant qu'il eſt poſſible, qu'elles ne ſe familiariſent trop avec l'équipage. Sitôt qu'elles ſont arrivées à Batavia, & qu'on les voit vêtues à la mode du pays, ce ſont de véritables dames, quelle que ſoit la vie qu'elles ont menée dans

leur pays, d'où elles ne ſont ſorties le plus ſouvent, que pour éviter d'être enfermées dans quelque maiſon de force. Lorſqu'à la qualité de Hollandoiſe ſe joignent encore les agrémens de la figure, elles trouvent, dans les officiers de la compagnie, des reſſources promptes qui les conduiſent à la fortune, & conſéquemment à la conſidération ; car on n'en connoît guere d'autre dans ce pays-ci, que celle qui s'acquiert par les richeſſes. Dès le moment qu'elles ſont arrivées à ce point d'élévation, on voit ces chambrieres de vaiſſeaux, ſe conformer aux mœurs des autres femmes : elles ſont fieres, capricieuſes, & d'une vanité inſupportable : elles ſe font ſervir nuit & jour par des eſclaves de l'un & de l'autre ſexe, qui doivent ſans ceſſe avoir les yeux reſpectueuſement attachés ſur elles, & deviner leurs intentions au moindre ſigne. Leur dureté eſt extrême pour les perſonnes qui les ſervent, & la plus légere négligence expoſe un eſclave à des corrections cruelles ; on le lie à un poteau, on le fait fouetter juſqu'à ce que le ſang ruiſſelle de ſon corps, & qu'il demeure

couvert de plaies. Dans la crainte que la corruption ne ſe mette dans ſes bleſſures, & ne faſſe mourir le patient, on le frotte avec une eſpece de ſaumure mêlée de ſel & de poivre, ſans s'inquieter ſi on renouvelle ou ſi on augmente ſes douleurs.

Depuis que je ſuis à Batavia, j'ai fait pluſieurs voyages qui m'ont mis à portée de connoître les autres parties de l'iſle de Java. Je commençai par le royaume de Bantam, le plus voiſin de Batavia, & ainſi appellé du nom de ſa capitale. C'étoit autrefois un état très-puiſſant; mais en affoibliſſant ſon commerce, les Hollandois lui ont fait perdre ſes forces, ſes richeſſes, & la plus grande partie de ſon premier luſtre. Elle a vu tomber ſucceſſivement ſes manufactures; & ſon roi même eſt devenu vaſſal & tributaire de la compagnie Hollandoiſe, qui entretient une garniſon dans Bantam. Cette ville eſt ſituée dans une plaine, au pied d'une grande montagne, d'où il ſort une riviere qui ſe partage en trois canaux; l'un traverſe le ville, & les deux autres l'environnent. On m'a beaucoup vanté l'anciene étendue de ſon enceinte,

qui étoit, dit-on, de plus de quatre ieues; l'ancien éclat de ſes marchés, qui étoient le rendez-vous de tous les négocians de l'Aſie; l'ancien nombre de ſes habitans, qui ſurpaſſoit celui de Batavia; l'ancienne magnificence de ſes rois, dont l'autorité étoit reſpectée dans toute l'iſle; l'ancien état de ſes fortifications, défendues par une nombreuſe artillerie; en un mot, l'ancienne ſplendeur de ce royaume, qui comptoit Sumatra & Bornéo parmi ſes dépendances.

Aujourd'hui cette ville célebre conſerve à peine quelques traces de ſa premiere grandeur. Ses rues ſont étroites & ſans alignement. Ses murs bas & mal conſtruits réſiſteroient peu au canon; ſes maiſons iſolées & environnées d'arbres lui donnent un air champêtre; la ville qui n'eſt point pavée, eſt bâtie comme celle d'Achem, c'eſt-à-dire que rien n'eſt ſi pauvre ni ſi fragile que ſes édifices. Les cloiſons ſont à jour comme une cage, & ſe ferment la nuit avec des rideaux. Les canaux qui coupent cette capitale en pluſieurs endroits, n'ayant pas aſſez d'eau pour entraîner les ordures, y

forment des marais qui infectent habitans. Cette incommodité a mente par l'habitude où l'on eſt, s'y baignant, d'en remuer le fond c tinuellement. Bantam eſt diviſé en p ſieurs quartiers, qui ont chacun l inſpecteur, & ſont ſéparés les uns autres, par des portes qui ſe ferm tous les ſoirs. Chacune à ſes gar pour empêcher qu'on ne ſorte p dant la nuit; & immédiatement ap le coucher du ſoleil, on enferme tc tes les barques de paſſage, afin que p ſonne ne vogue ſur les canaux. Il défendu d'être dans les rues aux h res du ſommeil, ſans une permiſſi particuliere des magiſtrats chargés la police.

Outre les ſentinelles répandues différens endroits de la ville, les g de diſtinction ont tous une garde près de leurs maiſons: ce ſont des claves qui veillent à la ſûreté de le maîtres, parce qu'il n'y en a point n'appréhende d'être ſurpris & tué nuit par ſes ennemis. Il y a d'aille dans chaque quartier un tambour a gros qu'un tonneau de deux muic qui tient lieu de cloche, & qu'on

trois fois le jour avec un maillet, pour avertir le peuple aux heures du lever, de la priere & de la retraite. On s'en ſert auſſi, au lieu de tocſin, pour donner l'alarme dans les émeutes ou dans d'autres occaſions périlleuſes. Le palais du roi & la grande moſquée ſont les édifices les plus conſidérables de Bantam; mais ces deux monumens ſe reſſentent, comme tout le reſte, du délabrement de cette capitale. Outre la moſquée générale, il n'y a point de citoyen aiſé qui n'en ait une petite dans ſa maiſon, & un réduit conſtruit de briques, comme à Achem, pour enfermer ce qu'il y a de plus précieux. Les étrangers demeurent hors de la ville, & principalement les Chinois, qui occupent un quartier qui leur eſt propre, & qui porte le nom de *ville Chinoiſe*. Elle eſt ſéparée de l'autre & défendue par la riviere, une paliſſade, & des marais qui en rendent l'accès difficile: leurs maiſons ont plus de régularité & de ſolidité que celles des autres habitans.

Le roi de Bantam & une partie de ſes ſujets profeſſent la religion mahométane, & c'eſt la plus univerſel-

lement ſuivie dans l'iſle de Java. Il y a plus de trois cens ans qu'elle y eſt établie ; & voici à quelle occaſion. Un prince Arabe, curieux de voyager, à ſon retour de la Chine, arriva dans cette iſle, s'y fixa, & ſçut s'y faire aimer. Il épouſa la fille d'un prince du pays, introduiſit ſa religion dans le lieu de ſa réſidence, & laiſſa des deſcendans auſſi zélés que lui pour la propagation de ſon culte. Un d'eux ne le fut pas moins pour l'avancement de ſa fortune ; car ayant marié ſon fils avec la fille d'un des ſouverains de l'iſle, le jeune prince ſe fit déclarer roi de Bantam ; & celui qui regne aujourd'hui, deſcend de cet ancien Arabe ; dont le tombeau ſe voit encore à Tſéribon, & y eſt en grande vénération. Il eſt environné de bâtimens pour loger les pélerins, les prêtres & les ſeigneurs mahométans, qui y vont tous les ans en dévotion avec des préſens de la part de leurs princes, & ſpécialement de celui de Bantam ; ce lieu eſt preſqu'auſſi reſpecté que la Mecque. Il faut avouer néanmoins que les Javanois en général, paroiſſent médiocrement zélés pour l'obſervance des pra-

tiques ma étiſme; les grands fréquentent rarement les moſquées, & ſe contentent d'entretenir dans leurs maiſons des Imans; & le peuple mêle à la religion du proph e quantité de ſuperſtions étrangeres.

Le roi de Bantam a un conſeil particulier, compoſé de pluſieurs miniſtres; & il ne prend gu e de réſolutions importantes ſans les conſulter. C'eſt pendant la nuit, & au clair la lune, qu'il délibere avec eux ires du gouvernement. Ils s'a nt tous ſous un grand arbre; & lorſqu'il eſt queſtion d'établir quelque im ſition nouvelle, ils doivent être au ins au nombre cinq cens. S'il s'agit de faire la guerre, on y appelle tous les officiers de diſtinction; s'il faut prononcer la peine de mort contre un malfaiteur, c'eſt au conſeil ſeul qu'il appartient de la décerner. Les criminels ſont attachés à un poteau, & poignardés par l'exécuteur de la haute juſtice. C'eſt l'unique ſupplice qui ſoit en uſage dans les états du roi de Bantam. Les étrangers y ont ce privilege, qu'en contentant la partie civile, ils peuvent ſe racheter la vie, pourvu

qu'ils n'aient point tué de ſang fro
& avec avantage.

Le roi & les grands ſeigneurs afi
ment leurs domaines & leurs terres à
eſclaves qui les paient en denrées
en argent. Ceux qui font valoir l
bien par eux-mêmes, ont d'autres
claves qui ne reçoivent pour ſalaire
le ſimple entretien, ou qui travaill
ſix jours de ſuite pour leurs maîtres
ſix jours pour leur propre compte,
qui enfin paient un tribut journalier
retiennent pour eux le reſte de l
gain. Les maîtres ont ſur eux & ſur le
enfans une autorité abſolue; ils p
vent les tenir à la chaîne, les batt
les maltraiter; mais ils n'ont pas le dr
de les faire mourir ſans la permiſſion
gouvernement. Tous ces eſclaves
nouvellent deux fois par an leur ſo
miſſion à leurs maîtres, avec des cé
monies ſingulieres. Ils les prennent
les pieds, & les frottent de bas en ha
juſqu'aux genoux. Ils en font autan
la tête, qu'ils frottent également av
leurs mains jointes, depuis le front j
qu'au col. Cette eſpece d'homma
eſt ſuivi d'un grand feſtin où le maîtr
l'eſclav

l'eſclave, & les enfans de l'un & de l'autre mangent enſemble. Quand les maîtres veulent ſe défaire de leurs eſclaves, ils les font mener de porte en porte; & on les laiſſe à ceux qui en offrent davantage. On les vend environ une piſtole, quand ils ſont forts & bien faits.

C'eſt la fortune ou la fantaiſie des particuliers, qui décide ici du nombre des épouſes & des concubines; mais comme la loi oblige de donner à chaque femme légitime dix eſclaves pour la ſervir, il n'y a guere que dans les conditions opulentes, que la polygamie ſoit établie. Les concubines ne peuvent coucher avec leur maître, ſans la permiſſion des femmes légitimes, qui, de leur côté, ne pourroient la refuſer, ſans s'expoſer au mépris ou à la mauvaiſe humeur du mari. Ces concubines ſont les eſclaves ou les ſuivantes des épouſes, & elles les ſuivent effectivement quand elles ſortent. Leurs enfans naiſſent libres; il n'eſt pas permis au pere de les vendre. Ils ſont cenſés appartenir aux femmes légitimes; mais il arrive ſouvent que ces marâtres les font mourir par le

poiſon. Deux raiſons obligent, dans ce pays-ci, de marier les filles de bonne heure. La premiere eſt la chaleur du climat, qui les rend nubiles à l'âge de neuf ou dix ans. La ſeconde eſt une loi de l'état, par laquelle le roi hérite non-ſeulement des biens, mais encore des femmes, des enfans & des domeſtiques de ceux qui en mourant, laiſſent des mineurs : ces femmes & ces enfans diviennent eux-mêmes ſes domeſtiques ou ſes eſclaves. La dot d'une fille, même dans les conditions élevées ne paſſe pas trente écus de notre monnoie : on y joint quelques eſclaves de l'un & de l'autre ſexe, & le mariage ſe fait à-peu-près avec les mêmes cérémonies que chez les autres mahométans. Rappellez-vous ce que je vous ai dit en particulier, du royaume de Golconde; ce ſont preſqu'ici les mêmes uſages, avec quelques circonſtances différentes. Ici, par exemple, après le oui prononcé, le mari jette quatre fois des fleurs ſur la tête de ſa jeune épouſe, qui, de ſon côté, en fait autant ſur celle de ſon mari. Enſuite l'époux prend ſa femme dans ſes bras, lui donne un baiſer, & lui préſente

une taſſe de lait, dont ils boivent chacun quatre gorgées. Après cela, le mari détrempe du bétel dans ſa bouche, & l'en retire pour le donner à ſon épouſe, qui acheve de le mâcher. La mere du jeune homme arrive auſſi-tôt avec une lampe qu'elle approche quatre fois du viſage des jeunes mariés, & leur donne ſa bénédiction, puis elle noue une des extrémités de la veſte de ſon fils à la robe de ſa bru; & elle les conduit dans une chambre où elle les laiſſe ſeuls.

Les femmes de Batavia ſont tellement reſſerrées, qu'on ne permet pas ſeulement à leurs fils d'entrer dans leur chambre; & quand elles ſortent, ce qui arrive fort rarement, tout le monde ſe retire & leur fait place. Le roi lui-même ne manqueroit pas à cet uſage, & il n'y a point d'homme qui osât parler à une femme, ſans la permiſſion du mari. On ne diſtingue les femmes d'un rang élevé de celles du commun, que par leur ſuite; car elles ſont toutes habillées de même. Une jupe de toile de coton ou de ſoie leur prend depuis les reins juſqu'à mi-jambes. Elles n'ont ni chauſſure ni bonnet, &

nouent leurs cheveux en un toupet au ſommet de la tête. Elles ſont d'ailleurs très-propres; & il n'y a point de jours qu'elles ne ſe lavent pluſieurs fois, & ſur-tout au moment où elles vont coucher avec leurs maris; car alors elles ſe mettent dans l'eau juſqu'au col, pour ſe nettoyer. C'eſt là leur unique occupation, n'ayant aucun autre ouvrage qui les diſſipe. Les hommes eux-mêmes, après avoir donné quelques heures à leur commerce, emploient le reſte du jour à mâcher du bétel avec leurs femmes, qui ſont fort ſoigneuſes de leur rendre de petits offices, comme de les laver, de les frotter, &c. pour les exciter à la volupté. Elles ont auprès d'elles, pendant la nuit, une de leurs eſclaves, uniquement occupée à leur grater la peau & à leur préſenter du bétel lorſqu'elles ſe réveillent; & le jour, elles paſſent ſur un ſopha, & dans la plus ennuyeuſe oiſiveté, tout le tems où elles ne ſont pas avec leurs maris. Ce qu'il y a de ſingulier, Madame, dans la police de cette ville, c'eſt que ces mêmes femmes qui vivent ainſi dans un continuel déſœuvrement, ſont néanmoins

obligées, dans les incendies, d'apporter les ſecours néceſſaires pour éteindre le feu. Ces accidens arrivent ici très-ſouvent; & ce ſont elles qui fourniſſent l'eau, qui la verſent ſur les flammes, pendant que leurs maris ſont ſous les armes pour empêcher le pillage.

Avant mon départ de Batavia, le directeur de la compagnie, auquel j'avois été préſenté, eut la bonté de me donner une lettre de recommandation pour le commandant des troupes Hollandoiſes qui ſont en garniſon à Bantam. Ce dernier m'a introduit chez pluſieurs ſeigneurs de la ville, & en particulier dans la maiſon du premier miniſtre, dont l'accueil favorable me fit connoître que les Hollandois jouiſſent ici de la plus haute conſidération. Je profitai de cette occaſion, pour le prier de me procurer la facilité de voir le roi, & de lui rendre mes devoirs. Il m'aſſura qu'il ne manqueroit pas d'en parler au monarque; & en effet, dès le lendemain, le commandant vint me dire que je ſerois admis ſur les deux heures à l'audience de ſa majeſté. J'y allai avec l'adminiſtrateur de la compagnie, & un député de Batavia, qui

étoit venu, depuis deux jours, à Banram, pour quelques négociations. Le premier miniſtre nous attendoit à la porte du palais : après y avoir demeuré un peu de tems, une Dame de la cour vint nous dire que nous pouvions entrer. Nous traversâmes un pont de bois avec des appuis, & nous entrâmes par une petite porte, dans un veſtibule où étoit le roi aſſis dans un fauteuil, ayant quatre ou cinq chaiſes à côté de lui. Il nous préſenta ſa main, nous reçut avec affabilité, & nous fit aſſeoir ſi-tôt que j'eus prononcé mon compliment. Ce prince étoit au bout d'une table, & nous nous aſsîmes à ſes côtés. On ſervit des confitures & des fruits ; & l'on nous préſenta du thé, du tabac & des pipes ſur des plats d'argent. On apporta enſuite des mets chauds, du pilau, des ragoûts, des poulets rôtis, des œufs durs & des raves coupées en tranches. Mais pour boire, on ne nous donna que de l'eau priſe du même vaſe, que celle dont nous nous étions lavé les mains. Rien ne me parut plus ſurprenant à ce repas, que d'être ſervi par des femmes, & de ne pas voir un ſeul homme autour de

nous. Le premier miniſtre étoit aſſis à terre, à l'extrémité de la table, les jambes croiſées à la maniere des Orientaux ; ſa femme ſervoit comme les autres. Il y en avoit derriere nous, qui avoient le fuſil ſur l'épaule, d'autres tenoient une pique, une autre la canne du roi, vernie de noir, avec une pomme d'argent. Ce prince, ſans comprendre environ cinquante concubines uniquement deſtinées à ſes plaiſirs, a plus de huit cens de ces femmes pour le ſervice du palais. La ſalle où nous mangions en étoit remplie ; & l'on auroit pu en compter juſqu'à deux cens qui étoient employées & en mouvement autour de nous. Elles étoient miſes comme je vous ai dit plus haut que ſont habillées les femmes de Bantam. Le roi avoit ce jour-là un petit bonnet violet d'environ cinq pouces de profondeur, dont les bords étoient blancs, & à peu près large d'un pouce ; ſa veſte étoit à la turque, avec une ceinture violette, dont les bouts pendoient en devant : il avoit les jambes nues, & des pantoufles rouges à la Hollandoiſe.

A peine étions-nous à la moitié du

repas, que la reine parut, & vint
placer à côté du roi : elle étoit à
fleur de ſon âge, belle, bien fait
avec un air majeſtueux, accompag
de mille agrémens, & de manier
douces & engageantes. Son habit
la mode du pays, étoit comme cel
des autres femmes de la cour. Dès q
nous la vîmes arriver, nous nous
vâmes & lui fîmes une profonde r
vérence; mais le roi nous ordonna
reprendre nos places. Ce prince
demanda comment je trouvois leur
çon d'apprêter les viandes; je répo
dis qu'elle me paroiſſoit admirable,
que je ne pouvois en donner une me
leure preuve qu'en mangeant com
je faiſois.

Quelque tems après, il entra
troupe de danſeuſes. La princip
d'entr'elles avoit ſur la tête une c
ronne d'or, avec des feſtons de fle
qui lui pendoient juſqu'à la ceintu
& d'autres ornemens au-deſſus de
tête; une belle veſte & une jupe m
gnifique, & les bras nuds juſqu'a
épaules, avec de grands bracelets
haut du bras & au poignet. Ce qui
parut de plus extraordinaire, c

qu'elle avoit des taches vertes ſur les joues, & les ſourcils de la même couleur. Sa danſe ne conſiſtoit qu'en certains mouvemens du corps qu'elle tenoit courbé juſqu'à la ceinture, & ſans agrément, avançant très-lentement, & ſans preſque remuer les bras. Elle prit enſuite deux poignards nuds, dont elle ſe mit la pointe ſur la gorge, en danſant toujours aves une gravité ſurprenante. Les autres danſeuſes avoient le viſage rempli de taches noires comme des mouches. Elles firent une ſcene comique, dont elles s'acquitterent parfaitement. L'une repréſentoit un Hollandois à qui l'autre reprochoit ſes infidélités. Elle ſe donnoit de grands mouvemens, & faiſoit mille contorſions du viſage & du corps, & des geſticulations indécentes, avec une célérité & une ſoupleſſe qui m'étonnerent & firent rire les ſpectateurs. Il parut enſuite deux nains du roi, qui tâcherent d'imiter & de tourner en ridicule cette danſe. Le roi avoit marié le plus petit, qui eſt auſſi celui dont les manieres ſont les plus comiques, avec une des femmes qui nous ſervoient. La grande danſeuſe revint une

ſeconde fois ſur la ſcene avec une écuelle d'argent, pleine de bétel, qu'elle nous offrit. Nous en prîmes, & mîmes de l'argent à la place, comme cela ſe pratique ici ordinairement. Elle voulut nous le rendre; mais je le refuſai, en diſant que ce n'étoit pas l'uſage parmi nous, de reprendre ce qu'on avoit donné.

Le repas fini, le roi nous conduiſit dans tous les appartemens de ſon palais, juſques dans celui de la reine, après avoir ôté ſes pantoufles, & nous nos ſouliers, pour y monter; car ce lieu eſt regardé comme ſacré. Je rendis mille graces à ſa majeſté de l'honneur qu'elle nous avoit fait, & l'aſſurai que je ne manquerois pas de publier ſes bienfaits pour en conſerver la mémoire; ce qui parut faire plaiſir aux femmes qui l'environnoient; car elles applaudirent toutes à mon compliment. Dix d'entr'elles étoient autour de lui, tenant chacune dans leurs mains les ornemens & les marques de royauté qui l'accompagnent lorſqu'il ſe montre en public. L'une portoit un poignard, l'autre une coupe d'or, la troiſieme un oiſeau de bois doré; les autres une canne faite

de racine d'arbre, une carabine, une taſſe, une petite canne à boire, ou eſpece de chalumeau, &c. Ces ornemens & enſeignes ordinaires du roi augmentent, changent ou diminuent ſelon que ce prince le juge à propos.

Quand les ſeigneurs Javanois ſortent de leurs maiſons, ils font auſſi porter devant eux une épée & un Javelot, & obligent, par cette marque de grandeur, tout le monde à leur faire place. Chacun alors ſe retire & s'aſſied ſur ſes talons; juſqu'à ce qu'ils ſoient paſſés; une troupe d'eſclaves les accompagne; l'un eſt chargé de ſa boîte de bétel, l'autre du paraſol, le troiſieme du pot-de-chambre, &c. L'habillement des Javanois conſiſte en un pagne de pluſieurs couleurs, large d'une aune, dont ils ſe couvrent les reins & les cuiſſes; le reſte du corps eſt entiérement nud, mais dans certaines occaſions ils portent une eſpece de manteau ou de caſaque. Leur coëffure eſt le turban; mais pluſieurs ont la vanité d'avoir la tête découverte, pour montrer leur belle chevelure, dont ils ont très-grand ſoin. Ils ont tous les pieds nuds, & ce ſeroit un déshonneur

parmi eux, que de porter ſes ſouliers dans les rues, quoiqu'ils en mettent dans leurs maiſons. Ils ont le teint fort noir, le viſage plat, les joues larges, de grandes paupieres, de petits yeux, peu ou point de barbe. Ils laiſſent croître leurs ongles, & font limer leurs dents.

La pareſſe eſt leur vice dominant, & les réduit à une indigence extrême. Ils abandonnent aux Chinois la culture des terres, & tous les travaux pénibles. Le même eſprit d'oiſiveté les éloigne des emplois publics & du maniement des affaires; les premiers poſtes du pays, & toutes les richeſſes ſont entre les mains des étrangers. Ces peuples mangent beaucoup, mais ils vivent d'alimens fort ſimples, de riz, de poiſſon & de racines: ils ſont paſſionnés pour le tabac & pour l'opium. L'incontinence, le penchant au vol, la diſſimulation, la perfidie ſont les vices ordinaires de cette nation. Ils ne vuident point leurs querelles par des combats particuliers; mais ils ſe vengent par le poiſon & l'aſſaſſinat: auſſi ſont-ils dans une défiance continuelle les uns des autres; les plus proches pa-

rens même n'oſent pas ſe viſiter ſans précautions. Un frere ne reçoit pas ſon propre frere dans ſa maiſon, ſans avoir un poignard à ſa ceinture, & quelques autres armes à côté de lui. Quand ils ſe ſentent coupables de quelques meurtres, ſachant qu'ils ne peuvent pas éviter la mort, ils déchargent leur rage indifféremment ſur tous ceux qu'ils rencontrent; de ſorte que l'on eſt ſouvent obligé de les tuer ſur le champ, au lieu de les prendre pour les mettre entre les mains de la juſtice. La vengeance les porte quelquefois à s'enferrer eux-mêmes avec les armes de leur ennemi; & pourvu qu'ils le puiſſent tuer, ils ne craignent point de voler à une mort certaine.

Ce que je dis ici des Javanois ne regarde pas ſeulement ceux de Bantam; j'ai remarqué les mêmes mœurs dans les royaumes de Mataran, de Tſcéribon & de Balamboang, pendant le peu de tems que j'y ai demeuré. Mais avant que de quiter Bantam, j'ai encore à vous parler des Chinois qui habitent cette capitale. Ce ſont eux qui y font le plus grand commerce, ont le plus d'induſtrie, & ſont les plus riches. Ils

ont, parmi les Javanois, la réputation que les Juifs ont en Europe. Elle eſt fondée ſur l'uſure & l'eſpece de monopole qu'ils exercent publiquement. Ils courent le pays, la balance à la main, pour acheter tout le poivre qu'ils trouvent dans un canton. Après en avoir peſé une partie, ils jugent à-peu-près de la quantité qui reſte, & en offrent de l'argent en bloc, ſelon le beſoin qu'en ont ceux qui le vendent. Quand ils ſe ſont ainſi rendus maîtres de toute cette denrée, & qu'on eſt obligé d'avoir recours à eux ſeuls, ils la font payer quatre fois plus cher qu'ils ne l'ont achetée. Les Chinois fourniſſent auſſi la monnoie qui a cours non-ſeulement à Bantam, mais dans toute l'iſle. Elle n'eſt que de plomb fondu, mêlé d'un peu de craſſe de cuivre. Les pieces qui ſont à-peu-près de l'épaiſſeur d'un liard, ont au milieu un trou quarré, par lequel on les enfile avec des cordons de paille: chaque cordon en contient deux cens. Cette monnoie ſe fabrique à la Chine; & les vaiſſeaux de Canton en apportent tous les ans une grande quantité. Il n'y a rien de ſi fragile; ſi on en laiſſe

ens de s'enrichir, qui leur font
orter avec patience tous ces dé-
s. Ils ſont ſouples, inſinuans, ar-
ieux & ruſés. Leurs vices ſont la
ronerie, l'infidélité dans le com-
ce, & une avidité ſordide, qui les
l capables de toutes ſortes de baſ-
s & de friponneries. Ils vivent ici
ant leurs loix, & ſont partagés,
me à la Chine, en pluſieurs ſectes;
s il eſt difficile de bien juger de
religion; & il y a dans chaque parti
grand nombre d'athées. J'ai con-
é avec quelques ſçavans de cette
on, qui m'ont paru aſſez inſtruits
'aſtronomie & de l'hiſtoire. A les
re, ils ſont le peuple originaire &
nitif de l'iſle de Java. Ils prétendent

dans ſon origine, pour premiers cultivateurs, les Indiens mêmes, & que les Chinois ont fait de tout tems ce qui ſe pratique encore aujourd'hui par leurs compatriotes; qu'ils venoient s'établir à Bantam, pour ſe ſouſtraire aux loix tyranniques de leurs pays. Ils ne s'y marient pas; mais ils achetent des eſclaves qui leur tiennent lieu de femmes; & lorſqu'ils retournent à la Chine, ils vendent les meres & quelquefois les enfans. Leur uſage eſt de brûler les morts, & de recueillir leurs cendres dans des vaſes de porcelaine, pour les envoyer à la Chine, & les réunir à celles de leurs ancêtres. Entre pluſieurs taxes extraordinaires auxquelles ſont ſujets les Chinois établis à Java, ils ſont obligés de payer une certaine ſomme pour avoir le droit de porter leurs cheveux. Ils les ont longs & noirs, & relevés en treſſes comme ceux des femmes; ce qui, joint à leur viſage efféminé & ſans barbe, ne permet pas de diſtinguer aiſément leur ſexe. Ceux qui veulent orner leur chevelure avec des aiguilles d'or & d'argent, paient pour chaque aiguille une nouvelle taxe.

ai ſaiſi l'occaſion d'un vaiſſeau Hol-
ois qui devoit paſſer le détroit de
nde, pour me rendre à Mataran,
tale du royaume de ce nom, &
des plus grandes villes des Indes.
y comptoit juſqu'à ſoixante mille
ſes; mais depuis que les rois ont
ſporté leur cour à Ningrat, dans la
ie du nord, Mataran a beaucoup
lu de ſon ancien luſtre. Cette ville
ituée dans une plaine agréable &
le, environnée de hautes mon-
es couvertes d'une éternelle ver-
, & qui lui ſervent de remparts.
ire portes ménagées dans les paſ-
s étroits, ouvrent & ferment cette
e, qui eſt aſſez vaſte pour fournir
habitans les choſes néceſſaires à la
Perſonne ne paſſe ſans être pré-
é au commandant de la porte, qui
: regiſtre des affaires & du nom de
que voyageur. Les portes ne ſont
de bois, mais d'une force & d'une
ſeur extraordinaires. Il ſeroit ex-

beaux villages, qui en forment comme les fauxbourgs ; on en compte juſqu'à trois mille, ſoit dans la plaine, ou ſur la pente, & juſques ſur la cime des montagnes. Mataran avoit autrefois plus de deux lieues de longueur ; & ſon enceinte étoit immenſe, comme on peut le voir encore par les ruines de ſes anciens murs. Une grande rue qui aboutit au palais impérial, traverſe toute la ville. Cet édifice eſt d'une vaſte étendue ; mais ſes plus grands ornemens ſont les jardins qui l'accompagnent, ſes vergers, ſes bois ſéparés les uns des autres par des enclos deſtinés à la chaſſe des rhinocéros, des cerfs, des taureaux ſauvages, &c.

Comme la cour ſe tient actuellement à Ningrat, je m'arrêtai peu à Mataran. On me parla des tournois auxquels le roi aſſiſte très-ſouvent ; & j'eus la curioſité d'y être comme ſpectateur. Ils ſe font toutes les ſemaines dans la place qui eſt devant le palais. Les courtiſans, au nombre de cinq ou ſix cens, paroiſſent dans la plus grande parure. On plante autour de la place, pour chacun d'eux, un poteau auquel leur cheval eſt attaché & gardé par un

ave. Les muſiciens du roi y jouent
livers inſtrumens, & ſe font enten-
ſur-tout lorſque ce prince ſort du
iis, & qu'il s'avance à cheval, envi-
né de ſes gardes. Si-tôt qu'il paroît,
s les yeux ſont tournés ſur lui,
ır ſçavoir ſi c'eſt un bonnet à la
anoiſe, ou un turban qu'il a ſur la
; & dans l'inſtant tous les ſeigneurs
ſont munis de l'un & de l'autre, ſe
ıvent coëffés comme le ſouverain.
avenues de la Place, entourée de
ſſades, ſe ferment lorſqu'il eſt en-
; & perſonne n'a plus la liberté d'en
ir. Autour de cet enclos, dix à
ize mille hommes ſe tiennent de
ıt ſous les armes. Le roi s'avance
ord avec beaucoup de gravité; s'il
t faire une courſe, il choiſit un des
ıcipaux de ſa cour; & celui qu'il
ſigné, s'efforce de le joindre juſ-
à la portée de ſa lance. Il approche
ſon maître, pour marquer qu'il
ırroit l'atteindre; & le prince ſe ſert
la ſienne pour parer le coup, com-
s'il s'en croyoit menacé. S'il arrive
celui qui court avec le monarque,
quelque ſupériorité ſur lui, il ſe
de bien d'en témoigner de la fierté;

mais il cherche adroitement à faire ſentir ſon avantage, ſans perdre l'air reſpectueux, & ſans pouſſer trop loin ſon triomphe. Les ſeigneurs firent leurs courſes après celle du roi; chacun s'efforça d'enlever ſon adverſaire de deſſus la ſelle; & les deux qui reçurent cette diſgrace, furent expoſés à mille railleries. Ce tournoi, qui avoit commencé à quatre heures après midi, dura juſqu'au coucher du ſoleil. Les Javanois, pour gouverner leur cheval, ont, avec la bride, un petit crochet retenu par une corde qu'ils nouent autour d'eux comme une ceinture, de maniere que c'eſt du corps ſeul qu'ils régiſſent l'animal; & cette méthode qu'ils exercent avec beaucoup d'adreſſe, leur rend les mains libres pour manier leur lance.

Le roi de Mataran, comme celui de Bantam, eſt gardé uniquement par des femmes. Il n'eſt permis à aucun homme de paſſer la nuit dans ſon palais. On fait monter à plus de dix mille le nombre de ces gardes; elles ont des commandantes & diverſes ſortes d'officieres, qui n'ont d'autre objet que le repos & le ſervice du prince. On les voit ſortir tour-à-tour, pour aller chercher dans la ville

tout ce qui eſt néceſſaire aux beſoins de la vie ; tandis qu'il en reſte toujours au paſſage un corps nombreux, qui éloignent les hommes & contiennent les autres femmes dans leurs poſtes. On place les plus vieilles aux portes des appartemens & des promenades ; les jeunes ſont dans l'intérieur, employées ou à la cuiſine, ou à l'entretien de la propreté du palais. Elles vont en ville à leur tour, mais toujours ſous les yeux d'une gouvernante qui veille ſur leur conduite. Le roi en a pluſieurs à ſa ſuite, qui ſont armées de lances ou d'armes à feu. D'autres lui portent du bétel, du tabac, une natte pour s'aſſeoir, des pantoufles, un paraſol, un éventail, & d'autres commodités. S'il eſt aſſis, elles forment un cercle autour de lui ; & chacune s'efforce de lui plaire par des airs complaiſans, agréables & flatteurs. Dans les feſtins il fait appeller ſes danſeuſes, qui viennent l'amuſer par leurs exercices, & donne des louanges & ſouvent des préſens à celles qui ont le bonheur de lui plaire. Les grands de ſa cour ont auſſi à leur ſervice des femmes à talens, qu'ils font amener, avec la permiſſion du monarque, pour diſ-

puter le prix de la danſe à celles du palais.

Le lendemain de mon retour à Mataran, je vis paſſer en moins d'une heure, à la porte de la maiſon Hollandoiſe où je logeois, une noce & un enterrement à la Javanoiſe. Je vous ai déjà parlé des mariages; à l'égard des morts, les Javanois les enterrent au ſon des inſtrumens, & avec des cris & des hurlemens horribles. Lorſqu'un malade eſt à la derniere extrémité, ſes parens & ſes amis approchent de ſon lit, & le conjurent, les larmes aux yeux, & avec les plus vives inſtances, de reſter encore quelques tems parmi eux. Les autres uſages ſont à-peu-près les mêmes qu'à Bantam.

En ſuivant toujours la côte méridionale de l'iſle, nous arrivâmes au royaume de Balamboang. C'eſt un petit état qui a ſçu maintenir ſa liberté contre les entrepriſes de la compagnie Hollandoiſe, qui tient le reſte de l'iſle dans l'oppreſſion. L'autorité du roi eſt deſpotique; le paganiſme eſt la religion des grands & du peuple; il y a auſſi quelques Mahométans & quelques Chinois dans Balamboang. A dix lieues de

là, eſt un volcan qui s'ouvrit, pour la premiere fois, à la fin du ſeizieme ſiécle. L'éruption en fut ſi violente qu'il couvrit une ville voiſine & tout ſon territoire de cendres, de pierres & d'une fumée épaiſſe, qui obſcurcit le ſoleil pendant trois jours. Dix mille inſulaires périrent dans cet affreux embraſement.

Comme nous n'étions pas éloignés de l'iſle de Bali, autrement dite *la petite Java*, & d'une autre iſle appellée *l'iſle de Madure*, nous les viſitâmes l'une & l'autre. La ſeule ſingularité qui diſtingue les habitans de ces petits pays, eſt le culte qu'ils rendent au premier objet qu'ils ont rencontré le matin. Si c'eſt un homme ou un animal, ils lui prodiguent leur adoration pendant le reſte du jour. Ils s'arrachent la barbe par complaiſance pour leurs femmes, parce qu'elles ont en horreur les hommes barbus; & ils ſe baiſſent pour piſſer, parce que les chiens, qui paſſent parmi eux pour des animaux immondes, piſſent en levant la jambe.

Nous fîmes entiérement le tour de l'iſle de Java, & nous revînmes à Batavia par la partie ſeptentrionale. Sa

longueur eſt d'environ deux cens lieues, & ſa largeur de trente ou quarante. Elle eſt extraordinairement peuplée ; mais les contrées du centre & du midi ſont moins habitées que les autres, parce qu'on y trouve quantité de montagnes & de déſerts ſablonneux, qui ſervent de retraite à toutes ſortes de bêtes farouches. On les voit quelquefois deſcendre dans les plaines, & s'approcher des villes & des villages, où elles dévorent les hommes & les beſtiaux. Les Javanois ont beaucoup de peine à les chaſſer, parce que les bois ſont ſi épais, qu'il eſt preſque impoſſible d'y pénétrer. Ces peuples ſont d'ailleurs ſi mal-adroits à manier les armes à feu, qu'un d'entr'eux ayant tiré ſur un bufle, tomba à la renverſe du coup que le mouſquet lui donna à la mâchoire, & qui lui fit ſauter deux dents de la bouche. Parmi ces animaux cruels, le machan eſt un des plus remarquables. Il tient du tigre & du lion ; & c'eſt la plus terrible de toutes les bêtes féroces. Il s'élance à plus de dix huit pieds ſur ſa proie, & fait de ſi furieux ravages, que les princes du pays ſont quelquefois obligés de mettre des troupes

pes en campagne pour le détruire.
e chaſſe ſe fait avec plus de ſuccès
ıit que le jour, parce que le ma-
ne diſtingue aucun objet dans
curité, & que les traits de flamme
ſortent de ſes yeux, le font aiſé-
t découvrir.

es rhinocéros ſont aſſez communs
l'iſle de Java. On y fait un ſi grand
le cet animal, qu'il n'y a pas une
e de ſon corps, dont ces inſulaires
ſervent dans la médecine. Ils em-
ent non-ſeulement ſa chair, ſon
, ſa corne, ſes dents, ſa peau,
encore ſes excrémens, & croient
n'y a point de meilleur antidote
re le poiſon, ſi commun dans ce
.

eſpece de ſinge, appellé ici *l'homme bois*, reſſemble à l'homme réelle-
t. Ses pattes de devant, arrondies
me des bras humains, ſont ter-
ées par des mains ſemblables aux
es. Il eſt haut de quatre pieds, & n'a
t de queue. La plante de ſes pieds
arge du côté des doigts, & fort
ite vers le talon. Il a les cuiſſes groſ-
& courtes, la tête large, la face
ne, les yeux petits & d'un gris

brouillé, le nez court, le muſeau long; la bouche très-fendue, & n'a du poil que dans les endroits où nous en avons. Ces animaux ſe mouchent comme nous, en preſſant leur nez avec les doigts: ils allument du feu & ſoufflent deſſus pour le rendre plus ardent. Ils font cuire ſur de la braiſe du poiſſon & du riz. Leur humeur eſt triſte & mélancolique; & quand on les attaque, ils ſe défendent à coups de pierres. J'en ai vu un à Batavia, qui n'avoit pas un an, & qui étoit auſſi robuſte que l'homme le plus fort. Il aimoit le vin, le ponche & les liqueurs. Quand on le grondoit, il verſoit des larmes & pouſſoit des ſanglots. Il dormoit dans l'attitude d'un homme, le corps étendu, & ayant une main ſur ſa tête. On lui avoit donné un lit, ſur lequel il ſe couchoit, arrangeant la couverture ſur ſon corps, & la remettant enſuite fort proprement lorſqu'il ſe levoit. Quand on entroit dans ſa loge, il ſe couvroit avec la main les parties naturelles. Il mettoit quelquefois un mouchoir autour de ſa tête, en forme de bandeau, comme une perſonne qui y a mal.

Les autres bêtes féroces ou venimeuſes ſont plus communes, plus furieuſes, plus nuiſibles à Java que dans les autres contrées de l'Inde. On ſe plaint ſur-tout des ravages affreux qu'y cauſent les ſerpens, les fourmis, les tigres, les crocodiles, les ſangliers, &c. Les porcs de ce pays n'ont pas de poil, & ſont ſi gros, que leur ventre traîne à terre.

A l'égard des plantes, elles ne different point de celles des iſles voiſines. Le poivre & le riz y ſont très-communs; le café y réuſſit depuis que les Hollandois en ont planté dans leurs habitations. La caſſe vient en abondance dans les bois. Le ſucre y croît facilement; & l'ananas y paſſe pour le meilleur de l'Inde. Enfin cette iſle eſt extraordinairement fertile. Le ſeul aſpect de ſes côtes, lorſqu'on les regarde, annonce ſa fécondité. On apperçoit ſur les rivages de vaſtes plaines couvertes de verdure, coupées d'une infinité de canaux, partagées en jardins, en vergers; &, dans l'éloignement, on voit de ſuperbes forêts & de riches côteaux qui s'élevent en amphithéatre. Ce coup-d'œil me frappa, ſur-tout

quand j'y arrivai par Batavia, où les terres ſont cultivées avec plus de ſoin, de travail & d'induſtrie.

Je ſuis, &c.

A Batavia, ce 10 Mars 1743.

LETTRE XLV.

LES ISLES DE BORNÉO, de Macaſſar, des Molucques.

L'ÉTENDUE immenſe du commerce Hollandois dans les iſles de l'orient, ne me laiſſa pas attendre long-tems le départ d'un navire pour Bornéo, une des plus grandes iſles du monde. Je n'ai point pénétré dans l'intérieur du pays, parce qu'il eſt habité par des ſauvages intraitables, & coupé par des montagnes inacceſſibles. Les côtes ſont occupées par des mahométans, qui ont la même origine que ceux de Java & de Sumatra. Les contrées du centre appartiennent à des Indiens idolâtres, anciens habitans de l'iſle, appellés *Beajous*. Ils ſont diviſés en diverſes peuplades, dont chacune eſt gouvernée par un chef. N'ayant eu aucune communication avec eux, je ne vous en parlerai que d'après un miſſionnaire Portugais, qui vient quelquefois dans les villes maritimes ſe dé-

laſſer des travaux que ſon zele apoſto-
lique lui fait entreprendre pour la
converſion de ces barbares. C'eſt un
religieux de l'ordre de S. François, qui,
heureuſement pour moi, ſe trouvoit
à Bornéo, capitale de l'iſle, lorſque
j'y arrivai. Il m'apprit que les Beajous
ſont une nation guerriere, adonnée
à la chaſſe & à la vie champêtre, peu
inſtruite des arts & des ſciences, dont
elle fait peu de cas ; ennemie du vol
& de la fraude, & regardant la fidéli-
té conjugale comme un devoir ſi in-
diſpenſable, que l'adultere y eſt puni
de mort dans les deux ſexes. Ils vivent
entr'eux dans la plus parfaite union,
juſqu'à céder aux pauvres leur ſuperflu ;
mais ils ſont ſi cruels avec les étran-
gers, que c'eſt un titre d'honneur parmi
eux, que d'en avoir fait mourir plu-
ſieurs. A l'exemple des autres Indiens,
ils vont nuds pour la plupart, à l'ex-
ception de quelques parties du corps
qu'ils tiennent couvertes. Leurs armes
ſont le poignard, le coutelas, la fleche
& la ſarbacane. Leur religion eſt mê-
lée de quantité de ſuperſtitions qui ren-
trent toutes dans ce que je vous ai dit
des autres peuples orientaux. Ils attri-

buent à un eſprit infernal tout ce qui leur arrive de malheureux, & ils ont recours à divers moyens pour l'appaiſer. Ils lui offrent des alimens; & ſi le malheur s'éloigne, ils redoublent leurs préſens; s'il continue, ils accablent d'injures le dieu mal faiſant. D'autres fois ils préſentent au même génie une barque chargée de vivres, qu'ils lancent à l'eau & la laiſſent voguer au gré des vents. Ils croient que tous les maux paſſent dans cette barque, & que quiconque oſeroit l'arrêter, ſeroit aſſailli de tous les malheurs qu'elle contient.

Voilà, Madame, ce que j'ai pu apprendre touchant ce peuple groſſier & barbare, qui ſe peint la peau, & porte pour ornement à ſon col, des dents de tigres enfilées dans un cordon. A l'égard des mahométans, qui habitent les côtes maritimes, ils ont conſervé, avec la religion des Arabes leurs ancêtres, une partie de leurs mœurs & de leurs coutumes. Ils vivent avec beaucoup de faſte, & ſont magnifiques dans leurs habits. Quant à leurs maiſons, elles different peu de celles des autres colonies mahométanes de ces iſles: mais je dois dire, une fois pour

toutes, que ces Indiens ſont en général fort mal logés, & qu'il eſt rare qu'une maiſon dure autant que la vie d'un homme. Les rois eux-mêmes ont des palais fort ſimples ; & tous ces bâtimens reſſemblent plutôt à une grande halle ouverte de tous côtés, qu'à un édifice royal. Auſſi vous épargnerai-je dans la ſuite ces deſcriptions ennuyeuſes, qui préſentent preſque toujours les mêmes objets & les mêmes détails. J'en dis autant de certains uſages concernant les mariages, les enterremens, la nourriture, les habits, la pluralité des femmes, l'éducation des enfans, & généralement tout ce que ce peuple a de commun avec les autres Indiens de ces contrées. Il en eſt de même de leur férocité, de leur ignorance, de leur défiance, de leur orgueil, de leur ſupercherie dans le commerce, & de tous les défauts de la perfidie mahométane. Les négocians d'Europe ont en vain tenté de former des établiſſemens parmi eux ; les Portugais, pour ſe concilier les bonnes graces d'un de leurs princes, lui préſenterent quelques pieces de tapiſſeries à perſonnages ; mais le barbare prit ces figures pour

des hommes enchantés dont il craignoit les complots, & renvoya les préſens & ceux qui les lui offroient. Si dans la ſuite les Portugais, les Eſpagnols, les Anglois & les Hollandois y bâtirent des comptoirs, ils payerent bientôt, par la perte de leur vie, l'excès de confiance qu'ils eurent en ces infideles. Leurs directeurs furent ſucceſſivement maſſacrés avec tous les facteurs ; ce qui leur ôta l'envie d'y en établir de nouveaux, & les dégoûta pour jamais du commerce de cette iſle. Ce n'eſt pas qu'il n'offrît de grands avantages ; car en y portant des canons, de la poudre, des balles, des couteaux, des haches, des clous, des lunettes, des miroirs, des montres, &c, on recevroit en échange de l'or, du poivre, des diamans, du bois de teinture, & quantité de marchandiſes que les Chinois y apportent tous les ans. Le pays produit le meilleur camphre de l'univers, beaucoup de caſſe & de cire, une grande abondance de laque, & quantité de ces nids d'oiſeaux qui ſont les délices des tables de l'orient, & que les Chinois croient capables d'exciter à la volupté. Ces nids, qui ſe trouvent

dans les fentes des rochers, ſont conſtruits, dit-on, par une eſpece particuliere d'hirondelles plus petites que les nôtres, dont les pattes ont une membrane comme celles des canards. La matiere dont ces nids ſont compoſés, reſſemble à une pâte très-fine, faite de limon, délayée avec la bave de ces oiſeaux. Une autre ſorte de production qui diſtingue l'iſle de Bornéo, eſt la variété étonnante des oiſeaux & des ſinges. Parmi ces derniers, il y en a de diverſes couleurs & d'une figure extraordinaire. D'autres reſſemblent à l'homme, non-ſeulement par la forme, mais encore par un grand nombre d'actions extérieures. Auſſi les appelle-t-on *Beajous*, c'eſt-à-dire, *hommes ſauvages*, du nom des habitans de l'iſle, parce qu'on les croit pour le moins auſſi raiſonnables qu'eux.

De l'iſle de Bornéo nous nous rendîmes en fort peu de tems à Macaſſar, qui n'en eſt éloigné que par un détroit d'environ quarante lieues. Cette iſle eſt appellée indifféremment *Celebes* & *Macaſſar*, & eſt diviſée en deux états principaux, gouvernés par deux princes mahométans. L'intérieur du pays

en eſt peu connu : on y compte plus de vingt royaumes, dont les ſouverains prennent le titre de *Raja*. Boné eſt la capitale de l'état de Celebes, & occupe la partie ſeptentrionale de l'iſle. Macaſſar, qui eſt au midi, eſt une belle & grande ville, dont les rues ſont couvertes de ſable, parce que le pavé n'y eſt point en uſage. Elles ſont bordées d'un double rang d'arbres qui donnent de l'ombre & de la fraîcheur aux maiſons. On n'y voit point d'autres édifices de pierres, que le palais du roi & quelques moſquées. Les autres bâtimens ſont de bois de différentes couleurs. L'ébene y domine ſpécialement ; & les divers morceaux de pieces rapportées, forment un coup-d'œil agréable, & dont l'éclat ſurprend les étrangers. Un autre ſpectacle eſt celui des marchés qui ſe tiennent deux fois par jour dans de grandes places, le matin avant le lever, & le ſoir après le coucher du ſoleil. On n'y rencontre jamais que des femmes ; les hommes ſe croient deſtinés à des occupations plus importantes, & ſe rendroient mépriſables, s'ils oſoient y paroître. Toutes les jeunes filles des villages voiſins y arrivent chargées de den-

rées que les femmes de la ville achet
à meilleur marché que ſi c'étoit les ma
qui fuſſent chargés de ces emplett
la complaiſance d'une part, la galan
rie de l'autre, pourroient faire var
le prix de la marchandiſe. La ville
Boné n'eſt ni moins grande, ni mo
peuplée, ni moins commerçante c
Macaſſar.

Les Hollandois ont dès forts d
l'iſle de Celebes, pour la ſûreté de l
commerce. Ce pays leur a paru tr
agréable pour négliger de s'y étab
La richeſſe & la variété de ſes prod
tions, la beauté de ſes payſages,
multitude de ſes eaux, la pureté de
ciel, enfin tout contribue à rendre
ſéjour délicieux. L'or ſe préſente de
même, ſans qu'il ſoit beſoin de l'ar
cher avec effort des entrailles de
terre. On le trouve ou en poudre,
en petits lingots dans les rivieres,
dans les vallées après l'écoulement
eaux. Les bois les plus précieux de n
nuiſerie y ſont auſſi communs que
ormes & les chênes en Europe. I
fleurs les plus recherchées en Franc
croiſſent ici ſans ſoin & ſans cultu
Une infinité d'autres que les Europé

ne connoiſſent pas, & dont on fait des parfums exquis, embaument les campagnes, & récréent la vue par la vivacité, l'éclat & la diverſité de leurs couleurs. Rien n'égale la délicateſſe & l'abondance des fruits de cette iſle : il y a de petits melons d'une qualité ſi rafraîchiſſante, que la moitié d'un ſuffit pour appaiſer la ſoif de l'homme le plus altéré. De l'huile d'une certaine noix, les habitans font de la bougie auſſi belle que la nôtre. Ils ont des herbes venimeuſes, dont le poiſon eſt extrêmement ſubtil. Ils y trempent leurs fleches ; & ces armes deviennent ſi dangereuſes, que les bleſſures qu'elles font donnent la mort.

Le pavot, qui produit l'opium, eſt de toutes les plantes de cette iſle, celle dont on fait ici le plus de cas. Elle croît ordinairement dans les lieux pierreux & ſauvages, qui ne ſont connus que des inſulaires. On tire de ſes rameaux une liqueur qui s'épaiſſit dans l'eſpace de quelques jours. Auſſi-tôt qu'elle a acquis une certaine conſiſtance, on la coupe en morceaux pour en faire de petites boules qui s'achetent au poids de l'or. On les fait diſſoudre dans l'eau ;

& on en arroſe le tabac à fumer. Cette teinture lui donne un goût que les habitans trouvent admirable. Son effet le plus certain eſt de les enivrer ; & le ſommeil que leur procure cette ivreſſe, a tant de charmes pour eux, qu'ils le préferent à tous les autres plaiſirs. L'expérience leur apprend néanmoins que l'uſage de cet opium n'eſt pas ſans danger. Il devient ſi néceſſaire à ceux qui y ſont habitués, que s'ils le quittent, on les voit bientôt maigrir, tomber dans la langueur, & mourir d'abattement. Il eſt encore plus dangereux d'en prendre avec excès ; car la léthargie qu'il procure néceſſairement, conduit bientôt à la mort.

Parmi une infinité d'animaux de toute eſpece, ſauvages & domeſtiques, il y a une ſorte de ſinges fort gros, qui ſont la terreur de toutes les femmes. Ils ſe jettent ſur elles avec fureur, & les mettent en pieces, après avoir aſſouvi leur lubricité.

Toutes les qualités propres à la guerre, diſtinguent les habitans de l'iſle de Celebes. Auſſi paſſent-ils pour les meilleurs ſoldats de l'Aſie méridionale. Une éducation mâle les rend agiles &

robuſtes : dès qu'ils ſont nés, on leur frotte les membres pluſieurs fois le jour avec de l'huile & de l'eau tiede ; on les tire de bonne heure d'entre les mains des femmes ; & on les forme, hors de la maiſon paternelle, à tous les exercices qui demandent de l'adreſſe & de la force. Ils ſont dans l'uſage, ainſi que les habitans de Bornéo, de ſe faire polir & limer les dents, de ſe les peindre en rouge ou en noir : pluſieurs même ſe les font arracher, pour y ſubſtituer des dents d'or, d'argent ou de tombac. Ils ſont d'ailleurs très-recherchés dans leurs vêtemens & leur parure ; & c'eſt une coutume indiſpenſable parmi les grands, de ſe rougir les ongles avec du vermillon. Ils ſont ſimples & modeſtes dans les ameublemens ; & leurs maiſons ſont élevées de terre comme à Sumatra, & pour les mêmes raiſons. Ce ſont à peu près auſſi les mêmes mœurs, les mêmes uſages ; voici ce qu'il peut y avoir de particulier à Macaſſar. Quands il marient leurs enfans, on enferme les nouveaux époux, pendant trois jours & trois nuits, dans une chambre obſcure qui n'eſt éclairée que par une petite

lampe. Une vieille femme ſe tient à la porte pour leur fournir ce dont ils ont beſoin ; & le matin du quatrieme jour, un domeſtique entre dans la chambre avec un vaſe rempli d'eau, & une barre de fer, où ſont gravés quelques caracteres. Les deux époux mettent leurs pieds nuds ſur la barre, & on leur jette l'eau ſur le corps, en prononçant certaines prieres. Le lendemain, le mari fait préſent à ſa femme d'une petite chaîne d'or, pour la faire ſouvenir qu'elle doit déſormais être ſa premiere eſclave.

On diſtingue ici trois ordres de nobleſſe ; les *Dacus*, les *Carré*, & les *Lolo*. Les premiers poſſedent des fiefs qu'ils tiennent de la généroſité du prince, & qui ne ſortent point de leur famille, tant qu'il ſubſiſte des enfans mâles ; mais à leur défaut, ils retournent à la couronne. Les Dacus rempliſſent les premieres charges de la cour, & ſont obligés de ſuivre le ſouverain à la guerre avec un certain nombre de ſoldats. Les Carré ſont auſſi nombreux dans cette iſle, que les marquis le ſont en France, & les barons en Allemagne. Cette nobleſſe s'accorde

aiſément par le prince ; & c'eſt ce qui multiplie ſi fort ce ſecond ordre. L'ordre des Lolo répond à nos ſimples gentilshommes ; & il eſt peu de roturiers un peu à leur aiſe, à qui on ne donne ce titre par flatterie.

Le trône eſt ici héréditaire, mais ce ſont les freres qui ſuccedent à l'excluſion des enfans, pour éviter les inconvéniens des minorités. Quant au gouvernement général de l'iſle, tous ces différens états forment entr'eux une alliance, par laquelle ils s'obligent à ſe défendre mutuellement. Les Hollandois, qui tiennent tous ces pays dans leur dépendance, préſident à cette ligue en qualité de protecteurs ; & toutes les fois que le roi de Boné convoque la diete, un gouverneur Hollandois y aſſiſte avec quelques députés de ſa nation. Lorſqu'il ſurvient des conteſtations, ils les terminent par leur ſuffrage, & font toujours pencher la balance du côté qui leur plaît.

Avant l'établiſſement de la religion mahométane dans cette iſle, les peuples donnoient dans toutes les abſurdités, & étoient aſſujettis à toutes les ſuperſtitions des idolâtres de l'Inde.

Rappellez-vous, Madame, tout ce que je vous ai dit à ce ſujet dans plus d'un endroit de mes lettres; & vous ne me demanderez point d'autres détails.

On ne ſait à quelle occaſion les habitans de cette iſle reconnurent, vers le commencement du dernier ſiecle, la vanité des idoles qu'ils avoient adorées juſqu'alors. Ils réſolurent, d'un conſentement général, de changer de religion; mais ne ſçachant s'ils devoient embraſſer celle des chrétiens ou celle des mahométans, ils voulurent que le haſard en décidât. Ils envoyerent des ambaſſadeurs aux Portugais de Malaca, & au roi d'Achem, pour leur demander des perſonnes capables de les inſtruire, promettant de ſe déterminer pour ceux qui arriveroient les premiers. Tandis qu'on temporiſoit à Malaca, le roi d'Achem fit partir des docteurs de l'alcoran, qui introduiſirent le mahométiſme ſur les côtes méridionales de l'iſle. Des miſſionnaires Portugais vinrent enſuite, & annoncerent l'évangile dans la partie ſeptentrionale; mais ces derniers ayant été renvoyés à la ſollicitation des Hollandois, la religion de Mahomet a prévalu.

)i du pays, favorable au chriſtia-
, s'étoit retiré à Siam pour y
her un aſyle. Il laiſſa en mourant,
fils fort jeunes, que les jéſuites
nerent en France, & qui furent
; au college de Louis le Grand.
reçurent le baptême ſous les auſ-
de Louis XIV & de M. le Dauphin
ls, & furent nommés, l'un *Louis Rourou*; l'autre *Louis Dauphin Toulalo*.

lebes ou Macaſſar touche, pour
dire, aux iſles Molucques; un
trajet nous rendit à Ternate,
j'eus occaſion d'en parcourir un
grand nombre, pour m'inſtruire
ioi-même de ce qu'elles offrent de
emarquable à la curioſité des voya-
. Les principales de celles qui peu-
être compriſes ſous le titre géné-
e *Molucques*, ſont Tidor, Motir,
iam, Timor, Bachian, Gilolo,
)ine, Ceram, Banda, Sologo &
ate, où nous débarquâmes. Cette
ere eſt une des plus renommées,
qu'elle ne ſoit pas la plus étendue.
ge chez un négociant Hollandois,
ma chambre, & à l'heure même
vous écris, je découvre une haute

montagne qui eſt au centre de l'iſle, & dont le ſommet offre la vue d'un grand gouffre qui paroît auſſi profond que la montagne même. Il en ſort beaucoup de feu mêlé d'une fumée claire qui s'éleve en forme de pyramide. Ce volcan eſt ſur-tout terrible dans le tems des équinoxes, parce que les vents qui ſoufflent alors, embraſent les matieres combuſtibles, & redoublent la vivacité de ſes flammes. Ses éruptions ſont alors accompagnées de tremblemens de terre & d'un bruit furieux; le ſoufre qui en ſort, mêlé avec la terre & les pierres rouges, eſt lancé avec l'impétuoſité d'un boulet de canon, & ſe répand en torrens juſqu'à Gammalama, capitale de l'iſle, où je ſuis préſentement. L'air eſt infecté de vapeurs qui corrompent l'eau & la rendent mal-ſaine: cependant la montagne me paroît fertile & eſt toute couverte de verdure.

La ville de Gammalama, d'où je vous écris, eſt ſituée ſur le bord de la mer, & ne contient qu'une grande rue bâtie à l'indienne; c'eſt-à-dire, que la plupart des édifices ſont de cannes & de roſeaux: on y voit les ruines d'un ancien château que les Eſpagnols

avoient conſtruit. Le roi de Ternate, inſi que tous les ſouverains des Molucques, gémit ſous l'oppreſſion des Hollandois, qui font tout le commerce e ces iſles. Il eſt vrai que ces rois ſont ultipliés à l'infini, & qu'aucun d'eux 'eſt en état de ſecouer le joug qui s accable.

Ce qu'on appelle en France l'*oiſeau e paradis*; en Portugal, l'*oiſeau du ſoil*; & aux Indes, l'*oiſeau des dieux*, ſt fort commun dans l'iſle de Ternate. 'eſt une erreur de croire que cet aniıal vit de l'air, & qu'il naît ſans pieds. e qui peut avoir donné lieu à cette pinion, eſt l'uſage où ſont les Teratois de les faire ſécher au ſoleil, après ur avoir coupé les pattes. La chaleur eſſerrant leur peau, fait diſparoître s traces de l'inciſion. Ce que l'oiſeau e paradis a de plus ſingulier, eſt une ueue très-longue & un plumage adirable.

L'iſle de Ternate & les Molucques, ont encore renommées par l'abonance des clous de girofle & des noix e muſcade, dont les Hollandois font n commerce prodigieux. L'arbre de irofle reſſemble au laurier; mais il a la

d'une nature ſi chaude, que ſi l'on met un ſac de clous ſur un baſſin plein d'eau, elle diminue conſidérablement, ſans que la qualité du girofle en ſoit ſenſiblement altérée. S'il ſe trouve un vaſe rempli d'eau dans l'endroit que le marchand a choiſi pour le nettoyer, le vaſe ſe vuidera en peu de tems, par la chaleur extraordinaire que les clous répandent autour d'eux. Des Hollandois qui ont ſouvent fait cette expérience, m'ont aſſuré que la ſoie de la Chine a la même vertu : qu'on la mette dans quelque lieu, un pied ou deux au-deſſous de la terre, & qu'on verſe de l'eau ſur le pavé, le lendemain il ſera ſec, & la ſoie toute imbibée d'eau. Les Chinois emploient cette ruſe pour donner plus de poids à leur marchandiſe.

Pour revenir au girofle, on prétend que les pigeons ramiers, qui ſont en grand nombre aux Molucques, ſe nourriſſent du reſte des cloux qui vieilliſſent ſur les arbres, & qu'en les rendant avec leur fiente, il en naît des girofliers ; c'eſt ce qui multiplie ſi prodigieuſement cette plante, qu'on feroit de vains efforts pour la détruire. Quand les

les Portugais ſe furent rendus maîtres des Molucques, les rois du pays, indignés de la cruauté & de l'inſolence de leurs vainqueurs, crurent que, pour s'en délivrer, il n'y avoit qu'à brûler ces productions funeſtes qui attiroient les étrangers dans leurs iſles. Le déſeſpoir leur mit le feu à la main pour réduire en cendres tous les girofliers; mais au lieu de la ſtérilité qu'ils avoient en vue, la cendre mêlée à la terre rendit la campagne encore plus féconde. On remarque qu'il ne croît ni herbe, ni verdure autour de l'arbre qui produit le girofle, parce qu'il attire par ſa chaleur tous les ſucs nourriciers qui environnent ſes racines.

L'iſle de Ternate & la plupart des Molucques ne produiſent ni riz, ni bled, ni autres grains propres à faire du pain; mais, au défaut de ces alimens, la nature y a fait naître le ſagu, eſpece de palmier ſauvage. Sa moëlle pilée rend une farine très blanche, dont on fait des eſpeces de gâteaux. On fend le tronc pour en tirer cette moëlle; un maillet de bois ſert à l'écraſer; & cette ſubſtance, qui le réduit à-peu-près en forme de ſciure de bois, ſe pêtrit comme

une pâte de froment. Tout ce qui ſe vend ici ou s'achete, ſe paie avec du ſagu. L'arbre qui le produit, s'éleve de quinze ou vingt pieds; ſon fruit eſt rond, & ſemblable à celui du cyprès. En coupant les branches tendres de la plante, on en fait ſortir une liqueur délicieuſe, appellée *tuale*, qui a la blancheur du lait, & qui ſert de breuvage aux habitans. Pour la recevoir, ils attachent un vaſe à l'extrémité de la branche qui eſt coupée, & l'eſpace d'une nuit ſuffit pour le remplir. Le nipa, le bambou & le cocotier leur fourniſſent d'autres boiſſons agréables.

L'origine des Molucquois eſt abſolument inconnue; on ſçait ſeulement que les Arabes y ont introduit le mahométiſme, comme dans la plupart des autres iſles de l'Aſie; mais cette religion ſe trouve ici mêlée avec toutes les ſuperſtitions du paganiſme. On parle aux Molucques différentes langues; ce qui fait juger que les habitans ſont un mélange de divers peuples; que les Chinois, les Javanois, les Malois & les Arabes ont fréquenté ces iſles, & que les originaires du pays ont obéi ſucceſſivement à pluſieurs

ıces étrangeres, dont ils ont
conſervent encore les uſages.
ici un qui m'éveille tous les ma-
uelques heures plutôt que je ne
ois, & dont je ne tire pas le
avantage que ceux pour leſquels
tabli. Il a pour objet la popula-
& cette coutume eſt une de celles
obſervent avec le plus de ſoin.
toutes les villes & dans les gros
es, il y a des hommes dont l'em-
ſt de battre la caiſſe dans les rues,
ointe du jour, pour éveiller les
nnes mariées, & les exciter à
ir le devoir conjugal.
loix qui concernent les ma-
aux Molucques, ſont groſſieres
bares. Elles permettent la plura-
es femmes, ſans en fixer le nom-
& l'on ſe quitte ſi-tôt qu'on ceſſe
convenir. Auſſi ces ſortes d'allian-
font-elles ſans beaucoup de cé-
nies; car dès que les parties ſont
ord, le pere de la fiancée fait un
, après lequel les jeunes époux
mment le mariage. Quand la
e quitte ſon mari, elle eſt obli-
e lui rendre les préſens qu'elle
reçus; elle lui verſe enſuite un

peu d'eau ſur les pieds, pour ſe purifier de l'impureté qu'ils peuvent avoir commiſe enſemble ; & elle ſe retire pour s'engager à un autre dès le lendemain, s'il y a quelqu'un qui la recherche. Vous jugez bien, Madame, qu'avec cette façon de penſer, on eſt ici fort indulgent pour l'adultere ; une femme qui, ſur le plus léger prétexte, peut ſe ſéparer de ſon mari, à peu de choſe à craindre de ſa mauvaiſe humeur pour les infidélités dont elle pourroit ſe rendre coupable. Auſſi le ſexe eſt-il ici d'une coquetterie extrême, & d'une gaieté, d'un enjouement, qui, joints à une figure agréable & à beaucoup d'eſprit, en font les délices des étrangers. Un François aux Molucques, croit être avec des femmes de ſon pays.

Les habitants de ces iſles, quand ils ſont pris à leur ſerment dans les affaires importantes, obſervent cette cérémonie ; ils mettent de l'eau dans une écuelle, y jettent de l'or, de la terre, une balle de plomb, y trempent le bout d'une épée ou d'une autre arme, donnent cette eau à boire à celui qui doit faire le ſerment, avec des imprécations terribles, que tout ce qui

l'eau conſpire à ſa perte, s'il
ure. C'eſt ſur-tout à Amboine
tte pratique eſt en uſage ; &
i vu obſerver avec beaucoup
eil. J'ai fait dans cette iſle un
ng ſéjour qu'à Ternate, parce
ai trouvé plus de reſſource du
l'amuſement & de la ſociété.
llandois y donnent la loi comme
it ailleurs : ils y ont des forts,
ais, des hôpitaux & des égliſes,
fice ſe fait en langue flamande
alais. Mais le chriſtianiſme n'y a
t des progrès proportionnés au
e témoigne la campagnie Hol-
ſe, ni à la dépenſe qu'elle fait
ette vue. Elle entretient des mi-
& des maîtres d'école, qui lui
t fort cher, & qui font peu de
ytes ; ceux même qui ſe con-
ent, n'ont guere que l'extérieur
ſtianiſme. Mais ces foibles rayons
iere ſervent du moins à leur don-
elque idée de vertu ; on leur
plus de douceur & de bonne
aux mahométans & aux idolâ-
les Hollandois prennent plus
fiance à leurs engagemens.
ille d'Amboine peut bien avoir

deux milles de circuit, en y comprenant les petites habitations qui l'environnent. Ses rues ſont belles & régulieres; elle eſt traverſée de quelques canaux, ſur leſquels on a conſtruit des ponts; & ſes habitans ſont un mêlange de chrétiens, de mahométans & d'idolâtres. Son territoire eſt aujourd'hui l'endroit des Molucques le plus fertile en girofle; les Hollandois, qui y ont établi le centre de leur puiſſance pour ce genre de commerce, ont détruit la plupart des plantations des autres iſles.

Quoiqu'en général les Molucquois ſuivent aſſez les mêmes uſages, il y a néanmoins dans quelques villes, des coutumes & des loix particulieres qui ne s'obſervent point dans d'autres; c'eſt ce que j'ai cru remarquer dans l'iſle de Sologo. On y punit les larcins ordinaires par l'amputation de l'oreille, & les vols conſidérables par la perte de quatre doigts. L'homicide & l'adultere entraînent la peine de mort; mais il y a mille moyens de ſe ſouſtraire à la rigueur de la loi. La coutume des nobles eſt d'embaumer leurs morts, & de les garder un an dans une caiſſe, ſous le toît de leurs maiſons; ils les

terrent enſuite avec beaucoup de
mpe. Leur deuil conſiſte à ſe raſer la
e, & à ſe paſſer dans les bras, dans
jambes, autour du corps, des cer-
s de cannes, qu'on eſt obligé de
rder juſqu'à ce qu'ils tombent d'eux-
mes. Ce peuple reconnoît un Dieu
ateur, qu'il invoque en fléchiſſant
genoux, en tenant les mains éle-
es ſur la tête, & lui offrant des
ndes que le prêtre du temple vient
ever ſecrétement. Mais en même
ns que ces peuples adorent un Etre
rême, ils ont auſſi une vénération
guliere pour le démon. Ils le conſul-
t dans toutes leurs affaires; & la
ſſance qu'ils lui attribuent, eſt encore
ne grande reſſource pour les prêtres.
Ce pays releve du roi de Ternate;
is on y compte une infinité de villa-
qui ont chacun leurs princes parti-
iers. Ils ne ſont diſtingués de leurs
ts, que par un plus grand nombre
oucles d'oreilles, & un voile d'é-
ce d'arbre; car ces peuples vont or-
airement nuds. Pour y ſuppléer, ils
eignent ſur le corps différentes fi-
es de feuillages & de fleurs, qui
blent imiter le ramage de certaines

étoffes. Toute l'iſle eſt remplie de lieux de proſtitution, déréglement très-rare dans les autres parties de l'Inde. Tous ces petits ſouverains ſont continuellement en guerre les uns avec les autres. Ce métier eſt pour eux une eſpece de commerce, pour faire des priſonniers ou des eſclaves, qu'ils vont vendre dans d'autres iſles. Ils y joignent quelquefois juſqu'à leurs propres enfans; & s'ils peuvent mettre la main ſur un parent ou ſur un ami, ils en font un pareil trafic. Quand ils ont tué des ennemis à la guerre, ils leur coupent la tête, & la ſuſpendent aux murs de leurs maiſons. Enfin rien n'égale leur groſſiéreté, leur férocité & leur perfidie.

Les Portugais ont un établiſſement à Timor, dans un lieu nommé *Lafao*, qui eſt une aſſez bonne place de commerce. Les peuples de leur dépendance font profeſſion du chriſtianiſme; mais quoiqu'ils reconnoiſſent le roi de Portugal pour leur ſouverain, ils ne veulent relever ni du vice-roi de Goa pour le temporel, ni même de l'archevêque de cette ville pour le ſpirituel: ils ſe gouvernent ſelon leurs propres

loix. Il y a d'autres habitans de l'iſle, qui dépendent des Hollandois, & d'autres qui vivent comme des barbares, ſans aucune domination que celle de leurs chefs. Ils ſont ſi farouches, qu'ils maſſacrent ſans pitié les étrangers qui approchent de leurs habitations; & ils ne ſortent de leurs maiſons, qu'armés d'épées, de javelots, d'arcs & de fleches. La chaſſe & la pêche ſont leur unique occupation; & ceux qui ont du goût pour la culture des terres, choiſiſſent le terrein qu'ils veulent; car les campagnes appartiennent à tout le monde. Sans entrer dans aucun détail touchant les habillemens de ces inſulaires, je dirai, en général, que les Européens ſont vêtus à la mode de leurs pays; les mahométans comme ceux des grandes iſles; & les gentils ſe contentent le plus ſouvent d'un morceau de toile dont ils s'enveloppent les reins.

Ce que j'ai vu de plus remarquable dans l'iſle de Machian, eſt un volcan qui s'ouvrit vers le milieu du ſiecle dernier. Il en ſortit des feux qui réduiſirent en cendres pluſieurs habitations. L'ouverture, telle qu'on la voit au-

jourd'hui, s'étend depuis le ſommet de la montagne juſqu'au bas, ayant la forme d'un chemin qu'on auroit creuſé exprès.

Les peuples qui habitent l'iſle de Gilolo & quelques autres dans le voiſinage, ſont des ſauvages qui paſſent leur vie dans les lieux déſerts, ſans loix, ſans ſouverains & ſans demeures fixes. Ils éliſent des chefs, auxquels ils obéiſſent ſans leur payer aucun tribut. Ils adorent le diable ſous des figures hideuſes; vous avez vu que c'eſt le culte ordinaire de tous les Indiens idolâtres.

L'iſle de Banda & quelques autres qui l'environnent, ſont les ſeuls endroits du monde où ſe trouve la muſcade. Il y auroit de quoi s'étonner que cinq ou ſix petites iſles en produiſiſſent une aſſez grande quantité pour en fournir à tout l'univers, s'il n'étoit certain qu'excepté une montagne qui jette du feu dans l'iſle de Guanape, il n'y a pas un arpent de terre qui n'en ſoit tout couvert. Cet arbre vient également dans les plaines & dans les montagnes, & croît preſque par-tout avec une prodigieuſe abondance: en tout tems ſes

branches ſont chargées de fleurs & de fruits. Le muſcadier a la forme du pêcher ; mais ſes feuilles ſont un peu plus courtes & plus rondes. Son écorce eſt unie, & d'un gras obſcur ; ſes feuilles, vertes & liſſées comme celles du poirier, pouſſent deux à deux ſur une même tige, & répandent une odeur agréable lorſqu'on les preſſe avec les doigts. Le fruit, dans ſa primeur, eſt d'un beau verd, ainſi que toute la plante ; mais en mûriſſant, il devient bleu, avec quelques nuances d'incarnat, de brun & de jaune. Il eſt couvert d'un brou auſſi épais que celui des noix communes d'Europe, & qui s'ouvre naturellement dans ſa maturité. Il montre alors une petite écorce rougeâtre, d'une ſubſtance moëlleuſe, appellée *macis*, ou *fleur de muſcade.* Elle ſert d'enveloppe à une coque très-dure, qui renferme le fruit ou la noix. Ce fruit eſt neuf mois à ſe former ; & quand on l'a cueilli, on en détache la premiere écorce ; on en ſépare le macis qu'on fait ſécher au ſoleil ; on étend les noix ſur des claies, ſans les ſéparer de leurs coques ; & on les laiſſe ſécher, pendant ſix ſemaines, à un feu mo-

déré, dans les fours deſtinés à cet uſage. Enſuite on briſe la coque; on en tire la noix; on la lave dans de l'eau de chaux; & on la met auſſi dans des fours pendant pluſieurs ſemaines. Les habitans de l'iſle font cuire avec du ſucre ou du ſel la muſcade avec le brou, & en compoſent une nourriture excellente. Ils tirent de ſon fruit une huile délicieuſe, qui fortifie les nerfs, provoque le ſommeil, arrête les fluxions & guérit les maux d'eſtomac. Le macis a à peu près les mêmes vertus; mais il eſt bien plus agréable dans les ſauces & dans les ragoûts. De la poudre de muſcade ou de macis, mêlée avec de l'huile roſat, on fait un onguent ſouverain contre les indigeſtions.

J'ai vu dans l'iſle de Banda une eſpece d'oiſeau d'un plumage noir, & qui a deux fois la groſſeur d'un cygne. Il n'a ni langue, ni ailes, ni queue; & le deſſus de ſa tête eſt couvert d'une écaille auſſi dure que celle d'une tortue. Ses jambes ſont longues, ſes pieds gros; & il s'en ſert pour ſa défenſe, ruant & frappant par derriere comme un cheval.

Il eſt peu de pays où l'extérieur de

religion mahométane s'obſerve avec
tant de ferveur que dans les iſles de
nda. Les habitans n'entreprennent
n ſans avoir fait leurs prieres aupa-
vant. Ils n'entrent point dans leurs
oſquées, qu'ils ne ſe ſoient lavés les
eds; & quand ils y ſont, ils prient
ieu avec tant de véhémence, qu'ils ſe
nt entendre à plus de deux cens pas.
accompagnent ces oraiſons de tou-
s ſortes de geſtes, de contorſions &
grimaces. Ils ſe mettent à genoux,
couchent à terre, la frappent de
r tête, levent les mains & les yeux
rs le ciel, pouſſent des ſoupirs, &
ceſſent de remuer les levres pen-
nt toute cette cérémonie. Ils choiſiſ-
at auſſi ces mêmes moſquées pour y
anger enſemble ce que chacun y ap-
rte. Un morceau de ſagu & un plat
riz ſont toutes les délices de ces
pas. Ils tiennent encore ces aſſem-
ées, ou dans les bois, ou dans les
aces publiques, ſoit pour y faire de
mblables feſtins, ſoit pour y délibé-
r des affaires d'état. Pendant le repas,
donne aux convives le divertiſſe-
ent d'un combat que les nobles font

entre eux avec des épées émouſſées, & au ſon des inſtrumens.

Les Bandanois ſont preſque toujours en guerre avec leurs voiſins ; & parmi pluſieurs armes en uſage parmi eux, ils ont de petits traits faits en maniere d'hameçons, auxquels ils attachent une corde. Ils les lancent à l'ennemi avec beaucoup d'adreſſe, les retirent enſuite avec la corde, & amenent par le même moyen ceux qu'ils ont bleſſés. Leur coutume eſt de ne faire aucun quartier aux vaincus. Ils rapportent en trophée, au bout d'une pique, les têtes des ennemis tués au combat; ils les étalent & les comptent avec oſtentation dans la place publique ; & après les avoir fait voir à tout le peuple, ils vont les enterrer dans un bois voiſin.

C'eſt une choſe aſſez ordinaire dans l'iſle de Banda, de voir des perſonnes âgées de plus de cent ans. Les femmes qui ſe trouvent à la mort de leurs parens, ſe mettent à crier & à pleurer de toutes leurs forces, comme ſi, par ce moyen, elles vouloient rappellet l'ame du défunt ; mais voyant qu'elle ne revient point, elles mettent fin à leurs

larmes & à leurs ſanglots. La même cérémonie recommence ſur le tombeau du mort, qu'ils appellent à haute voix, & ils finiſſent par allumer des lampes ſur ſa foſſe, autour de laquelle chacun fait ſa priere.

Les premiers ſouverains qui ont gouverné les Molucques, ont cru deſcendre des dieux du pays, juſqu'au tems où ils ont abjuré l'idolâtrie pour embraſſer le mahométiſme. On raconte encore mille traits fabuleux, dont on trouve des exemples dans l'origine de tous les peuples. L'alcoran fut annoncé dans ces iſles, vers la fin du quinzieme ſiecle, peu de tems avant l'arrivée des Portugais, qui y porterent l'évangile. Les violences qu'ils y commirent, quoique condamnées par leur religion, prévinrent contre elle l'eſprit de ces inſulaires; ils préférerent le culte de Mahomet à celui de Jeſus-Chriſt, parce que ces hommes groſſiers jugerent moins de la doctrine, que des hommes qui la leur enſeignoient. On compte pluſieurs rois détrônés, enfermés, empoiſonnés, parmi les excès de la nation Portugaiſes aux Molucques. Je ne parle point des villes ſaccagées, des habi-

tans maſſacrés, des perſécutions, des tyrannies dont le détail feroit horreur.

Les Portugais furent à peine établis dans ces iſles, que les Eſpagnols leur en diſputerent la poſſeſſion. Quelques rois du pays accueillirent ces derniers avec bonté, & leur accorderent la liberté de s'établir dans toutes les terres de leur obéiſſance. Alors ils commencerent à partager avec les Portugais les avantages du commerce des Molucques; mais la jalouſie ne tarda pas à exciter entre eux une guerre cruelle. Les Eſpagnols trouverent moyen de s'emparer peu-à-peu de tout le commerce; mais ils furent eux-mêmes ſupplantés par un autre peuple plus actif & plus induſtrieux. Vous entendez, Madame, que je veux parler des Hollandois, qui s'établirent, ſelon leur uſage, ſur les ruines des premiers vainqueurs de ces iſles. Les Anglois vinrent enſuite leur diſputer leurs poſſeſſions; mais ils furent enfin obligés, ainſi que les Portugais & les Eſpagnols, de céder à leurs adverſaires; & les Hollandois ſeuls reſterent poſſeſſeurs des Molucques. Sitôt qu'ils s'y virent les maîtres, ils diſpoſerent à leur gré du ſceptre & de la

vie des rois du pays, & les retinrent ſous un honteux eſclavage : auſſi n'ont-ils pas encore pu ſe concilier l'amitié de ces inſulaires, qui continuent toujours à les regarder comme des tyrans. Ce n'eſt pas que le ſort des Molucquois ne ſoit peut-être plus heureux qu'il ne l'étoit avant que les Hollandois euſſent fait la conquête de leurs iſles. La compagnie a augmenté les richeſſes naturelles du territoire, non-ſeulement en multipliant les plantations de girofle & de muſcade, mais encore en y introduiſant pluſieurs graines & différentes plantes d'Europe. Ils ont ſoin d'ailleurs d'y apporter tous les ans quantité de ſubſiſtances, & de pourvoir abondamment aux beſoins des habitans.

Outre le girofle, la muſcade & le ſagu, qui ne ſe trouvent guere qu'aux Molucques, voici d'autres productions de ces iſles, que je ne connois que par le récit d'un Hollandois qui m'a aſſuré les avoir vérifiées. Il prétend qu'à Sologo il croît un arbre dont l'ombre eſt mortelle à ceux qui ſe couchent deſſous. Mais ce qui rend la choſe merveilleuſe, c'eſt que cette ombre n'eſt

nuiſible que du côté de l'occident ; car ſi la perſonne qui commence à ſe trouver mal, ſe leve incontinent & paſſe vers l'orient, elle ne tarde pas à y rencontrer ſa guériſon. Ainſi d'un côté, l'ombre de cet arbre eſt empoiſonnée ; & de l'autre, elle eſt un antidote contre le venin de la premiere.

Les Molucques produiſent un autre arbre dont le bois eſt rouge, brûle dans le feu, & jette des étincelles & des flammes ſans ſe conſumer. Mais en le frottant entre les mains, on le réduit en poudre ; & il ſe caſſe en le mettant ſous les dents.

On voit dans ces iſles des ſerpens de trente pieds de long, & gros à proportion ; mais ils ne ſont ni dangereux ni venimeux. On aſſure que lorſqu'ils ne trouvent point de nourriture, ils mâchent d'une certaine herbe, & vont enſuite la dégorger dans la mer. Par ce moyen, ils attirent une quantité de poiſſons qui, s'étant enivrés de cette herbe, nagent ſur l'eau, & deviennent la proie de ces ſerpens, qui s'en repaiſſent à leur gré.

Ce qui doit paſſer pour un phénomene des plus extraordinaires dans l'iſle

de Ternate, c'eſt une plante dont les feuilles n'arrivent à leur maturité, que pour ſe transformer en animaux vivans qui ſe détachent des branches, & qui volent en l'air ſans perdre la couleur de la feuille. Leur corps ſe forme des fibres les plus dures. La tête eſt à l'endroit par où la feuille tenoit à l'arbre, & la queue à l'autre extrémité. Les ailes ſe font de ce qu'il y a de plus mince dans le reſte de la feuille, & il en ſort enfin un papillon tout entier.

Les grandes chaleurs des iſles Molucques, placées immédiatement ſous la ligne, me font deſirer le départ d'un vaiſſeau Eſpagnol qui ſe diſpoſe à s'en retourner aux Philippines. Ce ſera une occaſion favorable de connoître ces iſles célebres, découvertes par le fameux Magellon, & ainſi nommées en l'honneur de Philippe II, lorſque les Eſpagnols en firent la conquête. Sur tout ce qu'on m'a dit ici de ces contrées, je juge qu'elles fourniront la matiere d'une lettre intéreſſante.

Je ſuis, &c.

Dans l'iſle de Ternate, ce 15 avril 1743.

LETTRE XLVI.

LES ISLES PHILIPPINES.

NOUS eûmes à peine quitté le rivage de Ternate, qu'une tempête furieuſe nous obligea d'abandonner la route de Manille, pour laquelle notre vaiſſeau étoit deſtiné, & nous jetta ſur les côtes de Mindanao, une des plus conſidérables des iſles Philippines, & la premiere en venant des Molucques. La capitale, qui porte auſſi le nom de l'iſle, n'eſt qu'à deux milles de la mer, ſur une riviere dont nous gagnâmes l'embouchure. Les Eſpagnols ne ſont pas ſouverains de cette iſle; elle eſt gouvernée par un prince Mahométan, qui n'oſe les attaquer ouvertement, parce que leur puiſſance à Manille s'étend ſur la plupart des autres iſles; mais quand il croit pouvoir leur nuire impunément, il eſt rare qu'il n'en ſaiſiſſe l'occaſion. Nous étions à peine arrivés, qu'un de ſes officiers vint à bord, & meſura notre vaiſſeau. C'eſt un uſage imité des

Chinois, qui prennent toutes les dimenſions des bâtimens, pour ſçavoir exactement ce qu'ils peuvent contenir. Perſuadé que la ſaiſon nous obligeroit de faire quelque ſéjour dans cette iſle, le capitaine ſe crut intéreſſé à ménager le ſultan, & à ſouffrir l'exécution de ſes ordres. Il lui fit même annoncer ſa viſite avec quelques préſens; & il voulut bien me permettre de l'accompagner dans cette entrevue. Nous fûmes conduits à la lumiere des flambeaux juſqu'au palais, où nous trouvâmes le monarque, avec douze ſeigneurs de ſon conſeil, aſſis ſur de riches tapis. La converſation ſe fit en eſpagnol, par le miniſtere d'un interprete. Après les premiers complimens, il nous dit que notre vaiſſeau n'étoit point en ſûreté à l'embouchure de la riviere, à cauſe des vents d'oueſt, qui devoient ſouffler bientôt avec la derniere violence : il nous conſeilla donc de nous approcher de la ville. L'avis étoit utile effectivement; mais il cachoit un piege encore plus dangereux. Il eſt vrai que les vents & les tempêtes ne tarderent pas à ſe faire ſentir, & que la riviere, qui s'enfloit prodigieuſement, amenoit de gros

arbres flottans, dont tous nos efforts n'auroient pu garantir notre vaiſſeau; mais lorſque le tems fut adouci, & que nous penſâmes à le radouber, nous fûmes extrêmement ſurpris de le trouver à demi-mangé de vers. Heureuſement qu'il étoit doublé, & que ces inſectes n'avoient eu le tems que de percer les premieres planches. Rien n'eſt plus étonnant que la voracité de ces animaux; les habitans ſçavent ſi bien ce qu'ils en ont à craindre, que chaque fois qu'ils reviennent de la mer, ils tirent leurs bâtimens à ſec, en brûlent le fond, & ne les remettent à flot qu'après les avoir ſoigneuſement réparés. Les vers qui percent un vaiſſeau dans l'eau ſalée, meurent dans l'eau douce; & ceux d'eau douce périſſent, au contraire, dans l'eau ſalée; mais les uns & les autres multiplient prodigieuſement dans celle qui ne l'eſt qu'à moitié; & c'eſt pour cette raiſon que notre navire ſe trouva plus expoſé en s'approchant de la ville, parce que la riviere y eſt moins ſalée qu'à ſon embouchure. Ces inſectes, que l'on voit nager par millions, ne ſont nulle part ni auſſi gros, ni auſſi voraces qu'à

danao. On n'en trouve jamais
loin en mer ; ils ſont, ou dans les
, ou dans l'embouchure des ri-
es, & toujours à peu de diſtance
ivage. Nous ouvrîmes alors les
ſur la mauvaiſe foi du monarque,
voit envoyé un de ſes principaux
iers pour s'informer du ſuccès de
rfidie. Celui-ci nous trouva tous
pés à détacher les planches de la
lure ; & voyant par-deſſous un
ferme & ſolide, il eut l'air fort
ntent. Nous diſſimulâmes les rai-
que nous avions de l'être nous-
es ; & après avoir réparé le na-
, nous nous diſpoſâmes à partir
Manille.

ous aurez peut-être, Madame, la
ſité de ſçavoir quelles furent mes
pations à Mindanao, pendant près
mois que notre vaiſſeau fut arrêté
le mauvais tems. Je fis pluſieurs
ſes aux environs de cette capi-
& ne négligeai aucune occaſion de
ſtruire des mœurs, des loix, des
s & des productions du pays. On
t avec les étrangers peu de com-
e en denrées ou en marchandiſes ;
les habitans ont une autre ma-

niere de trafiquer, qui n'eſt pas ſouvent moins lucrative. Dès que nous fûmes arrivés, ces inſulaires ſe rendirent à bord, & nous demanderent ſi quelqu'un de nous avoit beſoin d'un *camarade* ou d'une *pagali*. Ils entendent par l'un un ami familier, & par l'autre une intime amie. Soit qu'on refuſe ou qu'on accepte cette politeſſe, on eſt obligé de la payer par un préſent. Si on ſe rend à leur invitation, ce qui n'arrive que trop ſouvent, la nouvelle connoiſſance ſe cultive par la même voie. Chaque fois que l'étranger deſcend à terre, il eſt bien reçu chez ſon camarade & chez ſa maîtreſſe. Il y mange, il y couche pour ſon argent; & l'unique faveur qu'on lui accorde *gratis*, eſt le bétel, qui ne lui eſt point épargné. On eſpere que la vertu de cette plante voluptueuſe, en ranimant les feux de l'amour, rappellera plus ſouvent l'étranger, & que ſes viſites multipliées augmenteront le revenu. Les femmes du plus haut rang ont la liberté de faire le rôle de pagali, & très-peu s'en diſpenſent.

Un uſage ſingulier à Mindanao, c'eſt de placer dans les premieres chambres

du palais & dans les hôtels des grands, des canons montés ſur leurs affûts. Ces bâtimens ſont élevés ſur des piliers de plus de vingt pieds de haut, & l'on y monte de la rue par des degrés. Le grand eſpace vuide, qui ſe voit ſous chaque édifice, forme une eſpece de halle percée à jour, & qui a plus ou moins d'étendue, ſuivant l'air de magnificence qu'on veut donner à la maiſon. Les pauvres l'environnent d'une cloiſon, & y élevent de la volaille, y retirent les beſtiaux, le fumier, & toutes les immondices, comme dans une baſſe-cour : auſſi rien n'eſt plus ſale que ces demeures, juſqu'au tems des inondations, qui emportent une partie de ces ordures.

La plupart des habitans de Mindanao ſont charpentiers; c'eſt en effet tout ce qu'il importe de ſavoir dans un pays où la nourriture ne conſiſte que dans un peu de riz & de racines, l'habillement dans un morceau de toile, les lits dans une mauvaiſe natte, les maiſons dans quelques morceaux de bois, des joncs & des branches de palmiers. La terre leur ſert de ſiége, les feuilles d'arbres de plats, les cannes

de vaſes, & les cocos de taſſes ou de gobelets.

Quatre peuples principaux occupent toute l'iſle, & deux religions différentes partagent leur créance & leur culte. Le mahométiſme regne ſur les côtes, & l'idolâtrie, ou plutôt l'athéiſme, dans l'intérieur du pays. Les mahométans ne connoiſſent guere de leur ſecte que la défenſe de manger du porc, la circonciſion, & la liberté d'entretenir pluſieurs femmes. Les autres inſulaires, diſtribués en quatre nations, ſont les Mindanaos, les Caragos, les Lataos & les Subanos. Les premiers paſſent pour un peuple belliqueux; les ſeconds ſont décriés pour leur perfidie; les troiſiemes entendent le commerce; & les derniers, qui ſont comme les vaſſaux des trois autres, paſſent pour des peuples très-groſſiers. Ils bâtiſſent leurs maiſons ſur des pieux ſi élevés qu'elles reſſemblent à des nids placés au haut d'une pique. Ils s'y retirent la nuit, à l'aide d'une perche qui leur ſert d'échelle. Ils aiment les bords des rivieres, & ne vivent que de leur pêche. Celles de ces différentes nations qui habitent les montagnes,

des uſages plus barbares que les
ométans. Un fils qui rachete ſon
de ſervitude, en fait ſon propre
ve; les peres, à plus forte raiſon
cent la même rigueur à l'égard de
s enfans. Le moindre bienfait
ni eux, donne droit ſur la liberté
trui; & pour la faute d'un ſeul, on
it toute une famille en eſclavage.
crimes qu'ils abhorrent, ſont le
& l'inceſte au premier degré; ceux
ls tolerent, ſont la fornication &
ltere; ceux qu'ils récompenſent,
le meurtre & l'homicide. Ils en-
ent les inceſtueux dans un ſac, &
ttent au fond de la mer. On nous
it pris dans notre vaiſſeau à Min-
o quelques pieces d'étoffes, & le
ur s'étoit retiré dans les mon-
es. Il fut arrêté quelques jours
s, & le lendemain on l'attacha à
oteau, dans une ſituation qui ne
permettoit pas de remuer les pieds
s mains, & qui lui tenoit le viſage
ctement tourné au ſoleil. Ce tour-
t, qui livroit tout à la fois le cri-
el à la fureur des mouches & à
ceſſive chaleur du climat, dura juſ-
au ſoir; & il auroit été ſuivi d'une

mort encore plus barbare ; ſi nos prieres n'euſſent appaiſé la juſtice. A l'égard de l'homicide, celui qui ſe propoſe de le commettre, commence par amaſſer une ſomme d'argent, pour ſe ſouſtraire à la vengeance des parens de ſon ennemi. Après ſon expédition il eſt mis au rang des braves, avec le droit de porter le turban rouge. Chez les Caragos, il faut avoir tué ſept hommes pour obtenir cette cruelle diſtinction.

Les rois mahométans font exercer la juſtice par un premier miniſtre qui a ſous lui d'autres officiers tirés de la nobleſſe. On la diſtingue ici en différentes claſſes, qui ont trouvé le moyen de s'affranchir de la dépendance du monarque ; & en général les ſimples ſujets ont beaucoup à ſouffrir de l'oppreſſion des grands, parce que l'autorité ſouveraine eſt trop foible pour réprimer leur tyrannie.

Le ſérail du prince eſt rempli d'une multitude de femmes. Celle qui lui donne le premier enfant mâle, a le rang de reine. Un de ſes privileges eſt de paſſer deux nuits de ſuite auprès du ſultan, lorſque c'eſt ſon tour de cou-

avec lui ; au lieu que les autres mes n'ont qu'une nuit, chacune à rang.

Dans quelques repas que nous donent pluſieurs ſeigneurs Mindaens, ils firent venir des baladines danſerent & chanterent en notre ſence. Elles n'ont point d'inſtruns de muſique, & danſent terre à e, ſans autre mouvement des pieds pour tourner, mais avec des inions de corps très-pénibles. Ces ples ont des ballets de quarante ou quante perſonnes qui chantent diſ couplets dont la chûte eſt la mê ; & à chaque refrain elles étendent pied en avant, battent des mains, font de grands cris. Leurs feſtins ppareil ſont accompagnés d'un auſpectacle : un homme armé de pied cap s'avance dans la ſalle, pouſſe cris menaçans, en feignant d'attaer un ennemi inviſible, s'eſcrime du re & de la lance, juſqu'à ce qu'il terraſſé ſon adverſaire. Quand ce nbat eſt fini, un autre champion pat & fait les mêmes bravades. Les s grands ſeigneurs de Mindanao ſe nnent honorés de jouer ce perſon-

nage ; & le roi n'aſſiſte jamais à un repas, ſans le terminer par un pareil combat.

Parmi différentes armes dont ces inſulaires font uſage, ils ont, comme ceux de Bornéo, une ſarbacane, avec laquelle, par la ſeule force du ſouffle, ils lancent de petites fleches empoiſonnées, qui cauſent infailliblement la mort ſi l'on n'y remédie ſur le champ. L'expérience a fait connoître que l'excrément humain eſt le plus ſûr remede qu'on puiſſe y appliquer.

J'ai vu à Mindanao, même dans les conditions les plus pauvres, rendre des honneurs ſinguliers aux cendres des perſonnes mortes. On revêtoit leurs corps d'habits neufs; on les couvroit des plus belles toiles; on plantoit des arbres & des fleurs autour du ſépulcre, & l'on y brûloit des parfums. Il n'y a rien que l'on ne ſacrifie pour ſubvenir à cette dépenſe. S'il eſt queſtion d'un prince, on enferme ſon tombeau dans un magnifique pavillon, avec de grands étendards blancs aux quatre côtés. Mais un uſage que je n'ai encore vu établi nulle part, eſt celui qui les oblige de faire leur cercueil pendant leur vie, &

de le tenir en vue dans leurs maiſons, pour ne jamais oublier que la condition humaine les deſtine à la mort.

Les femmes de ce pays ſont d'une laideur qui leur rend facile la pratique de la chaſteté. Les mariages ne laiſſent pas de s'y célébrer avec la même pompe, que ſi ce jour devoit être une grande fête pour les maris. Après la célébration, l'épouſe conſerve l'habit blanc qu'elle a porté le jour des fiançailles; & le mari en prend un rouge. Les autres cérémonies rentrent aſſez dans ce que je vous ai dit ailleurs des mariages mahométans.

L'habit dont je viens de parler, conſiſte pour les hommes, dans une ſimple veſte & un haut-de-chauſſe. Ils ont les jambes & les pieds nuds, & la tête couverte d'un turban. Ils marchent avec fierté, ont pour les étrangers beaucoup de politeſſe, & les reçoivent avec franchiſe. Mais ils ſont implacables pour leurs ennemis, & capables d'employer le fer & le poiſon pour ſatisfaire leur reſſentiment. Les femmes portent les cheveux longs, noués & pendans par derriere. Elles ont le nez ſi court, & ſi plat entre les

yeux, qu'on diſtingue à peine cette partie de leur viſage; leur front n'a pas non plus d'élévation ſenſible; & malgré ces imperfections qui les rendent fort laides, ſur-tout aux yeux des Européens, il n'y en a peut-être pas une qui ne leur ait ſervi de pagali. Leur habit n'eſt qu'une veſte comme celle des hommes, avec une juppe d'une ſeule piece, couſue par les deux bouts.

L'iſle de Mindanao a près de trois cens lieues de tour; & ſa figure repréſente un triangle irrégulier. Le pays eſt arroſé d'un grand nombre de rivieres, & coupé par des lacs & des baies qui entrent fort avant dans les terres. Il produit les mêmes ſortes d'arbres & de fruits, que les autres iſles de ces contrées; on m'a même aſſuré qu'on y trouvoit auſſi de la muſcade. Il y a des volcans qui fourniſſent beaucoup de ſoufre; on pêche de fort groſſes perles ſur les côtes; on tire de l'or des rivieres & des mines; & les forêts offrent une grande quantité d'animaux.

A la premiere apparence d'un tems calme, nous partîmes de Mindanao, & notre navigation fut plus heureuſe

qu'en ſortant des Molucques. Auſſi allâmes-nous droit à Manille, ſans être obligés de relâcher dans aucune des iſles voiſines. Manille eſt la plus étendue des Philippines. Sa largeur eſt inégale; & ſa longueur a plus de cent vingt lieues. Les Eſpagnols la diviſent en dix ou douze provinces, qui, dans leurs uſages & leurs productions naturelles, ont preſque toutes quelque choſe qui les diſtingue. Je vous parlerai d'abord de la capitale, que je commence déjà à bien connoître. Elle eſt ſituée au fond d'un large golfe que la riviere de Bahi forme par ſon embouchure, & qui a plus de trente lieues de circuit. Les Eſpagnols la conquirent vers la fin du ſeizieme ſiecle, l'augmenterent de pluſieurs édifices conſidérables, en firent la métropole de leurs poſſeſſions dans ces contrées, & lui laiſſerent ſon ancien nom de Manille. Elle n'a guere qu'une petite lieue de tour; mais ſes fauxbourgs ſont vaſtes, & ſes fortifications en bon état. Ses maiſons, quoique baſſes & de ſimple charpente depuis le rez-de-chauſſée juſqu'au premier étage, tirent aſſez d'agrément de leurs belles galeries. Ses

rues ſont larges ; mais on y voit quantité d'édifices ruinés par les tremblemens de terre, qui y ſont très-fréquens, ainſi que dans les autres Philippines & aux Molucques. L'égliſe cathédrale eſt plus diſtinguée par ſa grandeur que par ſa magnificence. Le château n'a rien qui le rende remarquable. Il a la forme triangulaire, & eſt ſéparé de la ville par un foſſé profond. Les ſeules maiſons qui aient ici quelque apparence, ſont celles des jéſuites : elles l'emportent ſur le palais du gouverneur ; encore ne ſont-elles pas bien magnifiques. Je parle de l'extérieur ſeulement ; car il y a dans le centre un cloître ſuperbe, & l'intérieur des égliſes eſt tout éclatant de dorures. Mais, en général, il n'y a aucune maiſon, aucun édifice à Manille, qui mérite une attention particuliere. A l'égard des uſages du pays, voici à quoi ſe réduit ce qu'ils peuvent offrir de remarquable. Je commence par les eccléſiaſtiques, qui tiennent toujours le rang le plus diſtingué dans un état Eſpagnol.

L'égliſe cathédrale eſt gouvernée par un Archevêque & trois ſuffragans, qui ſont les évêques de Zebu, de Ca-

marines & de Cagayan. Il décide non-ſeulement de toutes les cauſes de ſon dioceſe, mais encore de celles des autres évêchés, par voie d'appel. Si ſa ſentence ne s'accorde point avec la premiere, on eſt libre de s'adreſſer à l'évêque de Camarines, qui eſt revêtu d'un pouvoir particulier du ſaint ſiége. Outre ces quatre prélats, il y a toujours à Manille un évêque titulaire ou un coadjuteur qui prend le gouvernement de la premiere égliſe vacante, afin que tous les devoirs ſoient remplis ſans interruption. Cette précaution eſt néceſſaire, ſoit pour conſerver au roi d'Eſpagne le droit de nomination, ſoit pour entretenir le bon ordre dans un dioceſe qui demeureroit trop long-tems ſans paſteur, s'il falloit en faire venir un de Madrid. Les évêques & le gouverneur ont la principale influence dans le choix des eccléſiaſtiques qui doivent remplir les paroiſſes ſéculieres & les bénéfices royaux. L'évêque propoſe trois ſujets, & le gouverneur en choiſit un ; les cures deſſervies par des réguliers, ſont à la nomination des ſupérieurs de l'ordre. Tout religieux peut entendre la confeſſion d'un Indien

ſans la permiſſion de l'évêque; mais il a beſoin des pouvoirs de l'ordinaire, pour confeſſer un Eſpagnol. On n'a pas manqué d'établir ici une cour du ſaint-office, mais moins rigoureuſe qu'à Goa. Ceſt le tribunal du Mexique qui nomme le grand inquiſiteur de Manille.

Les jéſuites enſeignent ici les humanités, la philoſophie & la théologie; ils prennent des penſionnaires, & conferent les degrés de maître-ès-arts & docteur. Les dominicains y ont auſſi des colleges; on y profeſſe les mêmes ſciences; on y prend les mêmes degrés. Il y a, outre cela, des fondations utiles pour les pauvres orphelines, des hôpitaux pour les malades, des maiſons de pénitence pour les femmes de mauvaiſe vie ou celles qui ſont ſéparées de leurs maris, ce qui eſt ici regardé du même œil; & c'eſt le roi d'Eſpagne qui eſt chargé de l'entretien & de la ſubſiſtance de tous les eccléſiaſtiques, depuis l'archevêque, juſqu'aux religieux de S. François. Ce prince fournit auſſi de l'huile pour les lampes & du vin pour les meſſes, à toutes les iſles Philippines.

Toute la puiſſance ſéculiere eſt en-

tre les mains d'un gouverneur & d'un tribunal ſouverain auquel il préſide. On y reçoit l'appel des ſentences rendues dans les autres villes, & les plaintes portées contre les gens d'égliſe accuſés de quelques violences. Le gouverneur, dont l'office dure huit ans, a le commandement des armées, diſpoſe des emplois militaires, diſtribue les terres aux Eſpagnols, les érige en ſeigneuries, & nomme les commandans des provinces. Cet officier ne connoît preſqu'aucunes bornes dans le pouvoir qui lui eſt confié. La vice-royauté des indes à Goa, ne procure ni autant d'honneur, ni autant de facilité de s'enrichir, qu'en a le gouverneur de Manille. Pendant tout le tems de ſon adminiſtration, perſonne n'eſt en droit de rechercher ſa conduite; mais ſi-tôt qu'il eſt hors d'exercice, chaque particulier peut porter des plaintes à ſon ſucceſſeur, durant l'eſpace de ſoixante jours. S'il s'eſt rendu coupable de vexation ou d'autres fautes, dont il ne prévoit pas pouvoir ſe juſtifier, il s'efforce de ſéduire le nouveau gouverneur à force d'argent; & il eſt rare que ce dernier y réſiſte. On m'a aſſuré que ces ſortes d'accuſa-

tions valent au moins cent mille écus à celui qui ſuccede, & que le prédéceſſeur eſt obligé de les tenir prêts, pour ſe mettre à l'abri d'un traitement plus rigoureux.

Les Eſpagnols, toujours magnifiques dans leurs expreſſions, donnent le titre d'*alteſſe* aux conſeillers aſſemblés qui compoſent la cour ſouveraine. Ces officiers ne changent point; ils ont de gros appointemens; & ſi le gouverneur meurt, c'eſt le plus ancien qui le remplace, en attendant que le ſucceſſeur ſoit nommé.

Les habitans de Manille ſont nés de tant de nations & d'unions différentes, qu'il a fallu inventer une foule de noms bizarres pour les diſtinguer. On appelle *Créole*, celui qui eſt né d'un Eſpagnol & d'une Américaine, ou d'un Américain & d'une femme Eſpagnole. Le *Métif* vient d'un Eſpagnol & d'une Indienne; le *Caſtice*, d'un Métif & d'une Métive; le *Quarteron*, d'un noir & d'une Eſpagnole; le *Mulâtre*, d'une femme noire & d'un blanc; le *Grifo*, d'une noire & d'un mulâtre; le *Sambo*, d'une mulâtre & d'un Indien; & le *Cabra*, d'une Indienne & d'un Sambo.

Les femmes de qualité ſont vêtues a l'Eſpagnole ; & celles du commun, comme on l'eſt à Mindanao. Les Eſpagnols n'ont rien changé au vêtement de leur pays ; mais ils ont pris l'uſage des hautes ſandales de bois, dans la crainte des grandes pluies. S'ils ſont riches, ils font porter par un domeſtique un large paraſol pour les garantir du ſoleil ; les femmes ont pour voiture, des filets comme ceux dont je vous ai parlé dans ma ſeconde lettre ſur Goa.

Parmi les différens fauxbourgs de Manille, il y en a un qui n'eſt habité que par des marchands & des artiſans Chinois, appellés *Sangleys*, entre les mains deſquels eſt tout le bien des Eſpagnols. Ceux-ci leur abandonnent le ſoin de le faire valoir, & dédaignent toute eſpece de commerce. Les Sangleys ſont gouvernés par des officiers Eſpagnols, à qui ils ſont obligés de payer des ſommes conſidérables, outre les impôts que levent ſur eux le roi d'Eſpagne. Ils achetent juſqu'à la permiſſion de jouer entr'eux dans certains tems de l'année. Ils ont un jeu appellé *métoua* : c'eſt à peu près ce qu'eſt chez nous le *pair ou non* : on met une quan-

tité de petite monnoie en un monceau, & elle eſt pour celui qui devine. Ceux qui tiennent le jeu, ſont ſi adroits, qu'on dit qu'à la ſeule inſpection ils connoiſſent le nombre. Pour pouvoir le jouer pendant quelques jours ſeulement, à la nouvelle année, on exige d'eux près de deux mille écus. On craint qu'en le leur permettant plus long-tems, après avoir perdu leur argent, ils n'engagent celui d'autrui. Les Eſpagnols tiennent ces Chinois très-rigoureuſement dans le devoir, & ne leur permettent ni de paſſer la nuit dans les maiſons des chrétiens, ni de laiſſer leurs boutiques ſans lumiere, de peur que profitant de l'obſcurité, ils ne ſe livrent à un vice abominable, trop ordinaire chez cette nation. On en compte près de trois mille dans ce fauxbourg, & une fois autant dans les autres quartiers de la colonie Eſpagnole. Leur nombre étoit autrefois d'environ quarante mille; mais une conſpiration qu'ils formerent contre la ville de Manille, dont ils penſerent ſe rendre maîtres au commencement du dernier ſiecle, en fit périr la plus grande partie, & attira d'Eſpagne des ordres ſéveres,

qui les chaſſerent pour jamais de cette iſle. Malgré la rigueur de ce banniſſement, on les y a toujours tolérés, à cauſe des ſervices qu'ils rendent aux Eſpagnols. Lorſqu'ils arrivent, ils ſe tiennent cachés pendant quelques mois: & enſuite l'habitude de les voir, fait fermer les yeux ſur cette contravention.

La baie ſur laquelle eſt ſituée la ville de Manille, offre, à trois lieues de cette capitale, un fort bon port qui ſe nomme *Cavite*. Il eſt en demi-cercle; & les navires y ſont par-tout à l'abri des vents. Il eſt fortifié d'un beau château, dans lequel ſe trouve l'arſenal. On y conſtruit de très-gros vaiſſeaux; & deux ou trois cens Indiens ſont continuellement occupés à ce travail.

La ſituation de Manille eſt des plus avantageuſes pour le commerce de la Chine, du Japon, de Bornéo & des Molucques. On y voit venir tous les ans quantité de vaiſſeaux de ces différentes contrées; & le concours des étrangers y eſt ſi grand, ſur-tout à l'arrivée des flottes Chinoiſes, qu'on en compte communément douze à treize mille, dont la plupart ſont logés ſous

des tentes. L'argent du Pérou & de la nouvelle Eſpagne y abonde du côté de l'occident ; l'orient y envoie les diamans de Golconde, la canelle de Ceylan, le poivre de Java, le girofle & la muſcade des Molucques, les perles & les tapis de Perſe, les étoffes de ſoie de Bengale, le camphre de Bornéo, l'ivoire de Cambaye, le muſc de Boutan. Un tel lieu, dans les mains d'une nation plus active & plus laborieuſe, deviendroit peut-être le plus riche entrepôt de l'univers. Le principal commerce de Manille eſt avec le Mexique ; elle y envoie tous les ans quantité de marchandiſes, telles que des épiceries & des toiles de l'Inde, des ſoieries & des porcelaines de la Chine. Le retour eſt en mercerie, en bijoux d'Europe, en vins d'Eſpagne & ſur-tout en lingots d'or & d'argent, ſur leſquels le bénéfice eſt de quatre pour un. Mais ce négoce n'eſt pas permis à tous les Eſpagnols des Philippines ; divers réglemens les reſtreignent à quelques perſonnes : les maiſons religieuſes ont droit de charger un certain nombre de ballots pour l'entretien des miſſionnaires ; & s'ils ne veulent pas faire

ce trafic par eux-mêmes, il leur eſt libre de tranſporter ce droit à des négocians ; mais la plupart aiment mieux l'exercer, dans la vue d'un gain plus conſidérable ; & c'eſt ce qui a répandu parmi certains religieux, cet eſprit de commerce ſi oppoſé à celui de leur état, ſi ſouvent défendu par toutes les loix civiles & canoniques.

L'iſle de Manille, ainſi que les autres Philippines, eſt fort ſujette aux tremblemens de terre. Il y en eut un ſi violent dans cette capitale, en 1645, que le tiers de la ville fut renverſé, & que trois mille perſonnes reſterent enſevelies ſous les ruines des maiſons. On a vu des montagnes de l'iſle entiérement applaties par de pareilles ſecouſſes. Les volcans, dont le pays eſt rempli, & qui vomiſſent continuellement des flammes, rendent ces accidens très-fréquens. On remarque comme une propriété particuliere à ce pays, que les orages y commencent par la pluie & les éclairs, & que le tonnerre ne s'y fait entendre que quand il a ceſſé de pleuvoir. On obſerve encore que dans ce climat, les Européens ne ſont pas ſujets à la vermine, quelque mal propres que

ſoient leurs habits, tandis que les Indiens en ſont couverts. Il tombe ici toutes les nuits une roſée ſi abondante, qu'en ſecouant les arbres, la terre eſt trempée comme s'il avoit plu à verſe. Les habitans du pays n'en ſont point incommodés, & vivent très-long-tems; mais la plupart des Européens s'en trouvent fort mal. On ne dort & l'on ne mange point à Manille, ſans être tout mouillé de ſueur. La chaleur eſt moins grande dans les lieux ouverts : auſſi les perſonnes riches ont-elles toutes des maiſons de campagne où elles paſſent pluſieurs mois de l'année.

Je vous ai dit que cette iſle ſe diviſe en pluſieurs provinces, qui proportions gardées, ſont gouvernées comme la capitale. Celle de Camarines offre un volcan que l'on apperçoit de fort loin, en venant de la nouvelle Eſpagne. On y trouve auſſi pluſieurs ſources d'eau chaude, & une, entr'autres, qui a la vertu de pétrifier les matieres les plus molles, telles que les feuilles & des morceaux d'étoffes que l'on y jette. La province de Bahi tire ſon nom d'un grand lac, qui a trente lieues de circuit, & dont l'eau eſt fort douce,

tandis qu'à peu de diſtance de là, il y en a un autre plus petit & rempli d'eau ſalée. On trouve ſur les bords du grand lac pluſieurs maiſons de Jéſuites, d'Auguſtins & de Cordeliers, qui y font l'office de curés. La pêche y eſt toujours abondante, quoique dangereuſe, par le grand nombre de crocodiles, qui font également la guerre aux hommes & aux animaux. On n'y voit pas moins de ces poiſſons qui ſe nomment *épées*; & ces deux eſpeces de monſtres ſe battent entr'eux avec un extrême furie. Le dernier trouvant ſon ennemi couvert d'écailles qui parent les coups de ſa pointe, plonge, le frappe au ventre, & le tue pour l'ordinaire. L'arme naturelle qui lui a fait donner le nom qu'il porte, a juſqu'à quatre pieds de longueur, avec une bordure de dents auſſi pointues que des clous; & réuniſſant ainſi les qualités d'une ſcie & d'une épée, elle perce, elle coupe & déchire du même coup.

Il y a, aux environs du petit lac, une infinité de chauves-ſouris qui pendent des arbres, attachées les unes aux autres, comme ſi elles étoient enfilées. Sur le ſoir elles ſe détachent, prennent

leur vol en troupe, & vont chercher leur nourriture dans les bois voiſins. Elles ſont quelquefois en ſi grand nombre & ſi ſerrées, qu'elles obſcurciſſent l'air avec leurs ailes qui ont juſqu'à ſix palmes d'étendue. Elles ſavent diſcerner au travers de l'épaiſſeur des bois, les arbres dont les fruits ſont les plus mûrs; elles les dévorent pendant toute la nuit, avec un bruit qui ſe fait entendre d'une demi-lieue; & quand le jour eſt prêt à paroître, elles regagnent leurs retraites. Les Indiens leur font une chaſſe continuelle, ſoit pour empêcher qu'elles ne cauſent du dégât dans leurs jardins, ſoit pour ſe nourrir de leur chair, qu'ils trouvent très-délicate. Ils en ont autant qu'ils veulent; car d'un coup de fleche ils en abattent pluſieurs. On tire de leurs excrémens une ſorte de ſalpêtre. Dans le voiſinage de ces deux lacs on rencontre une ſource dont les eaux ſont brûlantes, & qui exhale une fumée auſſi épaiſſe que celle d'une fournaiſe. Elle forme un grand ruiſſeau qui communique une chaleur extraordinaire aux lieux qu'il parcourt; & quoique cette eau ſoit minérale, elle eſt excellente à boire lorſ-

qu'elle eſt refroidie. Ce ſont des religieux qui ont la garde de ces bains; on y avoit fondé un hôpital qu'ils ont laiſſé dépérir.

Après avoir parcouru les principales provinces de Manille, je formai le deſſein de viſiter d'autres iſles, à meſure que l'occaſion s'en préſenteroit. La plus favorable eſt de s'attacher à quelques jéſuites miſſionnaires, & de les ſuivre dans leurs courſes apoſtoliques. On eſt par-là plus à portée de connoître l'intérieur du pays, & les mœurs ruſtiques & ſauvages des habitans, qui ont pour ces religieux un attachement & une confiance ſans bornes. Un de ces peres m'ayant permis de l'accompagner, nous partîmes de Manille dans un petit bâtiment que nous fit donner le gouverneur. Trois Eſpagnols & quelques Indiens convertis ſe joignirent à nous; & nous nous embarquâmes au nombre de dix, dans l'intention de nous arrêter dans les endroits les plus remarquables de ces iſles. Nous prîmes notre route par Mindoro, d'où allant au ſud-eſt, nous découvrîmes l'iſle de Paragua, dont une partie appartient aux Eſpagnols, & l'autre au roi de Bornéo. Ils

y ont chacun un gouverneur, qui, lorſqu'ils traitent enſemble de quelques affaires, termine leur conférence de la maniere ſuivante. Le gouverneur de Bornéo tire de ſon bras une goutte de ſang qu'il met dans un verre de vin, & le préſente au gouverneur Eſpagnol, pour cimenter leur amitié. Celui-ci le boit, ſe tire du ſang à ſon tour, & obſerve en tout la même cérémonie. Il y a à Paragua, même parmi les chrétiens, une autre coutume barbare que les miſſionnaires n'ont jamais pu abolir. Si un enfant vient au monde aveugle, boiteux, eſtropié, ou avec quelque autre défectuoſité qui l'empêche de travailler, ils le mettent tout vivant dans le tronc d'un arbre, & l'enterrent ainſi, comme inutile à ſes parens & à la ſociété.

Quand nous quittâmes l'iſle de Paragua, les Calamianes ſe préſenterent au nord-oueſt; les iſles de Cuyo font partie du même gouvernement. Panay eſt une des plus peuplées des Philippines. L'agilité des ſauvages qui habitent ſes montagnes, eſt ſi grande, qu'ils prennent à la courſe les ſangliers & les cerfs, qui ſe trouvent en abondance

dans

s le pays. Ils les mangent cruds,
gés autour de l'animal, & acharnés
ur proie comme des vautours. Les
agnols aſſurent que, lorſqu'il tonne
s cette iſle, au lieu de foudre, il y
be de petites croix de pierres d'un
noirâtre, auxquelles ils attribuent
grandes vertus. J'en ai vu entre
s mains, & j'ai ri de leur crédu-
: ce ſont de petites pierres qu'on a
ées dans cette forme, & dont les
res & les moines tâchent de tirer
it : il y a dans l'iſle, des auguſtins
les jéſuites. Ceux-ci ſont auſſi éta-
dans l'iſle des Negres, voiſine de
de Zébu. C'eſt dans cette derniere
Magellan & des officiers Eſpagnols
nt maſſacrés par les Indiens. Cet
le navigateur ayant fait la décou-
e des Philippines, l'iſle de Zébu
la premiere qui le reçut. Le roi
ays qui n'avoit d'autre vue que
'engager à prendre ſa défenſe
re quelques petits princes voiſins,
fit toutes ſortes de careſſes, &
ſa la complaiſance juſqu'à embraſ-
: chriſtianiſme. Mais lorſqu'il eut
cu ſes ennemis, & qu'il n'eut plus
n du ſecours des Eſpagnols, il

forma la réſolution de faire périr des hôtes que leur puiſſance rendoit redoutables. Il invita à un grand feſtin Magellan & pluſieurs officiers de ſa flotte, & les fit égorger à la fin du repas.

En quittant l'iſle de Zébu, nous rencontrâmes celle de Bohol. De-là remontant vers le nord, nous abordâmes aux iſles de Leith & de Samar, qui produiſent la plante fameuſe que les Eſpagnols appellent le *fruit* ou la *fève de S. Ignace*, parce qu'on en doit la découverte aux jéſuites. Elle naît en arbriſſeau rampant comme le lierre, & s'attache à quelque arbre voiſin. Ses fleurs reſſemblent à celles du grenadier; & ſon fruit, qui parvient quelquefois à la groſſeur du melon, a la peau unie & bleuâtre. Il renferme dix ou douze noyaux ou pépins, de la groſſeur d'une noiſette, verds & jaunes. Dans leur maturité ils tombent d'eux-mêmes. Ils ont la forme triangulaire, & ſont durs & acides. De ces pépins broyés & mêlés dans l'eau ou dans le vin, on tire un puiſſant antidote contre pluſieurs poiſons, & un remede admirable contre pluſieurs maladies. Les Hollandois de Batavia, qui en

avoient quelque connoiſſance, payoient d'abord une piſtole pour un de ces fruits. Les Eſpagnols, qui ſont extrêmement crédules, racontent de cette plante, les choſes les plus ſingulieres. Ils prétendent qu'en en portant ſur ſoi, non-ſeulement on ne ſera point incommodé du poiſon le plus ſubtil, mais qu'il nuira même à celui qui vouloit nous le donner. Un miſſionnaire m'a dit avoir trouvé dans ſon jardin deux Indiens qui étoient venus pour l'empoiſonner : heureuſement qu'il avoit dans ſa poche quelques noyaux de cet antidote. A leur approche ces deux hommes tomberent en foibleſſe ; & comme on s'informoit de la cauſe de cet accident, on leur trouva des herbes venimeuſes dont ils furent les victimes eux-mêmes, par la vertu de cette plante merveilleuſe. C'étoit beaucoup pour un miſſionnaire, de n'avoir pas recours à un vrai miracle pour expliquer ce châtiment. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce fruit fait vomir le poiſon qu'on auroit avalé ; qu'il eſt ſouverain contre les coliques, les maladies d'entrailles, les diarrhées, les maux

d'eſtomac, les fievres opiniâtres, les accouchemens difficiles, &c.

De l'iſle de Samar, où il croît en abondance, nous paſſâmes dans celles de Masbate, de Ticao, de Marinduque, & après avoir fait le tour de Manille, nous vînmes débarquer au port de Cavite.

J'ai trouvé trois ſortes de peuples en parcourant toutes ces contrées; les montagnards originaires de ces iſles, les différentes colonies Indiennes qui y ſont arrivées en divers tems, & les Eſpagnols qui en ont fait la conquête. Ces derniers ont gardé leur maniere de vivre Européenne. A l'égard des montagnards, ils ont ſi peu de commerce avec les Eſpagnols, qu'il n'eſt guere poſſible de ſe procurer des lumieres ſur leur genre de vie. On ſait, en général, qu'elle differe peu de celle des animaux. Ils n'ont point de demeures fixes, vivent de fruits & de racines qu'ils trouvent dans les bois, & de la viande des animaux qu'ils prennent à la chaſſe. Ils mangent des ſinges, des ſerpens & des rats; & quand ils ont épuiſé toutes les ſubſiſtances d'

canton, ils vont en chercher dans un autre. Leur vêtement eſt un morceau d'écorce d'arbre au milieu du corps, comme celui des femmes eſt une toile, avec quelques bracelets de joncs & de cannes. Cette race de ſauvages n'a ni loi, ni autre gouvernement que celui de la parenté; chacun obéit au chef de ſa famille. Les femmes portent leurs enfans dans des beſaces d'écorce, ou liés autour d'elles. Ils dorment dans tous les lieux où la nuit les ſurprend; & leur paſſion va ſi loin pour la liberté, que les habitans d'une montagne ne permettent pas à ceux d'une autre de mettre le pied ſur leur terrein. Cette indépendance mutuelle excite entre eux de ſanglantes guerres. On a fait juſqu'ici de vains efforts pour les aſſujettir; ils ont tellement en horreur la domination Eſpagnole, qu'ils maſſacrent ſans pitié tous ceux de cette nation qu'ils rencontrent. Lorſqu'ils peuvent en tuer un, ils font pendant trois jours des réjouiſſances extraordinaires, & boivent tour à tour dans le crâne de leur ennemi. Leurs armes ſont l'arc & les flèches, dont ils empoiſonnent la pointe, & qu'ils percent à l'extrêmité,

afin qu'elles ſe rompent dans la plaie. Je tiens tous ces détails des miſſionnaires. La ſeule trace de religion qu'ils aient apperçu parmi ces peuples, eſt une pierre ronde, ou un tronc d'arbre, pour leſquels ils marquent une ſorte de vénération. La couleur de leur viſage eſt celle des Ethiopiens; & pluſieurs ont les cheveux auſſi crépus que les negres. Dans toutes les iſles où cette race domine, les Eſpagnols ne ſont maîtres que des côtes; encore ne les poſſedent-ils pas toutes. Dans l'iſle de Manille même, ces ſauvages occupent tout l'intérieur: l'épaiſſeur des bois ſeroit ſeule capable de les défendre contre les plus fortes armées.

Ces iſles ſont encore habitées par d'autres nations dont l'origine eſt plus moderne. On croit que les unes y ſont venues de Malaca, les autres de Sumatra, de Bornéo, de Macaſſar, & des autres iſles de l'Océan Indien. Ces peuples jouiſſoient de la plus riche portion des Philippines avant l'arrivée des Eſpagnols; & quoiqu'ils aient preſque tous ſubi le joug de ces conquérans, ils ne laiſſent pas de ſe gouverner par leurs propres loix. Une des premieres

eſt de reſpecter & d'honorer les auteurs de leurs jours. Toutes les affaires ſont jugées par le chef de la peuplade, aſſiſté du conſeil des anciens. Dans les cauſes civiles, on appelle les parties; on s'efforce de les accommoder; & ſi l'on n'y réuſſit pas, on les fait jurer de s'en tenir à la ſentence du juge; après quoi on écoute la dépoſition des témoins. Si les preuves ſont égales, on partage le différend. Si l'un des prétendans ſe plaint, le juge s'attribue la moitié de l'objet conteſté; le reſte ſe diviſe entre la partie adverſe & les témoins. Dans les procès criminels, on ne prononce point de ſentence de mort par autorité publique. Si le coupable eſt pauvre & manque d'argent pour ſatisfaire la partie offenſée, le chef & les principaux de la peuplade l'attachent à un pilier, & le font mourir à coups de lances. Mais ſi le mort eſt un des notables, toute ſa parenté fait la guerre à celle du meurtrier, juſqu'au jour où quelque médiateur propoſe pour dédommagement une certaine quantité d'or, dont la moitié ſe donne aux pauvres, & l'autre à la femme, aux enfans, ou aux parens du défunt.

Pour découvrir l'auteur d'un larcin ſecret, on oblige toutes les perſonnes ſoupçonnées de mettre quelque choſe ſous un drap, afin de fournir au voleur l'occaſion de reſtituer ſans honte. Si cette tentative ne réuſſit point, on a recours à deux épreuves. La premiere eſt d'obliger les accuſés à ſe plonger dans une riviere : celui qui ſort le premier de l'eau eſt cenſé coupable ; d'où il arrive que pluſieurs ſe noient par la crainte du châtiment. L'autre épreuve eſt d'enfoncer la main dans une chaudiere bouillante, pour en tirer une pierre ; celui qui refuſe de s'y ſoumettre, paie l'équivalent du vol.

Ces peuples ſont ſi adonnés à la volupté, qu'il n'eſt pas de femme, mariée ou non, qui n'ait des intrigues, ſi on peut appeller ainſi une profeſſion ouverte & un libre exercice d'incontinence. L'adultere eſt traité comme l'homicide ; on le punit en condamnant le coupable à une ſomme fixée par les anciens de la peuplade ; avec cette circonſtance particuliere, que le mari eſt obligé de reprendre ſa femme, & que le déshonneur ceſſe dès qu'on a donné le prix convenu. Il n'y a pas de com-

penſation pour l'inceſte, qui eſt toujours puni rigoureuſement.

Non-ſeulement les femmes n'apportent point de dot en ſe mariant, mais leur famille exige une ſomme d'argent pour les livrer à leur époux. Les frais de la noce ſont exceſſifs: on fait d'abord payer au mari l'entrée de la maiſon, puis la liberté de parler à ſa femme, enſuite celle de manger & de boire avec elle, & enfin le droit de conſommer le mariage. On ne permet point ici l'uſage de la polygamie; mais ſi le mari n'a point d'enfans de ſon épouſe légitime, il peut, avec ſon conſentement, avoir commerce avec une eſclave.

Je ne connois point d'exemple d'une coutume auſſi barbare, que celle qui s'étoit établie dans ces iſles, & dont, à la vérité, il ne reſte plus aucune trace depuis l'arrivée des Eſpagnols. Des officiers publics étoient payés fort chérement pour ôter la virginité aux filles la premiere nuit de leurs noces, parce qu'elle étoit regardée comme un obſtacle aux plaiſirs du mari. Ceux-ci ſont encore ſi peu délicats, qu'ils s'affligent d'épouſer des femmes à l'épreuve de

tout ſoupçon ; ils inferent de-là, que n'ayant été deſirées de perſonne, elles doivent avoir quelques défauts qui les rendent peu aimables.

La nobleſſe n'eſt point ici une diſtinction héréditaire ; on ne l'acquiert que par la force ou par l'induſtrie; c'eſt-à-dire, en excellant dans quelque profeſſion. Les hommes font de beaux ouvrages de cannes, & de petites pieces d'orfévrerie très-délicates, comme des chaînes & des chapelets d'or. Les femmes ont une adreſſe admirable pour les broderies en ſoie, & pour les dentelles, qui égalent preſque celles de Flandres. Les gens du bas peuple n'ont pas d'autre exercice que l'agriculture, la pêche ou la chaſſe. Autrefois ces Indiens faiſoient ſur leur peau différentes marques, qui paſſoient chez eux pour une diſtinction que l'on n'accordoit qu'à des actions d'éclat. Les hommes ſe les imprimoient ſur tout le corps ; les femmes ne ſe peignoient qu'une main entiere & une partie de l'autre. Les uns & les autres n'avoient pas la liberté de ſe peindre ainſi tout d'un coup ; ces figures ne ſe traçoient que par degrés,

meſure que l'on ſe ſignaloit par
lles actions. Cet uſage eſt aboli
ne partie de ces iſles.
mme la plupart des femmes ſont
s, & que c'eſt la couleur géné-
le la peau de ces Indiens, celles
e le ſont pas aſſez, tâchent de le
ir, par le moyen de certaines
es d'arbres, mêlées avec du muſc
utres odeurs. Toute leur ambition
avoir les dents nettes & égales.
les font limer avec ſoin, & les
rent d'une teinture noire pour les
rver; les plus qualifiées les ornent
etites lames d'or. A l'égard des
emens, des jeux, des occupa-
, de la nourriture, de la religion,
unérailles de ces inſulaires, je re-
que que c'eſt à peu près ce qui ſe
que parmi les autres habitans ido-
s des iſles de l'Inde. Ils recon-
ſent un grand nombre de dieux,
les claſſes ſont ſubordonnées. Il
a un qu'ils reſpectent plus que tous
utres, & qu'ils nomment le *Dieu*
eur. Ils adorent auſſi le ſoleil & la
, pluſieurs animaux terreſtres &
atiques, des oiſeaux, des rochers,
rivieres, des caps & de vieux ar-

bres qu'ils ne croiroient pas pouvoir couper ſans commettre un ſacrilége. Ils ſe perſuadent que leurs ancêtres ſéſident ſur leurs ſommets, où ils croient les voir ſous la figure de divers fantômes d'une taille giganteſque, avec de longs cheveux, de petits pieds, de grandes ailes, & le corps peint. Ils en font la deſcription comme ſi en effet ces objets étoient ſous leurs yeux; & c'eſt avec toutes les marques de la plus intime perſuaſion, qu'ils ſoutiennent l'exiſtence de ces êtres fantaſtiques, tandis que les Eſpagnols, malgré leur goût pour le merveilleux, conviennent de bonne foi qu'ils n'y apperçoivent rien.

Ces Indiens ſe ſaluent en ôtant leur bonnet; & s'ils rencontrent quelqu'un d'un rang diſtingué, ils plient le corps aſſez bas, en mettant une main, ou toutes les deux ſur les joues. Ils levent en même tems un pied en l'air avec un genou plié. Quand c'eſt un Eſpagnol qui paſſe, ils font ſimplement leur révérence en ſe découvrant la tête, baiſſant le corps, & tenant les mains jointes.

Rien ne m'a plus frappé durant mes

courſes dans les Philippines, que la fertilité du pays, & la multitude de ſes productions en plantes & en animaux de toute eſpece. L'herbe y croît dans toutes les ſaiſons; & les arbres toujours chargés de feuilles, y rapportent réguliérement des fruits deux fois l'année. Les montagnes & les lieux les plus incultes produiſent naturellement une prodigieuſe abondance de racines & de graines nourriſſantes. Les campagnes ſont remplies d'une ſi grande quantité de buffles ſauvages, qu'un bon chaſſeur en peut tuer vingt à coups de lance dans ſa journée. Les Eſpagnols n'en prennent que la peau, & les Indiens en mangent la chair. Le nombre des ſinges eſt incroyable, & ils ſont d'une hardieſſe qui les rend fort dangereux. Quand ils ne trouvent plus de fruits dans leurs retraites, ils deſcendent ſur le rivage de la mer pour ſe nourrir d'huitres & de crabes. Il y a une eſpece d'huitre, qui peſe pluſieurs livres, & qui eſt preſque toujours ouverte. Le ſinge, qui craint qu'elle ne lui attrape la patte en ſe refermant, y jette une pierre qui empêche ſes écailles de ſe rejoindre, & lui donne

le tems & la facilité d'en tirer le poiſſon. S'il veut prendre des crabes, il met ſa queue entre leurs pinces pour les enlever tout d'un coup quand elles commencent à la ſerrer. J'ai vu des Indiens qui paroiſſoient avoir moins d'eſprit & d'intelligence que ces animaux. Un miſſionnaire me racontoit très-ſérieuſement que, dans l'iſle de Mindoro, on voyoit des hommes qui avoient une queue au bas du dos comme les bêtes. N'auroit-on pas pris quelques-uns de ces ſinges pour des êtres humains? Il y en a d'une grandeur monſtrueuſe; j'en ai vu un qui étoit ſi vieux, qu'il faiſoit de ſa patte une eſpece de lorgnette pour voir les choſes éloignées. Un autre, lorſqu'il vouloit changer de place, portoit ſa natte ſous ſon bras pour s'aſſeoir.

Deux autres animaux fort communs aux Philippines, ſont la civette & le taguan, qui ont beaucoup de reſſemblance avec le chat. La civette porte ſous ſa queue, dans une petite bourſe, un parfum aſſez recherché. Il conſiſte en une matiere onctueuſe, dont le poids l'incommode tellement, qu'elle ſe frotte contre terre pour rompre la

ſſie qui le contient. Le taguan a des
es comme la chauve-ſouris, mais
es ſont couvertes de poil; & elle
n ſert pour voler ou ſauter d'arbre
arbre à une diſtance aſſez conſi-
rable.

Parmi les différens oiſeaux des Phi-
ines, je dois ſur-tout faire mention
tavon, tant à cauſe de ſes qualités
ticulieres, que parce qu'on n'en
t que dans ce pays. Il eſt de la
ſſeur d'une poule, a le col & les
ds longs, & le plumage noir. Il fait
œufs dans des terres ſablonneuſes.
ſont gros comme des œufs d'oie,
ne contiennent preſque point de
nc quand ils ſont cuits, mais beau-
ıp de jaune. Ce qu'il y a de ſur-
nant, c'eſt qu'après que les petits
t éclos, on y trouve le jaune en
ier, auſſi frais qu'auparavant, &
uel le bec du pouſſin eſt attaché,
s aucun blanc. On fait rôtir les pe-
, quoique ſans plumes; & ils ſont
ı bons que les pigeons. J'ai vu
vent ſervir, dans le même plat, la
ir du pouſſin & le jaune de l'œuf.
femelle raſſemble ces œufs juſqu'au
nbre de quarante ou de cinquante

dans une petite foſſe au bord de la mer, & les couvre de ſable dont la chaleur les fait éclorre. Lorſque les petits ſont aſſez forts pour ſecouer la coque, & ouvrir le ſable pour en ſortir, la mere va ſe percher ſur les arbres voiſins, & fait pluſieurs fois le tour du nid en criant de toute ſa force. Les petits excités par le ſon, font leurs efforts pour rompre les obſtacles, & vont la trouver.

Il n'y a preſque aucun poiſſon qui ne ſe rencontre dans ces mers. Je ne parlerai que du drouyon, que les Eſpagnols appellent le *poiſſon-femme*. Il a les parties naturelles & les mamelles d'une femme; & l'on ne connoît point de mâle de ſon eſpece.

Les rivieres ſont remplies d'une ſi grande quantité de crocodiles, que les habitans ſont contraints de leur faire une guerre cruelle, pour tâcher d'en diminuer l'eſpece. Il s'en trouve parmi eux qui ont aſſez de courage pour attaquer ſeuls un crocodile, quoiqu'ils en rencontrent quelquefois qui ſont de la groſſeur d'un bœuf. Quand un Indien veut combattre une de ces bêtes monſtrueuſes, il s'arme le bras gauche

juſqu'au coude, d'un gantelet; tient dans la même main un bâton de la longueur d'un pied, & pointu par les deux bouts; prend de l'autre un poignard, & entre dans la riviere juſqu'à la ceinture. Dès que le crocodile voit venir ſon ennemi, il s'avance, la gueule ouverte, pour l'avaler. Mais l'Indien y enfonce la main dont il tient le bâton, l'empêche de la fermer, & lui donne de l'autre tant de coups de poignard, que l'animal tombe mort.

Aucun fruit d'Europe ne croît aux Philippines; mais elles n'en ſont pas moins fertiles en toutes ſortes d'arbres, de plantes, de fleurs & de fruits, parmi leſquels il en eſt beaucoup qui ſont particuliers à ces iſles. Il n'y a point de pays au monde qui en produiſe de tant d'eſpeces, ni où il y ait une plus grande quantité d'herbes médicinales, & dont la vertu ſoit plus efficace contre toutes ſortes de maladies.

Il en regne une ici qui vous paroîtra ſinguliere, par le remede qu'on y applique. Ce n'eſt qu'un grand mal de tête & d'eſtomac, mais qui cauſe la mort infailliblement, ſi on ne donne au malade une certaine doſe de coups de bâton.

On frotte enſuite les meurtriſſures avec du ſel, juſqu'à ce qu'elles deviennent noires, & que le ſang amené juſqu'à la peau, puiſſe couler plus abondamment lorſqu'on ſaigne le patient. Dans une autre maladie, qui n'eſt connue que dans ce pays, la langue & les parties naturelles ſe retirent ſi violemment au dedans du corps, tant aux hommes qu'aux femmes, que leur vie eſt dans le plus grand danger. Le ſeul remede efficace eſt de donner au malade les parties naturelles du *poiſſon-femme*, miſes en poudre dans du vin ou dans de l'eau.

J'ai dit que les iſles Philippines étoient habitées par différens peuples dont la langue & l'origine n'ont rien de commun. Les Eſpagnols les nomment *Pintados*, parce que leur uſage eſt de ſe peindre le corps. Ils ſont principalement répandus dans les iſles de Leith, de Samar & de Panay. Ceux de Mindano & de Zébu paroiſſent venus des Molucques, & conſervent encore des liaiſons avec le roi de Ternate. La plupart de ces peuples, qui ſont tributaires de l'Eſpagne, s'adonnent au commerce, à l'agriculture & à d'autres

. Les miſſionnaires en ont converti grand nombre. Le tribut que paie uellement chaque Indien marié, uis l'âge de dix-huit ans juſqu'à cinnte, eſt de dix piaſtres, & de cinq r ceux qui ne le ſont pas.

près la mort de Magellan, la cour Madrid avoit ſemblé perdre de vue onquête de ces iſles; mais les obſtaque lui ſuſciterent les Portugais, quels elle fut obligée d'abandonner Molucques, la porterent à faire de velles tentatives ſur le pays que ellan avoit découvert. Des entreès malheureuſes la rebuterent en- pour un tems; mais le zele des gnols ſe réveilla ſous le regne de ippe II. Ils s'emparerent de l'iſle de u, & y fonderent leur premier étaement, qu'ils appellerent *nombre de*, à cauſe d'une image du Sauveur ls trouverent dans la maiſon d'un en. La conquête de Manille ſuivit rès celle de Zébu. On diſtribua aux nts Eſpagnols, des terres conquiſes, pluſieurs furent érigées en fiefs, des diſtinctions glorieuſes; & ce lors que toutes ces iſles commennt à porter le nom de *Philippines*.

Elles comptent, parmi leurs richeſſes ; l'ambre, les perles, le bézoart, les mines d'or, l'écaille, l'indigo, différentes ſortes de gommes & d'aromates, la caſſe, le gingembre, le cacao, les cannes de ſucre, la cire & le tabac. Ces dernieres productions ſont ſi communes, qu'elles n'ont preſque aucune valeur. Jugez-en, Madame, par le prix du ſucre, qui ne vaut pas ici plus d'un écu le quintal.

Je ſuis, &c.

A Manille, ce 7 Juillet 1743.

LETTRE XLVII.

SLES MARIANES, velle Guinée & nouvelle Hollande.

ON deſſein, en quittant les Phi-ines, étoit de m'embarquer pour le aume de Siam ; mais le navire qui oit y faire voile, reçut un contre-re, & fut deſtiné pour le Mexique. avois qu'en paſſant il s'arrêteroit iſles Marianes, éloignées de Ma-: de plus de quatre cens lieues à ent. C'étoit une occaſion favo-e de les connoître ; & j'eus d'au-moins de peine à entreprendre ce age, que trois ſemaines après mon vée dans ces iſles, un vaiſſeau Por-is devoit en partir pour ſe rendre lalaca. Une heureuſe navigation s fit aborder à Guahan, la plus de & la plus méridionale des iſles ianes. Elles forment toutes enſem-une chaîne qui s'étend du midi au l ſur une ligne droite, & occupe ron cent cinquante lieues de mer. ellan la découvrit le premier en

1521; & on les appella *iſles des Larrons*, parce que les Eſpagnols y mettant pied à terre dans leurs fréquens voyages de Manille au Mexique, & de la nouvelle Eſpagne aux Philippines, les habitans leur voloient tout ce qu'ils pouvoient attraper, & s'enfuyoient dans les bois. On les nomma enſuite *iſles des Voiles*, à cauſe de la multitude de petits bâtimens qui venoient à voiles déployées au-devant des navires de l'Europe. Elles ont gardé ce nom juſqu'à la régence de Marie-Anne d'Autriche, femme de Philippe IV, & mere de Charles II, roi d'Eſpagne. Cette couronne en avoit pris poſſeſſion quarante-quatre ans après leur découverte; mais comme elle étoit plus occupée des Philippines qui attiroient tous ſes ſoins, les iſles Marianes furent négligées, & en quelque façon oubliées. Ce fut un jéſuite qui en réveilla l'idée, en perſuadant à la reine régente d'y faire porter la lumiere du chriſtianiſme. Le gouverneur de Manille eut ordre d'y envoyer des troupes & des miſſionnaires pour les ſoumettre à la fois au joug de la nation Eſpagnole, & à celui de l'évangile.

prirent alors le nom de leur eraine, & les *Iſles des Voiles* fu- appellées les *Iſles Marianes*. Leurs eaux maîtres bâtirent un fort à ian, & les jéſuites deux colléges l'inſtruction des jeunes gens de & de l'autre ſexe. Ces colléges ſont truits de terre, le pays ne four- nt pas d'autres matériaux. Les mai- des habitans ne ſont que des caba- couvertes de bois & de feuilles de ier. Elles ſont compoſées de quatre es ſéparées par des cloiſons de les entrelacées. Chaque piece a uſage particulier : on couche dans emiere ; on mange dans la ſeconde ; qui ſuit, ſert à garder les fruits & utres proviſions ; la quatrieme eſt r le travail. En général, les Eſ- ols tirent peu de profit de la poſ- on de ces iſles ; elles leur ſont ne à charge, par les frais que cauſe retien de cette colonie ; mais c'eſt ntrepôt commode pour les navires vont de la nouvelle Eſpagne à ille : après un voyage de pluſieurs is dans la mer du ſud, ſans décou- aucune terre, ils y trouvent heu- ſement de quoi ſe rafraîchir.

L'iſle de Guahan, qui a quarante lieues de tour, eſt agréable & fertile. Ses ports ſont commodes, & ont de l'eau douce en abondance, par quantité de petits ruiſſeaux qui s'y déchargent. Le port d'Agadna eſt le meilleur de tous; & la ville où il eſt ſitué, eſt la capitale de l'iſle. J'y occupe une chambre dans la maiſon des jéſuites, pour leſquels ceux de Manille m'avoient donné quelques lettres. Le zele de ces religieux en a banni tous les idolâtres; les uns ont embraſſé la religion de leurs conquérans; les autres, dégoûtés d'une domination étrangere, ont paſſé dans les iſles voiſines, après avoir ruiné toutes les habitations qu'ils poſſédoient dans celle de Guahan : auſſi n'eſt-elle pas à beaucoup près auſſi peuplée qu'elle l'étoit avant l'arrivée des Eſpagnols. Les habitans alors y vivoient dans une parfaite liberté, & n'avoient point d'autres loix, que celles qu'ils vouloient bien s'impoſer eux-mêmes. Séparés de toutes les nations par les vaſtes mers qui les environnent, ils ſe regardoient comme les ſeuls habitans du monde, & ne croyoient pas qu'il exiſtât une autre terre

terre que la leur. On ignore de quel pays ils tirent leur origine, & dans quel tems ils ont commencé à peupler ces iſles. Leur langue a beaucoup de rapport avec celle que l'on parle dans certaines contrées des Philippines ; peut-être en ſont-ils une colonie. D'un autre côté, leurs inclinations, qui reſſemblent aſſez à celles des Japonnois, & les idées de leur nobleſſe, qui n'eſt ni moins fiere ni moins hautaine qu'au Japon, font juger qu'ils peuvent être venus de ce pays, dont ils ne ſont pas abſolument bien éloignés.

C'eſt une tradition parmi les jéſuites de Guahan, que ce ſont les Eſpagnols qui ont appris à ces inſulaires à connoître le feu. « Cet élément, ſans lequel on n'imagineroit pas que des » hommes puſſent vivre, leur étoit tellement inconnu, me diſoit très-ſérieuſement un bon miſſionnaire, » qu'ils n'en purent deviner les qualités » en le voyant pour la premiere fois. » Ils le prirent d'abord pour un animal » qui s'attachoit au bois, & qui s'en » nourriſſoit. Les premiers qui s'en approcherent, s'étant brûlés, leurs cris » inſpirerent de la crainte aux autres,

» qui n'oſerent plus le regarder que de
» loin : ils appréhendoient la morſure
» de ce monſtre terrible, qu'ils crurent
» capable de les bleſſer par la ſeule vio-
» lence de ſa reſpiration ». Vous croyez bien (ſi le fait eſt vrai) que cette fauſſe imagination dura peu, & qu'ils s'accoutumerent bientôt à ſe ſervir du feu comme nous.

Il n'eſt pas étonnant qu'un peuple auſſi groſſier n'ait eu aucune idée de religion, & qu'on n'ait pas trouvé parmi eux la moindre apparence de culte ni de divinité. Ils admettoient cependant une autre vie, où ils ſuppoſoient des plaiſirs & des peines. Ils attribuoient à un démon le pouvoir de tourmenter ceux qui tomboient entre ſes mains. Leur paradis étoit un jardin délicieux, rempli de cocotiers, de cannes de ſucre, & d'autres fruits d'une qualité exquiſe : c'eſt dans la jouiſſance de ces biens, qu'ils faiſoient conſiſter toute la béatitude de leur vie. Ce n'étoit ni le crime ni la vertu qui conduiſoient dans ces lieux de peines ou de plaiſirs : tout dépendoit de la maniere dont on ſortoit de ce monde. Ceux qui le quittoient par une mor

violente, avoient l'enfer pour partage ; & le jardin de délices étoit réſervé à ceux qui mouroient d'une mort naturelle. Certains impoſteurs, qui faiſoient l'office de médecins & d'aſtrologues, ſe vantoient de commander aux élémens, de changer les ſaiſons, de guérir les maladies, & de procurer d'abondantes récoltes.

La maniere dont ces peuples témoignent leur douleur aux cérémonies funebres, ne peut gueres s'exprimer. Rien n'eſt plus triſte que leurs enterremens ; ils ſont accompagnés de chants plaintifs, de ſanglots, de larmes, de cris perçans, & de tous les ſignes de la plus grande déſolation. Ils ſe privent pendant pluſieurs jours de toute nourriture, & cette abſtinence ſe termine par un repas lugubre, qui ſe fait autour du tombeau : on le charge de fleurs, de branches de palmier, de coquillages, de morceaux d'écaille, de jais, & d'autres ornemens. Si le mort eſt un chef de peuplade, ou ſi c'eſt une femme de diſtinction, l'expreſſion de la douleur n'a plus de bornes, le deuil eſt une véritable fureur. On arrache les arbres, on brûle les édifices, on briſe les ba-

teaux, on déchire les voiles, dont les lambeaux s'attachent au-devant des maiſons, & on éleve des machines funebres à leur honneur. L'affliction des meres ſe manifeſte encore par des marques plus touchantes; après s'y être abandonnées long-tems, tous leurs ſoins ſe tournent à entretenir leur triſteſſe. Elles coupent les cheveux de l'enfant qu'elles pleurent, & les conſervent précieuſement. Elles portent au col, pendant pluſieurs années, une corde à laquelle elles font un nœud toutes les nuits, pour s'occuper ſans ceſſe de l'objet de leur douleur. Vous ne ſerez peut-être pas fâchée que je mette ici ſous vos yeux quelques-unes des expreſſions vives, éloquentes & figurées que leur ſuggere la perte qu'elles ont faite.

« Il n'y a plus de vie pour moi; ce » qui m'en reſte, ne ſera qu'ennui & » qu'amertume; le ſoleil qui m'animoit, » s'eſt éclipſé; la lune qui m'éclairoit, » s'eſt obſcurcie; l'étoile qui me con» duiſoit, a diſparu. Je vais être enſe» velie dans une nuit profonde, & » abîmée dans une mer de pleurs & » d'amertume! Hélas! j'ai tout perdu;

ne verrai plus ce qui faiſoit le bon-
eur de mes jours & la joie de mon
œur ! Quoi ! la valeur de nos guer-
ers, l'honneur de notre race, la
loire de notre pays, le héros de
otre nation n'eſt plus ! Il nous a
uittés; qu'allons-nous devenir? &
mment pourrons-nous vivre ſans
ui »?

Les habitans des iſles Marianes ont
ſque tous la taille haute, le corps
s & replet, le tempérament ro-
te, & tant de force dans les mem-
s, qu'ils enlevent des fardeaux qui
ent plus de cinq cens livres, & les
tent ſur leurs épaules avec la plus
nde facilité. Ils ſont ſi habiles na-
rs & ſi excellens plongeurs, qu'ils
apent & dévancent les poiſſons
me : ils en font leur nourriture or-
aire, avec des fruits & des racines.
hommes ſont entiérement nuds, &
femmes ne ſe couvrent que les par-
naturelles. Elles ſe noirciſſent les
ts, & blanchiſſent leurs cheveux
c des eaux préparées. Elles ſont
venues, dans ces iſles fortunées, à
r des droits qui ſont ailleurs le par-
des maris; ceux-ci n'ont aucune

autorité ſur elles, & ne peuvent les maltraiter en aucun cas, même pour cauſe d'infidélité. Leur unique reſſource eſt le divorce ; mais s'ils manquent eux-mêmes à la foi conjugale, l'épouſe en tire une vengeance ſignalée. Elle en informe toutes les femmes du canton, qui ſe rendent à l'habitation du coupable, la lance à la main, & le bonnet de leurs maris ſur la tête. Elles ravagent ſes moiſſons, coupent ſes arbres, pillent ſa maiſon, & la renverſent même quelquefois. Il y a des femmes qui ſe contentent d'abandonner le mari dont elles ont à ſe plaindre, & de faire ſçavoir à leurs parens qu'elles ne peuvent plus vivre avec lui : ceux-ci alors ſe chargent de cette cruelle exécution ; & l'époux coupable ſe croit trop heureux, s'il en eſt quitte pour la perte de ſa femme & de ſes biens. Quand le divorce a lieu, de quelque côté que vienne la cauſe de cette ſéparation, la femme a le pouvoir de ſe remarier. Ses enfans la ſuivent, & ſont adoptés par le nouvel époux ; de ſorte qu'un mari a quelquefois le chagrin de ſe voir, en un moment, ſans enfans & ſans femme, par la bizarrerie d'une

épouſe capricieuſe. De pareilles loix donnent à l'épouſe un empire ſi abſolu dans la maiſon, que le mari n'y peut diſpoſer de rien ſans ſon conſentement. S'il n'a pas toute la déférence qu'elle croit pouvoir en exiger, ſi ſa conduite n'eſt pas réglée, ou ſi c'eſt un homme fâcheux, peu complaiſant, peu ſoumis, elle le maltraite, le quitte, & rentre dans tous les droits de la liberté. Cette ſupériorité des femmes éloigne quantité de gens du mariage. La plupart prennent le parti d'entretenir des filles qu'ils achetent de leurs parens. Ils les mettent dans des lieux ſéparés, où ils ſe livrent avec elles aux plus infâmes débauches: le mal vénérien, qui eſt ici très-commun, eſt le triſte fruit de ce libertinage. Ce n'eſt pas le ſeul crime dont ces peuples ſe rendent coupables: le premier nom de leurs iſles marque aſſez combien le vol leur eſt familier. Mais entre eux ils ſont de ſi bonne foi, qu'ils ne tiennent pas même leurs maiſons fermées, & l'on n'apprend jamais que perſonne ait volé ſon voiſin. Ils ſont moins ſcrupuleux envers les étrangers; il prennent, avec

la derniere impudence, tout ce qui tombe ſous leurs mains.

Je ne connois point de nation qui vive dans une plus grande indépendance, que les Marianois qui ne ſont point ſubjugués par les Eſpagnols. Ils ſont maîtres de leurs actions, dès qu'ils commencent à ſe connoître; & un enfant n'eſt ſoumis aux auteurs de ſes jours, qu'autant qu'il a beſoin de leur aſſiſtance. Le reſpect & la ſoumiſſion pour les parens, eſt un ſentiment qu'ils ignorent. L'autorité des chefs de la nation n'eſt pas moins bornée, que celle des peres; & ces inſulaires n'ont proprement aucun maître. Toutes leurs loix ſe réduiſent à un petit nombre d'uſages qu'ils n'obſervent que par habitude, & dont ils ſe diſpenſent à leur gré. Chacun ſe fait juſtice à ſoi-même, dans les démêlés qui naiſſent parmi eux; & s'il ſurvient quelque différend entre les peuplades, ils le terminent par les armes. Mais leurs guerres ſont courtes & peu ſanglantes; & comme ils s'irritent facilement, ils s'appaiſent de même: la mort de deux ou trois hommes décide ordinairement de la

victoire. Lorſqu'ils ſe mettent en campagne, ils pouſſent de grands cris pour s'animer mutuellement; & comme ils ſont naturellement lâches & poltrons, ils cherchent moins à attaquer qu'à ſurprendre leurs ennemis. Ils ne connoiſſent ni l'ordre ni la diſcipline militaire, n'emportent avec eux ni vivres ni proviſions, & paſſent quelquefois deux ou trois jours ſans manger, uniquement occupés des mouvemens du parti contraire, pour le faire tomber dans quelque piége; & dès qu'ils voient couler le ſang de leurs camarades, ils prennent la fuite. L'armée vaincue demande la paix, & l'obtient par des préſens. Les vainqueurs célebrent leurs triomphes par des vers ſatyriques, qui ſe chantent dans les fêtes, & qui ſe conſervent d'âge en âge.

Une autre ſingularité de cette nation, c'eſt de n'avoir ni arcs, ni fleches, ni épées. Ils n'ont d'autres armes que de longs bâtons garnis d'os humains, qu'ils travaillent aſſez proprement, & dont ils font la pointe fort aiguë; ils ſe ſervent auſſi de pierres dans leurs combats, & ils les lancent avec beaucoup de force & d'adreſſe. Je ne leur con-

nois point d'armes défenſives; ils parent les coups qu'on leur porte, par l'agilité & la ſoupleſſe de leurs mouvemens.

La pêche eſt la plus grande occupation de ces peuples, & ils s'y exercent dès leur enfance. Leurs canots ſont propres, & d'une telle légéreté qu'ils peuvent faire douze milles par heure. Ils ſont compoſés de deux troncs d'arbres, couſus & joints enſemble avec de la canne des Indes. Leur longueur eſt de quinze ou dix-huit pieds, & leur largeur de trois ou de quatre: comme ils pourroient tourner facilement, on y joint des pieces de bois ſolides; qui les tiennent en équilibre. Dans le milieu eſt un plancher qui s'avance des deux côtés ſur l'eau, & qui eſt la place des paſſagers. Ces bâtimens ſont ordinairement conduits par trois hommes, dont l'un eſt ſans ceſſe occupé à vuider l'eau, qui entre également par dehors & par les fentes; les deux autres ſe tiennent aux deux extrémités, pour gouverner le bateau. La voile eſt de nattes, & occupe toute la longueur du canot. Pour revenir d'un lieu à l'autre, ils ne font que la changer ſans

tourner le bâtiment : alors la proue devient la pouppe. C'eſt dans ces frêles machines qu'ils font quelquefois un trajet de quatre cens lieues, pour ſe rendre aux Philippines.

Quoique ces peuples n'aient aucune connoiſſance des ſciences ni des beaux arts, ils ne laiſſent pas de poſſéder des hiſtoires, & même des poéſies dont ils ſe font honneur. Il eſt vrai que ces hiſtoires ne ſont qu'un tiſſu de fables, & que les poéſies ſont médiocres. Mais leur langue eſt abondante, énergique & pleine de douceur. Un de ſes agrémens eſt de tranſporter les mots & quelquefois les ſyllabes ; d'où il réſulte des équivoques & des alluſions qu'ils aiment fort.

Croiriez-vous, Madame, qu'une nation telle que je viens de la vous la peindre, puiſſe regarder les autres peuples avec mépris ? Tous les pays dont on leur parle, ne paroiſſent exciter que leur pitié. Jamais on n'a vu de plus ſotte ni de plus ridicule préſomption ; je vous ai dit qu'ils étoient ſur-tout fort entêtés de leur nobleſſe. Ils ſont diſtingués en trois états ; les nobles, l'état mitoyen, & le peuple. Les premiers

ſont d'une fierté dont il n'y a point d'exemple, même en Europe. Ils s'attribuent ſur les autres une telle ſupériorité, que c'eſt un crime pour les roturiers de s'allier dans leur famille, & même d'approcher de leur perſonne ou de leur maiſon. S'ils ont quelque choſe à leur demander, il faut qu'ils le faſſent de loin. C'eſt une infamie pour les nobles, d'épouſer des filles du peuple; une famille qui le ſouffre, eſt perdue de réputation. Autrefois ils lavoient dans le ſang du coupable cette honteuſe méſalliance. Ces nobles, à qui on donne ici le titre de *Chamorris*, ſe traitent entr'eux avec des égards infinis. Ils ne ſe rencontrent jamais ſans ſe faire des complimens en termes les plus reſpectueux. *Permettez*, diſent-ils, *que je vous baiſe les pieds.* Ils ſe paſſent les uns aux autres la main ſur l'eſtomac; c'eſt la civilité la plus ordinaire de ce pays: comme c'eſt une extrême incivilité de cracher en préſence de quelqu'un à qui on doit du reſpect, ou à côté de ſa maiſon, leur délicateſſe va là-deſſus juſqu'à la ſuperſtition: ils crachent rarement, & jamais ſans beaucoup de précautions.

Il ſeroit difficile de trouver un peuple plus inconſtant dans ſes goûts, & plus paſſionné pour le plaiſir. Ces inſulaires ſont naturellement gais, railleurs & même bouffons. Ils aiment à s'aſſembler, à ſe donner des repas & des fêtes. Leurs divertiſſemens ſont de danſer, de courir, de s'exercer à la lutte, & de chanter les vers de leurs poëtes, qu'ils traitent avec plus de diſtinction que nous. Les femmes ont auſſi leurs aſſemblées particulieres, où elles viennent parées à la maniere du pays, c'eſt-à-dire le corps chargé de coquillages, de morceaux d'écailles, &c. Dans ces fêtes, elles forment un cercle de douze ou quinze perſonnes qui ſe tiennent debout; & ſans ſortir de leur place, elles chantent diverſes chanſons, & s'accompagnent avec des caſtagnettes.

Les iſles Marianes ſont fort peuplées. On compte plus de trente mille habitans dans la ſeule iſle de Guahan. Celle de Saypan en contient moins; & les autres à proportion. Il en eſt une entiérement déſerte, quoique très-fertile. C'eſt l'iſle de Tinian, que les Eſpagnols, à cauſe de la beauté de ſes

payſages, ont appellée *Buena-Viſta*. Elle eſt dans le voiſinage de celle de Guahan. On y trouve d'excellens pâturages, & des fruits d'un goût exquis. Les arbres vus à certaine diſtance, y paroiſſent auſſi bien plantés, que ſi l'art les y avoit placés. On y voit des milliers de bœufs paître enſemble dans les vaſtes prairies qui ſont ſur le rivage de la mer. Ils ont le corps d'une blancheur éclatante, à l'exception des oreilles qu'ils ont toutes noires. Comme je témoignois ma ſurpriſe de voir un ſi beau pays ſans habitans, j'appris qu'une maladie épidémique en avoit fait mourir une partie, & que les autres s'étoient réfugiés à Guahan. Les Eſpagnols en tirent une grande quantité de vivres; j'y vis pluſieurs ruines qui prouvent que cette iſle a été autrefois fort peuplée.

Quoique les iſles Marianes ſoient toutes ſituées ſous la zone torride, les chaleurs n'y ſont point exceſſives. Le climat y eſt tempéré, l'air pur & le ciel ſerein. On y vit long-tems; & l'on m'aſſura que la premiere année que les miſſionnaires y prêcherent l'évangile, on baptiſa plus de ſix-vingt

perſonnes qui avoient toutes paſſé cent ans. Le pays produit tout ce qui eſt néceſſaire aux habitans, depuis que les Eſpagnols y ont introduit le riz, les légumes, des poules, des chevaux, des vaches & des porcs, qui ont aſſez heureuſement multiplié dans les montagnes. On n'y voyoit point de ſouris avant que les vaiſſeaux Eſpagnols y en euſſent apporté : il ne s'y trouve d'aillleurs aucun animal venimeux. Les autres productions naturelles de ces iſles ſont à peu près les mêmes qu'aux Philippines ; mais un fruit merveilleux, & qui eſt particulier aux Marianes, eſt une eſpece de pomme groſſe comme la tête, appellée le *fruit à pain*, parce qu'il tient lieu de pain aux inſulaires, & qu'il eſt très-nourriſſant. L'arbre qui le produit, a la tête large & touffue, &. les feuilles noirâtres. Le fruit eſt rond, & revêtu d'une forte écorce hériſſée de pointes. Sa chair eſt auſſi blanche & auſſi tendre que la mie du meilleur pain. On la mange bouillie ou cuite au four ; & dans cet état, elle ſe conſerve cinq à ſix mois. Mais lorſqu'elle eſt fraîche, elle ne peut être

gardée plus de vingt-quatre heures, ſans ſe ſécher & acquérir un mauvais goût.

C'eſt ici le lieu de vous faire part d'un événement qui m'a procuré des connoiſſances que je n'aurois peut-être jamais pu acquérir par moi-même. Un vaiſſeau détaché de la flotte de l'amiral Anſon, après avoir erré long-tems dans la mer du ſud, fut jetté par la tempête ſur une des côtes de l'iſle de Guahan, proche du port d'Agadna, capitale de l'iſle, où j'arrivai trois jours après. Le chirurgien du vaiſſeau Anglois étoit un Genevois, avec qui vous jugez bien que je n'eus pas de peine à faire connoiſſance, & à me lier d'amitié. A trois mille lieues de la France, Geneve & Marſeille peuvent être regardées comme le même pays; & dans des contrées ſi éloignées, on eſt bientôt ami, quand on eſt compatriote. Pendant le peu de tems que nous fûmes enſemble, il me fit le détail de tous les lieux qu'il avoit parcourus depuis qu'un coup de vent terrible avoit ſéparé ſon vaiſſeau du reſte de la flotte. C'eſt lui-même que vous allez enten-

dre ; il a bien voulu me laiſſer une copie de ſes obſervations, qui commencent ainſi.

« Peu de jours après notre ſéparation, nous reconnûmes la côte de la » nouvelle Guinée, découverte depuis » plus de deux cens ans par les Eſpagnols. Ils lui donnerent ce nom, ſoit » parce qu'ils la crurent diamétralement » oppoſée à la Guinée d'Afrique, ſoit » parce que ſes habitans ont le teint » noir & les cheveux crépus, comme » les Cafres de la Guinée. De loin la » terre nous parut élevée, couverte de » grands arbres, & d'un aſpect agréable. Quantité de plantations & des » champs défrichés ne nous laiſſerent » aucun doute que le pays ne fût habité. Nous mouillâmes à trois lieues » du rivage, dans une baie voiſine d'une » petite iſle. Quelques perſonnes de » l'équipage étant deſcendues, nous » apporterent avant la nuit diverſes » ſortes de fruits, & une poule d'une » eſpece particuliere. Sa groſſeur étoit » celle des plus gros coqs ; elle avoit » la tête panachée de longues plumes, » le bec d'un pigeon, les jambes & les » pieds d'une poule ordinaire, le plu-

» mage d'un bleu céleſte, avec une ta-
» che blanche au milieu des aîles, ac-
» compagnée de quelques autres taches
» rouges. Nous trouvâmes ſur la même
» côte une grande abondance de poiſ-
» ſon, de fort bonne eau, & nulle trace
» d'hommes.

» En marchant toujours vers le nord,
» nous apperçûmes un aſſez grand nom-
» bre de petites iſles. Nous ne viſitâmes
» que Sabuda, longue d'environ trois
» lieues ſur une de large. Les habitans
» attirés par les petits préſens que nous
» leur fîmes, nous apporterent quan-
» tité de racines & de fruits. La plupart
» étoient nuds, & paroiſſoient fort
» pauvres : les femmes avoient une
» chemiſe de toile de coton avec des
» bracelets ornés de grains bleus & de
» jaunes. Les hommes ſont armés
» d'arcs, de fleches, de ſabres & de
» lances garnies d'un os pointu. Ils ſe
» ſervent d'une invention particuliere
» pour attirer les gros poiſſons hors de
» l'eau. Ils ont une piece de bois, pro-
» prement travaillée, qui repréſente
» la figure d'un dauphin ou de quel-
» que autre poiſſon. Ils l'attachent à
» une corde, & la plongent dans

avec un poids qui ſert à l'en-
cer. Le poiſſon trompé par cette
re, la ſuit, & monte après elle
u'à fleur d'eau. C'eſt le moment
ces inſulaires choiſiſſent pour le
der avec un inſtrument de bois qui
forme d'une toupie.

ls vont commercer ſur de grandes
oupes dans le continent, où ils
ètent des eſclaves qu'ils tranſpor-
dans les iſles voiſines; & ils ti-
t en échange des toiles de coton.
rs maiſons ſont ſi petites, qu'elles
peuvent ſervir qu'aux beſoins les
s eſſentiels. Nous ne pûmes diſtin-
r quelle étoit leur religion; mais
ıs jugeâmes que ce n'étoit point
mahométiſme, parce qu'ils bu-
ent ſans ſcrupule toutes ſortes de
ieurs fortes dans les mêmes taſſes
e nous.

En continuant notre route, nous
ouvrîmes encore d'autres iſles,
mi leſquelles étoit celles des *Péton-*
, ainſi nommée, à cauſe du grand
nbre de coquillages de cette eſ-
e, que l'on y trouve. On nous
fit voir un, dont la coquille vuide
oit deux cens cinquante livres.

» Nous apperçumes auſſi l'iſle du
» Guillaume : elle eſt couverte
» grands arbres, dont la plupart n
» étoient inconnus. Ils ſont d'un t
» beau verd; & les uns ont des fl
» jaunes, les autres des fleurs blanc
» d'autres des fleurs rouges, qui ré
» dent une odeur très-agréable. I
» tige eſt haute & droite, & d
» même groſſeur dans toute la longu
» du tronc.

» Les vents étant devenus fav
» bles, nous abordâmes enfin au
» tinent. En arrivant au rivage, n
» apperçûmes un grand nombre d
» rogues, qui s'avancerent ſi prè
» notre vaiſſeau, que nous pouv
» connoître nos ſignes, & diſtin
» le ſon de nos voix, quoique n
» ne compriſſions rien au langag
» uns des autres. Les Indiens pa
» ſoient nous exhorter à deſcen
» mais n'oſant nous fier à eux,
» nous contentâmes de leur mo
» de loin des colliers de verre
» couteaux & d'autres bagatelles
» blables, pour les engager à s'ap
» cher de nous. Ils témoignerent
» bord aſſez d'indifférence pour t

» ces choſes ; mais ils montrerent quel-
» que joie lorſque nous leur jettâmes
» un couteau & une bouteille liés ſur
» un morceau de planche. Ils ſe frap-
» poient ſouvent le front de la main
» droite ; & de l'autre, ils tenoient ſur
» leur tête un gros bâton noir ; céré-
» monie fort nouvelle pour nous, que
» nous interprétâmes néanmoins com-
» me un ſigne d'amitié, & que nous
» imitâmes. Si nous avancions vers le
» rivage, ils ſembloient nous applau-
» dir ; & lorſqu'ils nous voyoient prêts
» à nous écarter, ils fronçoient le
» ſourcil ; mais ils continuoient de nous
» ſuivre, & nous montroient toujours
» la terre du doigt. J'ignore quel étoit
» leur deſſein ; mais nous eûmes à peine
» viré de bord, qu'ils firent tomber ſur
» nous une grêle de pierres lancées
» avec des frondes. Un ſeul coup de
» canon jetta l'épouvante parmi ces
» barbares, & mit fin à leurs hoſtilités.

» Le jour ſuivant nous paſſâmes
» devant pluſieurs iſles ; & nous nous
» arrêtâmes à celles de Garet-Denis.
» Nous y vîmes de belles plantations
» & quelques cabanes diſperſées. Les
» habitans ſe peignent le viſage, &

» paſſent dans leurs narines une
» ville de bois, de la groſſeur du c
» & longue de quatre pouces, do
» deux bouts touchent à l'os des
» Trois de ces inſulaires vinrent à
» dans une pirogue; nous leur d
» mes un couteau, un miroir
» collier de verre, qu'ils priren
» dement. On leur mit devant les
» des citrouilles & des écailles d
» cos, en les invitant par des
» à nous apporter des mêmes
» Ils ſe hâterent d'offrir trois
» qu'ils avoient dans leur barqu
» leur fit voir enſuite de la poudre
» qui ne parut pas leur être inco
» & ils montrerent du doigt le ri
» donnant à entendre qu'on en
» voit de ſemblable dans leur iſl
» En nous rapprochant du conti
» nous vîmes dans le fond d'un
» aſſez profonde, quantité de coc
» & pluſieurs maiſons. Six cha
» chargées d'environ quarante
» mes, vinrent obſerver notre va
» Nous leur fîmes ſigne de retou
» terre; mais leur curioſité n'en
» nant que plus vive, ils feignir
» ne pas nous entendre. Un co

» canon nous délivra encore de ces
» importuns ; & les gens de l'équipage
» s'occuperent le lendemain, ſans obſ-
» tacle, à faire du bois & de l'eau, dont
» nous avions grand beſoin. Quelques
» habitans que le haſard fit-paſſer par
» ce lieu, donnerent d'abord des mar-
» ques de crainte ; on les raſſura par
» des ſignes d'amitié, qui les engage-
» rent à nous ſuivre juſqu'au rivage.
» Les hommes portoient des plumes de
» diverſes couleurs autour de la tête,
» & une lance à la main. Les femmes
» n'avoient, pour couvrir leur nudité,
» que de petites branches vertes paſ-
» ſées devant & derriere, dans un cor-
» don qui leur ſervoit de ceinture.
» J'obſervai que parmi ces barbares, ce
» ſont elles qui portent les fardeaux &
» ſe chargent des travaux pénibles ; les
» hommes n'ont d'embarras que celui
» de leurs armes.

» Nos gens s'avancerent juſqu'aux
» premieres habitations ; & je voulus
» les ſuivre. Nous n'y trouvâmes que
» quelques vieillards, qui nous firent
» comprendre que le continent & les
» iſles de la nouvelle Guinée appar-
» tiennent à des princes qui relevent

» du roi de Ternate ; que dans chaque
» diſtrict il y a un chef particulier ;
» qu'entre pluſieurs richeſſes, le pays
» produit beaucoup d'or ; que ſes ha-
» bitans ſont des hommes laborieux,
» intelligens dans l'agriculture, mais
» groſſiers & farouches ; qu'ils font un
» grand trafic d'eſclaves ; & que la pê-
» che eſt leur principale occupation.
» Quoique ce peuple ſoit en général
» fort noir, il ſe trouve néanmoins
» quelques blancs parmi eux.

» On connoît peu leur religion : ils
» ont tous dans leur cabane une pe-
» tite pierre marquée d'une raie verte,
» une autre pierre rouſſe, & un mor-
» ceau de métal : ils conſervent ces
» trois choſes avec une vénération qui
» approche du culte. Leur coutume eſt
» de laiſſer les morts ſans ſépulture,
» & de les expoſer le long de la mer
» ſur des rochers. On croit que leur
» pays produit des noix muſcades, mais
» d'une qualité bien inférieure à celles
» des Molucques.

» Après avoir fait chez nos ſauvages
» une ample proviſion de ce qui pou-
» voit convenir pour notre ſubſiſtance,
» nous abandonnâmes les côtes de la

» nouvelle

» nouvelle Guinée ; & tirant vers le
» nord, nous abordâmes aux iſles des
» Palaos, ou nouvelles Philippines.
» Voici le peu d'inſtructions que nous
» pûmes tirer de quelques inſulaires
» qui nous offrirent des rafraîchiſſe-
» mens. Ils nous apprirent que trois de
» leurs iſles étoient inhabitées ; que les
» autres étoient au nombre de vingt-
» neuf. Ils nous les nommerent toutes ;
» la plus conſidérable s'appelle *La-*
» *murrec* ; c'eſt-là que le roi du pays
» tient ſa cour. Ces Indiens ſe peignent
» le corps de diverſes figures ; & leur
» habit conſiſte en un morceau de toile
» de la longueur d'une aune, dont ils
» ſe font une eſpece de capuchon qui
» leur couvre la tête & une partie des
» épaules. Nous n'avons pas vu qu'ils
» euſſent aucune connoiſſance de la di-
» vinité, ni qu'ils adoraſſent aucune
» idole. Nous trouvâmes parmi leurs
» uſtenſiles, quelques ſcies d'écailles
» qu'ils aiguiſoient en les frottant ſur
» des pierres : l'uſage du fer & des
» autres métaux leur eſt inconnu. Leur
» humeur paroît douce & pacifique ;
» leurs querelles ſe terminent par quel-
» ques coups de poings qu'ils ſe don-

» nent ſur la tête ; & ces violences » ſont d'autant plus rares, qu'à la moin- » dre apparence de colere, leurs amis » s'entremettent pour appaiſer le diffé- » rend. Une de leurs civilités, quand » ils abordent, eſt de prendre la main » de celui qu'ils veulent honorer, & » de ſe la paſſer ſur le viſage. S'ils ſont » aſſis, ils prennent le pied au lieu de » la main, & le baiſent avec le même » reſpect.

» Toujours errans ſur une mer fé- » conde en tempêtes & en naufrages, » nous fûmes obligés de relâcher aux » iſles de Grafton, de Monmouth & » de Bacchi, ſituées entre celle de For- » moſe & les Philippines. Elles offrent » pluſieurs villages, dont les habitations » ont une forme ſinguliere. Elles con- » ſiſtent en divers rangs de maiſons » fort baſſes & fort petites, bâties ſur » des montagnes eſcarpées. L'eſpace » contenu entre chaque rang eſt aſſez » large pour y former une rue dont » le ſol eſt au niveau du faîte des mai- » ſons inférieures. L'échelle par laquelle » on monte à cette rue, eſt placée au » milieu, dans un filet fort étroit ; c'eſt » le ſeul endroit par où ces rues ſoient

» acceſſibles; car leur extrémité ſe ter-
» minant à droite & à gauche par des
» précipices, il ſuffit de tirer l'échelle,
» pour ne craindre aucune attaque. Pour
» plus grande ſûreté, on bâtit ces étran-
» ges villes ſur des rochers dont le re-
» vers penche du côté de la mer, &
» où l'on ne peut aborder d'aucune
» part. Les habitans ſont redevables de
» ces retranchemens naturels à l'heu-
» reuſe diſpoſition de leurs montagnes,
» ſur chacune deſquelles ils ont bâti une
» ville ou un village. C'eſt la crainte
» des pirates, qui a fait imaginer à ces
» inſulaires une maniere ſi nouvelle de
» ſe fortifier.

» Nous fîmes dans ces iſles une aſſez
» grande proviſion de cochons & de
» chevres. Les habitans n'en tuent ja-
» mais pour leur uſage; mais lorſqu'ils
» nous en voyoient tuer, ils s'empreſ-
» ſoient de ramaſſer les inteſtins & les
» peaux, qu'ils mettoient cuire ſur des
» charbons, & les mangeoient avec
» avidité. Dans la ſaiſon où des nuées
» de ſauterelles viennent inonder ce
» pays pour ſe nourrir de la feuille des
» arbres, ils les prennent avec des fi-
» lets, & les font griller dans des vaſes

» de terre. Les ailes & les jambes ſe
» détachent d'elles-mêmes; leur chair,
» naturellement brune, rougit au feu.
» J'eus la curioſité d'en goûter, & je
» les trouvai aſſez bonnes. On nous fit
» boire d'une liqueur fort en uſage
» chez ces inſulaires: ils la compoſent
» du jus de leurs cannes de ſucre &
» d'une petite graine noire qui croît
» dans le pays. Elle eſt agréable & ſaine,
» inſpire une joie douce, & n'in-
» commode jamais, quoiqu'elle ait
» aſſez de force pour enivrer. Les ha-
» bitans, qui en uſent beaucoup & qui
» s'échauffent en en buvant, n'en ſont
» pas moins une nation douce & pai-
» ſible. Jamais je n'y ai vu la moindre
» apparence de colere ni de mécon-
» tentement; ils ſont obligeans en-
» tr'eux, & prévenans pour les étran-
» gers. Ils nous offroient tout ce qui
» étoit en leur diſpoſition; & s'ils n'a-
» voient rien pour nous traiter lorſ-
» que nous allions les voir, ils cou-
» roient chez leurs voiſins demander
» ou acheter tout ce qu'ils croyoient
» nous convenir. Ils n'ont aucune eſ-
» pece de monnoie; mais ils amaſſent
» de petits ſables d'or, qu'ils troquent

» pour les commodités qui leur man-
» quent. Leurs armes ne ſont que des
» lances de bois, qui le plus ſouvent
» ne ſont pas même garnies de fer. Ils
» ont pour défenſe une eſpece de cui-
» raſſe de peau de bufle, faite en forme
» de chaſuble de prêtre, couſue des
» deux côtés, avec des trous pour paſ-
» ſer les bras. Cette caſaque ne leur deſ-
» cend que juſqu'aux genoux.

» Je n'ai vu parmi eux aucune trace
» de religion; je ne me ſuis pas même
» apperçu qu'ils miſſent de différence
» entre les jours, ni qu'ils reconnuſſent
» aucun degré d'autorité; les peres
» ſeuls en conſervent ſur leurs enfans,
» juſqu'à ce qu'ils ſe marient. Je crois
» pourtant que ce peuple eſt gouverné
» par quelques loix particulieres pour
» ce qui concerne le bien public, &
» qu'il y a certains crimes qu'il punit
» de mort. Voici du moins une exé-
» cution qui devoit néceſſairement ve-
» nir de quelque autorité. Un jour,
» dans une grande affluence, je vis
» amener un jeune homme que l'on
» gardoit avec ſoin. Une femme qu'il
» paroiſſoit reſpecter, & qui faiſoit de
» grandes lamentations, lui ôta des

» anneaux qu'il portoit aux oreilles. On » creuſa dans la terre un trou aſſez pro- » fond; le jeune homme y fut mis ſans » ſe plaindre, ni faire aucun mouve- » ment pour ſe défendre. On jetta de » la terre ſur lui, juſqu'à ce qu'il fût » étouffé.

» Chaque famille, parmi ces inſulai- » res, poſſede une portion de terrein, » qui ſuffit pour ſa ſubſiſtance. Les fem- » mes & les filles cultivent ces plan- » tations, qui ſont dans les vallées, aſſez » loin des peuplades: les hommes & » les garçons s'occupent de la pêche. » La polygamie n'eſt point connue par- » mi eux; & les mariages ſe font avec » la plus grande ſimplicité. La fille ap- » porte pour dot une hache & d'autres » inſtrumens propres au travail.

» Après avoir fait quelque ſéjour dans » ces iſles, nous nous avançâmes du » côté du ſud. Heureuſement que nos » proviſions étoient abondantes, car » la navigation fut longue; & ayant » toujours des vents contraires à nos » deſſeins, nous fûmes emportés ſur » les côtes de la nouvelle Hollande, » ſituée au ſud des Molucques. Elle fut » découverte, au commencement du

» ſiecle précédent, par un navigateur
» Hollandois, qui lui donna le nom de
» ſon pays. Je ne ſais ſi c'eſt une iſle,
» ou ſi elle eſt jointe au continent;
» car les peuples qui l'habitent ſont ſi
» groſſiers & ſi ſauvages, que je n'ai
» pu tirer d'eux là-deſſus aucune inſ-
» truction. Ils n'ont preſque de l'homme
» que la figure; il ſeroit difficile du
» moins d'en trouver un plus miſéra-
» ble & plus ſtupide, que celui que
» nous vîmes ſur les côtes où le haſard
» nous a jettés. Ils n'ont d'autres de-
» meures que les huttes qu'ils ſe font
» avec des branches d'arbres entre-
» lacées. Il reſſemblent, par la cou-
» leur du viſage & par leurs cheveux
» courts & crépus, aux noirs de la
» Guinée. Ils ſont grands, droits &
» menus, ont les membres longs &
» déliés, la tête groſſe, le front étroit,
» les ſourcils épais, le viſage ſans bar-
» be, & les paupieres à demi fermées.
» C'eſt une habitude qu'ils contractent
» dès l'enfance, pour ſe défendre des
» mouches qui leur fatiguent ſans ceſſe
» les yeux, la bouche & les narines. Il
» leur manque deux dents à la mâ-

» choire ſupérieure. J'ignore s'ils ſe » les arrachent, ou ſi ce défaut vient » de naiſſance; ce qu'il y a de vrai, » c'eſt que je leur ai vu à tous, aux » hommes comme aux femmes, cette » difformité.

» Il croît dans ce pays diverſes ſor- » tes d'arbres, mais en petite quanti- » té, & d'une groſſeur moyenne: l'eſ- » pece la plus commune eſt de ceux qui » produiſent une certaine gomme rou- » ge, ſemblable au ſang de dragon: on » la voit diſtiller des nœuds & des cre- » vaſſes du tronc. Tous les autres ar- » bres m'étoient inconnus; & je n'en » vis pas un ſeul qui portât du fruit. » Je n'apperçus même aucune ſorte » d'animaux, excepté quelques oi- » ſeaux de terre d'une médiocre gran- » deur, quelques oiſeaux aquatiques, » des aigles, des lapins d'une eſpece » particuliere, & des bêtes fort hideu- » ſes, appellées *guanos*, qui s'arrêtent » & ſifflent lorſqu'on approche d'elles, » ſans s'embarraſſer de prendre la fui- » te. La mer eſt peu poiſſonneuſe le » long de cette côte, à moins qu'on » ne mette au rang des poiſſons les va-

» ches, les chiens marins & les tor-
» tues, qui y ſont en très-grand nom-
» bre.

» Nous eſſayâmes de lier commerce
» avec quelques habitans que nous vî-
» mes ſur le rivage; mais il ne fut pas
» poſſible de les apprivoiſer, ni de
» découvrir leurs habitations: nous
» n'apperçûmes que des cabanes groſ-
» ſiérement conſtruites. Ce lieu n'of-
» frant d'ailleurs ni vivres ni eau dou-
» ce, nous prîmes parti d'en chercher
» dans les iſles voiſines. Nous les trou-
» vâmes peuplées de quelques ſauvages,
» qui furent d'abord auſſi farouches
» que ceux de la côte; mais enſuite
» ils ſe familiariſerent aſſez pour rece-
» voir les alimens que nous leur of-
» frîmes. La terre refuſe à ces inſulai-
» res toute eſpece de ſubſiſtance; leur
» unique nourriture eſt le poiſſon qu'ils
» cherchent dans le creux des rochers,
» où la marée en laiſſe toujours. Ayant
» fait creuſer des puits, nous eſpérâmes
» tirer d'eux de petits ſervices pour le
» tranſport de l'eau juſqu'à notre na-
» vire; mais peu accoutumés à porter
» des fardeaux, ils ſuccomboient ſous
» le moindre poids; & rebutés de

» premiers efforts, ils refuſerent de con-
» tinuer ce travail.

» Un pays ſi ſtérile, & des habitans
» ſi peu ſociables, nous déterminerent
» à lever l'ancre après y être reſtés
» fort peu de jours. En côtoyant ce
» même pays, nous abordâmes à une
» plage, d'où nous apperçûmes d'au-
» tres ſauvages auſſi barbares que les
» premiers. C'étoient de grands hom-
» mes noirs tous nuds, parmi leſquels
» j'en remarquai un qui ſe diſtinguoit
» de tous les autres par un cercle de
» peinture blanche autour des yeux,
» & une raie de la même couleur de-
» puis le haut du front juſqu'à l'extré-
» mité du nez. Sa poitrine & une par-
» tie de ſes bras étoient peints de mê-
» me. Les autres ſauvages n'avoient
» aucune de ces marques; ce qui me
» fit croire qu'il étoit leur chef.

» A mille pas de la mer les terres ſont
» arides, & ne portent que des arbriſ-
» ſeaux & des buiſſons. Les uns ſont
» couverts de fleurs jaunes, les autres
» de fleurs bleues & de fleurs blanches
» qui rendent une odeur agréable. Plu-
» ſieurs portoient un fruit enveloppé
» dans des coſſes, & qui a la forme

» de nos petites feves. Nous rencon-
» trâmes quelques quadrupedes fort
» maigres, que nous prîmes pour des
» loups, & divers oiſeaux de proie &
» autres, tels que des milans, des fau-
» cons, des pélicans.

» Malgré la ſtérilité apparente de ces
» climats, je ne doute pas qu'en avan-
» çant dans les terres, nous n'euſſions
» trouvé des contrées fertiles; & que
» la nature ne nous eût offert autant
» de richeſſes en fruits, en épiceries,
» en drogues précieuſes, & peut-être
» même en mines d'or, qu'elle en pro-
» duit dans d'autres régions ſituées près
» de l'équateur, & ſous les mêmes pa-
» ralleles de latitude.

» Je paſſe ſous ſilence mille petits évé-
» nemens, qui ſont inſéparables d'une
» navigation, où nous eûmes preſque
» toujours les vents contraires. Il eſt
» vrai que nous fûmes aſſez heureux
» pour ne jamais manquer de ſubſiſ-
» tance; & à l'exception de la derniere
» tempête qui nous a jettés ſur ces
» bords, nous n'en eſſuyâmes pas d'aſ-
» ſez dangereuſes, pour nous faire
» craindre une mort prochaine ».

Ainſi termina ſon récit notre chi-

rurgien Genevois ; & il m'apprit que le navire qu'il montoit, après qu'on y auroit fait les réparations néceſſaires, étoit deſtiné pour l'iſle de Formoſe. Il me propoſe d'être de ce voyage ; & je m'y déterminerois peut-être, ſi un autre vaiſſeau qui doit partir pour Siam, n'étoit pas prêt à mettre à la voile.

Je ſuis, &c.

A Guahan, ce 14 août 1743.

LETTRE XLVIII.

LE ROYAUME DE SIAM.

ON ſe ſouvient encore ici, Madame, avec plaiſir, de la magnifique ambaſſade qu'y envoya Louis XIV. Des vieillards qui ont pu en être témoins, aiment à rappeller les circonſtances qui les ont le plus frappés; & les récits perpétuent dans les cœurs de la nation ſon ancienne affection pour les François. Je dois à cette qualité l'accueil que j'y reçois de toutes parts. Je dois ſur-tout au pere Sylvéira, que j'ai retrouvé dans ce pays, l'avantage d'y avoir fait des connoiſſances agréables. Mais avant que de parler du royaume de Siam, je dois dire un mot de notre navigation.

Au ſortir des iſles Marianes, nous fûmes menacés d'une trombe d'eau qui nous cauſa plus de peur que de mal. C'eſt la ſeule que j'ai vue juſqu'à préſent, & vous ſerez peut-être bien aiſe d'en lire la deſcripiion. On appelle *trombes* certaines élévations d'eau, qui

ſe font ſur la ſurface de la mer, & montent inſenſiblement juſqu'aux nues. On voit d'abord l'eau bouillonner & s'élever d'environ un pied ou un pied & demi au-deſſus de ſa ſuperficie. Il paroît enſuite au-deſſus de ce bouillonnement une vapeur épaiſſe, du milieu de laquelle s'éleve une eſpece de colonne, qui monte, en diminuant de groſſeur, & va s'unir à un nuage qui ſemble l'attendre ou venir au-devant pour ſe joindre à elle. Elle ſe plie à meſure que le vent chaſſe la nue à laquelle elle s'eſt attachée; & malgré cette impulſion, non-ſeulement elle ne s'en détache pas, mais il ſemble qu'elle s'alonge pour le ſuivre; & elle groſſit ou ſe retrécit, lorſque le nuage ſe baiſſe ou s'éleve. Cette colonne ainſi jointe au nuage, eſt un canal par lequel l'eau de la mer eſt tranſportée dans la nue, & qui, en ſe formant, excite un certain bruit ſourd, ſemblable à celui d'un torrent qui roule ſes eaux dans un vallon. Les canaux des trombes ne ſe rendent viſibles, que lorſqu'ils ſont remplis d'eau; car dès qu'ils ſe vuident, ils diſparoiſſent. Le nuage creve quand il eſt plein, & l'eau retombe avec un

bruit épouvantable. C'eſt alors que la trombe eſt dangereuſe ; car s'il arrive qu'elle ſe décharge ſur un vaiſſeau, elle le ſubmerge immanquablement : auſſi tâche-t-on de s'éloigner, autant qu'il eſt poſſible ; mais, faute de vent, on n'en a pas toujours le pouvoir. Ordinairement il y a calme pendant que la trombe travaille, ſi ce n'eſt préciſément à l'endroit où elle ſe forme. Dans ce cas, on s'efforce de la rompre à coups de canon ; & au lieu de boulet on ſe ſert d'une barre de fer qui coupe en deux la colonne, fait crever la trombe, & la diſſipe. Nous n'eûmes pas recours à cet expédient ; car en moins de ſix minutes nous vîmes la colonne ſe retrécir, ſe détacher de la ſuperficie de la mer, & diſparoître entiérement. Le nuage creva à quelque diſtance, ne produiſit d'autre effet qu'une grande agitation de l'air, qui ſe fit vivement ſentir autour du vaiſſeau. C'eſt le ſeul événement qui ait troublé notre navigation juſqu'à Siam, où nous ſommes arrivés peu de jours après.

Ce royaume eſt le plus célebre de toutes les Indes. Les Siamois en font remonter l'origine à plus de cinq cens

ans avant Jeſus-Chriſt; &, comme font preſque tous les autres peuples, ils placent au rang des dieux leur premier légiſlateur. Cet homme, à les entendre, a fait des choſes extraordinaires. Premiérement, il a abdiqué la couronne pour ſe faire hermite: cela encore a-t-il eu des imitateurs. Mais ce qui eſt ſans exemple, c'eſt ſon exceſſive charité. N'ayant rien à donner à un pauvre qui lui demandoit l'aumône, il s'arracha un œil, & le lui mit dans la main. Il fit préſent à un autre de ſa femme, pour ne pas le renvoyer les mains vuides. Ce qu'on raconte de ſa frugalité, n'eſt pas moins extraordinaire; il ne mangeoit d'abord qu'une poignée de riz par jour, & il finit par ſe contenter d'un ſeul grain. En voilà plus qu'il n'en faut pour mériter des autels, même chez un peuple éclairé. Cet homme ſingulier devoit, malgré cette abſtinence, être d'une taille giganteſque; car on m'a fait voir ſur un rocher la trace de ſon pied, qui a une coudée de long, & treize ou quatorze pouces de profondeur. Ce monument eſt couvert d'une lame d'or: dans certaines ſolemnités, on expoſe aux yeux du peuple ces ſa-

trés veſtiges, & le roi va les adorer une fois par an.

Ce qu'on peut dire de plus raiſonnable ſur l'origine de cette monarchie, c'eſt qu'elle a commencé avec le tems de la premiere excurſion des Arabes dans les Indes, & il eſt vraiſemblable qu'elle doit ſa naiſſance à l'irruption de ces barbares. Ce n'eſt du moins que depuis cette époque, que l'on trouve une ſuite chronologique des princes qui ont gouverné cet empire. Un d'eux bâtit dans le quatorzieme ſiecle la ville de *Juthia*, qui en eſt la capitale, & que les Portugais ont appellée *Siam*, du nom du royaume.

Il eſt peu d'états qui aient eſſuyé, en ſi peu de tems, plus de révolutions que celui-ci. La premiere, qui arriva vers le milieu du ſeizieme ſiecle, fut l'ouvrage d'une reine galante : dans l'abſence du roi ſon époux, elle conçut de l'amour pour un officier de ſa maiſon, & devint mere. Pour empêcher que ſon infidélité n'éclatât, elle forma & exécuta le projet d'empoiſonner ſon mari. Elle avoit un fils âgé de neuf ans, qui étoit trop jeune pour prendre en main les rênes de l'empire ; ſa

mere, dont on ignoroit les attentats, fut déclarée régente. Malgré les précautions qu'elle avoit prises pour accoucher ſecrétement, ſon crime devint public ; & dans la crainte que ſon fils ne vengeât un jour la mort de ſon pere, dont on découvrit qu'elle étoit coupable, elle le fit égorger, & mit ſur le trône l'objet de ſes criminelles amours. Mais ſes ſujets, laſſés de tant de crimes, la maſſacrerent dans un feſtin, avec ſon favori, & mirent ſur le trône vacant, un autre prince du ſang royal.

A peine le nouveau monarque commençoit à régner, qu'un roi voiſin réſolut d'envahir ſes états, ou de les rendre ſes tributaires. Il prit pour prétexte de cette guerre le refus que lui fit le roi de Siam de lui envoyer l'éléphant blanc qu'il avoit en ſa poſſeſſion. L'ennemi ſe mit en campagne, ſe rendit maître de la capitale ; & le roi de Siam craignant de tomber vif entre les mains du vainqueur, ſe donna la mort dans ſon palais. Il laiſſa des ſucceſſeurs, parmi leſquels il y en eut un qui fut condamné à perdre la vie par ſes propres ſujets. C'étoit, à la vérité, un

prince vicieux, & qui avoit contre lui un miniſtre aſſez puiſſant pour le ſupplanter. Cette révolution concourt préciſément avec le tems où les Anglois conduiſoient Charles I ſur un échafaud; avec cette différence, que les Siamois n'étoient encore que des barbares, & que les Anglois ſe vantoient de ne plus l'être.

Le pere du monarque qui fit aux François un accueil ſi favorable, ne régna que par une uſurpation qu'on doit mettre au rang des révolutions de Siam. Il épouſa, malgré elle, la ſœur de l'héritier de la couronne, & ſe fit reconnoître pour roi. Son fils, *Chaou-Naraie*, ne monta lui-même ſur le trône, que par une autre révolution; il tua de ſa propre main le frere de ſon pere, qui s'étoit emparé de la puiſſance ſouveraine, & ſignala les commencemens de ſon regne par une action de vigueur. Un jour qu'il devoit aller au temple il apprit que les Talapoins, qui ſont les prêtres du pays, avoient projetté de le maſſacrer : en effet, la pagode en étoit remplie, & ils avoient tous des armes cachées ſous leurs robes. Le prince, qui en fut inſtruit, or-

donna qu'on inveſtît le temple; & ayant des preuves certaines que ces ſcélérats avoient conſpiré contre ſes jours, il les fit tous égorger par ſes ſoldats.

Les liaiſons de ce monarque avec Louis XIV, & l'établiſſement des François à Siam, ſont des circonſtances de ſon regne qui intéreſſent notre nation. Les premieres ſont l'ouvrage d'un aventurier qui, de mouſſe de vaiſſeau, étoit devenu premier miniſtre. Il ſe nommoit *Conſtance, ou Conſtantin Phaulkon.* Il étoit Grec, & natif de Céphalonie. A douze ans il avoit quitté ſon pays, & s'étoit embarqué ſur un navire qui l'avoit conduit en Angleterre. Déſeſpérant d'y faire fortune, il paſſa aux Indes, & devint par dégrés capitaine de vaiſſeau. Il alla à la Chine & au Japon, où il trafiqua pour le compte des marchands; mais ayant fait naufrage ſur les côtes de Siam, il entra au ſervice du ſurintendant des finances. Il montra tant d'intelligence pour les affaires, qu'il gagna la confiance du miniſtre, & les bonnes graces du ſouverain. Après la mort de ſon protecteur, Phaulkon le rem-

dans toutes ſes charges, & bien-
près on le fit grand-maître de
aiſon du roi, & le principal mi-
e du royaume. Peut-être porta-t-il
ues juſqu'au trône. L'extrême pou-
dont il étoit revêtu, & la mau-
ſanté du roi, qui n'avoit point
fans mâles, pouvoit flatter ſes eſ-
nces; il fut du moins accuſé d'y
r aſpiré, & l'on attribua à cette
ition ſes liaiſons avec la France. Il
gea ſon maître à rechercher l'a-
é de Louis XIV, & lui fit entendre
cette alliance lui ſeroit utile, ſoit
r faire fleurir le commerce dans ſes
, ſoit pour y amener les arts, &
cer ſes ſujets.

n conſéquence de ſes conſeils, le
de Siam envoya en France deux
darins, ſous la conduite d'un prêtre
miſſions étrangeres, établi dans ſon
aume depuis quelques années, &
lequel le miniſtre Conſtance avoit
liaiſons fort étroites. D'un autre
, les commerçans & les miſſion-
es François trompoient la cour de
ſailles par des eſpérances plus bril-
es que ſolides. Les premiers exa-
oient les avantages de ce pays, &

qui, ſans doute, avoit des raiſons pour ſe l'attacher. On fit paſſer au roi de Siam des avis ſecrets que le Grec Conſtance, d'intelligence avec les François, conſpiroit contre l'état. Le monarque n'en fit aucun cas, & continua à donner toute ſa confiance à ſon miniſtre. Un ſeul Siamois partageoit cette faveur, il ſe nommoit *Pitrarcha* : ſa mere avoit été la nourrice du roi, & ſa ſœur la maîtreſſe de ce prince. Il mit dans ſes intérêts les grands, les prêtres & le peuple, & forma une ligue contre le miniſtre favori. *Phaulkon*, qui avoit des eſpions dans tous les ordres de l'état, en fut informé de bonne heure ; mais il ne trouva pas dans les François autant de zele qu'il leur en avoit ſuppoſé. Pitrarcha, craignant que ſes deſſeins ne fuſſent découverts, en preſſa l'exécution. Il aſſembla autour de ſa perſonne tous ſes amis, fit environner le palais d'hommes armés : le grand pontife de la cour étoit à leur tête, porté ſur les épaules de ſix eſclaves, & exhortant tout le monde du geſte & de la voix. Phaulkon, averti de ces mouvemens, arriva en diligence ; mais à peine fut-il entré dans le palais, que Pitrarcha l'arrêta

& le fit conduire en priſon ; &
ques jours après, ayant péri ſous
r du bourreau, ſon corps fut jetté
chiens, qui le dévorerent pendant
uit. Le rebelle, qui commençoit à
en ſouverain, prit le titre *d'admi-*
niteur du royaume. Chaou-Naraie
t plus que traîner une vie languiſ-
, & mourut au mois de juillet de
ée 1688. Pitrarcha, qui s'étoit dé-
de tous les princes du ſang, après
ours de deuil, ſe rendit à la grande
de avec les ornemens de la royau-
& ſe fit enſuite couronner dans la
tale. Telle fut la fin de ces troubles,
les Siamois appellent encore au-
d'hui *la tracaſſerie des François.*

près cette digreſſion, que vous
rrez ne pas trouver déplacée, je
ens, Madame, aux premiers jours
otre arrivée dans ce royaume. Le
de ſeptembre, nous apperçûmes
bouchure de la riviere de Siam ;
: lendemain, nous allâmes mouiller
ois lieues de la barre : on appelle
un banc de vaſe, qui reſte preſque
ours à découvert. Rien n'eſt plus
able que le rivage de ce fleuve, ap-
é *Menan*, qui forme, en ſerpen-

tant, un grand nombre d'iſles, & ſe diviſe en une infinité de branches. Il eſt orné des deux côtés de grands arbres toujours verds; & au-delà ce ſont de vaſtes campagnes couvertes de riz. Comme ces terres ſont extrêmement baſſes, elles ſont inondées pendant la moitié de l'année; & cette riviere a ſes débordemens réglés comme le Nil. Les effets en ſont ſi heureux, que le riz croît à meſure que les eaux s'élevent, de maniere que les épis ne ſont jamais ſubmergés; ce qui n'arrive pas en Egypte, où les inondations trop fortes font périr les moiſſons. Quand le grain eſt mûr, les Siamois vont en bateaux faire la récolte; ils ne coupent que les épis, & laiſſent la paille. Lorſque le débordement tire à ſa fin, le roi ſe rend ſur le fleuve dans une gondole, non pour épouſer, comme à Veniſe, un élément infidele, & uſurper ſur lui une domination faſtueuſe; mais pour le prier modeſtement d'abandonner la plaine, & de rentrer dans ſon ancien lit. Pendant la cérémonie, le peuple, à qui les prêtres font croire qu'il n'y a que le roi qui puiſſe arrêter le cours des eaux, demeure

rné ſur le rivage, ne pouvant
admirer la puiſſance du monar-

rès avoir quitté notre vaiſſeau,
montâmes la riviere ſur un bal-
eſpece de bateau fort commun
n. On en voit de grands, qui ſont
rts comme des maiſons; ils ſer-
de logemens à des familles en-
; & ſe joignant pluſieurs enſem-
s forment en divers endroits com-
s villages flottans.
ıkok eſt la premiere ville que
rencontrâmes en remontant le
n. Cette place eſt importante par
ıation; elle défend le paſſage du
; c'eſt la clef du royaume du
de ſon embouchure. Son terri-
eſt un jardin continuel, planté
res fruitiers, qui ſont la princi-
richeſſe de ce canton; ſes fruits
ndent avantageuſement dans la
ıle, qui n'en eſt pas éloignée. La
qui nous ſurprit, nous donna l'a-
ıle ſpectacle d'une multitude in-
ɔrable de mouches luiſantes, dont
les arbres qui bordent la riviere,
couverts; vous les prendriez pour
ɪ de luſtres chargés d'une infinité

de lumieres, que la réflexion de l'eau multiplie étonnamment. Au point du jour, nous découvrîmes un grand nombre de ſinges & de ſapajoux, qui grimpoient ſur les arbres, & qui alloient par troupes. Mais ce qui me fit ſur-tout beaucoup de plaiſir, ce ſont les aigrettes, eſpece d'oiſeau de la figure du héron, & dont le plumage eſt auſſi blanc que la neige: le mêlange de ce blanc avec le verd des feuilles, fait un effet admirable: je le prenois, de loin, pour des marronniers en fleur.

Nous ne faiſions pas une lieue ſur cette belle riviere, ſans rencontrer quelque pagode, accompagnée d'un monaſtere de Talapoins, qui ſont les prêtres ou les religieux du pays. Ils vivent en communauté; & leurs maiſons ſont autant de ſéminaires, où les enfans de qualité reçoivent l'éducation. Ils y entrent à ſept ou huit ans, & y prennent l'habit de l'ordre, qui conſiſte en deux pieces de toile de coton, dont l'une les couvre depuis la ceinture juſqu'aux genoux; & de l'autre, ils ſe font une écharpe qu'ils paſſent en bandouliere. On leur raſe la tête & les ſourcils, comme à leurs maîtres,

proſterné ſur le rivage, ne pouvant aſſez admirer la puiſſance du monarque.

Après avoir quitté notre vaiſſeau, nous montâmes la riviere ſur un ballon, eſpece de bateau fort commun à Siam. On en voit de grands, qui ſont couverts comme des maiſons; ils ſervent de logemens à des familles entieres; & ſe joignant pluſieurs enſemble, ils forment en divers endroits comme des villages flottans.

Bankok eſt la premiere ville que nous rencontrâmes en remontant le Menan. Cette place eſt importante par ſa ſituation; elle défend le paſſage du fleuve; c'eſt la clef du royaume du côté de ſon embouchure. Son territoire eſt un jardin continuel, planté d'arbres fruitiers, qui ſont la principale richeſſe de ce canton; ſes fruits ſe vendent avantageuſement dans la capitale, qui n'en eſt pas éloignée. La nuit, qui nous ſurprit, nous donna l'agréable ſpectacle d'une multitude innombrable de mouches luiſantes, dont tous les arbres qui bordent la riviere, ſont couverts; vous les prendriez pour autant de luſtres chargés d'une infinité

de lumieres, que la réflexion de l'eau multiplie étonnamment. Au point du jour, nous découvrîmes un grand nombre de ſinges & de ſapajoux, qui grimpoient ſur les arbres, & qui alloient par troupes. Mais ce qui me fit ſur-tout beaucoup de plaiſir, ce ſont les aigrettes, eſpece d'oiſeau de la figure du héron, & dont le plumage eſt auſſi blanc que la neige : le mêlange de ce blanc avec le verd des feuilles, fait un effet admirable : je le prenois, de loin, pour des marronniers en fleur.

Nous ne faiſions pas une lieue ſur cette belle riviere, ſans rencontrer quelque pagode, accompagnée d'un monaſtere de Talapoins, qui ſont les prêtres ou les religieux du pays. Ils vivent en communauté ; & leurs maiſons ſont autant de ſéminaires, où les enfans de qualité reçoivent l'éducation. Ils y entrent à ſept ou huit ans, & y prennent l'habit de l'ordre, qui conſiſte en deux pieces de toile de coton, dont l'une les couvre depuis la ceinture juſqu'aux genoux ; & de l'autre, ils ſe font une écharpe qu'ils paſſent en bandouliere. On leur raſe la tête & les ſourcils, comme à leurs maîtres,

s'en font un devoir eſſentiel. Après
ture & l'écriture, l'arithmétique
une des premieres ſciences que
apprend à ces jeunes penſion-
es : de-là on paſſe à l'étude de la phi-
phie & de la religion. Leurs prin-
s d'arithmétique ſont les mêmes
parmi nous. Ils ont dix chiffres
nordiaux ; & leur zéro, figuré com-
le nôtre, prend la même valeur
; le même arrangement. Leur phi-
phie ſe réduit à la morale, dont
principes ſont les mêmes chez tous
peuples.

Depuis Bankok juſqu'à Siam, la ri-
e eſt bordée d'une infinité de villa-
dont les maiſons compoſées de
bou, ſont élevées ſur de hauts pi-
pour les garantir de l'inondation.
de chaque village eſt un marché
lequel ceux qui deſcendent ou qui
ntent le fleuve, trouvent toujours
repas prêt, c'eſt-à-dire du fruit,
iz cuit, du poiſſon, & divers ragoûts
Siamoiſe.

rrivé à Siam, mon premier ſoin
le m'aſſurer d'un logement ; & le
Sylveïra me fut encore d'un grand
urs. Il me trouva une chambre dans

la maiſon d'un de ſes amis, qui m'obligea d'accepter ſa table, & un eſclave pour me ſervir. Libre de tout embarras, je ne ſongeai plus qu'à ſatisfaire ma curioſité : la ſituation & les édifices de la capitale furent les premiers objets de mon attention. Siam eſt une des plus grandes villes des Indes, ſi l'on ne conſidere que l'enceinte de ſes murs ; mais à peine la ſixieme partie de cet eſpace eſt-elle habitée ; le reſte eſt déſert, ou ne contient que des temples. Le terrein ſur lequel elle eſt bâtie, eſt coupé par une infinité de canaux ou de bras du Menan, qui la partagent en pluſieurs iſles. Elle eſt fermée par une muraille de briques, dans laquelle on a ouvert des arcades qui donnent paſſage à la riviere, & favoriſent l'entrée & la ſortie des barques. Elles ſe diſperſent dans toutes les rues ; & la commodité qu'elles donnent pour le tranſport des marchandiſes, qui paſſent tout de ſuite de la mer dans les magaſins, jointe aux autres avantages du royaume, y attire des négocians de toutes les parties du monde. Le long de chaque canal on a fait des quais qui forment des rues bien alignées, & plantées d'arbres dans

ues endroits, mais si pleines de
qu'elles sont à peine praticables.
oit, dans le tems du déborde-
une ville, une forêt & une mer
nsemble. Quoique les places pu-
s soient inondées, on ne laisse
'y tenir marché; le peuple s'y
le sur des canots.
ns une ville bâtie, pour ainsi
u milieu des eaux, comme Ve-
il a été nécessaire de bâtir un
nombre de ponts. Il y en a
ues-uns de briques; la plupart
its de planches ou de roseaux
cés, & si peu assurés, que je
sse qu'en tremblant. Les maisons
sses & construites de bois, du
celles des naturels du pays, que
sorte d'édifice laisse exposés à
les incommodités d'une chaleur
ve. Des claies de bambou for-
le contour de ces habitations
; & dans les quartiers sujets à
lation, on les éleve sur des pi-
'escalier pend en dehors, com-
échelles de nos moulins. Une
le remplie de terre, & soutenue
is bâtons, sert de foyer. Quel-
eures suffisent pour construire

ou pour renverſer ces édifices fragiles; & une ville comme Siam peut être bâtie en fort peu de jours. Les étrangers, tels que les Mogols, les Chinois, les Européens, &c. ont de petites loges, longues de huit pieds, larges de quatre, hautes de douze, bâties de pierres ou de briques, & partagées en deux étages. Il y en a qui poſſedent des habitations plus ſpacieuſes & plus commodes. Les grands officiers de la cour ont des maiſons de menuiſerie, que vous prendiez pour de grandes armoires, où logent le mari, la femme & les enfans. Les domeſtiques & les eſclaves ont de petits endroits ſéparés, mais renfermés dans la même enceinte, & qui compoſent autant de ménages différens.

Chaque peuple ici a ſon canton, ou quartier ſéparé par les canaux de la riviere. Par-là on évite les querelles qu'excite ſouvent le mêlange des nations. Chacune a ſon chef qui répond d'elle, & ſon protecteur nommé par le roi. Les étrangers ſont obligés de renouveller tous les ans à ce prince le ſerment de fidélité; & la cérémonie en eſt très-ſolemnelle. Tous les officiers de

uronne y aſſiſtent ; & le monar-
, dans un trône d'or, tout éclatant
ierreries, reçoit le ſerment de
un des chefs, ſelon leur rang. On
fait enſuite boire d'une eau pré-
e par les Talapoins, & que l'on
formidable aux parjures. Le prê-
ient la pointe d'une épée dans cette
ſainte, & lance pluſieurs impréca-
s contre ceux qui ne jurent pas d'un
r ſincere, ne doutant point que
ne les ſuffoque dans le même inſ-

lais je reviens aux édifices de cette
. Le palais du roi, environné d'une
ble muraille de briques, a une demi-
e de circuit. Il eſt diviſé en pluſieurs
rs, & rempli d'une multitude d'é-
ces, dont les uns ſont bâtis de pier-
, & les autres de bois. Ils ſont bas,
nt qu'un étage, des eſcaliers étroits,
petites portes, & point de plein-
l. Il eſt vrai que cette inégalité eſt
qui donne de la dignité aux maiſons
s l'opinion des habitans. Le loge-
nt du roi doit être plus élevé que le
e du palais ; & plus une piece eſt
fine de l'appartement du monarque,
lus elle s'éleve au-deſſus de celle

qui la ſuit. Il y a toujours quelques marches à monter de l'une à l'autre. Cette même inégalité ſe trouve dans les toîts; l'un eſt plus bas que l'autre, à meſure qu'il couvre une piece plus baſſe. Cette ſucceſſion de toits inégaux, fait la diſtinction des degrés de grandeur. On remarque la même gradation dans les pagodes; le dôme le plus élevé eſt celui ſous lequel eſt placée l'idole.

Les officiers du prince ſont logés dans les premieres cours; plus loin ſont des écuries ſpacieuſes pour les éléphans; le palais du monarque eſt ſitué dans la cour ultérieure. Son plan a la forme d'une croix, du centre de laquelle s'éleve une haute pyramide à pluſieurs étages, qui ſurmonte tout l'édifice; c'eſt un ornement attaché aux maiſons royales. Le ſerrail eſt contigu à l'appartement du roi. Au-delà ſont de vaſtes jardins, plantés de palmiers, diviſés en compartimens, & entre-coupés de petits ruiſſeaux qui ſerpentent dans les parterres. Je ne vous parlerai point de l'intérieur du palais; perſonne ne pénetre plus loin que la ſalle d'audience. Cette ſalle n'a rien qui mérite une deſcription; &,

énéral, il n'y a point de petite
ſon de financier en France, qui
t plus d'éclat & de magnificence
le palais du roi de Siam.
es richeſſes du pays ſe manifeſtent
cipalement dans les pagodes, par
uantité d'ouvrages d'or dont elles
t ornées, par leur grandeur prodi-
ſe, par leur ſtructure, & par un
s incroyable de pierreries. La for-
de ces édifices eſt aſſez ſemblable
lle de nos égliſes. L'entrée en eſt
ade, avec des portes dorées; le
ans eſt peint; le jour y entre par
fenêtres étroites & longues, priſes
s l'épaiſſeur du mur. Il y a un chœur
c des ſieges de côté & d'autre, pour
Talapoins qui viennent y chanter à
taines heures deſtinées à la priere,
natin, le ſoir & à minuit. L'autel eſt
ſond, & dans le lieu le plus éloigné
la porte; on y monte par pluſieurs
rés qui s'élevent en amphithéatre.
ſt là que ſont poſées les idoles. Ils
encenſent, les ornent de fleurs &
pierreries: ils n'épargnent point le
tinaire; car il y a toujours des lam-
allumées, & ſur-tout des troncs
ur recevoir les aumônes, uſage qui

du royaume de délibérer entr'eux ſur les affaires de l'état, de lui en dire leur avis, mais il ſe réſerve le pouvoir de les réſoudre, en approuvant ou en rejettant ce qu'ils ont fait. Ces ſeigneurs ſe nomment *mandarins*; qualité que le roi donne ou qu'il ôte à qui il lui plaît, ſans conſidérer ni la naiſſance ni le mérite. Le reſpect qu'il exige de ſes peuples, va preſque juſqu'à l'adoration; & la poſture où il faut être en ſa préſence, eſt une eſpece de culte. Auſſi dans toutes ſes actions ce prince cherche-t-il à leur faire croire qu'il eſt plus grand que Dieu même, & qu'il regarde toutes les puiſſances du monde comme fort au-deſſous de lui. De-là les titres faſtueux qu'il prend avec emphaſe, de « monarque très-» illuſtre, très-invincible, très-puiſ-» ſant, très-haut, & couronné de cent » & une couronnes d'or, ornées de » neuf ſortes de pierres précieuſes; du » plus grand, du plus pur, du plus » divin maître des armes immortelles; » de très-ſaint, qui voit toutes choſes; » de ſouverain empereur, qui tient ſous » l'ombre de ſes ailes le grand, le ri-» che, l'incomparable royaume de

» Siam, la ſplendeur de la belle & cé-
» lebre ville de Juthia, dont les por-
» tes & les iſſues ſont habitées par une
» infinité de peuples, & qui eſt, ſans
» contredit, la capitale de l'univers ;
» du plus grand des rois, auquel eſt
» ſoumis le plus beau & le plus fertile
» de tous les pays éclairés par le ſoleil ;
» de divin ſeigneur, en la main duquel
» eſt l'épée victorieuſe, ſemblable au
» Dieu des armées, au bras tout de
» feu ; du plus excellent, du plus no-
» ble de tous les rois, qui fait croître
» & couler les eaux comme il lui plaît ;
» de monarque, plus grand ſeigneur
» que les Dieux ; qui eſt comme le
» ſoleil au plus haut de ſon élévation ;
» auſſi lumineux que la lune dans ſon
» plus grand éclat ; d'élu de Dieu pour
» être eſtimé autant que l'étoile du
» nord ; de divin maître des trônes
» d'or, dont la naiſſance eſt toute
» royale, comme étant iſſu d'Alexan-
» dre, & dont l'eſprit eſt tout parfait,
» tout voyant, tout pénétrant, ſem-
» blable à un globe toujours roulant,
» & fait de maniere à meſurer les abî-
» mes de la mer ; de roi de tous les élé-
» phans, des blancs, des rouges, des
» éléphans à la queue ronde, à quatre

» dents, & d'autres qui ſont inſtruits » à la guerre, pour leſquels le Dieu » tout-puiſſant lui a fait préſent de » pluſieurs ſortes de houſſes en bro- » derie, & toutes ſemées de pierres » précieuſes; de prince qui éleve aux » honneurs ceux qui ſont aſſez heu- » reux pour s'inſinuer dans ſes bonnes » graces, & qui fait, au contraire, » brûler tout vifs ceux qui oſent ſe » révolter contre lui; de roi enfin, en » qui réſide le pouvoir de faire tout » ce que Dieu a fait & créé ».

Il ne faut pas s'étonner après tous ces titres, ſi le roi de Siam ſe laiſſe adorer. Dans le conſeil même, qui dure quelquefois quatre heures, les miniſtres d'état & les mandarins ſe tiennent ſans ceſſe proſternés devant lui. Ils ne lui parlent qu'à genoux, les mains élevées ſur la tête, faiſant à tous momens de profondes inclinations, & accompagnant leurs diſcours de titres qui relevent ſa bonté ou ſa puiſſance. On reçoit ſes réponſes comme des oracles; & ſes ordres ſont exécutés ſans le moindre délai: encore ne ſe donnent-ils point verbalement; un mandarin, qui a toujours les yeux

hés ſur ſon maître, connoît ſes
ntés à certains ſignes établis, &
explique par d'autres ſignes aux
iers du dehors. Les courtiſans les
favoriſés n'approchent jamais de
près de la perſonne de ce prince;
beaucoup quand il daigne ſe
trer à eux d'une des fenêtres du
s. Il ne reçoit pas autrement les
ıſſadeurs, ne leur parle que du
d'une tribune, toujours fort la-
quement, & à tous dans les mê-
termes. Quand il ſort, tout le
de doit ſe renfermer chez ſoi; &
ɔnne ne paſſe devant ſon palais,
'y entre, ſans ſe proſterner juſqu'à
. Ce lieu eſt regardé comme ſa-
& le ſilence le plus rigoureux doit
e obſervé; ainſi que dans toutes
laces qui l'environnent. Quoiqu'il
rempli d'une multitude d'officiers
ſoldats, on n'y entend pas le moin-
ıruit; & on le prendroit pour une
ıde écartée. Tout ce qui s'y paſſe
ıſeveli dans le ſecret le plus pro-
; c'eſt un crime de s'entretenir
oi, & même de prononcer ſon
, qui, par cette raiſon, eſt connu
rès-peu de perſonnes. Mais cette

contrainte ne dure que pendant la vie du prince regnant ; après ſa mort, il eſt libre à tout le monde d'en parler. Jugez de la triſteſſe d'une cour, où la préſence du ſouverain, qui devroit la rendre plus riante, y répand la gêne, le ſilence & la crainte. La garde eſt toujours alerte ; & au moindre ſignal, des milliers d'hommes ſe proſternent, lors même que le prince ne ſe montre pas ; il ſuffit qu'on le croie caché derriere une jalouſie, d'où il puiſſe jetter un regard ſur les cours & ſur les jardins. Les femmes n'entrent dans le palais, que pour y ſervir aux plaiſirs du monarque dans le ſerrail, d'où elles ne ſortent jamais : les autres n'y ſont point admiſes. L'officier qui eſt à la porte, ne l'ouvre pas, ſans aller avertir le mandarin qui commande dans la premiere enceinte ; & ceux qui ſe préſentent, ſont déſarmés & viſités avec ſoin : on examine juſqu'à leur haleine ; &, s'ils ont bu de l'arak, on les renvoie, de peur que leur préſence ne ſouille la majeſté du lieu.

Le ſervice intérieur du palais ſe fait par des pages, des eunuques & de jeunes filles. Les premiers ont ſoin des

s, des armes & du bétel de ſa ma-
Les eunuques ſont plus particu-
nent attachés à la reine. Les filles
ent ſeules de la liberté d'entrer
iérement dans l'appartement du
Elles lui font ſon lit, l'habillent,
éparent à manger, &c. Il n'y a
es orientaux qui connoiſſent le
& ſentent la douceur d'un pareil
ce. Ce prince n'a qu'une femme
l'on donne le titre de *reine*. Elle
officiers, ſes femmes pour l'ac-
agner, ſes eunuques, ſes bateaux
éléphans. Ses officiers ne la voient
s; elle ne ſe montre qu'à ſes fem-
& à ſes eunuques. Celles des man-
s dont ſa cour eſt compoſée, ſont
ernées devant elle, comme les
nes le ſont devant le roi; mais
cette différence, qu'elles ont la
é de la regarder. Elle gouverne ſa
n en ſouveraine, ou plutôt en
te; le roi lui donne des provin-
ont elle tire le revenu, & ſur leſ-
s elle a une puiſſance abſolue. Ainſi
ent conſeil de toutes ſes affaires
ſes femmes, & rend juſtice à ſes
. Quand on lui fait des plaintes
elque femme accuſée, ou de mé-

diſtance, ou de faux rapports, ou d'indiſcrétion dans les paroles, elle la punit en lui faiſant coudre la bouche; c'eſt du moins ce qui eſt arrivé une fois; & c'étoit la femme de Chaou-Naraie, qui ordonna ce châtiment, trop ſévere pour des femmes.

Le nombre des maîtreſſes du roi n'eſt point limité; la grandeur du monarque conſiſte, au contraire, dans la multiplicité des ſultanes: les Siamois parurent étonnés qu'un auſſi grand prince que le roi de France, n'eût qu'une ſeule femme, & point d'éléphans. On nourrit ici un grand nombre de ces animaux. On les mene à la riviere au ſon des inſtrumens; & l'on porte devant eux des parafols. On prétend qu'ils ſont tellement faits à cette cérémonie, que ſi l'on manquoit de l'obſerver, ils refuſeroient de ſortir.

Les rois de Siam vivent dans une inquiétude qui change leurs palais en autant de forteresſes, où ils ſont perpétuellement en garde contre les entrepriſes de leurs ſujets. Ils les munissent de bonnes murailles, & les défendent par des chauſſe-trapes armées de poin-

Le rôle odieux de délateur eſt or-
né, ſous peine de mort, dans tout
ui intéreſſe la perſonne du roi; &
ccuſation n'eſt point prouvée, on
lamne au même ſupplice, c'eſt-à-
, à être expoſés aux tigres, l'ac-
& le délateur: dans le doute, on
mieux perdre l'innocent, que ſau-
le coupable.
e prince regnant mene une vie
réglée: il ſe leve tous les jours
heures; & la premiere choſe qu'il
eſt de donner l'aumône à une
le de Talapoins, qui ne manquent
is de ſe montrer devant lui ſi-tôt
paroît. Ces moines mendians &
ſieux infeſtent le royaume, &
orent la ſubſiſtance des citoyens
s & laborieux.
nſuite arrive l'audience que donne
ajeſté, dans l'intérieur de ſon pa-
, à ſes concubines, à ſes eunu-
s, à ſes eſclaves, & à un magiſtrat
vient lui montrer tous les procès
ont été jugés; il les approuve ou
ondamne, ſelon ſon opinion.
orſque le magiſtrat eſt ſorti, l'au-
ice eſt ouverte à tout le monde
u'à l'heure du dîner. Le médecin

viſite toutes les viandes, & renvoie celles qu'il croit nuiſibles. Pendant le repas on lit les procès criminels ; & le prince ordonne du ſort des coupables. Après le dîné, il entre dans une ſalle où il ſe met ſur un lit de repos. Il eſt ſuivi d'un lecteur, qui lui lit ordinairement la vie de quelqu'un des rois ſes prédéceſſeurs ; & lorſqu'il s'endort, le lecteur baiſſe la voix, & peu après ſe retire. Le même lecteur rentre dans la ſalle ſur les quatre heures, & il recommence à lire ſi haut, qu'il faut néceſſairement que le roi s'éveille. Alors il donne audience à ſes grands officiers ; ſur les neuf heures le conſeil s'aſſemble ; & ſi tout cela va trop avant dans la nuit, le médecin vient avertir le prince qu'il eſt l'heure de ſe coucher. Ce médecin eſt reçu dans le conſeil ; mais il ne fait qu'écouter, & l'on n'y prend jamais ſon avis.

Les rois de Siam paroiſſent rarement en public ; & quand ils ſe montrent, c'eſt toujours dans un appareil qui inſpire la terreur. Ils ſe font précéder par des éléphans chargés d'hommes armés, & par une multitude in-

ombrable de gardes, de domeſtiques & d'eſclaves, munis de bâtons & de arbacanes, pour écarter le peuple. Le oi eſt aſſis dans une chaiſe d'or, porée par dix ou douze valets, & environnée de ſoldats, tandis que le peule proſterné n'oſe pas même l'enviager.

D'autres fois il eſt monté ſur un éléphant tout brillant d'or & de pierreies. L'animal marche gravement, fier le ſa charge, & ſemble connoître 'honneur qu'il reçoit; car il ne ſouffriroit pas qu'un autre prît la place du monarque. Si le roi a un fils, ce prince le ſuit, & après lui la reine & es autres femmes. Elles ſont auſſi ſur les éléphans, mais enfermées dans des eſpeces de guérites de bois doré, où il eſt impoſſible de les voir. La marche eſt fermée par une autre troupe de gardes; & tout le cortége eſt compoſé de quinze ou ſeize mille hommes.

Dans les promenades qui ſe font ſur la riviere, le prince entre dans une chaloupe dorée, ſous un dais de brocard, & ſe fait accompagner de ſes courtiſans, qui s'y trouvent quelquefois au nombre de mille ou douze cens,

chacun dans une barque tirée par vingt eſclaves. Pluſieurs bateaux remplis de muſiciens, viennent après, & ſont ſuivis de cinquante barques de parade. On auroit peine à ſe former une idée de cette magnificence : figurez-vous un grand fleuve, ſur lequel trente mille perſonnes ſe promenent en bateaux peints & dorés, ſans y comprendre une foule prodigieuſe de peuple qui y accourt de tous côtés, pour être témoin de ce ſpectacle.

J'en vis moi-même un d'une autre eſpece, tandis que j'étois à Louvo ; il pourra vous donner une idée de l'uſage des Siamois dans leurs cérémonies funéraires. Le roi venoit de perdre la princeſſe ſa fille ; comme il l'aimoit tendrement, il ordonna des obſeques magnifiques. Il vouloit que tous ſes ſujets ſe raſaſſent la barbe ; ce qui eſt regardé dans ce pays comme la plus grande marque de douleur ; mais ſur les remontrances de quelques ſeigneurs, cet ordre ne fut publié que pour le peuple, qui obéit ſur le champ, y ayant peine de mort contre tous ceux qui y manqueroient. Cinq tours furent élevées dans une des cours du palais ;

celle du milieu avoit plus de
eds de haut ; & les autres dimi-
t à meſure qu'elles s'éloignoient
-ci. Elles étoient peintes & do-
& avoient communication par
leries à baluſtres, auſſi ornées
s tours. Le corps de la princeſſe
été apporté devant la plus haute,
l'avoit mis ſur un autel tout
t d'or & de pierreries. Elle étoit
t avec une robe traînante, &
ſemée de diamans, dans un cer-
l'or épais d'un pouce. Elle avoit
ins jointes, & le viſage tourné
e ciel. La couronne qu'on lui
miſe ſur la tête étoit d'un prix
if, auſſi bien que ſon collier &
icelets. On avoit dreſſé des écha-
, où chacun ayant pris place, tous
ands du royaume, vêtus ſimple-
de toile blanche, qui eſt ici la
ur du deuil, s'avancerent vers le
, & lui firent une profonde ré-
ice. Ils l'accompagnerent de fleurs
parfums qu'ils répandirent au-
du corps & ſur l'autel, faiſant
ſur leurs viſages toutes les mar-
poſſibles d'une vraie douleur.
s eux les dames auſſi vêtues de

blanc & ſans nulle autre parure,
rent faire également leur révéren
répandre des parfums.

Cette premiere cérémonie
achevée, on mit le cercueil ſur un
magnifique, & on le porta à vin
de-là. Les grands du royaume
dames lui rendirent encore de p
honneurs ; & tous pleurerent ſi an
ment, qu'il ſembloit que la pert
particuliere pour chacun. On mê
cris avec les larmes ; & ces démo
tions lugubres durerent une d
heure. Le char fut traîné enſuit
les principaux officiers de la cour
vers le lieu où le bûcher avoit été
paré. Après eux venoit le fils ai
roi, frere de la princeſſe : il étoit
de blanc comme les ſeigneurs q
ſuivoient, & aſſis ſur un éléphan
avoit une houſſe en broderie, &
chaînes d'or au cou : à ſes côté
roiſſoient deux de ſes freres, m
comme lui, & tenant le bout
longue écharpe de ſoie blanche,
l'autre extrémité étoit attachée au
cueil. D'autres jeunes princes
choient à pied, vêtus de même
ayant chacun un rameau d'arbre

ls étoient ſi bien inſtruits à pleu-
ils n'avoient nulle peine à four-
larmes.
oitié chemin du lieu où l'on de-
ouver le bûcher, on avoit dreſſé
hafauds, où des mandarins du
ordre attendoient le convoi.
e le corps paſſa devant eux, les
terent des habits au peuple, les
de l'argent. Enfin le convoi étant
à l'endroit ou devoit finir la cé-
ie, les grands tirerent avec beau-
de reſpect le cercueil hors du
& le poſerent ſur le bûcher, au
s inſtrumens, auquel ſe mêloient
de toute la cour. Ce triſte con-
ant fini, le corps fut couvert de
e ſenteur & de parfums; & les
princes s'en retournerent au pa-
rec les ſeigneurs. Les dames de-
rent ſeules à garder le cercueil,
: fut brûlé que deux jours après.
'il y eut de plus rude pour elles,
ue pendant tout ce tems, elles
obligées de pleurer, ſans diſ-
uer ce triſte exercice, qui doit
nuit & jour. Dans la crainte que
ues-unes d'elles ne ſuccombaſſent
mmeil, ou ne ſe laſſaſſent d'un

métier ſi fatiguant, d'autres femmes poſtées d'eſpace en eſpace, tenoient en main des diſciplines, & leur en appliquoient de ſi rudes coups, qu'elles étoient forcées de recommencer, pour elles-mêmes, leurs cris & leurs lamentations.

Pendant ces deux jours, les Talapoins, placés ſur des échafauds dans la cour où l'on avoit d'abord mis le cercueil de la princeſſe, prierent ſans relâche pour le repos de ſon ame. Ils commencerent par pſalmodier d'une voix baſſe; le ſecond jour, ils éleverent un peu le ton; & enfin ils chanterent à pleine voix. Les chants contenoient des moralités ſur la mort, & une eſpece d'itinéraire qui indiquoit à la défunte la route du ciel. A côté de ces échafauds étoient pluſieurs tours faites avec des roſeaux, & remplies de feux d'artifice, dont la décoration reſſemble à celle de nos feux de joie, & qui durerent quinze jours, pendant leſquels le roi fit diſtribuer de grandes aumônes aux pauvres & aux Talapoins. Il y eut, outre cela, pluſieurs ſtatues d'or & d'argent, qui furent miſes dans les plus belles pagodes du pays, en l'honneur

de la défunte. Elles étoient faites des préſens qu'elle avoit reçus, durant la vie de ſon pere. Après que le corps eut été deux jours ſur le bûcher, toute la Cour s'y rendit; & le roi prenant un cierge allumé de la main du chef des Talapoins, y mit le feu. Le corps fut réduit en cendres dans le cercueil d'or, où l'on avoit laiſſé toutes les richeſſes qui lui ſervoient d'ornemens.

L'urne dans laquelle en recueillit les cendres de la princeſſe, fut miſe dans un ballon de la premiere grandeur, & dépoſée dans une pagode hors de la ville. Le bateau qui la tranſporta, étoit accompagné d'une infinité d'autres barques ſuperbement décorées, dans pluſieurs deſquelles il y avoit des repréſentations de divers genres, des lions, des tigres, des ſerpens & d'autres animaux. Un enfant habillé d'une riche étoffe, & couvert de pierreries, paroiſſoit ſur une eſtrade dorée: il avoit un ſabre à la main, & repréſentoit l'ange tutélaire de la princeſſe. Quand l'urne eut été portée dans le temple, on mit le feu aux repréſentations; ce qui s'exécuta au bruit de l'artillerie, des tambours, des baſſins; & de mille

inſtrumens confus. Ainſi finit cette lugubre cérémonie, qui ſe renouvelle toutes les fois que la mort enleve quelques princes de la famille royale.

Si c'eſt le roi lui-même, le peuple, apres le convoi funebre, paſſe dix jours dans la plus auſtere retraite : toutes les maiſons ſont fermées ; perſonne n'oſe paroître dans les rues ni dans les places ; un profond ſilence regne par-tout. Au bout de ce terme on ouvre les temples, on les orne des plus riches étoffes ; on y arbore quantité de drapeaux, & l'on dreſſe, dans les places publiques, des autels où l'on brûle des parfums. Des cavaliers habillés de blanc, ſe rendent dans les différens quartiers de la ville, font ouvrir toutes les portes au ſon de divers inſtrumens, & déclarent au peuple qu'il a un roi. Alors tout le monde court aux temples, & fait des vœux pour la proſpérité du nouveau monarque.

Les Siamois ſont fort ſomptueux dans la célébration de leurs funérailles : ils emploient quelquefois une année entiere à en faire les préparatifs. Pour empêcher la corruption, on lave le cadavre ; on le ſerre avec des bande-

ſettes ; on lui injecte par les yeux & par la bouche de l'eau ſalée, du vif-argent & d'autres drogues corroſives, pour deſſécher toutes les humeurs, & faire ſortir ce qu'il y a d'impur & de propre à corrompre le reſte. Tous les morts ne ſont pas portés hors des villes; police preſque générale dans tout l'orient, que nous approuvons en France, & que nous n'oſons adopter.

Les ſépultures des particuliers ſont environnées de tours quarrées, faites de bois de cyprès, revêtues de cartes & de gros papiers de différentes couleurs, qui font un effet aſſez agréable. D'autres ordonnent, avant de mourir, que leurs cendres ſoient dépoſées dans la pagode qu'ils ont fait bâtir, n'y ayant point de Siamois un peu riche, qui ne veuille éterniſer ſa mémoire par cette dépenſe. Les cendres des pauvres ſont jettées au vent. Ceux qui, par excès de charité, ſe ſont ruinés pour enrichir les monaſteres, ſont brûlés aux dépens les Talapoins. A l'égard des enfans des criminels, des noyés, des gens frappés de la foudre, des femmes qui meurent en couche, & de tous ceux qui périſſent, ou d'une mort violente, ou d'une ma-

ladie contagieuſe, ils ſont tous privés des honneurs du bûcher : leurs corps ſont enterrés dans les champs ; & les foſſes qu'on leur fait ſont ſi peu profondes, qu'ils ſont ſouvent la proie des bêtes féroces.

L'extrême cérémonial qui s'obſerve à Louvo, la gêne & l'eſpece de triſteſſe qu'y inſpire la préſence du maître, en rendent le ſéjour ennuyeux : auſſi n'y ſuis-je reſté que le tems néceſſaire pour y prendre une légere idée des uſages de cette cour. Revenu à Siam, je vais me diſpoſer à faire quelques courſes dans les provinces ; & à mon retour, je vous écrirai ce que le pays m'aura offert de plus remarquable. Mais je vous ferai part auparavant, de quelques détails ſur les coutumes Siamoiſes.

Je ſuis, &c.

A Siam, ce 27 ſeptembre 1743.

LETTRE XLIX.

SUITE DE SIAM.

JE viens, Madame, d'eſſuyer une maladie fréquente dans ce pays, & dont les Européens ſur-tout ont peine a ſe défendre en y arrivant. C'eſt une eſpece de dyſſenterie, qui a pourtant cet avantage, qu'elle délivre d'autres maux plus dangereux, tels que les éréſypeles, ſi communes à Siam, que de vingt hommes, dix-neuf en ſont atteints. Les maladies de débauche y ſont fort répandues, grace au commerce des Siamois avec les nations Européennes; mais la petite vérole y fait encore plus de ravage. On ne brûle point le corps de ceux qui en meurent; ou, ſi la piété engage à rendre ce dernier devoir aux parens, on les déterre dans la ſuite, pour achever de les conſumer par le feu. On laiſſe quelquefois paſſer trois ans, avant cette religieuſe cérémonie; & il arrive ſouvent que la contagion recommence, lorſqu'on déterre un cadavre infecté.

Dès les premiers jours de ma maladie, mon hôte fit appeller un médecin Chinois ; car ce ſont eux en qui on a ici le plus de confiance. Tout leur art ſe réduit à un petit nombre de remedes fort ſimples qu'ils appliquent par routine, ſans aucun égard pour les ſymptomes particuliers. Ces aveugles méthodes ne laiſſent pas de guérir beaucoup de malades, parce que l'extrême ſobriété des Siamois contribue plus que la ſcience des médecins, au rétabliſſement de leur ſanté. Si la force du mal l'emporte, & que le malade meurre, on ne manque pas d'en attribuer la cauſe aux maléfices. Une des pratiques des médecins Siamois, conſiſte à fouler aux pieds le corps du malade, en montant ſur lui, pour amollir & relâcher les parties. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que, dans la groſſeſſe même, on a recours à cette opération, pour obtenir un accouchement plus facile.

Pendant ma convaleſcence, qui ne fut pas longue, mon hôte venoit quelquefois me lire des vers de ſon pays. Ils conſiſtent, comme les nôtres, dans le nombre des ſyllabes & dans la rime;

s ils préſentent des penſées ſi ex-
ordinaires, que j'en trouvai très-peu
t le ſens pût s'ajuſter à nos idées.
entrevis néanmoins des peintures
les images ; celles, par exemple,
n jardin agréable, dans lequel un
nt offre une retraite à ſa maîtreſſe.
in, ſi quelque choſe peut donner
idée de ces compoſitions Siamoiſes,
la lecture des poëtes François qui
oient avant Ronſard. Outre les
nſons galantes, on en a auſſi d'hiſtori-
s & de morales, comme en France,
même des chanſons de table, ſur
uelles les Siamois font des airs,
avoir aucun principe de muſique.
ne ſavent pas même les noter, &
onnoiſſent le chant que par routine.
n'ont ni tremblement ni cadence ;
s ils chantent quelquefois, comme
s, ſans paroles ; & au lieu de *ta la*
ils diſent *noï, noï.* Ils n'ont point
ée de l'accompagnement ; & leurs
certs n'ont qu'une partie, qui eſt
même pour les inſtrumens & pour
voix. Ces inſtrumens ſont des vio-
à trois cordes, des hautbois fort
es, des tambours de pluſieurs eſ-
es, des baſſins de cuivre ſuſpendus,

& ſur leſquels on frappe avec une baguette, &c. Leur ſon, quoique bruyant & confus, n'eſt point ſans agrément, principalement lorſqu'on les entend de loin.

A ma premiere ſortie, mon hôte me fit faire une promenade à quelques lieues de la ville, dans un monaſtere de Talapoins, dont le ſupérieur eſt ſon parent. Nous traverſâmes les fauxbourgs, qui ſont vaſtes, comme je vous l'ai dit, & fort peuplés. Sur les bords de la riviere nous vîmes pluſieurs villages bâtis par des colonies de Japonois, de Péguans, de Malais & de Portugais nés de femmes Siamoiſes. Non loin de là les Hollandois ont une belle habitation, ſur un terrein à l'abri du débordement. Il y a auſſi dans ce canton des reſtes d'anciennes égliſes chrétiennes, fondées par les prêtres des *miſſions étrangeres*. Ces eccléſiaſtiques, venus de Paris, avoient donné ici une très-haute idée de l'évangile, par leur conduite déſintéreſſée, charitable, éloignée de toute ambition, de toute intrigue, & digne de la ſimplicité des premiers apôtres du chriſtianiſme.

Mais ce que les dehors de Siam offrent de plus remarquable, c'eſt une pyramide bâtie dans une plaine, par laquelle nous paſſâmes pour arriver dans notre monaſtere. Elle fut élevée après une victoire remportée dans ce même lieu contre un roi de Pégu, qui périt dans le combat avec toute ſon armée. Son élévation eſt de trois cens ſoixante pieds, en y comprenant l'aiguille qui la termine, & qui n'en a guere moins de quatre-vingt-dix. Tout ce que l'art a pu imaginer pour la ſolidité & la décoration de ce monument, a été employé à ſa conſtruction. C'eſt un trophée éternel, qu'un roi de Siam a eu intention d'ériger à la gloire de ſon peuple.

En entrant dans le monaſtere que nous allions viſiter, nous trouvâmes un de ces moines idolâtres qui faiſoit ſa priere devant une petite ſtatue poſée ſur une table. Il chantoit ſans faire la moindre pauſe, & remuoit ſon éventail avec tant d'action, que vous l'euſſiez pris pour un démoniaque. Sa priere finie, il alluma un cierge devant ſon idole, & ſe retira. Le couvent & le temple occupent un grand eſpace

quarré, environné d'une clôture de bambou. L'égliſe eſt au centre, les extrémités ſont bordées par des cellules ſemblables à celles de nos chartreux. J'ai vu ici des monaſteres où il y a juſqu'à trois rangs de ces petites maiſons iſolées. Celle du ſupérieur eſt diſtinguée par ſa grandeur & ſon élévation. Chaque cellule a une ou deux loges, pour recevoir les paſſans qui demandent une retraite pendant la nuit. Le terrein où eſt placé le temple, eſt fermé par quatre murs, qui laiſſent entre eux & les cellules un grand vuide, auquel on peut donner le nom de *cour*. Dans quelques couvens, ces murs ſont nuds: ici ce ſont des galeries couvertes, qui reſſemblent à nos cloîtres; & ſur un contre-mur à hauteur d'appui, qui regne autour de ces galeries, on voit une ſuite d'idoles très-bien dorées. Il y a dans chaque couvent une eſpece d'oratoire ou de ſalle commune, percée de petites lucarnes & remplie de bancs. Au milieu eſt un pupitre; & à certaines heures de jeunes écoliers & de jeunes novices s'aſſemblent dans ce lieu. Un moine, d'un âge avancé, lit d'une voix lente & diſtincte quelques paſſages d'un

e qui eſt ſur le pupitre; & lorſqu'il
nonce certains mots, les auditeurs,
reſpect, portent les mains à leur
nt. C'eſt dans cette ſalle que le peu-
préſente ſes aumônes, lorſque le
ple eſt fermé. Il y a une grande
e toujours chargée de riz, de poiſ-
s & de fruits, que les dévots s'em-
ſſent d'envoyer à ces prêtres: à côté
la ſtatue de *Sommona-Codom*, pa-
rche des Talapoins. Le clocher de
liſe eſt une tour de bois, qui contient
cloche ſans battant, ſur la quelle on
ppe, pour la ſonner, avec un mar-
u.

Comme nous étions partis d'aſſez
nd matin de Siam, nous arrivâmes
nt l'heure du dîner. Le ſupérieur
us fit ſervir un repas meilleur, ſans
ute, que celui qu'il eût fait ſeul, mais
niment moins bon que dans certai-
abbayes de nos moines d'Europe:
us n'eûmes que la deſſerte du pa-
rche Sommona-Codom. La reli-
n interdit aux Siamois, & ſur-tout
Talapoins, la plupart des viandes,
réduit leur nourriture à l'uſage du
, des fruits, des légumes & du poiſ-
ſec. Cette frugalité eſt d'autant plus

étonnante, que le pays abonde en gibier, en volaille & en alimens de toute eſpece. Les habitans préferent à la meilleure viande, les boyaux, les inteſtins, & ce qui nous paroît le plus dégoûtant dans les animaux. Ils mangent avec plaiſir du poiſſon pourri & des inſectes grillés. Ils ont de bonnes huitres, de groſſes anguilles, des écreviſſes de pluſieurs eſpeces: ils aiment mieux le poiſſon ſec; le plus corrompu a la préférence: on le vend tout rôti dans les marchés. Il eſt vrai que les autres viandes y ſont indigeſtes & peu ſuccu-lentes; les Européens même qui paſſent quelque tems dans le pays, en perdent inſenſiblement le goût. Vous jugez bien que le prix doit en être très-modique. Une vache ne vaut que dix ſols dans les provinces, & un écu dans la capitale. Un cochon ne ſe vend que ſept ſols, parce que les mahométans n'en mangent point; & les moutons dix francs, les cabris huit, parce qu'ils en font leur principale nourriture. Les poules y valent vingt ſols la douzaine; & la volaille y multiplie d'autant plus aiſément, que la chaleur du climat ſuffit preſque ſeule pour la faire éclorre. Un homme vit ici avec deux liards par

jour. Le beurre y eſt aſſez rare, parce que les Siamois ne ſont pas dans l'uſage de traire leurs vaches. Il ſe ſervent plus communément d'huile de coco ; elle eſt très douce, & beaucoup meilleure que notre huile de Provence, quand elle eſt nouvelle ; mais elle ſe corrompt en peu de jours. Leurs ſauces conſiſtent ordinairement en un mêlange d'eau, d'épices, d'ail, de ciboule, de baume, &c. Ils en ont une autre, compoſée d'écreviſſes pourries, qu'ils aiment beaucoup, & qu'ils mêlent dans la plupart de leurs alimens.

Il n'y a aucune recherche ni aucune délicateſſe dans leurs repas les plus ſomptueux ; tout s'y place pêle-mêle, ſans aucun ordre. Les convives ſont aſſis ſur des nattes, à quelque diſtance les uns des autres, & on les ſert ſéparément. Le mari eſt à une table, la femme à une autre, & les enfans ſont ſervis chacun en particulier. L'heure du manger eſt le matin au ſortir du lit ; à midi, on fait une légere collation, & le ſoir on ſoupe. L'eau eſt la boiſſon la plus ordinaire ; ils ont coutume de la parfumer. Ils boivent auſſi du thé dans leurs repas. On ne trouve

ici d'autre vin que celui que les étrangers y apportent. Les Eſpagnols ſont ceux qui en fourniſſent le plus. Mais les Siamois ont différentes eſpeces de liqueurs fortes, telles que l'arak, & celles qu'il font avec du ſuc de palmier, comme les autres Indiens. C'eſt avec l'arak que les Anglois compoſent leur punch, mélant une chopine de cette liqueur avec une pinte de jus de limon, de la muſcade, & du biſcuit de mer grillé & pulvériſé.

Le roi de Siam & les grands du royaume ſont ſervis dans de la vaiſſelle d'argent & de porcelaine. Les plats doivent être larges & profonds ſur la table du prince; on croit qu'il eſt de ſa dignité de ne point uſer de vaiſſelle plate. Notre prieur Talapoin nous fit manger dans de la très belle porcelaine; c'eſt un droit qu'ont les ſupérieurs des monaſteres, de ſe faire ſervir comme les grands ſeigneurs. Sans être dévot, le nôtre tenoit à toutes les petites pratiques de ſon ordre, étoit inſtruit de ſa regle & de ſes devoirs, eſtimoit ſon état, & deſiroit fort que les autres en fiſſent le même cas. C'étoit préciſément l'homme dont j'avois beſoin pour ré-

lre aux queſtions que je voulois
aire ſur différens points de ſon
tut. Vous jugez bien que j'avois
ours préſens nos moines d'Europe,
les conſtitutions me rappelloient
ceſſe des traits de reſſemblance
les Talapoins, qui, comme je l'ai
luſieurs fois, ſont les moines du
. Ils font croire au peuple que leur
ut vient du ciel; qu'un ange le
t à Sommona-Codom, en le choi-
it pour le fondateur & le patriarche
ordre. On diſtingue deux ſortes de
poins; les uns vivent dans les bois,
me nos hermites; les autres ha-
it les villes, les bourgs & les vil-
, comme nos religieux. Le nom-
des premiers eſt fort diminué, les
s inondent le pays: par tout on
rouve ſur ſon chemin, & l'on en
pte plus de cinquante mille dans
yaume, qui eſt à-peu-près grand
me la France.
es derniers ſe diviſent en quatre
es, qui forment une eſpece d'hié-
ie eccléſiaſtique. Le premier eſt ce-
es *Sancrats*, qui ſont comme nos ab-
éguliers. On nomme *Tchaovats* les
rs, *Picous* les ſimples religieux, &

Nen les novices. Ceux-ci ſont diſperſés dans chaque cellule, ſuivant le choix de leurs parens, & n'ont point d'autre fonction que de ſervir les profès, & d'arracher les herbes qui croiſſent dans l'enclos du couvent. Un Talapoin n'en peut avoir plus de trois avec lui. Quoique leur état ne ſoit pas cenſé religieux, ils ne laiſſent pas de porter l'habit de l'ordre. On les reçoit dès l'âge de cinq ou ſix ans; & il y en a pluſieurs qui vieilliſſent dans cette condition, ſans ſe ſoucier de ſe lier davantage; mais la regle les oblige à garder le célibat.

Ceux qui ne craignent pas de contracter des engagemens, ſe font recevoir *Pacos*, ou ſimples religieux. Les Sancrats ont ſeuls le droit de conférer cet ordre; il faut avoir vingt ans pour y être admis, & vingt-un pour être prieur. La réception dans ces différentes claſſes, ſe fait avec plus ou moins d'appareil, ſuivant qu'elles ſont plus ou moins diſtinguées. Un Siamois qui veut embraſſer cette profeſſion, s'adreſſe au ſupérieur de quelque couvent, qui aſſigne le jour de la cérémonie. Les parens & les amis accompagnent le poſtulant avec des muſiciens

les danſeurs. Il entre dans le tem-
, on lui raſe la tête, les ſourcils &
arbe : le ſupérieur lui préſente l'ha-
il doit s'en revêtir lui-même, &
er tomber le ſien par-deſſous. Pen-
qu'il eſt occupé de ce ſoin, le ſu-
eur récite quelques prieres; &
s d'autres formalités, le novice,
mpagné du même cortége, ſe rend
couvent qu'il a choiſi pour ſa de-
ire. Ses parens donnent un repas à
les religieux du monaſtere; &
uis ce jour il ne doit plus voir ni
ſes ni ſpectacles profanes. Après le
iciat, le Sancrat lui rappelle les de-
rs de ſon état, & les obligations de
egle; il accompagne cet avis d'une
rte priere, l'exhorte de veiller à
arde du temple & des idoles, de
r les lieux ſaints dans une grande
preté, de veiller à la conſervation
anciens réglemens, de ne point
ffrir d'innovation, en un mot, d'ob-
ver tous les préceptes de la loi & de
inſtitut.

La réception d'un prieur ſe fait avec
s d'éclat. Celui qui doit être promu,
trouver l'abbé, ſe proſterne à ſes
ds, lui témoigne un grand empreſ-

ſement d'être initié, & lui promet de l'argent. On prend jour pour la cérémonie; & après les prieres accoutumées, le prélat donne au poſtulant une pancarte où ſont écrits tous les commandemens de la loi. Le récipiendaire eſt porté en triomphe ſur les épaules de pluſieurs hommes; le peuple l'accompagne au bruit des inſtrumens de muſique, & lui donne mille bénédictions. Pour ſubvenir à ces frais, il fait, quelques jours avant ſon ordination, une quête par la ville & dans les campagnes; chacun ſe fait un plaiſir, un honneur, & même un devoir de religion de contribuer à cette bonne œuvre.

L'élection de ces ſupérieurs ſe fait, dans chaque couvent, à la pluralité des voix; & le choix tombe ordinairement ſur le plus vieux & le plus ſavant. Si la piété porte un particulier à faire bâtir un temple, il choiſit lui-même quelque vieux Talapoin pour y préſider; & le couvent ſe forme autour de la pagode, à meſure qu'il ſe préſente de nouveaux moines pour l'habiter: chaque cellule ſe bâtit à l'arrivée de celui qui doit l'occuper. Quant à la dignité de Sancrat, ou

bé, c'eſt le roi ſeul qui y nomme.
eſt annexée au gouvernement de
ins monaſteres fameux par leurs
eſſes & par l'étendue de leur juriſ-
on. Le général ou chef de tous les
poins du royaume, réſide à la
; c'eſt-à dire, qu'il eſt ſupérieur
ouvent & de la pagode du palais.
eſte, il n'a ſur les autres prélats,
confreres, qu'une eſpece de pri-
e, qui ne diminue point l'autorité
lue que chaque Sancrat a dans ſon
ict. Ce corps deviendroit redouta-
s'il n'avoit qu'une ſeule tête, & s'il
oit de concert & par les mêmes
mes. On aime mieux les maintenir
cette indépendance, qui, dans
nd eſt ſujette à moins d'inconvé-
s que celle de nos abbés réguliers;
es Talapoins n'étant liés par aucun
, peuvent rentrer dans le monde,
u'ils ſont dégoûtés du joug monaſ-
e, ou rebutés par la tyrannie & les
écutions de leurs ſupérieurs. Mais
nt obligés de garder le célibat, ſous
e du feu, tandis qu'ils demeurent
le cloître. On ne leur fait jamais
e ſur cet article, parce qu'ayant de
ds privileges, leur profeſſion de-

viendroit nuiſible à l'état, ſi les Siamois, naturellement pareſſeux & indolens, n'avoient un frein qui les empêchât de ſe faire moines. *Chaou-Naraie* voulant en diminuer le nombre, les ſoumit à des examens rigoureux ſur les dogmes théologiques, & ſur d'autres connoiſſances propres à leur état. Ceux qui ne donnoient pas des preuves ſuffiſantes de capacité, étoient réduits à la condition laïque, & l'on réforma ainſi pluſieurs milliers de religieux. Cet expédient réuſſiroit infailliblement en France, où l'on ſe plaint, encore plus qu'à Siam, de l'exceſſive multitude des cénobites.

Les Talapoins, ſous prétexte de ſoutenir l'honneur de leur miniſtere, ne ſaluent perſonne, & exigent de tout le monde un ſalut qui va juſqu'à l'adoration. Leur général a la permiſſion de s'aſſeoir devant le roi; prérogative d'autant plus diſtinguée, que le premier miniſtre, les princes même, ſe proſternent quand ils parlent au monarque. De quelque qualité que ſoit un ſéculier, un moine ne l'appelle jamais *monſeigneur*, titre que prennent tous les prélats du royaume. Un couvent eſt un aſyle

e inviolable, que les rois n'oſent
er. Injurier un Talapoin, le battre,
le plus léger larcin dans ſa cellule,
un blaſphême, c'eſt une profana-
, c'eſt un ſacrilege qu'on punit
le feu, comme parmi nous, quand
ole des vaſes ſacrés. Malgré tous
avantages, aucun prélat Siamois
de juriſdiction ſur le peuple, ni
ne ſur les religieux qui ne ſont
t de ſon monaſtere : tout ſe réduit
uverner certains couvens qui ne
ent être conduits que par des San-
; car il y a ici, comme en Eu-
, mais ſous des noms différens,
abbayes, des prieurés, de ſimples
elles.

e devoir des prêtres eſt d'expliquer
urs paroiſſiens les préceptes de la
& la doctrine contenue dans leurs
es. Ils prêchent deux fois par mois,
les tems ordinaires ; & tous les
s, depuis ſix heures du matin juſ-
midi, & depuis une heure après
jusqu'à cinq, tant que durent les
dations. Le prédicateur eſt aſſis,
ambes croiſées, dans un fauteuil
é, & pluſieurs Talapoins ſe ſuc-
nt dans cet office : ils deſcendent

rarement de chaire, ſans recevoir des préſens de leurs auditeurs. Si ces derniers ſont contens à un certain point, ils applaudiſſent à la doctrine qu'on leur prêche & à l'éloquence de l'orateur, en criant; *Fort bien, monſeigneur.* Le peuple eſt aſſis en face ſur ſes talons, les mains jointes, & eſt très-aſſidu au ſermon. Un moine qui monte ſouvent en chaire, ne manque guere de s'enrichir.

Si, d'un côté, les Talapoins ont de grands privileges, ils ſont tenus à des pratiques bien gênantes. Je ne parle pas ſeulement du vœu de chaſteté, dont les moines ſe diſpenſent plus facilement en Europe, où on ne brûle pas ceux qui le violent. Les Talapoins ſont aſſujettis à une infinité de devoirs: quoique très-minucieux, pour la plupart, ils n'en ſont pas moins gênans, par l'extrême attention qu'il faut avoir pour ne pas y contrevenir. Ces moines pechent griévement, s'ils font un trou dans la terre; & s'ils ne rebouchent pas ce trou, ils commettent un nouveau péché. C'en eſt encore un très-grand de tuer un animal, un inſecte; de faire périr un arbre; d'aller à la garde-robe

ſans avoir auparavant puiſé de l'eau pour ſe laver ; de balancer les bras en marchant ; de clignoter les yeux en parlant ; de faire du bruit avec la mâchoire en mangeant ; de piſſer dans le feu, ſur la terre ou dans l'eau ; de retrouſſer la queue de ſa robe, à moins que ce ne ſoit pour travailler ; de s'attriſter de la mort de ſes parens ; de marcher lourdement, de mettre la main à la marmite.

Voici des articles plus importans, & qui doivent donner une très-haute idée de la vertu & de l'auſtérité de ces religieux, s'ils les obſervent fidélement. Ils doivent fuir les champs, les danſes, les ſpectacles & les aſſemblées de plaiſir ; n'avoir ſur eux ni or ni argent, ne parler que de choſes qui regardent la religion, ne travailler que pour elle, n'avoir ſur ſoi aucune odeur, ne point chanter de chanſons mondaines, ne jouer d'aucun inſtrument, ne pas coucher dans un même lit avec leurs diſciples ; ne pas regarder de femmes, ni leur parler dans un lieu ſecret, ni s'aſſeoir ſur une même natte avec elles, ni les baiſer à la joue. C'eſt même un péché, de ſonger en dormant que l'on

voit une femme, & de s'éveiller dans l'agitation de ſon rêve. C'en eſt un de trop dormir, de ne pas ſe lever tout d'un coup, de ſe tourner auparavant d'un côté & de l'autre dans ſon lit. C'en eſt un ſur-tout de juger ſon prochain, de le regarder avec mépris, de le railler, de ſe glorifier, de prier pour être vu, de travailler pour de l'argent, d'avoir plus d'un habit, de ſe mêler des affaires d'état, d'intrigues de cour, de mettre des ornemens à ſa tête, de porter des ſouliers, de manger dans l'or ou dans l'argent, de s'aſſeoir ſur de riches tapis, de ſe nettoyer les dents devant le monde; & en voyant de jeunes filles aſſiſes, de touſſer ou de faire du bruit, pour leur faire tourner la tête. Enfin un moine peche quand il menace quelqu'un de la priſon, ou qu'il dit en colere, qu'il ſe plaindra au roi ou au miniſtre; quand en allant faire l'office chez un mort, il ne réfléchit pas ſur la néceſſité de mourir.

Tous les ans les Talapoins font une retraite de trois ſemaines, pendant laquelle ils redoublent leurs auſtérités. Ils ne mangent alors qu'une fois le jour;

& ce repas ſe fait à midi. Pour être plus recueillis, ils ſe retirent dans les bois, où ils fabriquent de petites huttes. Le peuple regarde comme un miracle, qu'ils ne ſoient pas dévorés par les bêtes féroces. Il eſt même perſuadé que les tigres, les éléphans, les rhinocéros, loin de les attaquer ou de leur nuire, leur lêchent les pieds & les mains lorſqu'ils les trouvent endormis. Dans les tems ordinaires, la vie de ces religieux eſt fort réglée, ils ſortent de leur lit avant le jour, & dès qu'il fait aſſez clair pour diſcerner les veines des mains; il leur eſt défendu de ſe lever plutôt, parce qu'ils pourroient tuer dans l'obſcurité quelque inſecte qui ſe trouveroit ſous leurs pieds, & manquer par-là à un des articles eſſentiels de leur regle, comme vous venez de le voir. Ainſi, quoique la cloche les éveille avant le jour, ils ne s'en levent pas plus matin; & ils ont encore ce trait de reſſemblance avec pluſieurs de nos religieux.

Leur premier exercice eſt d'aller paſſer deux heures au temple. Ils y font l'office, aſſis ſur des nattes, les jambes croiſées, chantant à deux chœurs d'un ton qui imite notre pſalmodie. Cet of-

fice eſt un abrégé de la vie de leur fondateur, mêlé de quelques actes d'adoration. Quand il eſt fini, ils s'occupent à balayer le temple, à orner les autels, & à d'autres exercices de cette nature. Ils ſe répandent enſuite, pendant l'eſpace d'une heure, dans la ville, pour y demander l'aumône. Ils ſe préſentent à toutes les portes, ſans dire un ſeul mot, recevant ce qu'on leur donne, & ſe retirant modeſtement lorſqu'on les refuſe; ce qui arrive rarement. Ils ne ſortent jamais du monaſtere, même pour la quête, ſans la permiſſion du ſupérieur; ils la lui demandent en ſe proſternant devant lui juſqu'à toucher la terre du front; & prenant avec leurs mains un de ſes pieds, ils le mettent humblement ſur leur tête. Au retour de la quête, ils ont la liberté de déjeûner; ils étudient enſuite, ou s'occupent ſuivant leurs goûts & leurs talens. A midi ils mangent un peu de riz, & paſſent une partie des après-dînées, ou à dormir, ou à inſtruire les jeunes novices qu'ils ont ſous leur direction. Vers la fin du jour ils retournent au temple, chantent comme le matin; & s'ils mangent le ſoir, ce n'eſt que du fruit. Enfin la

journée d'un Talapoin qui vit conformément à ſon état, ſe paſſe dans la méditation, dans la retraite, dans l'étude des livres ſacrés, dans la pratique de pluſieurs auſtérités, dans le repentir ſincere de ſes fautes, que chacun doit déclarer à ſon ſupérieur.

Dans ce tableau, Madame, vous reconnoiſſez l'eſprit, & vous croyez preſque lire l'hiſtoire de tous nos ordres monaſtiques; mais, pour achever la comparaiſon, j'ajouterai qu'ici, comme en Europe, quoique la journée paroiſſe remplie par cette variété d'exercices que la regle preſcrit, les moines ne laiſſent pas de trouver le tems de ſe promener dans la ville, où l'on ne traverſe point une rue, que l'on ne rencontre quelques Talapoins. Leurs vêtemens ſont compoſés de trois pieces; l'une leur enveloppe le bras gauche, & leur couvre la moitié du corps juſqu'aux reins; le bras droit reſte nud, ainſi que les pieds & la tête. L'autre piece deſcend depuis la ceinture juſqu'au gras de la jambe. La troiſieme eſt une bande d'étoffe aſſez large, qu'ils plient en pluſieurs doubles autour d'eux. Pour ſe garantir du ſoleil, ils

ont à la main une eſpece d'écran appellé *talapat*, d'où l'on prétend que leur eſt venu le nom de *Talapoin*.

Il y a auſſi des Talapouines à Siam, mais beaucoup moins que de religieuſes dans nos pays catholiques. Il eſt vrai qu'elles doivent être plus âgées que les nôtres quand elles prennent l'habit de l'ordre. Auſſi n'ont-elles point d'autres habitations que celles des Talapoins. Comme elles ont au moins cinquante ans lorſqu'elles prennent le parti de renoncer au monde, on regarde cet âge comme une caution ſuffiſante pour leur chaſteté. S'il arrive néanmoins qu'elles s'en écartent, ſoit par un reſte de penchant à la volupté, ſoit pour céder aux inſtances de quelque jeune Talapoin, on ne les brûle pas pour cela; on ſe contente de les renvoyer à leurs parens, qui leur font donner la baſtonnade. Tous les couvens n'ont pas des Talapouines; mais dans ceux qui en reçoivent, leurs cellules ne ſont ſéparées de celles des hommes, que par une légere clôture de bambou. Elles ſuivent la même regle que les moines, autant que la différence du ſexe peut le permettre. Leur

principal emploi eſt d'aſſiſter à l'office du matin & du ſoir, d'apprêter le repas des religieux, de viſiter les pauvres & les malades, & de prier pour les péchés du peuple & pour elles-mêmes.

Vous demandez quelle eſt la religion qui inſpire tant de piété, de charité, d'amour du prochain, d'oubli de ſoi-même. C'eſt un tiſſu de fables ridicules & abſurdes, mais conſacrées par l'ignorance & le préjugé. Ce peuple n'a aucune idée raiſonnable de la divinité: il en fait un être compoſé d'eſprit & de corps, auquel il n'attribue ni la toute-puiſſance, ni l'exiſtence éternelle, ni la ſageſſe infinie. Il lui ſuppoſe, à la vérité, les vertus morales dans un degré éminent; mais il ne les a acquiſes qu'après avoir été métamorphoſé pluſieurs fois en bête. Le dieu des Siamois eſt ſujet à la mort; un autre dieu lui ſuccede, & eſt lui-même remplacé par un ſucceſſeur qui entre dans tous ſes droits, & gouverne l'univers à ſa place. L'homme lui-même peut parvenir à la divinité; mais il faut pour cela, qu'il paſſe par des épreuves dont le détail préſente un autre tas d'abſurdités,

Outre la condition divine, qui eſt le ſuprême degré de la perfection, ils en admettent de moins élevées, qui ſont l'état de ſaint, l'état de bienheureux, &c. Ils diſtinguent, dans pluſieurs ſortes de paradis, divers états de béatitude. On vit dans les uns, comme ſur la terre; on s'y marie; on y fait la guerre; on y a des magiſtrats, &c. Dans les autres, les ames s'épurent juſqu'à ce qu'elles aient atteint ce degré de ſainteté, qui leur procure une innocence parfaite, & la ſouveraine félicité: elle conſiſte dans une tranquillité qui tient de l'anéantiſſement. En récompenſant la vertu, les Siamois ont ſuppoſé que le vice devoit être puni; & c'eſt ce qui leur a donné l'idée d'un enfer, qu'ils mettent au centre de la terre, comme ils placent le paradis dans le ciel; mais ils ne peuvent ſe perſuader qu'il ſoit éternel.

Comme je deſirois d'être plus particuliérement inſtruit, & que notre prieur Talapoin paſſe pour un des plus ſçavans de ſon ordre, je lui fis ſur les péchés des hommes, ſur l'origine du bien & du mal, ſur les commandemens de la loi, & ſur les fêtes preſcrites

par la religion, de nouvelles queſtions, auxquelles il répondit en ces termes.

« Il y a en enfer des juges ſéveres, » qui écrivent tous nos péchés ſur un » livre qu'ils ſont continuellement oc- » cupés à parcourir. Les perſonnes » dont ils liſent l'article, ne manquent » jamais d'éternuer dans le moment. » De-là eſt venue parmi nous la cou- » tume de faire des vœux pour ceux » qui éternuent. Tout ce qui nous ar- » rive de bien ou de mal, eſt l'effet des » bonnes ou des mauvaiſes actions com- » miſes dans cette vie, ou dans celles » qui l'ont précédée : ainſi les richeſſes, » les dignités, l'eſprit, la beauté & les » autres avantages naturels ſont la ré- » compenſe des vertus pratiquées dans » un autre état. Au contraire, la pau- » vreté, l'infamie & les autres diſ- » graces ſont la punition des crimes » commis. Voilà la ſource de cette pro- » digieuſe inégalité qui regne parmi les » hommes. Voilà l'origine du reſpect » infini que nous avons pour nos rois » & les perſonnes illuſtres ; nous les » regardons comme deſtinés à l'état de » ſainteté, qu'ils ont déjà commencé à » mériter par leurs bonnes œuvres.

» Voilà enfin la cauſe du mépris que » nous avons pour les hommes vils, » les eſclaves & les ſcélérats, que leurs » crimes rendent dignes de toutes ſor- » tes de malheurs. Tout péché doit » être expié par les ſouffrances & une » peine proportionnée au crime. Si » vous avez tué un homme, un homme » vous tuera dans cette vie ou dans » l'autre; ſi vous avez débauché ſa » femme, la vôtre ſera ſéduite égale- » ment. Comme on ſe trouve dans » l'autre monde, & que les gens de bien » y acquierent une force extraordi- » naire, avec quel plaiſir ils vengeront » ſur les méchans les injures qu'ils en » ont ſouffertes dans celui-ci !

» Nous diſtinguons deux ſortes de » loix dans notre religion; la loi du » cœur, que vous appellez la loi na- » turelle; & la loi écrite, que notre ſaint » inſtituteur Sommona-Codom eſt » venu enſeigner ſur la terre. La pre- » miere ſe réduit à faire tout ce qu'on » croit bon, & à éviter tout ce qu'on » regarde comme un mal. Mais comme » les hommes ont beſoin qu'on leur dé- » veloppe ce principe, voici en quoi » conſiſtent ces premiers commande-

» mens : ne point mentir, ne point vo-
» ler, ne point faire de faux ſermens,
» ne point avoir de commerce avec la
» femme d'autrui, ne tuer ni les hom-
» mes ni les animaux, ne point ſe met-
» tre en colere ni s'enivrer. La loi écrite
» eſt celle que nous obſervons dans nos
» monaſteres, ou que nous devons ob-
» ſerver. Elle renferme ce qu'il y a de
» plus rigoureux dans les religions les
» plus auſteres ; le pardon des injures,
» l'abandon de ſoi-même, l'oubli du
» lendemain, le jeûne perpétuel, &
» une continuelle mortification. Un
» Siamois, qui vit dans l'exacte obſer-
» vance de tous nos préceptes, atteint
» le comble de la perfection. Mais
» combien de gens s'en diſpenſent!
» Vous trouverez des hommes per-
» vers, qui regardent notre ſaint pa-
» triarche comme un impoſteur qui a
» introduit un culte de ſon invention,
» dans lequel cependant ils ne peuvent
» s'empêcher de reconnoître d'excel-
» lentes loix. Ils admettent une divi-
» nité qui n'a créé le monde que pour
» ſon amuſement, qui n'exige des hom-
» mes aucun culte déterminé, qui re-
» garde du même œil toutes les reli-

» gions, parce qu'elles tendent toutes
» au même but, qui eſt de l'honorer,
» & qui prend même plaiſir aux hom-
» mages variés des créatures, qui le
» louent chacune à leur maniere. Cette
» ſecte impie, dont Siam n'eſt que trop
» malheureuſement infectée, ſe montre
» principalement contraire à notre ſaint
» inſtitut, rit de toutes nos pratiques
» religieuſes, traite nos dogmes d'ab-
» ſurdités & de ſuperſtitions, & fait de
» nos cérémonies un ſujet de dériſion
» & de mépris.

» Si le gouvernement tolere ces blaſ-
» phêmes, il eſt bien éloigné de les
» approuver; c'eſt ce qu'on peut voir
» par la police qu'il fait obſerver à nos
» principales fêtes. Les tribunaux & les
» marchés ſont fermés pendant trois
» jours; on s'abſtient même de con-
» duire les troupeaux dans les pâtu-
» rages; & tout le tems que dure cette
» ſolemnité, qui eſt de quinze jours, il
» y a dans les temples une affluence
» de peuple extraordinaire, qui vient
» à nos ſermons. Nos pagodes ſont
» ornées de tout ce qu'il y a de plus pré-
» cieux dans les palais des grands; on
» brûle une quantité prodigieuſe de

» cierges devant les idoles ; les autels » ſont parés de fleurs ; & l'on fait dans » les villes des proceſſions nombreuſes, » où l'on porte avec pompe les effigies » de Sommona-Codom & de nos autres » dieux. Cette fête ſe célebre au com- » mencement de l'année ; nous en » avons une autre qui dure un mois, & » qui commence auſſi-tôt que les eaux » débordées du Ménan ſe ſont retirées. » Pendant toute cette lune, nous allu- » mons la nuit des fanaux devant les » temples ; le peuple fait des illumina- » tions pareilles devant les maiſons ; la » riviere eſt couverte de lanternes flot- » tantes, peintes de diverſes couleurs ; » & l'eau, réfléchiſſant leurs lumieres, » forme le plus beau coup-d'œil que » vous puiſſiez vous figurer ».

Tandis que notre dévot Talapoin nous expoſoit ainſi les différens points de ſa religion, le ſoleil avançoit ſon cours, & nous invitoit à prendre congé de notre hôte. Nous étions venus à pied ; nous nous en retournâmes ſur des bufles, que nos gens nous avoient amenés. On ne fait ici preſque aucun uſage de chevaux ; ils y ſont très-rares, & l'eſpece en eſt mauvaiſe. Les

éléphans ſont la monture ordinaire du roi & des mandarins ; les particuliers vont ſur des bufles ou ſur des bœufs. ils ont auſſi deux ſortes de chaiſes à porteurs, qui n'ont aucune reſſemblance avec les nôtres. Les unes conſiſtent dans une eſpece de brancard, qui ſoutient un ſiege à doſſier ou ſans doſſier, avec des bras comme nos fauteuils, ou ſans bras, porté par quatre, ſix ou huit hommes; car la dignité plus ou moins grande de la perſonne, décide du nombre des porteurs. Ces ſieges ſont quelquefois entourés d'une petite baluſtrade qui embraſſe les côtés & le fond, & laiſſe le devant libre & ouvert. Il y en a qui ſont couverts d'une impériale ; mais elle n'eſt point ici une marque de diſtinction. Enfin, ces chaiſes ſont plus ou moins décorées, ſuivant la qualité des perſonnes, & non ſelon leurs richeſſes ou leur inſolence, comme dans d'autres pays.

L'autre eſpece de voiture, qu'on nomme *palanquin* à Siam, reſſemble plutôt à un hamak, ou à ce qu'on appelle à Goa des *filets*. C'eſt, comme je l'ai dit, une ſorte de lit ſuſpendu à une longue perche, que des hommes por-

ſur leurs épaules. On ne le permet
ux malades, aux vieillards, ou aux
ngers. L'uſage des paraſols n'eſt pas
plus accordé à tout le monde. On le
fre aux Européens ; mais il admet
diſtinctions parmi les Siamois ; tant
euple paroît être en garde contre
pertinence qu'introduit la confu-
des états. Il y a donc non-ſeule-
t des perſonnes auxquelles on in-
it l'uſage des paraſols, mais, dans
rme même de ces paraſols, il y a
différences à obſerver. Ceux qui ne
compoſés que d'une ſeule toile,
pentes & ſans ornemens, ſont les
ns honorables. Ceux qui ont deux
rois pentes plus baſſes l'une que
re, ne s'accordent qu'aux grands
iers & aux ſancrats, ou ſupérieurs
abbayes. Le roi ſeul a droit de faire
er devant lui un paraſol à pluſieurs
es.

es voitures de terre ne ſont pas
lus communes à Siam, parce que
oyages les plus fréquens ſe font
au, dans des eſpeces de barques,
n nomme *ballons*. Le corps du bâ-
nt n'eſt que d'un ſeul tronc d'arbre
n creuſe avec le fer, & auquel on

ajoute un bordage de chaque côté, avec une poupe & une proue très-haute, qui repréſentent ordinairement un dragon, ou quelqu'autre animal monſtrueux, dont la tête & la queue ſont recourbées. Deux hommes aſſis, les jambes croiſées, l'un à côté de l'autre, ſur une planche qui traverſe le bateau, en occupent toute la largeur. L'un rame à droite & l'autre à gauche, & ont le viſage tourné vers la proue, au lieu que nos rameurs lui tournent le dos. Un ballon contient quelquefois cent rameurs dans le même ordre. Ils ont des chants ou des cris meſurés, & plongent la rame & la relevent en cadence, avec un mouvement de bras & d'épaules très-vigoureux, mais facile & de bonne grace. Les ballons ordinaires ont au milieu une loge de bois, qui peut contenir toute une famille; & quantité de Siamois n'ont point d'autres habitations que ces maiſons flottantes. Les bateaux des perſonnes qualifiées n'ont qu'un ſiege, qui occupe preſque toute leur largeur, & ne contient qu'une ſeule place. Un mandarin de la ſeconde claſſe n'a qu'un ſimple paraſol pour ſe mettre à couvert. S'il eſt d'un rang plus

conſidérable, ſon ſiege plus élevé eſt ſurmonté d'une impériale, ou eſpece de berceau de canne, ouvert par les côtés, & orné de peintures & de dorure. Je le répete; dans un pays où l'on diſtingue les états par les habits ou par les voitures, il doit y avoir moins d'impertinens que dans le nôtre. S'il arrive que le ballon du roi paſſe ſur la riviere, tous les autres bateaux s'arrêtent; les perſonnes les plus qualifiées deſcendent de leur eſtrade, ſe proſternent; & tout l'équipage en fait de même, juſqu'à ce que le monarque ait diſparu: comme ſi c'étoit une marque de grandeur, de tenir des milliers d'hommes dans une poſture indécente & contrainte. En France on ſe tient debout; cette attitude nous diſtingue des animaux, & c'eſt être véritablement grand, véritablement roi, que de commander à des hommes.

Os homini ſublime dedit, cœlumque tueri.

A un autre que vous, Madame, j'expliquerois ce vers latin; mais cette langue vous eſt connue.

Je ſuis, &c.

A Siam, ce 11 octobre 1743.

LETTRE L.

SUITE DE SIAM.

LES connoiſſances que m'avoit procurées le pere Sylveïra, m'engageoient tous les jours dans de nouvelles viſites, où mon hôte vouloit bien m'accompagner. Les premieres queſtions qu'on nous faiſoit étoient celles-ci. *Etes-vous bien? mangez-vous bien? dormez-vous bien?* C'eſt le compliment ordinaire, comme on demande en France des nouvelles de la ſanté. Le maître du logis faiſoit enſuite apporter du bétel, du thé, des confitures, &c. On m'avoit prévenu que c'étoit une incivilité de rien refuſer : je recevois donc ce qu'on m'offroit, & je goûtois de tout. Comme j'étois étranger, on me préſentoit un ſiege ; car la maniere de s'aſſeoir eſt de croiſer les jambes ; & les Siamois ſont ſi accoutumés à cette poſture, que lors même qu'on leur donne des chaiſes, ils ne ſe placent point autrement. Quand ils ſont pluſieurs en cercle, ils ne ſe tiennent ja-

mais debout. Chacun s'aſſied ſur les talons, ou s'accroupit ſur les coudes, par reſpect les uns pour les autres. Le lieu le plus élevé eſt le plus honorable; & dans un terrein uni, la droite eſt la place de diſtinction. Ces peuples ſont ſi formaliſtes, qu'il n'y a aucun particulier qui laiſſe aſſeoir ſon égal au-deſſus de lui, à plus forte raiſon ſon inférieur. Quand ils vont dans les rues, ils marchent à la file, & jamais à côté les uns des autres, pour ne point donner la droite à quelqu'un qui n'eſt pas d'un rang à le mériter. C'eſt manquer de reſpect aux perſonnes qui ſont en bateau, que de traverſer un pont dans le tems qu'elles paſſent deſſous. Auſſi aiment-elles mieux faire arrêter le bateau, que de s'expoſer à la honte de paſſer ſous les pieds des autres. Ils trouvent fort extraordinaire que nos valets habitent le lieu le plus élevé de la maiſon; ils ne ſouffriroient pas que leur égal fût logé dans une chambre plus haute que la leur. Si un ſubalterne manque au cérémonial qu'il doit obſerver avec ſon ſupérieur, celui-ci eſt en droit de lui faire donner la baſtonnade. C'eſt une inſulte, que de

toucher quelqu'un au viſage, lui manier les cheveux, lui paſſer la main ſur la tête, ne lui tendre qu'une main en l'abordant; car la politeſſe veut qu'on les mette toutes deux ſous la ſienne. Tout ce qu'on préſente & tout ce qu'on reçoit, doit auſſi ſe tenir à deux mains. Ce n'eſt point une incivilité à Siam de roter en compagnie, de ſe moucher avec les doigts, d'eſſuyer avec le pouce la ſueur de ſon front, ni même de cracher dans un crachoir, que chacun porte toujours avec ſoi, pour ne pas gâter les tapis. Les paroles dont on ſe ſert, quand on ſe rencontre, ſont: *Je ſalue monſeigneur.* Si c'eſt un homme d'un rang inférieur, il s'incline profondément, après avoir levé ſes deux mains à la hauteur du front; s'il fait une viſite, il ſe proſterne, & attend à genoux, ou aſſis ſur ſes talons, que le maître de la maiſon lui parle; s'il va chez ſon égal, il ſe contente d'une ſimple inclination, à laquelle l'autre répond par une inclination pareille, & lui dit: *Il eſt venu le ſeigneur; il eſt venu.* On ne fait aucune viſite de conſéquence ſans s'être baigné auparavant; & pour montrer qu'on ſort

du bain, on trace ſur ſa poitrine une marque blanche avec de la craie.

J'ai dit que les maiſons des Siamois étoient fort ſimples; il en eſt de même de leurs meubles : ils ſe réduiſent à quelques nattes d'oſier ou de paille, qui leur ſervent de ſieges, de ſophas & de lits. On voit chez quelques mandarins des cabinets de la Chine, des porcelaines, des tapis de Perſe & des couſſins. Les plus riches ont des tours de lits de mouſſeline; d'autres couchent ſur de petits matelas de coton; mais, en général, les Siamois dorment ſur des nattes, & n'ont point d'autre couverture que leurs pagnes, qu'ils étendent ſur eux, ou dont ils reſtent vêtus. Enfin, dans les mœurs de ce peuple, tout reſpire la pauvreté; mais quoique réduits au néceſſaire abſolu, leurs maiſons ne laiſſent pas d'être fort propres. Leur batterie de cuiſine eſt de cuivre jaune très-luiſant. Ils ſe baignent trois fois le jour, ſe parfument le corps & les cheveux, mais ſans poudre, mettent ſur leurs levres une pommade de ſenteur, s'arrachent la barbe à meſure qu'elle

croît, & peignent leurs ongles, q
ne ſe coupent jamais.

Quoique ſous la zone torride,
Indiens ſont moins noirs qu'olivât
ils ont le nez court & applatti, les j
creuſes, la bouche grande, & le vi
aſſez généralement défiguré par la
tite vérole. Les hommes & les fem
du peuple ſont preſque vêtus de mê
Ils ont les pieds & les jambes nud
rarement la tête couverte. Le v
ment des hommes eſt compoſé de
pieces de toile ou d'étoffe légere,
l'une les enveloppe juſqu'à la ceint
l'autre, de la ceinture juſqu'à
jambe : l'habillement des femmes e
peu plus long : elles ſe couvrent le
d'une écharpe ; leurs cheveux pl
en rond, s'attachent derriere la
avec une aiguille d'or, d'argent o
cuivre. Elles chargent leurs oreil
leurs narines, leurs bras, leurs ma
leurs doigts, de toutes ſortes d'o
mens. Elles ſont, en général, t
laides ; mais leur taille, ſans être a
tageuſe, eſt bien priſe & dégagé

Les habits des mandarins &
grands ne different dans leurs maiſ

s vêtemens du bas peuple, que par
fineſſe de la toile ou de l'étoffe. Mais
public ils ſont couverts d'une piece
ſoie rayée, ou de mouſſeline peinte
Maſulipatan. Quoique cet habille-
ent ait ſix à ſept aunes de long, ils
ivent ſi bien s'en envelopper, qu'il
deſcend qu'un peu au-deſſous du
nou. Les plus conſidérables ont un
leçon qui leur ſerre le haut de la jam-
; ils portent auſſi une veſte dont les
nches & le corps ſont fort larges,
qui leur tombe juſqu'au bas du cale-
n. Quelques-uns ont des ſouliers com-
les Indiens; il y en a même qui ſe
rent d'un chapeau fait en pyramide,
orné d'un cordon d'or. Quand les
ndarins ne l'ont pas ſur la tête, ils
font porter derriere eux au bout
ne canne. Le bonnet qu'ils mettent
paroiſſant devant le roi les jours de
émonie, a la même forme, & eſt
t d'une bétille empeſée & fort pliſ-
. Le prince donne à quelques-uns
couronnes dor dont ils environ-
t ce bonnet; elles reſſemblent à-
-près à celles de nos ducs, comtes
marquis; & c'eſt une très-grande
tinction parmi eux.

Il n'y a point à Siam de nobleſſe originaire ; elle ne conſiſte que dans la poſſeſſion actuelle des charges. C'eſt le monarque qui en diſpoſe ; & ceux qui reçoivent le plus de faveur, ſont réputés les plus nobles ; dès qu'un homme perd ſa place, il n'a plus rien qui le diſtingue du peuple. Il eſt vrai que tous les offices ſont héréditaires ; mais la moindre faute, ou le caprice du ſouverain, peut ôter les plus grandes charges aux familles. Les officiers ne reçoivent aucune ſorte de gages ni d'appointemens. Le roi les loge, leur donne quelques meubles, des armes, un bateau, des éléphans, quelques terres labourables, & un certain nombre d'hommes qui ſont obligés de les ſervir pendant ſix mois de l'année, & qui ſe ſuccedent les uns aux autres. Les emplois ne ſont importans à Siam, que par le nombre des ſujets qui en dépendent. Ceux que le maître diſpenſe de leur ſervice, lui paient tous les ans une certaine ſomme. Mais le principal revenu de ces charges vient des concuſſions qui paroiſſent autoriſées dans toutes les parties du royaume par le ſilence du prince.

Oyas tiennent le premier rang
les perſonnes titrées : ce ſont
e les ducs en France ; & cette
é eſt annexée aux principales
s de la cour & aux grands gou-
mens. Les *Oc-pras* ſont comme
arquis, les *Oc-munes* comme nos
s gentilshommes. Ces différens
ne ſe donnent qu'aux places ; en
nt ſa charge, on eſt deſtitué de
itre. Les femmes des ſeigneurs
iés partagent les mêmes privilé-
les mêmes honneurs que leurs
Le prince n'éleve perſonne aux
és, ſans lui faire quitter le nom
famille ; & il lui en confere un
n choix. Parmi ces divers offi-
les uns ſont employés dans les
nces, les autres à la cour ; &
es occupent dans la capitale les
s de judicature, de finance &
ierre. Chaque province a ſon
rneur ou commandant ; & cha-
l'eux a pluſieurs villes ſous ſa
iction. Quelques-uns de ces gou-
urs ſe ſont rendus indépendans ;
n a même à qui on donne le titre
. D'autres ſont moins puiſſants ;
ils s'attribuent des droits qui

approchent preſque de la ſouveraineté. On leur ſubſtitue, autant qu'on peut, des gouverneurs par commiſſion pour trois ans. Ils jouiſſent des mêmes honneurs avec la même autorité dans l'adminiſtration ; mais ils ſont plus reſſerrés pour les émolumens. Ils préſident à toutes les cours de judicature, qui reſſortiſſent toutes à un tribunal ſouverain, établi dans la capitale. Chaque cour eſt compoſée de pluſieurs officiers ; mais le droit de juger n'appartient qu'au gouverneur, qui doit néanmoins les conſulter. Les uns veillent à la police, commandent les troupes, lèvent les impoſitions, ordonnent les corvées. Les autres ont la direction des magaſins royaux, jugent les différends des étrangers, pourvoient à la ſubſiſtance des éléphans qui ſont dans les provinces, mais toujours ſous les ordres du gouverneur.

Les officiers de la cour ſe rendent au palais tous les matins à huit heures, ſoit pour aſſiſter au conſeil d'état, ſoit pour juger les affaires particulieres, ſoit pour veiller à la ſûreté du monarque. On y reſte juſqu'à midi ; on y revient à ſept heures, & l'on n'en ſort qu'à

minuit. Si quelqu'un manque à ſon devoir, ou s'en acquitte mal, on lui donne la baſtonnade en préſence du roi. Les grands de l'état, les miniſtres même n'en ſont pas exempts; & chez ce peuple eſclave, cette correction ignominieuſe ne déshonore point.

Les officiers du dehors menent une vie plus libre; pluſieurs occupent des emplois de judicature dans le conſeil ſouverain de la nation, dont relevent toutes les autres juriſdictions du royaume. Ceux qui le compoſent, ont tous le rang de miniſtre, & ſont chargés de divers départemens, comme je l'ai dit des autres officiers employés dans les cours particulieres des provinces, mais avec une autorité plus étendue, & des diſtinctions plus honorables. Le préſident de ce tribunal eſt le chef de la juſtice : toutes les affaires civiles & criminelles lui paſſent par les mains; il en juge définitivement, après avoir pris l'avis des autres membres du conſeil, qu'il n'eſt cependant pas obligé de ſuivre. On peut appeller au roi de ſes jugemens.

Le miniſtre qui a le département du commerce étranger, eſt à Siam ce

qu'eſt parmi nous le contrôleur général des finances. Il ſe nomme dans la langue du pays *Pra-clam*, qui ſignifie *maître de magaſin*, dont les François & les Portugais ont fait le nom de *Barcalon*. Tous les négocians étrangers, Européens ou Aſiatiques, traitent directement avec cet officier; & il eſt en même tems le protecteur né des différentes nations établies à Siam. Vous avez vu que le Grec Phaulkon occupoit cette charge ſous le regne de Chaou-Naraie.

Les Siamois ont un code de loix pour la déciſion des procès civils & criminels; mais comme ces loix s'interpretent différemment, & que l'on s'accorde difficilement, ainſi qu'ailleurs, ſur leur véritable ſignification, elles ſont rarement ſuivies, ainſi qu'ailleurs. C'eſt preſque toujours le préſident ſeul, qui décide bien ou mal, ſelon qu'il eſt ou plus éclairé, ou plus équitable. Les parties peuvent plaider leur cauſe, ou ſe ſervir d'avocats & de procureurs. Dans ce dernier cas, les chicanes multipliées font durer les procès auſſi long-tems qu'en France, & ruinent les cliens. Les affaires ſe ter-

minent plus promptement, quand ce ſont les particuliers qui plaident eux-mêmes; ils parlent devant le greffier qui écrit tout ce qu'il entend, & reçoit tous les titres; mais il faut que ce ſoit en préſence du tribunal, qui en compte les lignes & les ratures. On fait enſuite l'examen des pieces; les plaideurs ſont à la porte; & chacun entre quand il eſt appellé. Lorſque le procès eſt jugé, ſi la matiere eſt importante, le rapport en eſt fait au roi; & ce prince, aſſis ſur ſon trône en préſence de tous les mandarins proſternés, confirme ou change le jugement ſelon ſon bon plaiſir ou ſes lumieres. Dans les affaires criminelles, on procede juridiquement & preſque de la même maniere qu'en France. On informe, on empriſonne, on interroge, on confronte les témoins; & faute de preuves entieres, on applique à la queſtion ſur de fortes conjectures. Le greffier tient regiſtre de tout; & les juges prononcent ſur la confeſſion du criminel, ou ſur la dépoſition des témoins, & font exécuter la ſentence, s'il n'eſt pas queſtion d'un arrêt de mort; car c'eſt au roi ſeul que ce droit eſt réſervé, à moins

que, par une attribution particuliere, il ne le délegue à certains magiſtrats. Quelquefois il les envoie dans les provinces, en qualité d'inſpecteurs extraordinaires, pour écouter les plaintes du peuple, & réprimer les vexations des gouverneurs. Ces commiſſaires ont non-ſeulement le pouvoir de dégrader les magiſtrats, de les empriſonner, mais encore de les juger à mort.

Dans les cauſes où l'on manque de preuves, outre la queſtion, on a encore recours à quelques moyens extraordinaires, pour la conviction ou pour la juſtification des criminels; ce qui ſe fait du conſentement de l'accuſateur & de l'accuſé. On les fait marcher ſur des charbons ardens, tandis que deux hommes à leur côté, s'appuient avec force ſur leurs épaules, pour les empêcher d'aller trop vîte : ou bien on leur plonge la main dans un chaudron d'huile bouillante, ou dans du plomb fondu. L'épreuve de l'eau ſe fait comme aux iſles Marianes; celui qui y reſte plus long-tems, eſt cenſé innocent. Il y en a une autre qui conſiſte à avaler certaines

pillules préparées par les Talapoins : c'eſt un vomitif violent ; celui qui les garde le plus dans ſon eſtomac, ſort victorieux de la diſpute. Cette ſcene ſe paſſe en préſence des prêtres, qui prononcent mille imprécations contre le parjure. Enfin les Siamois ont recours à tous les moyens féroces dont uſoient nos ancêtres dans ces tems de barbarie, où celui des deux accuſés qui avoit le plus d'habileté, ou le plus d'artifice, c'eſt-à-dire, le plus mal-honnête homme, étoit regardé comme le moins coupable. On ajoutoit même chez nous l'épreuve du duel, autre trait de barbarie Françoiſe, qui n'eſt point encore pratiqué chez les Siamois. Mais les ſupplices qu'ils décernent contre les criminels, ſont d'une cruauté inouïe. Ils les brûlent à petit feu, les plongent peu-à-peu dans l'huile bouillante, les attachent auprès d'un tigre affamé, de maniere qu'il ne puiſſe les déchirer que lentement ; leur font avaler des métaux fondus, & les nourriſſent de leur propre chair.

Pour achever de donner une idée terrible de la juſtice criminelle des Sia-

mois, je n'en citerai que ce ſeul trait: un mandarin, membre du conſeil royal, pour avoir veillé avec trop de négligence ſur la conduite d'un malfaiteur ſoumis à ſon département, fut mis dans une foſſe étroite, debout, ſans pouvoir ſe tourner, enſeveli juſqu'aux épaules, ſuſpendu par le cou, & expoſé aux inſultes de tous les paſſans qui lui donnoient des ſoufflets. Il reſta trois jours dans cet état, ayant à ſon cou la tête du criminel ſur lequel il avoit mal veillé, & dont on venoit de faire l'exécution. Ce qui vous étonnera le plus, c'eſt que la honte de ce ſupplice ne déshonore point, & n'expoſe à aucun reproche. Le mandarin rentra dans l'exercice de ſa charge, & fit ſes fonctions comme auparavant. Un meurtrier ici eſt décollé; & s'il a un complice, on pend au cou de celui-ci la tête du coupable. Elle y demeure expoſée au ſoleil pendant trois jours; & la puanteur qu'elle exhale, eſt elle-même un ſupplice affreux. La peine du talion eſt encore fort en uſage. Il y a une exécution particuliere pour les perſonnes de qualité. On conduit le coupable ſur un

échafaud dreſſé devant un temple. Il eſt étendu ſur un drap rouge, & on lui enfonce la poitrine avec une bûche de bois de ſandal. Les parens répondent au prince des fautes de leurs enfans; & la loi les oblige de les livrer lorſqu'ils ſont coupables. Un fils qui a pris la fuite après avoir mérité d'être puni, ne manque jamais de revenir & de ſe préſenter aux magiſtrats, ſi la colere ou la juſtice du roi ſe tourne contre ſon pere, ſa mere ou quelques-uns de ſes parens.

Outre les officiers & autres perſonnes employées au ſervice du prince & de l'état, il y a parmi les Siamois deux autres claſſes d'habitans. Les uns ſont eſclaves, les autres libres, ſi l'on peut appeller ainſi des hommes qui, pendant ſix mois de l'année, doivent au roi, ſans aucune ſorte de ſalaire, un ſervice qui differe peu de l'eſclavage. Les uns cultivent ſes jardins, travaillent dans ſes atteliers, compoſent ſa garde; les autres ſont employés aux travaux publics; & s'ils vont à la guerre, c'eſt à eux à pourvoir à leur ſubſiſtance. D'autres enfin ſervent les magiſtrats & les miniſtres, auxquels,

comme je l'ai dit, le roi donne un certain nombre de gens de corvée. Cette ſervitude fatigue tellement le peuple, que pluſieurs ſe cachent dans les bois, ou abandonnent le pays. D'autres préferent l'eſclavage à une liberté de cette nature, ſe vendent à des maîtres dont l'empire eſt moins rude que le ſervice du roi ou de ſes officiers. D'autres achetent leur liberté, en payant tous les ans une certaine ſomme au tréſor royal. Je crois vous avoir dit que les moines en ſont exempts; les femmes jouiſſent du même privilege. Ce n'eſt qu'à ſeize ans que l'on commence à être inſcrit ſur le regiſtre public, c'eſt-à-dire, à l'âge où l'on eſt aſſujetti en France à tirer la milice. A l'égard des eſclaves, leur ſort eſt à-peu-près le même qu'ailleurs; les uns le ſont de naiſſance, les autres par dettes; les uns par dégradation, les autres pour avoir été pris à la guerre. Leurs maîtres ont ſur eux tout pouvoir, à l'exception du droit de mort.

Tous les ſujets libres du roi de Siam ſont obligés d'aller à la guerre lorſque le prince le requiert, & de ſervir à leurs propres frais. Son infanterie eſt

mal armée, ſa cavalerie mal montée ; & ſes plus grandes forces conſiſtent dans la multitude de ſes éléphans. Il a de la groſſe artillerie, qui lui eſt aſſez inutile ; car ſes troupes n'ont pas l'adreſſe de s'en ſervir. Ses armées navales ne ſont pas en meilleur état que celles de terre. Elles conſiſtent dans un certain nombre de frégates & de galeres, mais dépourvues de bon matelots, de bons officiers de marine, & de bons ſoldats. Il a auſſi une multitude infinie de barques dont il ſe ſert contre ſes ennemis ſur la riviere, avec aſſez d'avantage, ainſi que ſur mer, parce que les forces maritimes de ſes voiſins ſont encore inférieures aux ſiennes ; mais tout cela ne tiendroit pas contre la plus petite flotte Européenne.

Les rois de Pégu & de Siam ſont preſque toujours en guerre enſemble, ce qui a tellement déſolé ces deux royaumes, que les armées n'y peuvent preſque plus ſubſiſter : auſſi ne font-elles que quelques courſes avec des camps volans ; & l'on ne penſe de part & d'autre, qu'à faire des eſclaves : chacun eſt content, lorſqu'il ſe retire avec un butin conſidérable. Si les armées

ſe rencontrent, & que le combat ne puiſſe pas s'éviter, il commence par quelques volées de canon, qu'on décharge à coups perdus. C'eſt une eſpece de convention mutuelle, de ne point tirer directement l'un ſur l'autre, mais de viſer toujours plus haut. Les décharges de fleches & de mouſqueterie ſe font de la même maniere; & lorſque cette grêle de boulets, de traits & de balles retombe ſur l'ennemi, celui des deux partis qui s'en apperçoit le premier, ne tarde pas à prendre la fuite. Leur maniere de tirer, eſt de poſer un genou à terre, & d'appuyer le mouſquet ſur l'autre, en tournant le viſage, tant ils ont peur des armes à feu. La vue d'une épée nue met en fuite cent Siamois: un Européen armé d'une canne, les fait trembler. Un peuple d'eſclaves ne ſçauroit être brave.

Outre ſes milices nationales, le roi entretient un corps de ſoldats étrangers, des Mogols, des Malais, des Tartares, des Chinois, des Rasbouts, des Laos, &c. qui compoſent une partie de ſa garde. Ils n'entrent point dans l'intérieur du palais, il n'en occupent que les dehors, & accom-

pagnent le prince dans tous ſes voyages. Leur paie eſt inégale : celle des Mogols eſt la plus forte ; mais ni les uns ni les autres ne ſont de bonnes troupes, quoique préférables aux Siamois, qui n'ont aucune inclination pour la guerre, & qui y ſont très-ignorans. Ils n'obſervent point de diſcipline, ne ſçavent ni attaquer ni ſe défendre méthodiquement ; mais comme ils ont affaire à des ennemis qui ne ſont ni plus courageux ni plus habiles, il leur arrive ſouvent de remporter des avantages. D'ailleurs, le pays eſt naturellement ſi bien gardé par des forêts impénétrables, par la multitude des canaux dont il eſt coupé, & par ſes inondations annuelles, que les habitans craignent peu d'être attaqués ou ſurpris par les peuples voiſins. Auſſi ont-ils toujours négligé le ſecours des places fortes ; le petit nombre qu'ils en ont, ſoutiendroit à peine la premiere inſulte d'une troupe aguerrie.

Il en coûte ſi peu au roi de Siam pour l'entretien de ſes places & de ſes armées, que ſes revenus, qui ſont conſidérables, ne ſervent qu'à groſſir ſes tréſors. Ce prince fait lui ſeul tout le commerce du dehors, & partage avec

ſes ſujets celui de l'intérieur du royaume, ſe réſervant le débit excluſif des marchandiſes les plus lucratives. Celles dont le commerce eſt libre à tout le monde, ſont le riz, le poiſſon, le ſel, le ſucre, la cire, l'huile, l'encens, la canelle, la caſſe, le coco, &c. Mais on ne peut acheter que dans les magaſins royaux l'ivoire, le plomb, le ſalpêtre, les peaux de bêtes, le ſoufre, la poudre à canon, & les armes. Les marchés ſe tiennent depuis cinq heures du ſoir juſqu'à neuf heures, & rien n'égale la bonne foi qui s'y obſerve. L'acheteur ne compte ni ne meſure jamais la marchandiſe qu'on lui a livrée, ni le vendeur l'argent qu'il a reçu. Ils ſont offenſés des précautions que prennent les étrangers, pour s'aſſurer de leur fidélité; & ils ne voient pas que cette défiance en exigeroit une plus grande de leur part. Les Siamois n'ont point d'aune; c'eſt avec leurs bras qu'ils meſurent l'étoffe: le coco ſert à meſurer les grains & les liqueurs, & l'on n'emploie d'autres poids que des pieces de monnoie.

Une autre ſource des revenus du roi ſont les impoſitions ſur les terres, ſur

les bateaux, ſur l'arak, ſur certains arbres, tels que le cocotier, l'oranger, le pimentier, &c. Il y a d'autres revenus caſuels, qui ſont les confiſcations de biens, les amendes, les préſens, les donations que font les ſeigneurs en mourant, ce que le prince retient ſur leurs ſucceſſions, les taxes extraordinaires pour des dépenſes imprévues, ce qu'on paie pour s'exempter des corvées; & la plupart de ces impoſitions ſe perçoivent en argent. Toute la monnoie eſt de la même forme, marquée au même coin, mais différente pour le poids. L'or & le cuivre ne ſe convertiſſent point en eſpeces; ils n'entrent dans le commerce, que comme marchandiſe. Preſque toute la monnoie eſt d'argent. La forme des pieces eſt celle d'un petit cylindre, fond d'un côté, & qui ſe partage de l'autre en deux petits globes. Dans quelques provinces éloignées on ſe ſert d'une monnoie d'étain ronde & plate. Leur coin repréſente des oiſeaux & des dragons. Les coris ou coquillages des iſles Maldives, dont je vous ai parlé, ſont auſſi fort en uſage dans le commerce des denrées.

Il y a peu d'eſpeces monnoyées à Siam; & en général, on y eſt fort pauvre. Conſéquemment il y a peu de luxe; & les arts y ont fait peu de progrès. Ces peuples, qui s'exercent à toutes ſortes de métiers, n'excellent dans aucun. Celui qu'ils cultivent avec plus d'induſtrie, eſt la menuiſerie : ils font les aſſemblages avec beaucoup de juſteſſe. Leurs ciemens ſont meilleurs que les nôtres; ils brodent aſſez bien; leurs orfévres réuſſiſſent dans les ouvrages de filigrane; ils ſont aſſez bons doreurs. Mais les Siamois ne ſont ni étoffes de ſoie, ni tapiſſeries; n'entendent rien à la peinture ni à la ſculpture; bâtiſſent mal, & n'ont aucune idée de l'architecture. Les corvées auxquelles ils ſont aſſujettis, pendant la moitié de l'année, ne leur permettent pas de s'adonner entiérement à des arts qui demandent un travail continuel & aſſidu. D'ailleurs on les marie de trop bonne heure, pour qu'ils aient le tems de ſe perfectionner dans le métier ou la profeſſion qu'ils ont embraſſée.

Ils ont le tempérament ſi prématuré, qu'à onze ou douze ans on penſe déjà à les établir. Les parens du garçon

s'adreſſent à ceux de la fille pour la demander en mariage. Ceux-ci l'accordent à celui qui plaît davantage, pourvu qu'il ſoit de la parenté; car c'eſt la coutume des Siamois de ne s'unir que dans leur famille; & nulle alliance n'eſt défendue que celle du frere & de la ſœur; encore, quand ils ne ſont point de la même mere, on leur permet de ſe marier enſemble. Si les partis ſont avantageux, pour empêcher qu'ils n'échappent, on ſe hâte de conclure les mariages. Mais on conſulte les devins auparavant, pour ſçavoir ſi cette union ſera heureuſe. Quand les parens ſont d'accord, ceux du jeune homme vont préſenter à ceux de la fille ſept boîtes de bétel; & quelque tems après ce préſent reçu, on le recommence; le garçon vient lui-même enſuite faire le ſien, qui eſt de quatorze boîtes. Alors il demeure dans la maiſon de ſon futur beau-pere, y paſſe un mois ou deux pour voir la fille, & s'accoutumer peu-à-peu à vivre avec elle; le mariage ſe conſomme enfin, mais ſans dreſſer aucun acte, & ſans aucune cérémonie religieuſe. Le jour où l'on doit achever la célébration, les parens

s'aſſemblent avec les plus anciens du lieu, & mettent dans une bourſe, l'un des bracelets, l'autre un anneau, l'autre de l'argent, &c. Un d'eux tenant une chandelle allumée, la paſſe ſept fois autour de ces préſens, pendant que tous les autres font des cris de joie, en ſouhaitant une longue vie & une parfaite ſanté aux mariés. Suit un grand feſtin, après lequel la fille eſt conduite chez ſon mari pour y demeurer.

Les perſonnes de médiocre condition achetent leurs femmes, & conſomment le mariage dès qu'ils ont payé la ſomme dont on eſt convenu. Ils ſe réſervent toujours la liberté du divorce, & de ſe remarier à d'autres auſſi ſouvent qu'ils le jugeront à propos. Si le mari répudie ſa femme ſans les formalités ordinaires de la juſtice, il perd ce qu'il a donné en ſe mariant. S'il s'en ſépare par ſentence du juge, (celui-ci ne la refuſe jamais) les parens de la fille lui rendent ſon bien en partageant les enfans; s'il y a un garçon & une fille, celle-ci demeure avec le pere; & le garçon ſuit la mere. S'il y a deux filles & deux garçons,

chacun garde un garçon & une fille. La principale dot à Siam, eſt d'environ quinze mille livres; & le bien du mari eſt à-peu-près égal à celui de la femme : ainſi les plus fortes communautés ne ſont que de dix mille écus ; ce qui prouve combien les fortunes ſont médiocres. Quoique mariés, les Siamois ne laiſſent pas d'avoir des concubines : on les épouſe ſans cérémonie ; & elles ne ſont regardées que comme des eſclaves ; la femme qui a ſur elles une pleine autorité, ſe contente de la préférence que lui donne le mari, ſçachant d'ailleurs que ſes enfans partageront ſeuls la ſucceſſion, ou n'en laiſſeront aux autres qu'une très-petite part. Les épouſes légitimes ne changent point de nom en ſe mariant ; elles conſervent celui de leur famille.

Il eſt rare que les Siamoiſes s'abandonnent à d'autre qu'à un mari, & plus rare encore qu'elles diſpoſent de leur main au préjudice de l'autorité paternelle. Elles ne ſont point inſenſibles à l'amour des Européens ; mais elles ne s'y livrent pas avec la même facilité que les autres Indiennes. Auſſi

l'adultere eſt-il rare à Siam, moins parce que les maris ont le droit de vendre leurs femmes, s'ils peuvent les en convaincre, que parce qu'elles ne ſont corrompues ni par l'oiſiveté, ni par le luxe de la table ou des habits, ni par le jeu & les ſpectacles. Comme la jalouſie n'eſt qu'un pur ſentiment de gloire, qui augmente à proportion que leur fortune s'éleve, les femmes du peuple jouiſſent d'une entiere liberté, tandis que celles des grands vivent dans la contrainte. Celles-ci ne ſortent que pour quelques viſites de famille, ou pour aſſiſter aux exercices de religion.

Les Seigneurs Siamois ne ſont pas moins jaloux de la ſageſſe de leurs filles, que de la vertu de leurs femmes. Ils vendent celles qui ont des amans, à un certain homme qui, moyennant un tribut, a droit de les proſtituer. Il a quelquefois juſqu'à ſix cens de ces créatures parce qu'il achete auſſi les femmes que leurs maris ont convaincues d'infidélité. Cet homme eſt fort mépriſé; & il n'y a que les jeunes débauchés qui aient commerce avec lui. Parmi les femmes du roi, il s'en trouve quelquefois de très-galantes qui entre-

tiennent des intrigues ſecrettes avec ſes officiers. La maniere dont on en a puni quelques-unes, a quelque choſe d'incroyable: on prétend qu'on les ſoumet d'abord à un cheval qu'on dit être formé à l'amour des femmes ; après quoi on les abandonne aux tigres. Il y a quelques années que le roi en condamna une à être déchirée par ces animaux : les tigres l'ayant épargnée, le prince voulut lui faire grace ; mais elle refuſa la vie, en vomiſſant mille injures contre le monarque qui ordonna qu'elle mourût : on irrita les tigres, qui la dévorerent en ſa préſence.

Ce qui doit paroître ſingulier de la part d'un peuple ſi reſpectueux envers les Talapoins, c'eſt ſa façon de penſer à leur égard au ſujet des mariages. On les fuit alors, & on prendroit à mauvais augure qu'ils y fuſſent préſens. C'eſt que la religion n'entre pour rien dans ces ſortes de cérémonies; & la médiation des prêtres, ſi ardens ailleurs à ſe mêler de pareilles affaires, ſeroit ici, ou une cauſe de refus, ou une raiſon de divorce. Il y a bien auſſi quelques perſonnes en France, qui penſent là-deſſus comme les Siamois. Un uſage qui diſtin-

gue beaucoup plus ce pays-ci du nôtre; c'eſt la rareté de ces ſortes de ſéparations parmi les perſonnes de qualité; le divorce n'a preſque lieu que dans le peuple. A la rigueur, la ſéparation ne dépend que du mari; mais il ne manque guere d'y conſentir, quand la femme le demande.

Les peres ont un pouvoir abſolu ſur leurs enfans; il peuvent les vendre, les réduire à la condition d'eſclaves, mais non pas les faire mourir. Ils ont la même autorité ſur les femmes du ſecond ordre; & à la mort du mari, l'épouſe hérite de ce même pouvoir. Les Siamois élevent leurs enfans avec beaucoup de douceur; & comme ceux-ci ſont naturellement ſouples, ils font ſans peine tout ce qu'on exige d'eux. C'eſt un jour de réjouiſſance, que celui où on les mene la premiere fois à la riviere pour leur laver le corps, à l'âge de trois ans ou environ. On prépare une eſpece de ſalle de feſtin ſur le rivage; les parens, amis & autres connoiſſances y ſont invités; & il y en a peu qui s'en diſpenſent. Les principaux de la famille les reçoivent au bruit des inſtrumens. Les muſiciens & les danſeurs y ſont appellés pour divertir l'aſſemblée; & ces dépenſes

dépenſes ne ſont point à charge au pere de l'enfant, parce que chaque perſonne invitée apporte ſon préſent. Quand les enfans ont ſix ans, on les envoie chez les Talapoins; & s'ils ont de l'eſprit, on les rend capables, ou de ſe faire prêtres, où d'être employés dans les charges, qui ne ſe donnent ici ordinairement qu'au mérite, quelquefois à la faveur, jamais pour de l'argent, comme dans nos pays policés. Ceux qui veulent habiter les villes, s'adonnent au commerce, ou ſe jettent à la cour. D'autres ſe font pêcheurs; & le nombre en eſt conſidérable ſur les bords de la mer, & dans les lieux où il y a de grandes rivieres. Pendant leurs corvées, qui durent ſix mois, les femmes les nourriſſent de leur travail.

Je ſuis, &c.

A Siam, ce 20 Octobre 1743.

LETTRE LI.

SUITE DE SIAM.

DEPUIS ma derniere lettre, j'ai
couru tout le royaume de Siam.
pere Sylveïra, mon hôte, un a
Siamois & quelques domeſtiques m
compagnoient dans ce voyage. N
viſitâmes d'abord les principales v
qui ſont ſituées ſur les bords du Mer
Tchainat étoit autrefois une ville c
ſidérable ; ce n'eſt plus qu'une p
médiocre. Elle eſt environnée de
ſieurs villages qui ſont au milieu
bois, & il y a quantité de ces hab
tions ſauvages dans ce royaume.
Siamois les préferent au ſéjour
villes : ils aiment mieux défricher
peu de terre, & la cultiver en lib
parmi les bêtes féroces, que de vi
dans un eſclavage continuel, & r
traités de leurs maîtres. Ce n'eſt
que dans la plupart de ces lieux,
n'obéiſſent à des gouverneurs voiſi
mais dans la crainte qu'ils ne s'é

gnent encore davantage, on a pour eux plus de ménagement.

En remontant ce fleuve, nous arrivâmes à Laconcevan. Les arbres que nous trouvâmes ſur notre route, nous offrirent un ſpectacle nouveau pour moi : c'étoit des nids de fourmis placés à leur ſommet. C'eſt là que ces animaux ont leur retraite & leurs proviſions, pour ſe garantir des inondations qui couvrent la terre pendant cinq ou ſix mois de l'année. Ces nids, bien formés & maçonnés contre la pluie, pendoient de l'extrémité des branches.

Le gouverneur de Laconcevan étoit ami du pere Sylveïra ; il ne voulut pas que nous euſſions d'autres maiſons que la ſienne. Il nous demanda ſi la cour étoit toujours la même, & ſi depuis un certain tems, il n'étoit rien arrivé d'extraordinaire au palais ou dans le royaume. Comme cette queſtion me cauſoit quelque étonnement ; le pere Sylveïra me dit en latin : « Avez-vous donc ou-» blié que c'eſt ainſi que l'on s'informe, » dans ce pays-ci, de la ſanté du roi, » dont il n'appartient qu'aux mandarins » du premier ordre de prononcer le » nom » ?

Nous n'étions pas éloignés d'une mine d'aimant, pour laquelle le gouverneur nous donna des guides. Elle eſt à l'orient d'une haute montagne, & paroît diviſée en deux roches, dont celle qui eſt plus au nord, eſt d'un aimant bien plus vif que l'autre. Elle attiroit, avec un force extraordinaire, les inſtrumens de fer dont nous nous ſervions pour en détacher quelques morceaux. Nous ne doutâmes point qu'en fouillant un peu avant, on n'en tirât d'excellentes pieces.

Nous vîmes d'autres mines abondantes en acier près de la ville de Campengpet, capitale de la province de ce nom, & peu inférieure à Siam, ſoit pour l'étendue, ſoit pour le nombre des habitans. On y faiſoit alors des réjouiſſances ordonnées par la cour, pour la naiſſance d'un prince. Nous aſſiſtâmes à quelques-uns des divertiſſemens dont ces fêtes étoient accompagnées. Le premier fut une comédie Chinoiſe, diviſée par actes: différentes poſtures hardies & groteſques, & quelques ſauts aſſez ſurprenans, en formoient les intermedes. A ce ſpectacle ſuccéda celui des marionnettes, qui ne ſont preſque

pas différentes des nôtres. Le divertiſſement fut terminé par une troupe d'hommes & de femmes, diſpoſés en rond, & qui danſoient d'une maniere bizarre. Un autre jour, on nous fit voir des ſaltinbanques, qui montoient ſur de grands bambous plantés comme des mâts, & ſe tenoient au ſommet tantôt ſur une jambe, tantôt ſur l'autre, & enſuite ſur la tête, ayant les deux pieds en l'air. Enfin, après s'être ſuſpendus par le menton, qui étoit ſeul appuyé ſur le haut des bambous, ils deſcendoient le long d'une échelle droite, paſſant entre les échellons avec une vîteſſe incroyable. Ces tours d'adreſſe & de force n'étoient que pour amuſer les ſpectateurs, en attendant une pantomime qui repréſentoit une action guerriere. Elle étoit exécutée par des hommes qui danſoient ſucceſſivement pluſieurs entrées au ſon des inſtrumens. Ils étoient maſqués & armés, & faiſoient mille contorſions effrayantes.

Venoit enfin le grand ſpectacle, dont on ne nous donna que le commencement. Le ſujet étoit une hiſtoire ſérieuſe, dont une partie étoit en action,

& l'autre en récit. On l'exécuta en trois jours, parce que ce ſpectacle doit durer environ trente-ſix heures. L'action principale eſt ſouvent interrompue par des bouffons qui s'avancent ſur la ſcene, & qui amuſent le peuple par des plaiſanteries groſſieres. On y mêle des chants & des danſes, qui roulent ſur des ſujets de galanterie. Les acteurs & les actrices ont des ongles de cuivre jaunes, fort longs, des bonnets hauts & pointus, garnis de pierres fauſſes, avec des pendans d'oreilles de bois doré. Ces divers ſpectacles ſont employés, non-ſeulement aux réjouiſſances publiques, mais encore dans toutes les fêtes particulieres, & ſouvent même aux cérémonies funéraires. Ils peuvent donc être mis au rang des uſages religieux, & l'opinion conſacre ici, comme un acte de piété, ce que nos caſuiſtes condamnent en France, avec une ſévérité rigoureuſe. A l'égard des acteurs & des actrices, ce n'eſt ni le préjugé de la nation, ni le genre des pieces qu'ils repréſentent, qui jette une ſorte de mépris ſur leur état; ce ſont leurs mœurs, leur conduite, leur genre de vie, plus dépravés que dan-

les autres claſſes de citoyens. Peut-être ailleurs trouveroit-on les mêmes cauſes de leur aviliſſement.

Tiang-Tong, ſitué dans la partie ſeptentrionale du royaume de Siam, fut autrefois une grande ville qui a été en partie ruinée par les guerres. Nous trouvâmes beaucoup ſur notre route de cette eſpece d'arbre appellée *tonkoé*, dont l'écorce pilée eſt ici la matiere commune du papier. Il eſt moins blanc, moins uni, & moins fort que le nôtre : les Siamois écrivent deſſus avec l'encre de la Chine. Souvent ils le noirciſſent pour écrire avec de la craie. Ils ont un autre papier compoſé des feuilles d'un arbre, qui a quelque reſſemblance avec le palmier. On y grave les lettres avec un poinçon ; & c'eſt de ces eſpeces de tablettes, que ſont compoſés leurs livres d'égliſes, pliés en pluſieurs ſens, comme les feuilles d'un paravent. Cette même route de Campengpet à Tiang-Tong, étoit plantée d'une autre ſorte d'arbres, dont les Siamois cueillent les fruits pour en faire du ciment. On les mêle avec de la chaux, & l'on s'en ſert pour blanchir les murailles, & leur donner un luſtre qui

differe peu de celui du marbre. Il y en a d'autres qui produiſent une gomme dont les Chinois & les Japonois font un vernis admirable. L'arbre qui porte l'aréka y eſt auſſi fort commun; & l'on y fait un grand uſage du bétel.

Métac eſt la derniere ville du royaume de Siam, du côté du nord. Les forêts & les montagnes des environs ſont fécondes en rhinoceros, que les Portugais ont nommé les *moines des Indes*, parce que leur tête paroît enveloppée, par derriere, d'un capuchon. On aſſure qu'ils ont une antipathie naturelle pour l'éléphant, & qu'ils ſont toujours en guerre avec lui. La nature a couvert leur langue d'une membrane ſi rude, qu'elle eſt peu différente d'une lime; & ils écorchent tout ce qu'ils veulent lécher. Ils mangent avec plaiſir des branches d'arbres hériſſées d'épines, & les briſent ſans aucune peine, quoique leur bouche en ſoit quelquefois enſanglantée. On aſſure que lorſqu'on fend par le milieu la corne du rhinocéros, on y apperçoit des deux côtés, comme dans certains cailloux d'Egypte, des figures d'hommes, d'oiſeaux, d'arbres, d'animaux, & d'au-

tres objets diverſifiés. La plupart des rois des Indes boivent dans des vaſes faits de cette matiere, parce qu'elle eſt, dit-on, un excellent antidote. On prétend que ſi on y mettoit du poiſon mêlé avec de la liqueur, on verroit ſortir une petite ſueur au travers de la coupe. On fait aux Indes, un très-grand uſage de cet animal dans la médecine, comme je crois vous l'avoir déja dit. Sa peau ſert à faire des boucliers; & pluſieurs Indiens ſe nourriſſent de ſa chair, qu'ils trouvent exquiſe.

Quand le rhinoceros eſt dans un état tranquille, ſa groſſeur n'a rien d'extraordinaire; mais quand il eſt en colere, il s'enfle ſi prodigieuſement, qu'il en devient monſtrueux. Son cri reſſemble à celui d'un bœuf pouſſif, & ſe fait entendre aſſez loin lorſqu'il eſt animé. La chaſſe des rhinoceros reſſemble aſſez à celle des éléphans, ſoit qu'on veuille les prendre vivans, ſoit qu'on deſire les avoir morts. Ils ſavent nager, aiment à ſe plonger dans l'eau; & l'on prétend qu'ils courent avec une telle légéreté, qu'ils font quelquefois juſqu'à ſoixante lieues par jour. Ils ont

l'odorat extrêmement ſubtil ; & un chaſſeur qui veut les attaquer, doit ſe placer au-deſſous du vent. « Avec le » vent, m'a dit un naturaliſte, le rhino- » céros ſent de loin toutes ſortes d'ani- » maux, marche vers eux en droite » ligne, renverſant tout ce qui ſe ren- » contre ſur ſon paſſage ; buiſſons, ar- » bres, groſſes pierres, rien ne l'o- » blige à ſe détourner. Avec ſa corne » il déracine les arbres, arrache les » pierres qui s'oppoſent à ſon paſſage, » & les jette derriere lui fort haut à une » grande diſtance. En un mot, il abat » tous les corps ſur leſquels ſa corne » peut avoir quelque priſe. S'il ne ren- » contre rien lorſqu'il eſt en colere, il » ſe contente de baiſſer la tête, & de » faire des ſillons ſur la terre. Il attaque » aſſez rarement les hommes, à moins » qu'on ne le provoque, ou que » l'homme ne ſoit vêtu de rouge ; dans » ce cas il ſe met en colere, tâche de » ſaiſir la perſonne par le milieu du » corps, & la fait voler par deſſus ſa » tête avec une telle force, qu'elle eſt » tuée par la violence de ſa chûte. » Alors il vient la lécher ſi fortement, » qu'il lui enleve toutes les chairs. Il en

» fait de même aux autres animaux. Si » on le voit venir, il n'eſt pas difficile » de l'éviter, parce qu'il ne ſe retourne » qu'avec peine. D'ailleurs, il ne voit » que devant lui; ainſi on n'a qu'à le » laiſſer approcher à la diſtance de ſept » à huit pas, & alors ſe mettre un peu » à côté; il n'apperçoit plus celui qu'il » pourſuivoit, & ne peut plus que » très-difficilement le retrouver ».

Toutes les villes qui s'éloignent des rives du Menan, méritent peu d'attention. J'en excepte cependant Cambori, Coroſama, Socotai, Sanquelouk, Tenaſſerim, & quelques places maritimes. Mais toutes ces villes n'ont rien de comparable à celles d'Europe. La plupart ſont un amas confus de cabanes, fermé d'une enceinte de bois, ou tout au plus d'une méchante muraille de briques. A en juger par les noms éclatans que leur donnent les Siamois, on en concevroit une toute autre idée: Tiang-Tong, par exemple, ſignifie *vrai or;* Campengpet, *murs de diamant;* Laconcevan, *montagne du ciel.* A l'exception des lieux dont j'ai parlé, tout le royaume de Siam n'eſt guere qu'un vaſte déſert. A meſure qu'on pénetre

dans les terres, on n'y trouve que des forêts & des bêtes ſauvages. Le nombre des habitans y monte à peine à deux millions. Auſſi un Siamois vantant un jour au roi de Golconde la grandeur des états de ſon maître: « Vous avez » raiſon, lui dit le monarque; votre » maître a des états plus étendus que » les miens; mais je regne ſur des hom- » mes, & le roi de Siam ne commande » qu'aux moucherons & aux ſinges ». On eſtime vingt-quatre millions d'or les revenus de ce prince, dont la plus grande partie eſt priſe ſur l'entrée & la ſortie des marchandiſes étrangeres. Ce ſont les richeſſes de l'état plutôt que celles du monarque; car à Siam, comme au Mogol, les rois ne s'illuſtrent, qu'à proportion de ce qu'ils enrichiſſent le tréſor, ſans qu'il leur ſoit jamais permis d'y toucher, quelque beſoin qu'ils puiſſent en avoir.

Ayant remonté le Menan juſqu'aux frontieres, en viſitant de côté & d'autres les villes & les campagnes qu'il offre ſur ſon rivage, nous deſcendîmes cette riviere juſqu'à ſon embouchure. Il nous fut aiſé, durant cette route, d'obſerver cette belle portion du royau

me, bordée d'une double chaîne de montagnes qui lui ſervent de rempart naturel. Au milieu eſt une vallée longue de cent lieues, d'une largeur médiocre, flanquée de côteaux très-riches, & arroſée d'une infinité de canaux qui y portent l'abondance. Une choſe qui m'étonnoit, c'étoit de n'y voir aucun arbre ſemblable à ceux que nous connoiſſons en Europe. Il n'en étoit pas de même des légumes & des fleurs: j'y trouvois des ciboules, des raves, des concombres, du perſil, du baume, & d'autres productions de nos jardins. Les tubéreuſes, les œillets, les amaranthes, les tricolors ſont des fleurs aſſez communes dans ce pays; mais elles y ont & moins d'éclat, & moins d'odeur que dans le nôtre. En revanche les fruits y ont plus de parfum & de ſaveur, & y ſont variés à l'infini. Mais il n'en eſt preſqu'aucun qui reſſemble à ceux que nous cultivons. A l'égard des animaux, nous en vîmes de toute eſpece. Les éléphans vont par troupes dans les forêts.

Parmi les oiſeaux qui lui ſont particuliers, un des plus extraordinaires eſt le nokto. Il eſt plus grand que l'autru-

che, & peut être mis dans la claſſe des pélicans. En général, tous les oiſeaux ont ici un très-beau plumage : le jaune, le rouge, le bleu, le verd, ſont les nuances les plus ordinaires. Leur ramage n'a rien d'agréable ; tous ont un cri qui bleſſe l'oreille. On ne connoît ici ni le cigne, ni le roſſignol ; mais les moineaux, les corneilles, les vautours y abondent, & la plupart ſont très-familiers. Ils entrent librement dans les maiſons pour y trouver de la pâture, & perſonne ne cherche à leur nuire. On leur abandonne les enfans qui meurent avant trois ou quatre ans. Les perdrix & les pigeons font leurs nids ſur les arbres, pour ſe garantir des inondations. Les dévots Siamois, dans la crainte de manger leurs parens, dont ils croient que les ames habitent le corps des oiſeaux, s'abſtiennent de ſe nourrir de leur chair ; & c'eſt ce qui les multiplie conſidérablement. On éleve des coqs pour les faire battre enſemble, eſpece de divertiſſement qui amuſe fort les Indiens. C'eſt l'unique ſpectacle que les prêtres de Siam voudroient abolir. On ne déclame pas en France avec plus de force contre

la comédie que les Talapoins contre ces ſortes de combats. Ils prétendent que ceux qui aiment à les voir, ſe battront dans l'autre vie avec des barres de fer. Ils ont de plus une fort mauvaiſe opinion du caractere & de la façon de penſer d'une perſonne qui ſe plaît à ce ſpectacle cruel. Un de nos rois, qui avoit le même goût, fit tirer le même préſage, qui malheureuſement ne s'eſt que trop vérifié.

Il y a peu de pays où il y ait autant de poiſſons de mer & de riviere qu'à Siam. Les eſpeces les plus remarquables ſont le requin ou chien marin, l'étoile de mer, le caboche, le crocodile, le léſard d'eau & le chat marin. Le premier eſt le plus vorace de tous les poiſſons. Sa grandeur eſt prodigieuſe; & on l'appelle *anthropophage*, parce qu'il eſt le plus dangereux ennemi de l'homme. On en a pris qui avoient des hommes entiers, & même un tout armé dans l'eſtomac; c'eſt, dit-on, ce qui a fait appeller cet animal *requiem*, premier mot de la priere ordinaire qui ſe fait pour les morts. On prétend que ſi l'on tient ſa gueule ouverte avec un bâillon, les chiens y entrent pour man-

ger ce qu'il a dans le ventre. Quelques-uns croient que c'eſt le poiſſon dans lequel Jonas a été enfermé pendant trois jours. On connoît l'uſage que l'on fait de ſa peau : elle ſert pour couvrir les étuis, polir le bois, & même le fer.

Le caboche eſt un poiſſon de riviere qui ſe trouve dans le Menan, & dont les nations voiſines de Siam font beaucoup de cas. Etant ſéché au ſoleil, il peut tenir lieu de jambon. Les Hollandois en portent tous les ans de groſſes proviſions à Batavia ; & c'eſt pour les Siamois, un objet conſidérable de commerce. Le crocodile cauſe de grands ravages ſur les bords du Menan ; c'eſt le requin des rivieres : ceux qui s'y baignent ſont expoſés à ſes attaques ; les Siamois s'en garantiſſent, en fermant, d'une cloiſon de cannes, l'endroit où ils vont ſe baigner. Le léſard d'eau n'eſt guere plus gros ni plus grand qu'une ſang-ſue : ſa morſure cauſe la mort au bout de quelques heures, tant ſon venin eſt ſubtil. C'eſt un animal de paſſage, qui ne fréquente la riviere de Siam que tous les neuf ou dix ans. Il y a quelques années qu'il en parut un ef-

ſaim ſi nombreux, & tant de gens en furent piqués & en moururent, qu'il y eut défenſe, ſous les peines les plus ſéveres, de ſe baigner. Il fut même ſtatué que les parens de ceux qui mourroient de ces piquures, paieroient une certaine ſomme. La chaleur & l'humidité font croître dans les campagnes d'autres reptiles, dont le détail ſeroit infini. Je vous ai déjà parlé des mouches luiſantes, qui font ſur les arbres une eſpece d'illumination. Mais une choſe que je n'avois pas remarquée d'abord, & qui ne s'eſt bien fait appercevoir qu'à mon retour, c'eſt que, par un mouvement aſſez ſingulier, elles cachent quelquefois leur lumiere, & la font reparoître toutes enſemble un moment après, avec une régularité & un accord qui ont quelque choſe de merveilleux.

Après avoir traverſé le royaume dans des bateaux commodes, nous viſitâmes par la même voie les principales villes maritimes. Obligés, en ſuivant le cours de la riviere, de repaſſer par la capitale, nous y reſtâmes quelques jours ſans nous défaire de nos bateaux; & nous aſſiſtâmes à deux cérémonies

que je n'avois point encore vues à Siam. L'une eſt la réception d'un ambaſſadeur, & l'autre l'ouverture du labourage. Vous ſerez peut-être bienaiſe d'apprendre comment on a coutume de recevoir ici les ambaſſadeurs des rois d'Orient. Celui dont l'arrivée occupoit cette capitale, y étoit envoyé de la part du roi de Golconde, pour un objet de commerce. Le roi de Siam parut à une fenêtre élevée de dix à douze pieds, & éloignée de plus de trente, de la ſalle où étoit l'ambaſſadeur. Les principaux du royaume étoient dans une ſalle plus baſſe; & les officiers d'un moindre rang, dans une autre plus baſſe encore; les uns & les autres s'étoient d'abord proſternés ſur des tapis, en attendant que le roi ſe ſe montrât. L'ambaſſadeur ſe tenoit derriere une muraille qui renfermoit cette ſalle. On en ouvrit la porte; & auſſitôt il parut avec ſon interprête. L'officier de la chambre du roi, qui ſervoit de maître de cérémonies, étoit devant lui. L'ambaſſadeur ſe proſterna d'abord; & ſe relevant enſuite, il fit trois profondes révérences, tandis que l'officier de la chambre marchoit

à genoux, les mains jointes. Le miniſtre étranger le ſuivit, fit trois nouvelles révérences au milieu de la ſalle, de la même maniere que les précédentes, & s'arrêta. Entre le roi & lui, étoit une table qui devoit contenir les préſens qu'il apportoit à ſa majeſté; & entre lui & la table, étoit un mandarin qui les recevoit. Dans cette même ſalle ſe tenoient les miniſtres du roi. Ce prince, qui parla le premier, leur ordonna de demander à l'ambaſſadeur dans quel tems il étoit parti de ſa cour, & ſi toute la famille royale étoit en bonne ſanté. Celui-ci répondit par ſon interprête; l'interprête donna la réponſe à un mandarin, le mandarin au barcalon, & le barcalon au roi. Sa majeſté s'informa du ſujet de l'ambaſſade, & ordonna à un officier qu'on donnât du bétel à l'ambaſſadeur. A ce ſignal, on lui préſenta une veſte; & le roi ſe retira au bruit des trompettes & de quelques autres inſtrumens.

Avant qu'un ambaſſadeur ait audience du roi, il faut qu'il ait parlé au miniſtre, qui examine ſa lettre & les préſens qu'il apporte. Si c'eſt l'envoyé d'une

grande puiſſance, du roi de Perſe; par exemple, ou du Grand-Mogol, &c. les mandarins du premier & du ſecond ordre vont au pied de la fenêtre de ſa majeſté, & ſe proſternent ſur des tapis. Les mandarins d'une moindre dignité ſe tiennent dans une ſalle plus baſſe, & l'on va prendre l'ambaſſadeur qui entre dans le palais, les mains levées ſur la tête. Il marche entre deux ſalles, & monte des degrés qui ſont vis-à-vis de la fenêtre, où le prince s'eſt déjà rendu. Quand il eſt au haut de cet eſcalier, il met un genou en terre; & auſſi-tôt on ouvre une porte pour le recevoir. Il fait ſes révérences comme ceux des autres puiſſances, & s'avance juſqu'au lieu où il doit parler. Sur la table eſt un plat d'or, où eſt la lettre toute ouverte, & traduite en langue ſiamoiſe. Un officier la prend & la lit à haute voix. Le reſte de l'audience ſe paſſe comme avec les autres ambaſſadeurs; & celui-ci demeure un peu de tems après que le roi s'eſt retiré. Ceux qui l'ont reçu le reconduiſent juſqu'à ſon logis, ſans aucun autre accompagnement. Vous pouvez voir, Madame, par oppoſition, avec

quelle diſtinction l'ambaſſadeur de France fut reçu du tems de Louis XIV. On alla au devant de lui en fort grand cortege juſqu'à deux lieues de la capitale; il traverſa la ville au milieu des mandarins les plus qualifiés; il entra dans la ſalle d'audience, ſans mettre le genou en terre; il parla au roi le premier; & après avoir fait ſa harangue, il lui donna la lettre, que le prince prit de ſes mains, ſans qu'elle paſſât par celles de ſon miniſtre; & toutes ces cérémonies étant finies, on le conduiſit en ſon hôtel dans la même pompe qu'à ſon arrivée.

Rien n'égale le reſpect d'un ambaſſadeur Siamois pour les lettres que ſon ſouverain écrit aux autres princes chez leſquels il eſt envoyé. Si le voyage ſe fait par mer, le canon des ports ſalue le vaiſſeau dans lequel on a mis cette lettre ſacrée, écrite ſur une feuille d'or qui ſe roule. Elle eſt enfermée dans trois boîtes miſes l'une dans l'autre: la premiere eſt du bois de Japon verni, la ſeconde d'argent, & la troiſieme d'or. Elle eſt expoſée en parade ſur le navire, avec pluſieurs paraſols qui lui ſervent de dais; & toutes les fois qu'on paſſe

devant cette lettre, on la ſalue en ſe-proſternant. Si le vaiſſeau vient à faire naufrage, le premier ſoin de l'ambaſſadeur eſt de la ſauver. Si dans les voyages de terre il paſſe la nuit ſur des montagnes, il la place toujours au ſommet, ou du moins au-deſſus de l'endroit où il ſe tient; & il ſe met dans une diſtance convenable pour la garder. S'il s'arrête dans les plaines, il l'attache à la cime de quelque arbre; pendant le chemin, il porte ſur ſes épaules la boîte d'or dans laquelle elle eſt enfermée. S'il meurt pendant la route, c'eſt au plus diſtingué de ſa ſuite à prendre les mêmes ſoins; &, ſi par le dernier des malheurs, aucune perſonne de l'ambaſſade ne pouvoit arriver au lieu de ſa deſtination, celui qui en eſt chargé le dernier, doit l'enterrer, avant que de mourir, ſur une montagne, ou dans le lieu le plus élevé qu'il peut trouver, afin qu'ayant mis ce précieux dépôt à couvert d'inſulte, il meure proſterné dans le même lieu, avec autant de reſpect qu'on en doit au roi pendant la vie.

Ces lettres ne ſont autoriſées que du ſceau royal, parce que les rois de

Siam ne ſignent jamais de leur main aucune de leurs dépêches. C'eſt ordinairement le premier miniſtre qui ſcelle les ordres du prince. Lorſqu'il eſt entré dans la ſalle où les ſceaux ſont gardés, le mandarin qui en eſt chargé, prend reſpectueuſement la caſſette qui les renferme. Alors on entend des tambours & des inſtrumens, pour avertir tout le monde de ſe tenir dans une poſture décente. Les ſceaux ſont apportés en cérémonie dans la ſalle d'audience; les tambours & les trompettes s'arrêtent à la porte, ſans diſcontinuer leurs fanfares. Le premier miniſtre étant entré avec celui qui porte la caſſette, il s'approche du trône, où elle eſt dépoſée, en tire les ſceaux, & les imprime ſur les lettres. Les inſtrumens redoublent; & la caſſette eſt rapportée avec la même cérémonie.

A leur retour à Siam, il n'eſt pas permis aux ambaſſadeurs de revoir leur famille, avant que d'avoir expliqué au roi ce qu'ils ont fait pendant leur négociation. Cette coutume s'obſerve religieuſement, non-ſeulement quand ils arrivent à Siam, mais quand ils doivent partir de leur pays, pour ſe ren-

dre dans une cour étrangere. Auſſitôt que le roi leur a donné ſes premiers ordres, ils ne peuvent plus entrer dans leurs maiſons, ſous aucun prétexte. De même, en arrivant dans les cours où ils ſont envoyés, il ne leur eſt pas permis d'aſſiſter aux aſſemblées publiques, avant que d'avoir reçu l'audience du prince.

L'ouverture du labourage eſt une autre cérémonie qui nous retint quelques jours dans la capitale. C'étoit autrefois le roi lui-même qui y préſidoit, & formoit avec la charrue quelques ſillons. Cette noble fonction eſt aujourd'ui abandonnée à un ſubſtitut qu'on crée tous les ans, & qui a le titre de *prince* ou de *ſur-intendant du riz*. Il eſt monté ſur un bœuf, & accompagné de pluſieurs officiers qui le ſervent avec de très-grandes marques de reſpect. Cette royauté ne dure que vingt-quatre heures, & rapporte quelque argent. Les jours ſuivans ſe paſſent en divertiſſemens; & les Siamois en ont de pluſieurs eſpeces. Nous vîmes d'abord une image des anciennes joûtes Grecques & Romaines: c'étoient des lutteurs qui combattoient corps à corps,

corps, à coups de coudes & à coups de poings. Leurs mains ſont garnies d'une eſpece de bourrelet de corde, au lieu de gantelet de fer dont ſe ſervoient les Romains. Nous aſſiſtâmes à un autre ſpectacle dont je n'avois pas encore vu d'exemples dans mes voyages : c'eſt la courſe des bœufs, dont l'appareil a quelque choſe de ſingulier. On marque un eſpace d'environ cinq cens toiſes de longueur ſur deux de large, avec quatre grands pieux plantés aux quatre coins pour ſervir de bornes, autour deſquelles ſe fait la courſe. Les Juges ſont aſſis au milieu de l'eſpace, ſur un échafaud élevé, & décernent le prix au vainqueur. Chaque bœuf eſt conduit par un homme qui court devant, & qui tient l'animal par un cordon paſſé dans ſes nazeaux. De diſtance en diſtance, il y a d'autres hommes qui relevent ces coureurs. Souvent une paire de bœufs attelés à une charrue, court contre deux autres bœufs attelés également. Les uns & les autres ſont menés par des hommes ; mais il faut qu'en même tems il y ait quelqu'un derriere chaque char-

rue, pour la ſoulever & empêcher qu'elle ne touche terre. Ceux qui ſoutiennent les charrues, ont auſſi d'autres perſonnes qui les relaient. Les aſſiſtans bordent le lieu du ſpectacle, & font entr'eux des paris conſidérables, comme les Anglois aux courſes de chevaux. Les grands ſeigneurs ont de jeunes bœufs bien taillés, dreſſés pour cet exercice; & quelquefois ils ſe ſervent auſſi de bufles élevés pour cet uſage, & qui courent avec la même vîteſſe que les chevaux les plus vifs.

Un autre amuſement qui eſt fort du goût des Siamois, & même de la cour, c'eſt ce que nous appellons le cerf-volant. Celui du roi reſte en l'air toutes les nuits, pendant deux mois de ſuite; l'on nomme des mandarins qui ſe relevent ſucceſſivement pour en tenir la corde; ce qui vous paroîtroit incroyable, ſi vous-même vous n'aviez vu de graves magiſtrats faire mouvoir avec un fil, des figures de carton. On attache une lumiere au cerf-volant, & quelquefois une piece d'or pour celui qui le rapportera, ſuppoſé que la ficelle ſe rompe.

Un divertiſſement plus digne d'un

roi ſont les courſes ſur la riviere. C'eſt véritablement un plaiſir de voir ces barques légeres fendre les eaux, & voguer à l'envi l'une de l'autre, avec tant de vîteſſe, que l'œil peut à peine les ſuivre. On a voulu imiter à Paris ces joûtes de rameurs dans des réjouiſſances publiques; mais au lieu de cette rapidité des barques Siamoiſes, nos lourdes barques n'offroient que d'épais bateliers vêtus de toile, qui ſe jettoient dans l'eau pour faire rire la populace. A Siam, quand le roi, pour exciter l'émulation, propoſe des prix à ceux qui arriveront les premiers au palais, la ville entiere & tout le peuple d'alentour aſſiſtent à ce ſpectacle. Cette foule eſt rangée vers les rives dans une infinité de bateaux qui forment deux lignes, & occupent un eſpace de plus de trois lieues. Je vous l'ai dit, rien n'eſt comparable à l'extrême célérité de ces rameurs, qui jettent continuellement des cris de triſteſſe ou de joie, ſuivant qu'ils perdent ou qu'ils gagnent l'avantage. Le prince veut être quelquefois lui-même de la courſe qu'il propoſe; & comme ſon ballon eſt fourni d'un plus grand

nombre d'hommes, il remporte toujours la victoire ; & le bateau royal rentre victorieux dans la ville.

Après avoir vu toutes ces fêtes, nous continuâmes notre route vers la mer ; & nous y visitâmes quelques places. Les principales se nomment *Mergui*, *Jonsalan*, *Ténasserim*, *Bordelong*, *Ligor*, &c. Nous assistâmes à la réception de deux magistrats. Un homme qui entre en charge dans ce royaume, est obligé de prêter serment. On lui fait boire une certaine quantité d'eau en présence d'un Talapoin, qui prononce mille imprécations contre lui, s'il manque à ses engagemens : ce qui n'empêche pas que les officiers de justice ne la vendent ici comme ailleurs, où, par serment aussi, on contracte les mêmes obligations ; avec cette différence néanmoins, qu'à Siam il est permis aux juges de recevoir des présens, & que chez nous cet usage est défendu.

Les Siamois font un autre serment qu'ils appellent *serment d'amitié* : il consiste à boire du même arak dans la même tasse ; & s'ils veulent se lier plus étroitement & plus solemnellement, ils goûtent du sang l'un de l'autre,

Vous croyez bien, que tout cela n'empêche pas qu'ils ne ſe brouillent comme ailleurs, & ne ſe haïſſent de même. La ruſe, l'inconſtance, la lâcheté & la diſſimulation ſont les vices naturels de ce peuple, contre leſquels tous les ſermens ont peu de force. C'eſt par la calomnie qu'il exerce ſes haines ſecrettes & ſes vengeances; & ce ſerment eſt même un moyen pour s'y livrer plus ſûrement. Les Siamois ont en horreur l'effuſion du ſang, & ſont naturellement doux, flegmatiques, ſobres, déſintéreſſés plutôt par indolence que par vertu. Leur indifférence approche de l'inſenſibilité; ils n'admirent rien, négligent les exercices de l'eſprit & du corps; & ſans les corvées auxquelles on les aſſujettit, & la courſe des bateaux dont ils ſont très-jaloux, & pour laquelle ils apprennent de bonne heure à manier la rame, ils vivroient dans une inaction abſolue. Ils ont d'ailleurs la conception aſſez facile, de la netteté dans les idées, & de la vivacité dans les réparties. Ils ne ſont ſujets ni à l'ivrognerie, ni à la colere; ont de la modération, de la politeſſe, & peu d'inquiétude pour les

événemens de la vie. Ils ſont hauts & orgueilleux avec ceux qui les craignent, bas & rampans quand on les traite avec hauteur, comme ſont tous les inſolens dans tous les pays. De-là ce reſpect infini & qui va juſqu'à l'adoration, pour les gens en place, & les perſonnes d'un rang élevé. L'uſage veut que lorſqu'on rencontre un mandarin, on ôte ſa chemiſe qu'on roule promptement autour du corps, pour le ſaluer, comme en France on ôte ſon chapeau. Les diſgraces touchent peu les Siamois; & ils ſouffrent avec conſtance les ſupplices les plus rigoureux. La modeſtie & la pudeur ſont encore des vertus particulieres à ce peuple. Il étoit ſcandaliſé de voir les François ſe jetter nuds dans la riviere pour ſe baigner; & afin d'appaiſer ce murmure, le miniſtre Phaulkon leur faiſoit donner des pagnes pour ſe couvrir. Les Siamois s'abſtiennent de l'uſage des lavemens comme d'un remede malhonnête, & ne frappent jamais leurs enfans ſur les parties que la décence ne permet pas d'expoſer à la vue. Les chanſons indécentes ſont proſcrites par une loi expreſſe; & ce n'eſt pas, comme ailleurs,

une raiſon pour qu'elles n'en ſoient que plus communes. Quoique peu attachés à leur religion, qe'ils ne connoiſſent guere, ils en réverent les miniſtres, ſe plaiſent à orner les temples & à enrichir les moines. Perſuadés qu'il y a un art certain de prédire l'avenir & de guérir les maladies, ils croient que c'eſt toujours la faute du médecin ou de l'aſtrologue, ſi l'événement ne répond pas à l'eſpérance; & dans ce cas il arrive ſouvent qu'on leur donne la baſtonnade. Ces peuples ſuperſtitieux comme tous les Indiens, croient aux préſages; & les divers objets qu'ils rencontrent, leur font ſuivre ou abandonner une affaire importante. Ils ajoutent foi aux taliſmans, aux maléfices, & ſur-tout aux eſprits répandus dans l'air, parmi leſquels, diſent les Talapoins, il y en a qui aiment les femmes, ont les prémices des filles, & leur font une bleſſure qui ſe renouvelle tous les mois. Les enfans qui en naiſſent, ont tous la figure humaine, & ne tiennent que de leur mere. Par une ſuite de cette ſuperſtition, on expoſe les femmes, après leurs couches, auprès d'un grand feu, autour duquel on les

fait marcher tous les jours pendant un mois, pour les purifier. Cette cérémonie eſt ſuivie d'un feſtin où l'on ne ſert rien qui n'ait été préſenté aux flammes. Les breuvages des femmes de Goa & de Batavia, qui cauſent aux maris une ſtupidité de pluſieurs heures, & inſpirent une nouvelle ardeur aux amans, ne ſont point ignorés de quelques Siamoiſes; il faut convenir néanmoins qu'elles en font rarement uſage. On dit même qu'elles ſont ſi attachées à leurs maris, que dans une ville emportée d'aſſaut, il n'eſt point d'honnête femme qui n'aime mieux que ſon époux la tue, que de tomber au pouvoir d'un vainqueur qui pourroit lui manquer de reſpect.

J'ai dit que la ville de Siam étoit compoſée de différentes nations; les principales ſont les Laos, les Péguans, les Malais, les Mogols, les Macaſſarois, les Japonois, les Chinois, les Tonquinois, les Cochinchinois, les Camboyens, les Portugais, les Anglois, les Hollandois, quelques François, mais très-peu; & tous enſemble forment au moins le quart des habitans. Les Laos & les Péguans paſſent pour les plus anciens; ils y ſont,

pour ainſi dire, confondus avec les Siamois, quoiqu'on les diſtingue à leur langage, & à leurs longues oreilles percées d'un grand trou où l'on paſſeroit le pouce. Vous avez vu que dans quelques pays des Indes, les oreilles longues ſont un genre de beauté dont on eſt auſſi curieux, que les femmes le ſont en France de les avoir courtes.

On impute aux Malais la plupart des aſſaſſinats qui ſe commettent; & ils ont ſouvent cauſé de grands mouvemens dans l'état. Durant ces troubles, où les Macaſſarois prirent parti, ils furent preſque tous exterminés; mais leur vie coûta cher aux vainqueurs. Les Mogols ont joui long-tems d'une grande conſidération dans ce pays; le crédit de cette nation eſt toujours allé en décadence. Autrefois les rois de Siam avoient une garde qui n'étoit compoſée que de Japonois; s'étant rendue trop redoutable, on prit le parti de s'en défaire. L'établiſſement des Chinois eſt le plus floriſſant; ce ſont eux qui font le principal commerce. Les Portugais ſe réfugierent dans ce royaume, lorſque les

Hollandois les chaſſerent de Malaca. Leur pauvreté eſt extrême, parce qu'ils y vivent dans l'oiſiveté & dans la débauche. Les Anglois s'étant brouillés avec la cour, ont eſſuyé pluſieurs inſultes : la plupart ſe ſont retirés à Madras ; les autres ont continué de vivre dans le pays. La proſpérité des François n'a pas duré plus long-tems que celle du Grec Phaulkon, qui les avoit attirés. Les Hollandois, plus adroits, plus ſouples que les autres peuples de l'Europe, ſe maintiennent encore avec éclat ; mais ce qui empêchera toujours les étrangers de faire à Siam des établiſſemens brillans & ſolides, c'eſt la politique de cette cour, qui ne les ménage que tant qu'ils lui ſont utiles, & s'en délivre par violence ou par trahiſon, quand ils deviennent redoutables.

Tous ces étrangers entendent & parlent la langue Siamoiſe, quoique la prononciation en ſoit très-difficile, ſur-tout pour les Européens. Cette langue a beaucoup d'accents, comme les Chinois ; & l'on chante en parlant. Elle eſt d'ailleurs peu abondante ; mais le tour de la phraſe n'en eſt que plus dif-

ficile par ſes variétés. Comme elle manque de mots, on eſt obligé d'avoir recours à des périphraſes. Par exemple, les levres s'appellent *lumiere de la bouche;* les fleurs, *gloire du bois;* les rivieres, *mere des eaux.* Pour vous faire comprendre la difficulté des conſtructions Siamoiſes, je vais vous citer un exemple. *Cœur bon*, ſignifie *content.* Ainſi, pour dire : *Si j'étois à Paris, je ſerois content*, un Siamois diroit : *Si moi être ville de Paris, moi cœur bon beaucoup.* A ſon retour de Siam, M. de Forbin vit encore en France le mandarin qui y étoit venu en ambaſſade. Il lui demanda quelle différence il trouvoit entre les capitales des deux royaumes. Le mandarin répondit, *Paris, grand bon; Siam, petit bon.* Le mot de *fils*, en Siamois, exprime la petiteſſe d'une choſe. On dit, par exemple, *le fils d'un homme*, pour ſignifier un *petit homme;* & le mot de *mere* eſt employé pour exprimer la *groſſeur* ou la *grandeur;* c'eſt ce qui a fait donner le nom de *Menan* à la riviere de Siam, comme ſi l'on diſoit *mere des eaux* ou *grande eau.* Les ſçavans & les perſonnes polies ont un

langage particulier, appellé *bali*. On s'en ſert particuliérement dans les livres de religion & de juriſprudence. L'une & l'autre langue s'écrivent comme celle d'Europe, de gauche à droite.

Je crois n'avoir rien oublié de ce qui peut faire connoître une nation, avec laquelle nous avons eu des relations ſi intimes, & qui ſe les rappelle encore avec plaiſir. J'aurai ſoin de vous entretenir des royaumes voiſins, à meſure qu'ils me ſeront connus. La ville de Siam, où je ſuis de retour depuis quelque tems, va être le centre de toutes mes courſes. Je viendrai m'y délaſſer des fatigues de chaque voyage, ſuppoſé que quelque circonſtance ne m'oblige pas à m'en éloigner plutôt que je ne m'y attends.

Je ſuis, &c.

A Siam, ce 30 *novembre* 1743.

LETTRE LII.

ROYAUMES VOISINS DE SIAM.

CES royaumes ſe nomment Malacca, Patane, Camboye, Laos, Ava, Pégu, Aracan, Tipra, Azem, & ont preſque tous été anciennement, ou de la dépendance, ou tributaires du royaume de Siam. La ville de Malacca fut conquiſe par Alphonſe d'Albuquerque, dans un tems où elle étoit une des plus floriſſantes de l'Aſie, par l'étendue de ſon commerce. Toutes les marchandiſes de la Chine, du Japon, des Molucques, de Bengale, du Malabar & du golfe Perſique, venoient débarquer dans ſon port; & elle envoyoit au dehors des colonies nombreuſes, qui répandoient ſa gloire & ſes richeſſes en diverſes contrées. Sa langue même paſſoit pour la plus belle de toutes celles qui ſe parloient dans les Indes; les nations polies s'empreſſoient de l'apprendre; & elle eſt encore aujourd'hui auſſi répandue dans l'Orient, que le François l'eſt en Europe. C'eſt tout ce

qui reſte à cette ville fameuſe, de ſon ancienne célébrité. Devenue la conquête des Portugais, elle fut éclairée des lumieres de l'évangile ; mais elle perdit ſon commerce ; & tandis que le ſaint miſſionnaire Xavier y bâtiſſoit des égliſes au vrai Dieu, & un collége pour ſes confreres, ſes nouveaux maîtres tiroient ſur les navires étrangers des exactions qui éloignoient de ſes ports les nations Aſiatiques. Les Hollandois s'en emparerent encore, ſelon leur coutume ; & d'un ſeul coup ils abolirent la domination Portugaiſe, la religion catholique & le commerce à Malacca. L'égliſe où a prêché ſaint Xavier, ſert aujourd'hui de temple aux proteſtans, & ſon college de magaſin. Tous les ans ils célebrent l'anniverſaire de leur conquête ; & par-tout où l'on jette les yeux, on voit l'héréſie triompher ſur les débris de la vraie religion. On permet aux idolâtres & aux mahométans de bâtir des pagodes & des moſquées; les ſeuls catholiques ne peuvent avoir ni chapelle, ni oratoire, ni aucun monument public de leur culte. Tel eſt l'état actuel de cette ville dont les Hollandois ont porté le

principal commerce à Batavia, aujourd'hui la plus importante de leurs colonies dans les Indes. La presqu'isle dont Malacca est la capitale, est divisée en plusieurs petits états. Les peuples qui habitent l'intérieur du pays, se tiennent dans les bois & sur des rochers inaccessibles, ne vivent que des fruits ou des animaux de leurs forêts, & abandonnent la culture des terres aux Chinois qui ont établi une colonie florissante dans ces quartiers. Les Malais barbares & sauvages aiment les Européens, à cause de leur blancheur; & dès qu'ils les voient arriver sur leurs côtes, ils vont leur offrir leurs filles & leurs femmes, pour avoir des enfans qui leur ressemblent. Leur religion est la mahométane, avec quelque mêlange d'idolâtrie; ils sont tout à la fois dévots & vicieux, & allient le vol, l'injustice, l'impureté aux plus étroites observances de leur culte.

Patane faisoit autrefois partie du royaume de Siam; aujourd'hui il n'en est que tributaire. Ses habitans sont un mêlange de diverses nations. Les Chinois y font le principal commerce; les Siamois cultivent les terres; les natu-

rels du pays vivent dans l'indolence & la pauvreté. Ils abhorrent le vin & l'arak, ſe ſoucient fort peu de la bonne chere, mais ils aiment les femmes à l'excès. Ils préferent ce plaiſir à tout le reſte; auſſi en ont-ils cinq ou ſix de légitimes & autant de concubines. La ſimple fornication n'eſt point regardée comme un crime; mais ils puniſſent ſévérement l'adultere. Ce ſont les parens des époux qui ſe chargent de l'exécution, on laiſſe le genre de mort au choix du coupable. Il ſe fait dans ce pays un grand commerce de ces nids d'oiſeaux dont les orientaux font un mets délicat, & qui ſe vendent principalement à la Chine, pour les tables des mandarins. On trouve dans la plus grande abondance, ce qu'il y a de plus recherché en fruits, en gibier & en volaille. Les paons ſur-tout y ſont très-communs; & l'on emploie les plumes de leur queue à orner les viandes qui ſe ſervent ſur la table des grands. Le tribut que paie le roi de Patane aux Siamois, eſt une fleur d'or & quelques habits d'écarlate ou de velours. Cet état n'a d'ailleurs rien, ſoit pour les habitations, ſoit pour les pro-

ductions naturelles, ſoit même en général pour les mœurs & le caractere des peuples, qui le diſtingue des autres ſouverainetés voiſines.

Il en eſt de même du royaume de Camboye, qui tient ſon nom de la ville capitale, la ſeule qui mérite quelque attention. Pour la mettre à couvert des débordemens, on l'a bâtie ſur une grande chauſſée, où elle ne fait qu'une rue, ſur le rivage du Mécon. C'eſt le nom d'une grande riviere qui traverſe tout cet état, & dont les inondations périodiques, comme celles du Menan & du Nil, fertiliſent les terres. Le prince fait ſa réſidence à Camboye, dans un palais fort ſimple, environné de paliſſades, & fortifié de quelques pieces de canons. La ville eſt habitée, comme celle de Patane, par différentes nations qui y vivent dans une licence extrême. Les Portugais eux-mêmes y épouſent pluſieurs femmes, & n'obſervent de notre religion, que ce qui ne s'oppoſe ni à leurs intérêts ni à leurs plaiſirs.

J'ai vu à Camboye un temple d'une ſtructure & d'un goût particulier: il eſt ſoutenu par des colonnes de bois noir,

verniſſé, avec des reliefs & des feuilles d'or: le pavé même en eſt précieux; & pour le conſerver, on le couvre avec des nattes. On diſtingue dans ce royaume des grands de différentes claſſes, qui ont chacun leur rang à la cour, mais qui, le plus ſouvent, n'y exercent aucune fonction. On les connoît par une boîte d'or qu'ils font porter après eux, comme nos femmes de condition leurs ſacs d'égliſe; c'eſt une marque d'honneur attachée aux premieres charges: les ſeigneurs de la ſeconde claſſe ne peuvent avoir que des boîtes d'argent. Ces boîtes ſervent à ſerrer le bétel, l'areka, le cardamome & autres drogues qu'ils mâchent continuellement. Quand ils paroiſſent devant le roi pour faire leur cour, ou pour aſſiſter au conſeil, ils ſe placent en demi-cercle. Le premier rang eſt occupé par les grands de la premiere claſſe. Les ſeigneurs du ſecond ordre ſe tiennent derriere eux; les uns & les autres ſont toujours munis de leurs boîtes. Mais il y a un ordre ſupérieur à tous: c'eſt celui des Talapoins qui deſſervent le temple dont je viens de parler; car les autres prêtres du pays ſont peu eſtimés; & il n'y a

guere que les gens du peuple qui embraſſent cette profeſſion. C'eſt, ſans doute, à cauſe de la haute opinion qu'on a de la ſainteté que doivent avoir les eccléſiaſtiques de la premiere claſſe, qu'il leur eſt défendu de ſe mêler, comme en Europe, des affaires d'état, ni d'entrer dans le miniſtere. Ils ont, à la vérité, la confiance du maître, & vivent avec lui dans une ſorte de familiarité; mais lorſqu'il eſt queſtion du gouvernement temporel, on eſtime que c'eſt une eſpece de ſacrilege dans un homme d'égliſe, d'empiéter ſur les droits des laïques. On leur rend d'ailleurs tous les honneurs dus à leur caractere; ils ont, avec la prééminence du rang, tous les privileges attachés au ſacerdoce, la vénération des peuples, le reſpect des grands, les égards du ſouverain. Les mandarins décorés de la boite d'or, ſont ſeuls chargés des affaires publiques. Ils ont auſſi le droit de citer les particuliers à leur tribunal, de juger les cauſes civiles & criminelles, de condamner à la priſon, de prononcer des ſentences de mort. Ils ſont tout-à-la-fois miniſtres & magiſtrats, & réuniſſent à l'autorité du conſeil d'état le

pouvoir de nos parlemens. Ils y ajoutent la puiſſance militaire ; & rien ne repréſente mieux notre ancien gouvernement François, que cette adminiſtration Camboyenne.

On adore dans ce pays les mêmes dieux qu'à Siam, mais ſous des noms différens ; & la religion y eſt preſque la même. Le peuple y eſt dévot, & par conſéquent libéral envers les autels. Une robe large & ouverte forme l'habillement des hommes ; les femmes en ont une plus courte qui leur ſerre la taille & les bras, & portent une eſpece de jupe qui leur couvre le reſte du corps. Elles ſont jolies autant qu'on peut l'être avec un teint baſané, & coquettes autant que peut le permettre l'extrême jalouſie des maris.

Un roi de Camboye ſe voyant menacé d'une irruption de Siamois, dont il avoit ſecoué le joug, implora l'aſſiſtance du roi de la Cochinchine, & lui ſoumit tous ſes états. Depuis ce tems-là les Camboyens ſont reſtés tributaires & dépendans des Cochinchinois, peut-être plus qu'ils ne l'euſſent été de leurs premiers maîtres. Comme ils ont fait long-tems partie de l'empire de Siam, les

mœurs y ſont à peu près les mêmes. Ils ſont pourtant moins ſuperſtitieux à l'égard des animaux : ils les font mourir ſans ſcrupule, & n'épargnent pas même les éléphans, qui ſont ſi reſpectés à Siam, que quiconque oſe les tuer, eſt puni avec la même ſévérité que l'homicide.

Quant aux productions naturelles, on m'a parlé d'un arbre qui ne croît que dans les forêts de Camboye, & dont on rapporte une particularité remarquable. Cet arbre produit un ſuc qui empoiſonne le fer, & rend les bleſſures incurables. Si ce ſuc ſe prend en breuvage, il perd ſa qualité vénéneuſe, & répare les forces des perſonnes fatiguées. Les chaſſeurs le reçoivent ſur des feuilles, en faiſant une inciſion à l'arbre, mais s'il en tomboit une goutte ſur une plaie, elle deviendroit mortelle; car on ne connoît point d'antidote contre un pareil venin.

Je n'ai pas jugé à propos de pénétrer dans le royaume de Laos, ſéparé des autres états par des montagnes & des forêts inacceſſibles. Sans m'expoſer à un voyage rude & dangereux, j'ai

queſtionné quelques naturels du pays établis à Siam ; voici en général ce qu'ils m'ont appris du gouvernement de ce petit état. Le roi a ſous lui un premier miniſtre chargé des principales affaires, & ſept autres officiers principaux, ou gouverneurs de provinces, qui ont un pouvoir égal, chacun dans leur diſtrict. A la mort du roi, le premier miniſtre aſſemble les grands du royaume, pour procéder à l'élection d'un ſucceſſeur. Dans l'interregne, il fait lui-même les fonctions de ſouverain.

Le royaume de Laos n'étant qu'un démembrement de celui des Siamois, il n'eſt pas étonnant qu'il ait la même langue, la même écriture, la même religion ; mais comme les Talapoins y ſont plus groſſiers, plus vicieux qu'à Siam, ils ont mêlé à leurs dogmes théologiques des abſurdités, & à leur morale des infamies qui rendroient le peuple auſſi aveugle, auſſi corrompu que les prêtres, ſi la ſévérité des loix ne mettoit un frein à la licence. Ces religieux ne ſont tirés que de la lie du peuple ; mais ſi-tôt qu'ils ont en-

loſſé l'habit de l'ordre, qui, dans leur dée, eſt le premier corps de l'état, ls deviennent d'un orgueil & d'une nſolence inſupportables.

Les peuples de Laos ſont d'un emportement & d'une violence que les oix les plus rigoureuſes ont peine à réprimer. On eſt puni, non-ſeulement pour avoir frappé quelqu'un, mais même pour s'être mis en colere; & ſouvent, afin d'inſpirer plus de terreur, la peine s'étend ſur l'innocent comme ſur le coupable. Si un chef de famille a commis quelque grand crime, tous ceux qui ont avec lui quelque degré d'affinité, ſont dégradés & réduits à la condition des eſclaves.

Il n'eſt point de pays d'où l'on puiſſe tirer plus d'ivoire, que du royaume de Laos, parce qu'il n'y en a pas, où les éléphans ſoient plus communs. Il produit auſſi une grande quantité de benjoin, dont l'eſpece eſt plus parfaite qu'en tout autre endroit de l'Orient. Le benjoin eſt une réſine ſeche, dure, fragile, inflammable, d'une odeur ſuave & pénétrante, ſur-tout quand on la brûle. Elle découle naturellement ou par inciſion d'un certain arbre appellé *belzoſ.*

Elle eſt d'abord blanche, enſuite griſâtre, puis d'un rouge brun, comme du nouga. On l'emploie dans la médecine pour les maladies du poumon, & dans la chirurgie pour réſiſter à la gangrene.

La gomme-laque eſt une autre production ſi eſtimée, que les Camboyens, qui en ont eux-mêmes de très-bonne dans leur pays, préferent celle de Laos. Cette gomme eſt une matiere rougeâtre & tranſparente, qui entre dans la compoſition du vernis, & dont nous nous ſervons en France pour faire de la cire à cacheter. Elle eſt elle-même une ſorte de cire que recueillent certaines fourmis volantes, ſoit qu'elle s'élabore dans l'eſtomac de ces inſectes, ſoit qu'ils la trouvent ſur les fleurs dans l'état où elle eſt. Ils la dépoſent ſur des branches d'arbres que les habitans ont ſoin de piquer, pour ſervir de ſoutien à l'ouvrage. Les fourmis de Laos préparent & travaillent la laque pendant huit mois de l'année, pour la production & la conſervation de leurs petits. Les embrions de ces inſectes ſont ce qui lui donne ſa teinture rouge; car quand elle eſt abſolument dépouillée ou peu fournie, elle ne paroît teinte que très-légérement

légéren Lorſqu'on a recueilli cette gomme, on la lave, on la fait fondre, on la jette ſur un marbre, où elle ſe refroidit en lames; & on l'emploie alors pour la belle teinture d'écarlate qui ſe fait au levant. Ce qui reſte de plus groſſier, eſt réſervé pour la cire d'Eſpagne. La rouge ſe colore avec du vermillon, & la noire avec du noir de fumée.

Les royaumes d'Ava & de Pégu ſont aujourd'hui réunis ſous un ſeul maître, qui tient encore ſous ſa domination les ſouverainetés de Prom, de Martaban, de Brama, & d'autres petits états qui ne ſont plus qu'un ſeul & même empire. Ce ſont les mêmes loix, les mêmes uſages, les mêmes mœurs, la même religion; tous ces pays, autrefois ſéparés, ne doivent être regardés que comme des provinces du royaume de Pégu. La ville d'Ava, qui en eſt la capitale, eſt ſituée ſur un fleuve appellé de même; l'uſage des Indiens érant de donner aux rivieres le nom des pays qu'elles arroſent. Ils appellent *Pégu* le fleuve qui paſſe devant la ville de ce nom, ancienne capitale de ce royaume. Ava m'a paru de la grandeur de nos

villes de France du troiſieme ordre ; ſes rues ſont alignées, & bordées d'arbres de côté & d'autre. Le roi y fait ſon ſéjour ordinaire dans un vaſte palais, dont le plan eſt quarré, & qui conſiſte en quatre grands corps de logis. On y entre par quatre portes qui regardent l'orient, l'occident, le ſeptentrion & le midi. Elles ont chacune un nom particulier, relatif à leur uſage. La premiere ne s'ouvre que pour le roi, lorſque ce monarque veut ſe montrer au peuple dans tout l'éclat de ſa majeſté : on la nomme la *porte de la magnificence.* C'eſt par la ſeconde qu'on fait entrer les ambaſſadeurs & toutes les perſonnes qui, comme eux, viennent offrir des préſens au ſouverain ; c'eſt la *porte d'or.* Ceux qui ont obtenu des bienfaits du prince ; les criminels qu'il daigne abſoudre, les officiers auxquels il vient d'accorder de nouvelles dignités, de nouveaux grades, ſortent du palais par la *porte de la faveur.* La quatrieme eſt la *porte de la juſtice* ; elle conduit au tribunal où l'on juge les procès. Au milieu de la cour formée par ces quatre corps de logis ; eſt un magnifique pavillon, dont les

murs extérieurs ſont revêtus de feuilles d'or.

Ce que j'ai dit touchant le reſpect des orientaux pour leurs monarques, n'approche pas de l'eſpece de culte que les Péguans rendent à leur prince. Non-ſeulement ils ſe proſternent devant ſa perſonne, mais encore devant toutes les choſes qui ſont à ſon uſage. Il n'eſt pas juſqu'aux mets qui doivent être ſervis ſur ſa table à qui ils n'accordent des hommages qui tiennent de l'adoration. Lorſque ce prince a dîné, un de ſes officiers ſonne de la trompette pour avertir tous les potentats de l'univers, que l'empereur du Pégu leur permet de ſe mettre à table. Vous avez vu les titres faſtueux que prennent les rois de Siam; celui-ci porte plus loin encore l'orgueil du trône, dans les qualités qu'il s'attribue. Les noms de *prince*, de *roi*, d'*empereur* ne répondent point à l'idée qu'il a de ſa puiſſance, qu'il égale à celle de l'Être ſuprême. Ses ſujets l'appellent *Kiak*, qui veut dire *dieu*, & quand il écrit aux autres ſouverains, il ne rougit pas de prendre les qualifications extravagantes de *roi des rois*, de *parent des dieux*, de *frere du*

ſoleil, de *maître abſolu de la mer*, *&c.* Son pouvoir ſur ſes peuples égale ſes prétentions ſur les autres potentats : il tient dans la dépendance la plus étroite ceux qu'il éleve au plus haut rang, il exige d'eux plus de ſoumiſſion que du peuple même, qu'il a ſoin de protéger contre leurs vexations ; & les moindres fautes en ce genre ſont punies avec une ſévérité qui contient tous les grands dans le devoir. Ils ne lui parlent qu'en levant les bras à chaque parole qu'ils prononcent, & en faiſant de profondes inclinations. Ce prince a toujours à ſa cour un député de chaque province, qui lui rend compte de la conduite des gouverneurs. Ceux-ci ont ſous eux, dans chaque ville, un lieutenant & douze officiers de juſtice, qui s'aſſemblent certain jour pour le jugement des procès. On peut appeller de leur ſentence; ſi elle eſt injuſte, on caſſe l'arrêt, & on punit les juges ; mais ſi l'appellant a tort, toute la ſévérité du prince ſe tourne contre lui. Cette conduite rend également circonſpects, & les magiſtrats & les plaideurs. Le roi ſe réſerve la connoiſſance des crimes capitaux ; dans ces ſortes de cas, il

nomm des commiſſaires, qui examinent l'affaire & interrogent les coupables en ſa préſence; le prince ſeul ſigne l'arrêt de mort. Pour connoître le crime, on a recours aux mêmes épreuves qu'à Siam; mais les ſupplices ſont moins cruels. On tranche la tête aux criminels; on les fait fouler ſous les pieds des éléphans; l'uſage n'admet guere d'autre exécution. Je n'en ai vu faire aucune pendant mon ſéjour dans ce royaume; mais on y a célébré une des cinq fêtes principales, conſacrées par la religion du pays. J'étois alors à Surian, ville de l'ancien Pégu, ſituée à l'embouchure du fleuve d'Ava, le ſeul port conſidérable de cet état. Les Portugais l'ont poſſédé pendant quelque tems; mais le commerce y attirant un grand nombre d'étrangers, ſa proſpérité excita la jalouſie des puiſſances voiſines, qui en chaſſerent ces nouveaux maîtres. La fête que j'y vis célébrer ſe nomme *ſapan daiché*, ou la *fête de l'eau*. Elle conſiſte dans le plaiſir que prend toute la nation à ſe jetter de l'eau dans les rues, dans les places publiques, & par-tout où l'on ſe rencontre. Le roi & la reine ſe mouillent l'un &

l'autre avec de l'eau roſe ou d'autre eau de ſenteur. Les grands ſeigneurs en ont auſſi dans des vaſes qu'ils tiennent à la main, & avec leſquels ils s'arroſent tant que la fête dure. Enfin perſonne ne va par la ville ce jour-là, qu'il ne revienne chez lui tout trempé de l'eau qu'on ſe plaît à verſer par les fenêtres ſur tous les paſſans. Tel eſt le plaiſir, ou, pour mieux dire, la folie du jour. Les autres fêtes ſont celles du *feu*, du *pélerinage*, de la *courſe*, & des *chars*. Dans la premiere, on éleve des pyramides de différentes formes, autour deſquelles on met pendant la nuit des flambeaux, des bougies & des lampions allumés, pour éclairer ceux qui vont rendre leurs adorations à la grande idole dans la chapelle du château. Ces pyramides ſont faites de cannes & couvertes d'étoffes ſuperbes. Les grands les font porter ſur des chariots traînés par plus de trois cens perſonnes, pour les faire voir au roi. Tout le peuple va auſſi faire ſes offrandes à cette idole. La ſeconde ſe célebre par un pélérinage que le roi & la reine font à douze lieues de la ville, où ils paſſent dans un char de triomphe, ornés de toutes les

pierreries de la couronne. La troiſieme ſe fait à l'honneur d'une autre idole, ſous les yeux du roi, de la reine & de leurs enfans, qui doivent y aſſiſter en perſonne ſur des chars magnifiques. La quatrieme enfin ſe paſſe ſur la riviere: c'eſt une courſe de barques que leurs majeſtés honorent de leur préſence. Il y a des prix propoſés pour les vainqueurs: ce ſont de petites ſtatues d'or & d'argent, qui ſe diſtribuent avec beaucoup d'éclat & d'appareil, en préſence de toute la cour, aux victorieux, tandis que les autres concurrens ſont expoſés à la raillerie des ſpectateurs.

On m'a parlé d'une autre fête qui ne conſiſte qu'en danſes. Elle ſe célebre en l'honneur de toutes les divinités du pays; les danſeurs ſont choiſis par le peuple aſſemblé; & ce ſont, m'a-t-on dit, ordinairement des hermaphrodites, dont on aſſure que le nombre eſt très-grand dans le royaume de Pégu. Ces acteurs s'agitent en danſant juſqu'à ce qu'ils perdent haleine & tombent dans une défaillance abſolue. Revenus de cet évanouiſſement, ils racontent qu'ayant eu, pendant leur extaſe, des

converſations avec les dieux, ils en ont appris des ſecrets ineffables.

Tous les Péguans profeſſent l'idolâtrie, avec quelques variétés dans leurs dogmes & dans leur culte. Les uns ſuivent l'ancienne coutume du pays, qui eſt la même que celle des Siamois. D'autres admettent deux principes, comme les manichéens, & ont plus de vénération pour le mauvais que pour le bon, perſuadés qu'il faut ménager davantage ceux qui ſont en état de faire le plus de mal: auſſi eſt-ce au mauvais principe que leurs premieres invocations s'adreſſent dans leurs maladies ou dans leurs diſgraces. Ils lui font des vœux dont ils s'acquittent avec une exactitude ſcrupuleuſe. Leurs ſacrifices commencent par un grand feſtin, accompagné de danſes & de muſique. Enſuite ils courent dans les rues, comme des inſenſés, portant du riz d'une main, & de l'autre un flambeau, & criant de toute leur force, qu'ils cherchent le mauvais génie pour lui offrir des alimens, & l'appaiſer par cette offrande. La crainte qu'ils ont de ſon pouvoir, eſt ſi continuelle & ſi vive, que s'ils rencontrent

un homme dont la figure ſoit un peu extraordinaire, ils prennent la fuite avec toutes les marques d'une extrême frayeur, dans l'idée que c'eſt ce démon redoutable qui ſort de l'enfer pour les tourmenter. Il y a des villes où les habitans rempliſſent leurs maiſons de vivres au commencement de l'année, & les y laiſſent expoſés pendant trois mois, pour donner le tems à l'eſprit infernal de venir s'en repaître, eſpérant qu'il les laiſſera tranquilles le reſte du tems.

Les partiſans des dogmes Siamois joignent à ce culte celui de quelques autres divinités, auxquelles les Péguans ont élevé deux temples ſuperbes aux environs de Surian. Dans l'un j'ai vu une ſtatue coloſſale, longue de ſoixante pieds, dans l'attitude d'une perſonne qui dort. Les prêtres ne permettent pas que l'on entre dans l'autre temple, & cachent leur idole avec tant de ſoin, qu'on ignore même ce qu'elle repréſente : on ſait ſeulement que ce n'eſt point une figure humaine. Ce temple eſt bâti ſur une colline, dans une ſituation ſi avantageuſe, qu'on le découvre à huit lieues à la ronde. On raconte

de ces deux idoles mille abſurdités, auxquelles le peuple ajoute une entiere confiance ; car il eſt très-attaché à ſa religion ; & une de ſes dévotions les plus ordinaires, eſt de conſtruire des chapelles. Auſſi ſont-elles en grand nombre dans le pays ; il y en a pluſieurs dont la ſtructure eſt très-élégante, & dont les dehors même ſont verniſſés & dorés. Le roi, qui eſt puiſſamment riche, a dans la ſienne, des pagodes d'un prix ineſtimable. L'une d'elles eſt de figure humaine, de grandeur naturelle, qu'on m'adit être d'or maſſif. Elle a ſur la tête une triple couronne chargée de pierres précieuſes, ſur le front un rubis de la groſſeur d'une noix, aux oreilles des pendans d'une richeſſe immenſe, & ſur l'eſtomach une écharpe paſſée en baudrier, & couverte d'une infinité de diamans.

Les prêtres du Pégu ont le même nom que ceux de Siam, ſuivent à-peu-près les même rits, font profeſſion de pratiquer les mêmes auſtérités, & d'obſerver les mêmes regles. Le peuple a pour eux beaucoup de vénération ; c'eſt le fruit de la vie exemplaire que menent ces religieux. Tous les lundis ils vont dans

les rues, frappent avec force ſur des baſſins de fer-blanc, pour éveiller les habitans, & les appeller au ſermon. Sans s'attacher à traiter des points de doctrine, ils inſiſtent principalement ſur la morale. Les chefs ſur leſquels ils s'étendent le plus, ſont de ne point tuer, de ne prendre à perſonne ce qui lui appartient, de ne lui cauſer ni tort ni déplaiſir, d'éviter l'adultere, & ſurtout un autre péché ſi commun au Pégu, que pour détourner les hommes de ce vice groſſier, il y a eu un tems où il étoit ordonné aux femmes de paroître toujours devant eux dans un état capable d'irriter leurs deſirs. Comme ces prêtres ſont dans l'opinion qu'on gagne le ciel plutôt par les bonnes œuvres que par le dogme, ils regardent ſans chagrin & ſans jalouſie la déſertion de ceux qui abandonnent leur culte pour embraſſer le nôtre ou celui de Mahomet. Ils tolerent l'uſage de toutes les religions, pourvu que la morale en ſoit pure & conforme aux principes de la loi naturelle, qu'ils établiſſent dans leurs prédications. Auſſi les diſputes & les guerres théologiques ſont-elles inconnues parmi eux. Ils ont une charité

compatiſſante pour les étrangers, accueillent avec empreſſement ceux qui font naufrage, leur donnent des habits, les cachent, les nourriſſent dans leurs couvens, & tâchent de les ſouſtraire à la loi cruelle qui condamne à l'eſclavage ceux qui échouent ſur les côtes de Pégu. L'habillement de ces vertueux Talapoins conſiſte en une longue robe ſans manches, d'un rouge brun, qui leur deſcend juſqu'aux talons, & qu'ils tiennent ſerrée avec une ceinture de cuir, à laquelle eſt toujours attachée une petite bouteille d'eau roſe, fort en uſage dans ce royaume pour les cérémonies de religion. Ils ne ſe couvrent point la tête, & marchent les pieds nuds. Leur maintien eſt ſérieux & modeſte; & dans cet état ils vont mendier de porte en porte. Ils ont ſous le bras un panier de jonc, & un petit tambour à la main, ſur lequel ils frappent trois fois devant chaque maiſon. Si perſonne ne ſort pour les aſſiſter, ils ſe retirent modeſtement. Ils rapportent communément une bonne proviſion de riz, de légumes, de fruits, qui ſont leurs alimens ordinaires. S'ils reçoivent plus de vivres qu'ils ne peu-

ot en conſommer dans la journée, diſtribuent ce ſuperflu aux pauvres, ıs avoir aucune inquiétude pour le ıdemain. Quand ils meurent, leurs ıérailles ſe font au dépens du peu-, qui leur rend de grands honneurs. rès avoir gardé le corps pendant elques jours, on dreſſe un bûcher mpoſé des bois les plus précieux, ur le brûler. On jette les cendres ıs la riviere; & les os ſont enterrés ec cérémonie, ou dans le couvent 'ils habitoient, ou auprès de l'ar- : qu'ils avoient choiſi pour leur ıeure; car au Pégu, comme à Siam, uns vivent, comme nos hermites, au lieu des bois; les autres, comme nos igieux, paſſent leur vie dans un mo- tere. La vénération qu'on a pour ɛ, va ſi loin, qu'on ſe fait un plaiſir boire de l'eau dans laquelle ils ont é leurs mains. Il eſt vrai que les Pé- ans ſont d'une mal-propreté incroya- ; ils ne font pas difficulté d'habiter ıs une même chambre avec leurs ſtiaux. D'autres ſont en même tems uperſtitieux, qu'ils ne veulent boire e de l'eau des foſſés qu'habitent les ɔɛodiles, auxquels ils rendent une

sorte de culte. Pour en puiser, ils s'exposent à un danger évident ; & les malheurs arrivent fréquemment.

Les Talapoins du Pégu ont encore cela de commun avec ceux de Siam, qu'ils préfident aux funérailles & n'affiftent point aux mariages. Quand le roi meurt, ils préparent deux barques qui ne ſont couvertes que d'un ſeul toit, & au milieu deſquelles ils mettent une table, où eſt poſé le corps mort. Sous cette table ils allument un grand feu de bois odoriférans, & laiſſent aller les barques au courant de l'eau ; & pendant ce tems-là ils chantent & ſe réjouiſſent, juſqu'à ce que la chair du cadavre ſoit entiérement conſumée. Les cendres qui reſtent, ils les détrempent dans du lait, en font une pâte qu'ils portent juſqu'à l'embouchure de la riviere, & la jettent dans la mer. On enterre les os dans une chapelle déja faite ; ou bien on en fait faire une autre à l'honneur du défunt.

Les Péguans obſervent, dans les mariages, à-peu près les mêmes uſages que les Siamois, & ſe prennent ou ſe quittent aux mêmes conditions. Les maris laiſſent leurs femmes quand ils s'en

dégoûtent, & les vendent quand elles ſont infideles. Celles-ci ſe vengent de l'inconſtance des hommes par le poiſon. Les plus conſidérables du pays abandonnent leur épouſe à un autre la premiere nuit du mariage, afin qu'il les débarraſſe d'une peine qui fait ailleurs l'ambition des maris. Les peres louent leurs filles aux étrangers pour de l'argent; le prix ſe regle ſur la durée du commerce qu'on ſe propoſe d'entretenir avec elles. Le bail fini, la fille retourne chez ſes parens, juſqu'à ce qu'elle trouve l'occaſion de ſe rengager. Si l'étranger part avant le terme expiré, elle peut ſe louer à d'autres; mais à ſon retour, il eſt en droit de la reprendre. On la lui rend pour le tems de ſon ſéjour; & elle revient enſuite au ſecond poſſeſſeur, pour achever avec lui le reſte de ſon bail.

Un mari qui veut emprunter de l'argent, ne fait point difficulté de mettre ſa femme en gage; ſi le créancier en jouit, il ſe paie par ſes mains, & le débiteur s'acquitte. Dans nos pays policés on s'acquitte de même; mais le gage reſte toujours chez le mari.

Les femmes du Pégu ſont habillées

très-immodeſtement, ſi on peut même donner le nom d'habit à un morceau de linge ſi court, ſi clair, ſi léger & ſi négligemment attaché, qu'il ne dérobe preſque rien à la vue. J'en ai dit la raiſon plus haut : c'eſt la même qui oblige les hommes à être vêtus avec plus de modeſtie ; & comme ſi ces moyens ne ſuffiſoient pas pour détourner ce peuple d'un penchant infame, on a recours à des expédiens incroyables. Il y en a que l'honnêteté oblige de ſupprimer ; en voici un autre qui eſt aſſez en uſage. On peint les garçons âgés de ſept ou huit ans, d'une certaine couleur bleue, qui, lorſqu'ils croiſſent, s'étend avec la peau, & change tellement leur couleur naturelle, qu'ils en deviennent horriblement laids. Les femmes, au contraire, font tout ce qu'elles peuvent pour ſe rendre jolies, aimables, agréables, & pour attirer les regards des hommes. Leurs traits n'ont rien de délicat : elles ont les yeux petits, les oreilles larges, le corps fort menu, les pieds & les mains d'une petiteſſe extraordinaire. Elles ſont douces, complaiſantes, ſoumiſes à leurs maris, & continuellement occupées des ſoins de

leur famille. Les hommes reſſemblent aux Siamois, & ſont, comme eux, lâches, pareſſeux, fourbes & menteurs. Ils ne cultivent ni les ſciences ni les arts: le ſeul où ils excellent, eſt la compoſition des feux d'artifice. Leurs fuſées ordinaires ſont des cannes creuſes de bambou, qu'ils rempliſſent de poudre, & qu'ils enveloppent de peau. Ils les placent ordinairement au haut d'un arbre; & ils tirent un bon ou un mauvais augure de la maniere dont la fuſée part & s'éleve.

La ville de Surian eſt le ſeul entrepôt du commerce étranger qui ſe fait au Pégu. Les Européens y apportent des chapeaux & des rubans, les Mogols des toiles peintes, les Chinois d'autres marchandiſes de l'Inde; & ils tirent en échange du riz, de l'ivoire, des diamans, des rubis & autres pierres précieuſes. Ce commerce ſe fait ſans parler, comme à Golconde; on ſe donne la main que l'on couvre d'un mouchoir; & en ſe la ſerrant, ou en remuant les doigts, on ſçait réciproquement ſe faire entendre. Les rubis du Pégu ſont les plus beaux de tout l'orient. La pierre qui porte ce nom, eſt tranſparente,

d'un rouge éclatant, mêlé de violet dans ſes extrêmités. On la tire principalement d'une montagne nommée *Cablan*, ſituée entre les villes de Surian & de Pégu, & d'une autre montagne entre Pégu & le royaume de Camboye. Les lapidaires diſtinguent des rubis de quatre eſpeces, dont celui du Pégu eſt le plus eſtimé: on l'appelle *rubis oriental:* c'eſt, après le diamant, la pierre la plus dure. Il n'eſt point attaqué par la lime, & réſiſte au feu le plus violent; il ne fait tout au plus que s'amollir. Sa forme eſt ronde, ovale ou octogone; & on le trouve tantôt dans un ſable rouge, & tantôt dans une roche griſe ou rougeâtre. Les autres eſpeces ſont le rubis-balais, le rubacel, & le ſpinel. Leur valeur augmente à proportion de leur poids, comme celle des diamans.

Je ne dirai rien des autres productions de ce pays, qui ſont à-peu-près les mêmes qu'à Siam; mais l'air y eſt plus ſain; & les Européens s'y portent mieux que dans les contrées voiſines. La petite vérole y fait d'étranges ravages; & les Péguans ont une telle horreur de cette maladie, que lorſ-

que quelqu'un en eſt attaqué, tous ceux qui demeurent dans la maiſon ou dans le voiſinage, prennent la fuite. On laiſſe au malade de l'eau & du riz ; & au bout de quelque tems, on vient s'informer de ſon ſort. S'il eſt guéri, on le porte en triomphe avec de grands cris de joie.

Nous allâmes, ſans nous arrêter, de Surian à l'iſle Négraille, dans le royaume d'Aracan ; & de-là dans celle de Munay, célebre par le nombre & la beauté de ſes pagodes. C'eſt la réſidence du chef des *Raulins*, ou ſouverain pontife de la nation. Les Raulins ſont, dans le royaume d'Aracan, les prêtres ou les miniſtres des temples. Les uns vivent en communauté, les autres dans de petites cellules à côté des pagodes ; & d'autres demeurent au milieu des bois. Ils ſont vêtus de jaune ; on leur raſe la tête ; & ils portent une eſpece de mitre. Ils s'engagent à garder le célibat ; mais s'ils manquent à cet engagement, on ne les brûle pas comme à Siam ; on ſe contente de les dégrader de la dignité ſacerdotale, & de les réduire à la condition des laïques. L'éducation des jeunes gens eſt confiée à ceux qui habi-

tent les villes; ils leur apprennent à lire & à écrire, & les inſtruiſent de la religion & des loix du pays. Ils ſont tout-à-la-fois les théologiens, les aſtronomes, & les médecins de la nation; mais ils ont moins recours aux remedes pour guérir les malades, qu'à des pratiques ſuperſtitieuſes. Ils ordonnent des ſacrifices pour appaiſer les dieux malfaiſans; & c'eſt là à quoi aboutiſſent preſque toutes leurs connoiſſances en medecine. Si ces ſacrifices n'operent pas la guériſon, ils font préparer & orner une chambre dans la maiſon du malade, y apportent une idole qu'ils placent ſur un autel, s'y établiſſent pendant huit jours, y font bonne chere au ſon des inſtrumens; & celui qui préſide à la fête, eſt obligé de danſer juſqu'à ce que les forces lui manquent, & qu'il perde connoiſſance. On le ſuppoſe alors en converſation avec les dieux, pour traiter enſemble de la guériſon du malade. Si elle a lieu, on le porte en triomphe dans le temple voiſin; & on l'arroſe avec des eaux parfumées; mais s'il meurt, les Raulins déclarent que c'eſt, ou en punition de ſes péchés, ou par un effet de la clémence divine,

qui lui prépare un ſort plus heureux dans l'autre vie.

L'extrême pouvoir de ces prêtres en multiplie le nombre à l'infini ; & il y a preſque autant de temples, de pagodes & de chapelles, que de miniſtres. La plupart de ces temples ſont conſtruits ſur des rochers eſcarpés ; & l'on y monte par des degrés creuſés dans le roc. Leur forme eſt ronde & ſe termine en pyramides enrichies de globes dorés. L'intérieur eſt rempli d'idoles, dont quelques-unes ſont coloſſales ; ce qui n'empêche pas que chaque habitant n'ait auſſi les ſiennes dans ſa maiſon. Il ſe proſterne devant elles, leur offre des fleurs, des plantes aromatiques, des fruits, & tous les mets qu'on lui ſert ſur ſa table ; il porte leurs ſtigmates imprimés ſur ſon corps avec un fer chaud ; il jure par elles, pour aſſurer ou pour nier ce qu'on lui demande. Celles des temples reçoivent des préſens de la part des perſonnes riches ; on leur envoie des viandes toutes préparées, dont les Raulins ſe régalent entre eux.

Le chef de ces prêtres eſt le perſonnage le plus reſpecté du royaume : le roi lui-même lui donne la place d'hon-

neur, & ne lui parle qu'en s'inclinant profondément. A ſa mort, le prince & tous les ſeigneurs ſont tenus d'aſſiſter à ſes funérailles ; & cette cérémonie coûte des ſommes immenſes, pour les habits qu'il faut donner à plus de quarante mille prêtres répandus dans le pays.

En remontant vers le nord, & côtoyant toujours le rivage de la mer, nous arrivâmes à l'embouchure du fleuve d'Aracan, qui forme un port capable de contenir des vaiſſeaux de la premiere grandeur. Nous y laiſsâmes le nôtre; & nous prîmes une chaloupe juſqu'à Orietan, ſitué ſur un des bras de cette riviere. La richeſſe du commerce qui ſe fait dans cette ville, y attire une foule d'étrangers de toutes les parties de l'Inde. Elle eſt la capitale d'une des douze provinces qui diviſent l'empire d'Aracan, & dont les gouverneurs prennent le titre de *roi*, parce qu'en les nommant à ces places, le prince leur met à tous une couronne ſur la tête. Le bras de la riviere, qui coule vers Orietan, offre un ſpectacle très-riant : ſes bords, ornés de grands arbres toujours verds, forment un berceau con

tinuel, en ſe joignant par leur ſommet. Ils ſont couverts d'une multitude de paons & de ſinges, qu'on voit ſauter de branches en branches, & qui offrent aux paſſans des ſcènes amuſantes.

Près de cette ville eſt une montagne ſi eſcarpée & ſi pleine de bêtes féroces, qu'il eſt preſque impoſſible de la traverſer. On y envoie les criminels, après leur avoir coupé les talons, pour leur ôter les moyens de fuir. Orietan eſt encore très-connu par une moſquée ſuperbe, ſituée aux environs de cette ville. Les peuples y font de fréquens pélerinages; & tous les ans ils y célebrent une fête ſolemnelle, pendant laquelle on promene l'idole dans un grand char environné d'une multitude de prêtres vêtus de ſatin jaune. Des fanatiques ſe couchent le long du chemin, ou ſe précipitent ſous les roues de la voiture pour ſe faire écraſer. D'autres ſe font déchirer la peau par les pointes de fer attachées au char de la divinité, qu'ils arroſent de leur ſang. Les dévots le recueillent avec ſoin, le conſervent avec reſpect; & la vue de cette relique échauffe tellement leur imagination, que chaque année elle produit parmi eux de nou-

veaux martyrs. Le roi va tous les ans à Orietan pour viſiter cette même pagode; & pendant ſon ſéjour, qui eſt de deux mois, on ſert tous les jours un magnifique repas à l'idole. Ce voyage ſe fait par eau dans des barques élégantes & commodes; le prince eſt accompagné de toute ſa cour; & ce cortege nombreux ſemble former une ville flottante, dont toutes les maiſons ſont peintes ou dorées.

Le fleuve d'Aracan a, comme le Menan & le Nil, ſes inondations régulieres. Pendant le débordement, le roi preſcrit à ſes ſujets un jeûne général, & les en diſpenſe pour de l'argent; ce qui lui produit des ſommes conſidérables.

Sur un des bras du même fleuve, & preſque vis-à-vis d'Orietan, eſt ſituée Dobaſi, autre ville très-commerçante. On y vend ſur-tout beaucoup d'eſclaves; car ces Indiens, d'un naturel barbare & féroce, réduiſent à une rude captivité, & traitent avec la derniere rigueur, les étrangers qui font naufrage ſur les côtes du royaume. Leurs pirates infeſtent tout le golfe de Bengale, & font des courſes continuelles, d'où ils

ls emmei multitude de captifs.

En ſuivant ce n bras du fleuve l'Aracan, nous nous trouvâmes bientôt près de la ville de ce nom, capitale du royaume. La riviere la traverſe dans toute ſa longueur, & y forme une infinité de petits ruiſſeaux qui coulent dans toutes les rues, & vont ſe réunir, après avoir arroſé une grande vallée, au centre de laquelle la ville eſt bâtie. Des montagnes hautes & eſcarpées l'environnent de toutes parts, & lui ſervent de fortifications. Elle eſt d'ailleurs défendue par un aſſez bon château. Les maiſons de cette capitale ſont pauvres, & conſtruites avec peu de ſolidité. Il y a des édifices plus diſtingués, & dans leſquels on voit quelques ornemens de ſculpture, de peinture; mais ils ſont rares & de mauvais goût. Le palais du roi eſt vaſte, & a peu d'apparence. Il eſt bâti à l'indienne, ſur de grands piliers; & les dedans ſont ornés de bois précieux & de beaucoup de dorure. On compte dans cette ville pluſieurs grandes places qui ſervent de marchés, plus de ſix cens pagodes, & environ cent cinquante mille habitans. Le roi n'affecte pas moins de faſte, & ne prend pas des

titres plus modeſtes que les autres monarques ſes voiſins. Entr'autres qualifications, il ſe fait appeller *roi légitime de douze rois qui mettent leur tête ſous la plante de ſes pieds.* Chaque gouverneur lui envoie tous les ans douze jeunes filles choiſies parmi les plus belles de ſa province, & âgées de douze à quinze ans. Quand elles arrivent à la cour, on les habille d'une groſſe robe de toile de coton; on les expoſe à l'ardeur du ſoleil; & on les fait ſuer juſqu'à ce que la ſueur ait trempé leurs robes. On porte ces robes au roi qui les ſent l'une après l'autre, retient pour lui les filles dont la ſueur n'a point une odeur déſagréable, & donne les autres à ſes courtiſans. C'eſt ainſi que ce monarque voluptueux choiſit ſes femmes ou ſes maîtreſſes.

Outre les gouverneurs dont je viens de parler, & qui ſont comme des rois dans leurs provinces, il y a ſous eux d'autres officiers pour l'adminiſtration de la juſtice & des finances. Celui qui gouverne la province d'Aracan, eſt le premier miniſtre du Royaume. Les autres grands officiers ſont le général des troupes, le capitaine des gardes, l'amiral, le grand écuyer qui préſide aux

éléphans, le chancelier ou chef de la juſtice, & les autres membres du conſeil d'état. Le roi d'Aracan ſe montre à ſes peuples avec toute la pompe & le faſte des monarques Aſiatiques : les danſes, les feux d'artifices, les muſiciens, les farceurs, les repréſentations dramatiques accompagnent le cortege. Les ambaſſadeurs ſont reçus avec plus de magnificence qu'à Siam ; mais ils ne paroiſſent devant le prince, qu'à genoux, la tête baiſſée, & le viſage tourné contre terre.

La même barque qui m'avoit mené de Dobaſi à Aſtracan, me ſervit pour voyager dans la partie ſeptentrionale. C'eſt là que ſont les villes de Perem, de Ramu & de Dianga, ſi on peut donner le nom de villes à un amas de baraques baſſes, petites, étroites, & ſemblables à ces camps où nous faiſons quelquefois hiverner nos ſoldats. Il eſt vrai qu'elles ſont ſituées dans le plus beau pays de l'univers : il eſt agréablement coupé par des lacs & des rivieres ; on y trouve des bois de toute eſpece, des jardins cultivés avec ſoin, des campagnes d'une fertilité extrême, une prodigieuſe abondance de beſtiaux, &

des villages auſſi peuplés que des villes.

J'ai vu pratiquer à Perem des cérémonies funebres, qui me paroiſſent particulieres à ce pays. On expoſe le mort dans une ſalle ; & les prêtres danſent autour de la biere, pendant que les domeſtiques font le guet, pour empêcher que le grand chat noir n'entre & n'approche du cercueil. Si ce malheur arrivoit, l'ame du défunt ſeroit condamnée à errer ici bas pendant pluſieurs ſiecles. Les mondains repréſentent ſur la biere des figures d'éléphans, d'aigles, de lions, &c. Les devots, par humilité, n'y font peindre que des rats, des grenouilles & d'autres animaux de cette eſpece. Les mariages ſe font ici comme au Pégu ; avec cette différence, premiérement, que le contrat eſt dreſſé en préſence des prêtres ; en ſecond lieu, que les femmes n'apportent point de dot à leurs maris. A l'égard des autres uſages, tels que l'habillement, la nourriture, le logement, les meubles, la religion même, la différence eſt peu ſenſible. Les productions naturelles ſont auſſi à peu-près les mêmes ; c'eſt la même indifférence pour les ſciences, les arts, les manufactures, &c.

Au nord d'Aracan eſt ſitué le royaume de Tipra. Les femmes y ont des goîtres, qui leur pendent juſques ſur les mamelles ; & les habitans ſont ſi ſujets à cette tumeur, que quelques-uns en ont juſqu'à deux de la groſſeur du poing. Le roi du pays n'exige de ſes peuples d'autres impoſitions, qu'un ſervice perſonnel de ſix jours pendant toute une année ; encore n'y a-t-il que ceux qui ne ſont pas de condition noble, qui ſoient tenus à cette contribution. Ce royaume eſt pauvre, & n'offre aucun détail digne de votre attention.

Il n'en eſt pas de même d'un autre état voiſin, appellé le royaume d'*Azem*, du nom d'*Azoo*, ſon ancienne capitale. C'eſt aujourd'hui à Kemmerouf, que les rois d'Azem tiennent leur cour. On prétend que ces peuples ſont les premiers inventeurs de la poudre à canon ; que ce ſecret paſſa de chez eux au Pégu, du Pégu aux Chinois, & que c'eſt mal-à-propos qu'on regarde ces derniers comme les auteurs de cette découverte. J'ignore ſur quoi peut être fondée cette tradition ; ce qu'il y a de sûr, c'eſt qu'ayant négligé l'exercice des armes pendant près de ſix cens ans, les

Azémites avoient encore d'anciennes pieces de canon, quand un général Mogol vint, au milieu du ſiecle paſſé, porter la guerre dans leur pays.

Le roi d'Azem s'eſt réſervé la propriété de toutes les mines de ſon royaume, à condition qu'il ne tireroit aucun ſubſide de ſes ſujets; & pour ne point fouler ſes peuples, il n'emploie à l'exploitation de ſes mines, que des eſclaves qu'il achete de ſes voiſins. Auſſi tous les habitans de ce royaume, ſans en excepter même les payſans, menent une vie aiſée, contre l'ordinaire du reſte des Indiens, qui n'ont que la ſervitude & la miſere en partage, au milieu d'un pays où ils devroient vivre dans les richeſſes & l'abondance. L'or ne ſe convertit point ici en eſpeces monnoyées; mais on le diviſe en lingots grands & petits; & le peuple s'en ſert dans le commerce intérieur, car on ne permet pas de le tranſporter hors du royaume.

Quoique cette contrée produiſe abondamment toutes les commodités de la vie, les peuples d'Azem ont le goût aſſez peu délicat, pour préférer la chair du chien à toute autre viande. Toute les mois on tient un marché où

l'on ne vend que des chiens qu'on y amene de toutes parts.

Il n'y a point de ſources ſalées dans le royaume ; & l'on y eſt réduit à uſer de ſel artificiel. Les Azémites le font de deux manieres : la premiere eſt de ramaſſer cette verdure qui ſe trouve ordinairement ſur les eaux dormantes : on la fait ſécher ; on la brûle ; on fait bouillir les cendres ; on les paſſe, & elles ſervent de ſel. La ſeconde maniere, & la plus commune, eſt de faire ſecher également des feuilles de figuier, que l'on brûle de même. On met les cendres dans l'eau ; on les y remue l'eſpace de dix à douze heures ; on paſſe cette eau dans un linge ; on la fait bouillir juſqu'à ce qu'elle ſe conſume entiérement ; & ce qui reſte au fond de la chaudiere, eſt un ſel blanc d'un aſſez bon goût.

Quoique les vignes croiſſent en aſſez grande quantité dans cette partie de l'Inde, & qu'elles produiſent de bons raiſins, on n'y fait cependant pas de vin. L'uſage eſt de les laiſſer ſécher & d'en tirer de l'eau-de-vie.

La gomme-laque eſt auſſi très commune dans le pays. Elle donne d'abord

une couleur rouge, qui ſert à peindre les toiles & les étoffes ; ce qui reſte, eſt la matiere d'un beau vernis, dont ces peuples ſont un grand commerce, ſur-tout avec les Chinois, qui le préferent au leur.

La religion d'Azem eſt l'idolâtrie ; ces peuples ſont perſuadés qu'après leur mort, ceux qui ont mal vécu habiteront un autre monde, pour y ſouffrir de la faim & de la ſoif. Dans cette opinion, il faut, quand un homme eſt décédé, que tous ſes parens & ſes amis aſſiſtent à ſes funérailles, & jettent dans la foſſe (car ici on enterre les morts, on ne les brûle point) quelque préſent pour lui ſervir dans le beſoin. Si le roi meurt, on enterre avec lui les idoles d'or & d'argent qu'il a adorées, un éléphant, ſix chevaux, douze chameaux, des chiens de chaſſe, &c. croyant que toutes ces choſes lui ſeront néceſſaires dans l'autre monde. Autrefois les femmes qu'il avoit le plus aimées, & les officiers qui l'avoient le mieux ſervi, ſe faiſoient mourir par le poiſon, pour avoir la gloire de le ſuivre.

La polygamie eſt permiſe dans cette

contrée; & il y a des hommes qui épouſent juſqu'à quatre femmes. Mais pour éviter entr'elles toutes ſortes de conteſtations, le mari leur déclare en les prenant, à quel genre d'occupation il les deſtine. L'une eſt pour l'intérieur du ménage, l'autre pour le travail du dehors; celle-ci pour tel emploi, celle-là pour tel autre, & toutes pour ſon ſervice & pour ſon plaiſir.

Je ſuis, &c.

Du royaume d'Azem, ce 12 Février 1744.

LETTRE LIII.

LE ROYAUME DE BOUTAN.

TOUJOURS accompagné du pere Sylveïra & de mes Siamois, je me joignis à une caravane qui partoit pour le royaume de Boutan. Ce pays, enclavé dans le Tibet, eſt habité par des peuples moitié Indiens, moitié Tartares, & compoſé de pluſieurs provinces. Ceux qui les gouvernent prennent le titre de *rois;* mais le prince qui demeure à Laſſa, capitale de toute cette contrée, ne leur donne que celui de *gouverneur.* Ils le reconnoiſſent en effet pour leur ſouverain, lui obéiſſent, & ſont obligés de lui envoyer tous les ans des ambaſſadeurs pour lui faire hommage, comme à leur maître.

Avant que d'arriver à Laſſa, nous traverſâmes une chaîne de montagnes entaſſées l'une ſur l'autre, dont l'aſpect eſt effrayant. Les routes en ſont ſi étroites, qu'on n'y trouve communément que la place du pied; & les précipices qui ſont à droite & à gauche,

rendent les chûtes très-périlleuſes. Dans ces paſſages difficiles, on ſe fait porter par les montagnards, & ce qui vous paroîtra ſingulier, Madame, ce ſont les filles & les femmes, qui s'acquittent de cette corvée. A la vue de notre caravane, elles deſcendirent de leur habitation; & elles firent marché pour nous porter, nous, nos proviſions & nos hardes. Elles avoient ſur leurs épaules un bourrelet, auquel étoit attaché un gros couſſin, qui nous ſervoit de ſiege. Elles étoient trois qui ſe relayoient tour-à-tour pour chaque homme; & notre bagage étoit chargé ſur le dos des boucs. Ces femmes qui portent les hommes, ne gagnent qu'une roupie en cinq jours; on en donne autant pour chaque Bouc.

Le royaume de Boutan contient beaucoup de villes; mais la plupart ſont ſi peu importantes, que je ne vous parlerai que de la capitale. Quoique petite, elle eſt fort peuplée, par le grand nombre d'étrangers que le commerce y attire. On y compte environ quatre vingt mille habitans. Le roi eſt le propriétaire du terrein ſur lequel les maiſons ſont ſituées; il ne fait, pour

ainſi dire, que le prêter ou le louer à ceux qui veulent bâtir; & quoiqu'elles ſoient conſtruites à leurs frais, il ne leur eſt point permis de s'en défaire. Celles des riches ſont de pierres, les autres de briques cuites au ſoleil; & celles des plus pauvres ſont de terre. Les unes & les autres n'ont point de toits, elles ſont plates & en terraſſes. Les murs ſont blancs en dehors, & peints en dedans; car les Boutans ne connoiſſent point l'uſage des tapiſſeries. Ces peintures repréſentent leurs ſaints; ce ſont les ſeuls ornemens de leurs chambres; ils n'ont ni tables, ni ſieges, ni lits, ni aucun des meubles qui ſervent ` notre uſage. Ils s'aſſeyent, dorment & mangent ſur de gros feutres pliés en pluſieurs doubles. La batterie de cuiſine, eſt comme la nôtre, de cuivre, de fer, de terre, de bois, & même d'argent, ſuivant la qualité ou la richeſſe des perſonnes.

Le terrein aux environs de Laſſa, eſt fort ſtérile; & tout ce qui eſt néceſſaire pour la vie & le vêtement, y arrive de très loin. Au lieu de pain, les habitans font une pâte de farine d'orge, ſemblable à celle dont nous engraiſſons la

volaille. Ils en prennent des poignées, qu'ils ſerrent dans leurs mains, pour la mettre plus facilement dans leur bouche. Ils n'emploient le froment que pour des pâtes frites dans l'huile ou dans le beurre, dont ils ſe régalent les jours de fête. Avec leur orge, ils font une boiſſon qui reſſemble à de la tiſane; & ils en tirent une liqueur forte qui enivre. Ils ont auſſi une eſpece d'eau-de-vie faite avec du lait de jument. Les uns aiment la viande cuite; les autres la mangent crue, & quelquefois un peu gâtée. Ils prennent leur poiſſon dans une grande riviere qui paſſe près de la ville; la pêche eſt permiſe pendant cinq mois de l'année, & proſcrite depuis le mois de février juſqu'à celui de ſeptembre. Ils ſont perſuadés que ſi, pendant ces ſept mois on tuoit du poiſſon, la récolte de l'année ſeroit mauvaiſe. Le but de cette défenſe eſt ſans doute d'empêcher que le peuple ne ſoit détourné des travaux de la campagne, pendant la ſaiſon où ils ſont le plus néceſſaires; & nous croyons cette nation ſi barbare! Il ne lui eſt pas permis d'avoir des poules dans la ville; c'eſt encore un point

ſur lequel on ne veille pas aſſez dans nos villes, pour le repos & la tranquillité des habitans.

On trouve ici des bœufs, des mulets, des ânes & des chameaux. Les bœufs, un peu différens des nôtres, ont ſur le cou & à la queue, des crins auſſi longs & auſſi beaux que ceux de nos chevaux de carroſſe. Sur le dos ils ont le poil court, comme les bœufs d'Europe; dans le reſte du corps il eſt ſi long & ſi fin, qu'on le file pour en faire des habits. Ces étoffes ſont plus fortes que celles de laine; mais il s'en faut beaucoup qu'elles ſoient auſſi chaudes.

Ce qui diſtingue principalement le royaume de Boutan, c'eſt l'animal qui produit le muſc. Il reſſemble à une chevre, mais il a le poil plus court & plus hériſſé, la tête longue, deux groſſes dents qui ſortent de chaque côté, à-peu-près comme celles de l'éléphant. Il porte le muſc entre les parties naturelles & le nombril, avec une excroiſſance de peau, ſemblable à un abcès, de la groſſeur d'un œuf. C'eſt cette eſpece de poche, qui contient le muſc; il reſſemble à du ſang caillé, & ſent très-mauvais quand il eſt frais. Pour

l'avoir, il faut tuer l'animal, dont la chair eſt bonne à manger. En naiſſant, il apporte une petite bourſe qui croit avec lui. Les plus groſſes & les mieux remplies peſent, lorſqu'elles ſont ſeches, environ une once & demie. Ce n'eſt, dans l'origine, qu'un ſang putride, qui ſe congele dans cette poche. Elle eſt garnie de poil extérieurement, & dans l'intérieur, d'une pellicule qui renferme le muſc. Cette drogue eſt ſujette à être falſifiée par les Indiens. Celle qui eſt ſans enveloppe, doit être ſeche, d'une odeur forte, d'une couleur rougeâtre, d'un goût amer; & étant miſe ſur le feu, elle doit ſe conſumer entiérement. Si on lioit la veſſie, dès qu'elle a été coupée, ſans lui donner de l'air pendant quelque tems, on ne pourroit plus l'ouvrir ſans danger; ſa vapeur violente feroit ſortir le ſang des narines.

Dans l'uſage ordinaire, on a ſoin de tempérer le muſc, en y mêlant d'autres parfums plus doux: préparé de cette maniere, il fortifie le cœur & le cerveau. Quand les chaſſeurs veulent le falſifier, ils mettent du foie & du ſang de l'animal, hachés enſemble,

à la place du muſc qu'ils ont tiré. Ce mélange produit dans les veſſies, en deux ou trois années, certains petits animaux qui mangent le bon muſc; de ſorte qu'en les ouvrant, on y trouve beaucoup de déchet. D'autres font couler, dans la poche qui contient le muſc, de petits morceaux de plomb, pour la rendre plus peſante; ſupercherie plus ſupportable que l'autre, parce qu'elle n'altere que le poids, & non la ſubſtance du muſc. Le roi de Boutan, pour empêcher ces mélanges frauduleux, qui commençoient à nuire au commerce, ordonna que toutes les veſſies ſeroient viſitées par des inſpecteurs, qui les ſcelleroient du ſceau royal.

On a obſervé que l'animal au muſc, lorſque la poche eſt trop pleine, a coutume de la faire crever en ſe frottant contre les arbres ou contre les rochers, & qu'il y dépoſe cette matiere précieuſe, que les chaſſeurs recueillent avec ſoin. Il faut qu'il y ait une prodigieuſe quantité de ces animaux, puiſque chacun deux n'a qu'une veſſie, & que la plus groſſe produit ſi peu de muſc.

Cette production eſt un des principaux objets de négoce dans ce royaume. L'argent qui y a cours, eſt une monnoie ronde, marquée de quelques lettres du nom du monarque. Mais, en général, le commerce ſe fait ici par échange, avec du thé, du tabac, du ſel, &c.; & faute d'argent & de denrées, on a des mouchoirs de ſoie de la chine, qui ſervent de monnoie. Ces échanges rendent les voyages fort embaraſſans; car il faut porter de toutes ces choſes avec ſoi, pour contenter ceux chez qui l'on paſſe, & qui ne prennent en paiement que ce qu'ils veulent; enſorte que ſi vous manquiez de ce dont ils ont beſoin, ils vous laiſſeroient mourir de faim. Je me ſuis preſque trouvé moi-même dans le cas: je voulois acheter de la farine & du riz, je ne pus l'avoir pour de l'argent; heureuſement que je trouvai un homme qui m'en donna pour du tabac.

Les habitans de l'un & de l'autre ſexe ſont vêtus l'été, de groſſe toile de coton ou de chanvre, & l'hiver, d'un gros drap qui eſt une eſpece de feutre. Le roi avoit ſur la tête un

bonnet fourré, avec une large bordure de la même fourrure, & une groſſe houppe de ſoie rouge ſur le ſommet. Son habit étoit comme celui des Turcs; excepté que ſa veſte moins longue & plus étroite, ne paſſoit pas les genoux. Ses bas & ſes ſouliers étoient d'une ſeule piece, comme des bottines. Les magiſtrats exerçant leurs fonctions, ſont habillés comme les femmes du pays. Ils ont les cheveux pendans & treſſés, le corſet & la juppe joints enſemble, une ceinture de drap qui leur ſerre le milieu du corps, & un manteau qui ne leur laiſſe que le bras droit découvert. Ils portent des pendans d'oreilles larges comme la main; &, dans la crainte que leur peſanteur ne les bleſſe, ils les attachent à une petite courroie ſous leur bonnet, qui eſt une eſpece de mitre ſans pointe. Au lieu de ce bonnet, les femmes ont un chapeau fait d'un bois mince & léger, couvert en dehors & en dedans d'une toile rouge, orné de quantité de perles, & ſemblable à un plat renverſé ſur la tête. Le reſte de leur parure conſiſte dans un grand nombre de colliers d'ambre & de corail. Le plus

long va juſqu'à la ceinture ; les autres diminuent par degrés juſqu'à la gorge. Les Boutans qui ne ſont point dans l'exercice de leur charge, ſont preſque habillés comme les Tartares, mais au lieu de bonnet, ils ont une eſpece de grand chapeau jaune, ſur des cheveux longs & flottans.

On n'épouſe ici qu'une femme à la fois ; mais on peut la répudier pour en prendre une autre ; &, à l'exception des ſœurs, on n'a aucun égard à la parenté. Le conſentement des deux parties ne ſuffit pas ; il faut encore avoir celui des parens ; mais il n'y a aucune fonction religieuſe, ni dans les mariages, ni à la naiſſance des enfans. On n'appelle les eccléſiaſtiques que dans les maladies ſérieuſes ; ils liſent tout haut à voix forte, dans des livres de prieres, & continuent cet exercice pendant tout le jour. Le ſoir, ils font avec de la pâte, des pyramides qu'ils ornent de trois roſes de beurre ; & de trois croix de paille ; & les mettant dans des vaſes, ils recommencent leurs prieres avec des cierges allumés, & des ſonnettes à la main. Ils élevent de tems en tems en l'air, & en ma-

niere d'offrande, ces vaſes & ces pyramides, & les arroſent d'une eau ſacrée, qu'ils conſervent pour cet uſage. Après cette cérémonie; ils brûlent les croix de paille, & portent les gâteaux dans des lieux où ils puiſſent être dévorés par les corbeaux. Si le malade meurt, on garde le corps à la maiſon pendant trois jours, qui ſe paſſent en chants & en prieres. On le conduit enſuite hors de la ville, où des hommes payés pour cet emploi, le mettent en morceaux, & le donnent à manger aux chiens. Les parens du mort font alors des aumônes; & les plus riches envoient pendant quelques jours une perſonne ſur un chemin public, pour diſtribuer *gratis*, du thé ou de la biere à tous ceux qui en veulent. Le jour de l'anniverſaire, on appelle encore les prêtres, & on donne à manger aux pauvres. Quand ces peuples ont du chagrin, ou qu'il eſt arrivé quelque malheur, ils aſſemblent un certain nombre d'enfans autour de leurs maiſons, les nourriſſent & les paient, afin qu'ils paſſent le reſte du jour en prieres.

Les Boutans adorent un Dieu en trois perſonnes; ce ſeroit un grand

blaſphême parmi eux de reconnoître trois dieux ; mais entre ces perſonnes, ils admettent une priorité & une poſtériorité. Ils croient qu'une d'elles s'eſt fait homme, mais uniquement pour ſon plaiſir ; & que ſa mere l'a mis au monde par le côté, & non par la voie ordinaire. Ils nomment cette perſonne *Lama-Contého*, qui ſignifie, *Prêtre-Dieu*. Ils admettent la création du monde, & diſent qu'il finira par le feu. Ils reconnoiſſent des anges, un paradis, un enfer, & croient que ces deux états n'auront point de fin. Ils ont auſſi l'idée d'un purgatoire, c'eſt-à-dire, d'un lieu où les ames ſouffriront juſqu'à ce qu'elles aient expié toutes leurs fautes. Ils allument des cierges devant les images de leurs ſaints, qu'ils ſaluent par reſpect, & auxquels ils ont grande confiance. Ils font conſiſter leur ſainteté dans la patience, l'humilité, l'abſtinence, la charité, la contemplation & la retraite.

Il y a dans l'Aſie un temple célebre, où tous les étrangers viennent en dévotion. Près de l'autel eſt une tribune faite de divers morceaux de bois ſculptés & dorés, derriere laquelle, ſur

un lieu un peu élevé, eſt placée l'image d'un homme vénérable, avec une chape pareille à celle que portent nos prêtres dans les cérémonies eccléſiaſtiques. Sur la tête de cette figure eſt un triangle dont les trois angles ſont inégaux, & repréſentent la divinité. C'eſt de toutes leurs images celle à qui ils rendent le plus de reſpects, & devant laquelle ils brûlent le plus d'encens, allument le plus de cierges, font plus de révérences, de génuflexions, de proſternations. Quand ils veulent obtenir d'elle quelques graces, ils courent à ce temple, y laiſſent des aumônes, & paient des prêtres ou d'autres perſonnes pour prier pour eux, & faire à leur intention la proceſſion autour de l'égliſe. Ils la font à genoux, ou proſternés par terre, ayant les bras alongés le long de la tête, & marquant avec les doigs l'endroit où poſent leurs mains. Ils ſe relevent & marchent quelques pas; & lorſque leurs pieds ſont ſur cette marque, ils ſe proſternent de nouveau, & achevent de cette maniere, par leurs diverſes proſternations & leurs différentes marques, le tour qu'ils ont

commencé. Ce circuit eſt fort long ; ils le font trois ou quatre fois de ſuite ; & le chemin de cette proceſſion eſt continuellement rempli de monde, comme on voit à Lorette, des troupes de dévots faire à genoux le tour de la chapelle.

Au milieu du temple de Laſſa, il y a un eſpace ſéparé par des toiles, où les religieux ſont continuellement occupés à chanter & à lire. Ils ſe relevent les uns les autres dans des tems marqués, & ſuivant l'ordre établi dans le monaſtere. Aux environs de l'égliſe, ſont de petites chapelles fermées de grilles de fer, où l'on voit les cercueils de ceux qui ſont morts en odeur de ſainteté ; car quoique ces peuples n'enterrent ni n'enſeveliſſent leurs morts, on donne la ſépulture aux religieux dont la vie a mérité cette diſtinction. Il y a toujours de grandes lampes allumées autour de leurs tombeaux, & des figures qui repréſentent les perſonnes qui y ſont enterrées.

Au mois de Mars on célebre dans cette égliſe, pendant huit jours, une fête ſolemnelle, à laquelle aſſiſte une

quantité prodigieuſe de peuple qui y arrive des extrémités du royaume. On y a vu juſqu'à vingt mille religieux, nourris pendant toute la fête aux dépens du monaſtere. C'eſt alors que les proceſſions autour du temple ſe font avec une dévotion & un concours extraordinaires; il eſt vrai que parmi le nombre, pluſieurs ne font que rire & folâtrer, marchant à grands pas, ne témoignant ni reſpect pour le lieu, ni égards pour les aſſiſtans, ni décence pour eux-mêmes.

En voyageant dans ce pays, on rencontre fréquemment, loin des villes & des lieux habités par les ſéculiers, des couvens de moines, où la regle eſt obſervée dans toute ſa rigueur. On y fait vœu de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance; & aucun religieux ne peut ſortir du monaſtere, & moins encore découcher, ſans la permiſſion du ſupérieur. Quand un moine eſt convaincu d'incontinence, on l'attache, les bras en croix, à la porte du couvent, & on le laiſſe dans cet état pendant trois jours. Enſuite on lui ôte ſes liens, & on le chaſſe de la maiſon, comme indigne d'habiter avec les autres religieux. Il ne

ne lui eſt pas permis pour cela de quitter l'habit & de ſe marier ; il faut qu'il reſte moine, & qu'il aille de couvent en couvent mendier ſon pain.

Ces religieux ſont à peu près vêtus comme on habille les apôtres dans nos tableaux. Ils ont une robe rouge & ſans manches, & une piece d'étoffe jaune ſur leurs épaules, avec laquelle ils ſe couvrent les bras contre le froid. Dans chaque monaſtere il y a un ſupérieur qui a le titre de *Lama* ; car quoique les gens du monde le donnent à tous les religieux, leur véritable nom eſt celui de *Dara*, qui marque un degré d'infériorité. Le ſupérieur général de tous les prêtres & moines du royaume, ſe nomme le *grand* ou le *ſaint Lama*. Les peuples ſont perſuadés que l'eſprit de Dieu réſide en lui ; c'eſt pour cela qu'ils le traitent de *ſaint* ; & ils croient que toutes ſes déciſions en matiere de culte, ſont infaillibles. Ce grand Lama vit dans la ſolitude, ne ſort de ſon couvent que trois ou quatre fois l'année, & ne vient qu'une fois à la ville. Il eſt alors accompagné d'une ſuite nombreuſe & magnifique. Le roi eſt

obligé de l'eſcorter avec les grands de ſa cour ; & toutes les troupes ſont ſous les armes. Le pontife eſt à cheval, couvert d'une chape, avec un chapeau à haute forme ſur la tête. Pluſieurs Lamas du premier ordre, également en chape, & coëffés d'une mitre comme nos évêques, environnent leur chef, & ſont eux-mêmes accompagnés & ſuivis des prélats du ſecond ordre, & d'une foule prodigieuſe de religieux. A la mort du pontife, les autres Lamas conſultent le prophete, pour ſavoir où eſt allée l'ame du défunt, ou, pour parler plus juſte, ſur qui s'eſt repoſé l'eſprit du Dieu qui l'inſpiroit.

Il faut dire ici quel eſt ce prophete ; car c'eſt un des traits les plus marqués de l'aveuglement de ce peuple. De même que les Boutans croient à un homme conduit par l'eſprit de Dieu, ils en admettent d'autres poſſédés d'un mauvais génie qui les porte à faire du mal. S'il ſe trouve dans une ville un homme aſſez méchant ou aſſez fou, pour ſe dire ou ſe croire animé de cet eſprit, il porte la terreur & l'effroi juſques ſur le trône. Il perſuade

aux peuples que le génie qui l'agite, rend des oracles, & que, s'il lui ordonne de nuire à quelqu'un, il eſt obligé de lui obéir ſans aucun égard au ſexe, à l'âge, au rang, ni à la condition. Pour prouver ſa miſſion, il ſort de chez lui dix ou douze fois l'année, & ſe fait précéder par des hommes armés de lances, d'épées, de poignards & d'inſtrumens qui rendent un ſon lugubre. Il vient enſuite lui-même, revêtu d'un certain habit, dans lequel on prétend que réſide l'eſprit malin. Il s'avance vers le temple d'une maniere inſultante. D'une main, il tient un arc & des fleches, de l'autre un grand coutelas; & ſe tournant de côté & d'autre d'un air furibond, il tire des fleches de tems en tems, & lance ſon fer contre les premiers qui ſe préſentent. Malheur à ceux qu'il frappe; car il n'eſt reſponſable de rien; on attribue tout le mal à l'eſprit dont il eſt agité, & les meurtres qu'il commet reſtent impunis. On penſe bien que cet homme n'eſt ſuivi que de la canaille; car dès qu'on l'entend, les honnêtes gens ſe retirent. Les autres ſe proſternent devant lui; & il leur met le pied ſur la

tête avec une fierté & un orgueil qui lui attirent encore plus de reſpect. Il les ménage, s'ils lui apportent des préſens; ſinon il leur fait donner des coups de bâton par ſes miniſtres. Lorſqu'il a l'air de vouloir tirer ſur eux, ils fuient de toutes leurs forces; &, effrayés de ſes menaces, ils font aveuglément tout ce qu'il exige. S'il leur arrive quelque malheur, ils l'attribuent au mauvais génie, & vont chez le prophete, pour l'engager à leur rendre cet eſprit favorable. Alors il leur ordonne d'adorer une ſtatue affreuſe, qu'il dit être celle de ſon dieu, de brûler de l'encens devant elle, & de lui offrir des préſens. Si quelqu'un tombe malade on court chez lui de même, pour ſavoir à quel médecin il faut s'adreſſer; il conſeille toujours de choiſir ceux qui lui donnent le plus. Enfin, lorſqu'on a perdu quelque choſe, c'eſt encore à ce fourbe qu'on a recours: comme il a beaucoup d'eſpions par la ville, il arrive quelquefois qu'il devine juſte; & il n'en faut pas davantage pour lui acquérir & lui conſerver la réputation de prophete. Au reſte, on ne lui rend tous les reſpects dont je viens de par-

ler, que lorſqu'il a ſon habit de cérémonie, parce que c'eſt dans ce vêtement que réſide l'eſprit mal-faiſant. Quand il eſt dans ſon habit ordinaire, perſonne ne le regarde ni ne le ſalue. Lorſqu'il va faire ſa tournée aux environs de Laſſa, ce qui arrive tous les ans pendant huit jours, il met ſur un cheval le fatal habit, & eſt monté ſur un autre. Par tout où il paſſe, le peuple ſe proſterne, non pas devant lui, mais devant le cheval qui porte ce redoutable vêtement. Si, dans cette occaſion, il s'aviſoit de frapper quelqu'un, il ſeroit puni ſévérement. Quand cet homme meurt, c'eſt un de ſes enfans qui lui ſuccede; &, s'il n'en a point, on prend un de ceux de quelque prophete des villes voiſines; car toutes les villes ont leur prophete.

Tel eſt l'homme ſingulier auquel on s'adreſſe, lorſqu'il eſt queſtion de remplacer le grand Lama. Quelque éloigné que ſoit celui que ce fourbe déſigne, on l'envoie chercher; & on le conduit au grand couvent pour l'inſtruire. Dès qu'on le croit parvenu au point de capacité néceſſaire pour occuper cette ſuprême dignité, on l'amene au pied

du trône de l'ancien Lama; & là on lui demande s'il eſt véritablement le grand Lama, le même qui a exiſté de tout tems, & qui n'a fait que changer de corps ? Il répond qu'il l'eſt; & comme on lui en demande la preuve : Allez, dit-il, à ceux qui l'interrogent, allez chercher dans un tel endroit une telle choſe que j'y ai miſe autrefois, & vous l'y trouverez. On la trouve en effet, Madame, comme vous pouvez l'imaginer; & ſur le champ les Lamas le prennent & le mettent ſur le trône. Ils vont enſuite, l'un après l'autre, lui vouer obéiſſance; le roi, les grands & tous les magiſtrats en font de même; & après cette cérémonie qui met le nouveau Lama en poſſeſſion de ſa charge, il jouit juſqu'à ſa mort de la ſouveraine autorité dans les matieres eccléſiaſtiques.

Mais les prêtres n'oublient rien pour perſuader au peuple qu'il ne meurt jamais; ils ont ſoin de lui ſubſtituer un autre Lama de même taille; &, autant qu'il ſe peut, de même figure que ſon prédéceſſeur. Quelquefois c'eſt le Lama lui-même qui ſe

choiſit rivancier. Il fait aſſembler les prêtres, & leur déclare qu'il doit paſſer dans le corps d'un tel enfant qu'il leur indique, & qui eſt nouvellement né. On éleve cet enfant avec grand ſoin; &, lorſqu'il eſt en âge de diſcerner les objets, on lui fait ſubir l'épreuve ſuivante: on mêle quelques meubles du mort parmi les ſiens; &, s'il les diſtingue, on eſt perſuadé que l'eſprit de Dieu a paſſé dans ſon corps; & à la mort du Lama, il eſt choiſi pour le remplacer. Dès-lors il eſt regardé comme l'image de Dieu qui ſe régénere, & exiſte corporellement dans la perſonne de ce pontife. Auſſi l'appelle-t-on le *pere éternel*, ou le *pere univerſel*. On lui attribue toutes les perfections de la divinité, & ſur-tout une connoiſſance diſtincte des penſées les plus ſecrettes de l'ame. Il n'eſt pas ſeulement adoré des peuples du Boutan; une multitude prodigieuſe d'étrangers vont lui offrir leurs hommages & recevoir ſa bénédiction. Il en vient des confins de l'Inde, de la Tartarie & de la Chine; & les princes n'ont pas moins d'empreſſement que leurs ſujets pour ce pélerinage. Le

pontife, couché dans une eſpece d'alcove garnie de couſſins, & de riches tapis, reçoit ces adorations ſans faire le moindre mouvement, ne rend le ſalut à perſonne, & ne ſe leve pas même pour les plus grands princes. Il met quelquefois la main ſur la tête de ceux qui ſe proſternent au pied de ſon eſtrade; & ils ſe croient purifiés de leurs péchés. Cette ſuperſtition va ſi loin, qu'ils réverent juſqu'à ſes excrémens: on les ramaſſe avec ſoin, chaque fois que cet homme ſatisfait aux beſoins de la nature; on les fait ſécher; on les met en poudre; on en compoſe des ſachets que les grands portent à leur cou en forme de reliques, & auxquels ils attribuent la vertu de prévenir ou de guérir les maladies. Les prêtres retirent un profit conſidérable de la diſtribution de ces ordures pulvériſées: ils en rempliſſent de petites boîtes qu'ils font vendre dans les marchés, & dont les dévots aſſaiſonnent leurs viandes.

Le grand Lama a deux cens prélats du premier ordre, répandus dans l'étendue de ſa juriſdiction, & qui exercent, ſous ſon autorité, toutes les

fonctions paſtorales & eccléſiaſtiques. Ils forment entr'eux une eſpece de hiérarchie pour le maintient de la diſcipline & du bon ordre. Elle eſt compoſée de divers officiers qui répondent à nos archevêques, à nos évêques & à nos prêtres. On y voit auſſi des abbés, des prieurs & d'autres ſupérieurs pour l'adminiſtration du clergé régulier. Ces eccléſiaſtiques ont beaucoup d'aſcendant ſur leſprit des peuples; ils gouvernent les grands avec le même empire; & toutes les richeſſes du pays ſont entre leurs mains. L'extrême pouvoir du chef des Lamas s'eſt accrû inſenſiblement, comme celui du ſouverain pontife de Rome. Des princes Tartares firent pour eux ce qu'ont fait Charlemagne & d'autres ſouverains on faveur du ſaint ſiege. Leur autorité temporelle fut d'abord reſſerrée dans des bornes fort étroites; mais elle s'étendit ſi conſidérablement, qu'elle ſe fit redouter des princes même à qui ils étoient redevables des premiers fondemens de leur puiſſance. Ils ont depuis eſſuyé pluſieurs révolutions, & ont été ſucceſſivement revêtus & dépouillés de la ſouveraineté.

Le royaume de Boutan étoit gouverné, tantôt par des princes eccléſiaſtiques, tantôt par des rois héréditaires. Il eſt aujourd'hui ſous la domination d'un ſéculier; mais il ne ſeroit pas étonnant, vu l'extrême attachement du peuple pour les prêtres, qu'il ne paſſât bientôt ſous le gouvernement des gens d'égliſe. L'autorité ſpirituelle des ſouverains pontifes de Laſſa s'étend ſur des royaumes fort éloignés; mais il y en a toujours quelques-uns qui ſe détachent de leur obéiſſance; & cet empire eccléſiaſtique a éprouvé de fréquentes diminutions.

Le grand Lama demeure pour l'ordinaire dans le principal couvent de Laſſa, où l'on a compté, dit-on, juſqu'à trois mille religieux. Il y a cinq autres monaſteres d'hommes dans cette capitale, & un de filles, qui vivent dans la plus grande régularité; il n'eſt permis aux religieuſes de parler qu'à leurs parens. Outre celles qui habitent le couvent, il y en a d'autres qui demeurent chez elles, mais qui doivent obſerver la même regle, & paſſer certains jours de l'année dans le monaſtere, pour marquer leur ſoumiſſion à

la ſupérieure. Quoiqu'elles vivent ainſi hors du couvent, on n'entend pas dire qu'il arrive de déſordre. L'habillement de ces filles differe peu de celui des hommes. Pluſieurs princes du Thibet ſe font honneur de porter le même habit; & des ſeigneurs Chinois & Tartares viennent quelquefois le poſtuler à Laſſa. Ces moines ont tous un chapelet d'ambre ou de corail, qui pend à leur ceinture; & ils le tournent dans leurs doigts, en récitant des prieres.

Le grand Lama eſt un homme d'environ cinquante ans; & le roi peut bien en avoir quarante-cinq. On ne lui donne point d'autre titre que celui de *Kan* dans tout le royaume. Sa femme eſt morte depuis que je ſuis à Laſſa. Tant qu'a duré la maladie, le roi a ordonné des prieres publiques; & afin que perſonne ne s'en diſpenſât, il enjoignit que chacun les récitât dans ſa maiſon, & à voix ſi haute, que les voiſins puſſent les entendre.

Le roi de Boutan, comme tous les autres ſouverains, a des miniſtres pour le gouvernement de l'état, & des officiers pour les affaires moins impor-

tantes. Le prince peut ſeul porter une ſentence de mort ; & pendant ſon abſence, les magiſtrats inſtruiſent le procès. L'accuſé propoſe ſes défenſes par lui-même, ou par l'entremiſe d'un procureur. S'il peut prouver qu'il étoit ivre quand il a commis le délit, il n'eſt point puni, parce que c'eſt au vin ſeul qu'on attribue le crime. Il n'eſt permis à perſonne de ſe faire juſtice : ſi un valet commet une faute, & que le maître lui donne un ſoufflet ou un coup de bâton, le domeſtiquë peut s'en plaindre, & lui en faire rendre dix fois autant en place publique par la main du bourreau ; mais ſi le maître ſe plaint du valet ſans le frapper, celui-ci ne manque jamais d'être puni. Quand on a reçu quelque injure, ou ſouffert quelque tort de la part d'un autre, il n'eſt beſoin de courir, ni aux ſergens, ni aux huiſſiers, pour le citer en juſtice ; il ſuffit de le ſommer de comparoître devant le juge. On y amene les témoins, & l'affaire eſt décidée à l'heure même. L'accuſé ne peut refuſer de ſe préſenter, à moins qu'il n'ait pris ſes meſures pour abandonner le pays ſur le champ. On emploie peu de papier en

informations & en procédures ; on ne connoît, ni les cachots, ni les priſons ; on inſtruit le procès ſans retardement ; on rend la ſentence ſans délai, & on l'exécute dans le moment. On obſerve aſſez la loi du talion : on ôte la vie à celui qui a tué ; celui qui en a battu un autre, eſt battu lui-même ; celui qui cauſe quelque dommage, eſt obligé de le réparer avec uſure ; ſi on tue un cheval, on en paie dix fois la valeur. Le ſerment judiciaire ſe fait ordinairement en plongeant la main dans un vaſe d'huile bouillante, où il y a deux pieces de monnoie, l'une blanche, l'autre noire. Celui qui tire la premiere, gagne ſon procès ; mais il en a la main eſtropiée. Les loix défendent d'emporter du pays des armes à feu ſans la permiſſion du prince ; elle ne s'accorde jamais, ſans exiger ſous caution qu'on les rapportera.

Les habitans de ce royaume ſont d'un commerce facile, & ſe familiariſent aiſément avec les étrangers, ſurtout quand ils en eſperent quelque avantage, car ils ſont très-intéreſſés. Ils ont rarement des querelles entr'eux ;

ils en viennent encore plus rarement aux mains, parce qu'ils ſont lâches & timides. Leur taille eſt aſſez proportionnée, leur complexion robuſte, ils vivent long-tems. Quoique blancs, ils ne ſont ni beaux, ni agréables. En général, les femmes ſont plus groſſes & plus vigoureuſes que les hommes; mais elles ſont fort incommodées par les goîtres. Les uns & les autres portent au bras gauche des bracelets depuis le poignet juſqu'au coude; mais quoique fort recherchés dans leurs habillemens, ils ſont à d'autres égards d'une extrême mal-propreté : ils ne portent point de linge, mangent la viande crue, ne ſe lavent jamais, ni les mains, ni le viſage, & moins encore le reſte du corps. Ils ne s'appliquent, ni aux arts, ni aux ſciences; le peu de lumieres répandues parmi eux, ſe trouvent dans les prêtres; à peine les autres ſavent-ils lire & écrire. Il y a certaines choſes qu'ils nomment différemment dans le langage des livres, que dans le diſcours ordinaire; l'un differe de l'autre, comme le latin de l'italien.

Je vais, Madame, entreprendre une

route difficile ; il s'agit de gagner par les frontieres de Laos, un des bras de la grande riviere qui traverſe le royaume de Tonquin, d'où je vous écrirai ſi-tôt que j'y ſerai arrivé.

Je ſuis, &c.

A Laſſa, ce 9 mars 1744.

LETTRE LIII.

LES ROYAUMES DE TONQUIN & de la Cochinchine.

J'AI eu l'avantage ſigulier, en partant de Laſſa, de trouver un guide & un ami qui a demeuré long-tems à Tonquin, & y a vécu avec des perſonnes de tous les rangs & de tous les états. C'eſt un Anglois que j'avois connu à Surate, & qui, comme moi, voyage pour s'inſtruire. Il doit bientôt ſe rendre à Pekin; c'eſt une occaſion favorable, que je ne laiſſerai certainement point échapper. En attendant, je vais entrer dans quelques détails touchant le pays que nous habitons actuellement.

Il formoit anciennement une province de la Chine, & lui paie même encore un tribut. Aujourd'hui & depuis plus de ſix cens ans, il eſt gouverné par ſes propres ſouverains, & l'avoit même déja été avant que les Chinois en euſſent fait la conquête. Ceux-ci y envoyerent un vice-roi, qui changea l'ancienne forme du gouvernement, & y

introdu it ; loix & les coutumes de ſon pays. Les Tonquinois ſecouerent ce joug étranger ; la nation prit les armes, ſous la conduite d'un homme de cœur, nommé *Li*, qui défit les Chinois dans pluſieurs batailles, & eut la gloire de les chaſſer du Tonquin. La reconnoiſſance de ceux qu'il avoit engagés dans la révolte, les porta à lui mettre la couronne ſur la tête ; & tout ce que les Chinois purent obtenir, fut qu'à l'avenir le nouveau roi & tous ſes ſucceſſeurs ſe reconnoîtroient vaſſaux de l'empereur de la Chine, & lui paieroient un tribut. C'eſt ce qu'ils obſervent avec une fidélité inviolable ; car au tems preſcrit, les Tonquinois ne manquent jamais d'envoyer à Pékin un ambaſſadeur, pour offrir des préſens & rendre hommage au monarque. Ce tribut conſiſte en ſtatues d'or & d'argent, ayant la forme de criminels qui demandent grace ; c'eſt une des conditions du traité. Les Chinois reçoivent ces ambaſſadeurs avec beaucoup de pompe, non pour honorer les Tonquinois, mais pour donner plus d'éclat à la cérémonie de l'hommage. L'empereur envoie auſſi des ambaſſa-

deurs au Tonquin ; mais ces miniſtres y paroiſſent avec tant de fierté, qu'ils ne daignent pas même rendre viſite au ſouverain, & que celui-ci ne traite avec eux, que dans leur palais. A ſon avénement au trône, il doit ſe faire confirmer par l'empereur, qui lui envoie le ſceau dont il eſt obligé de ſe ſervir pendant ſon regne.

Le bonheur que les Tonquinois s'étoient flattés d'avoir acquis avec l'indépendance, a été pour eux une ſource de malheurs & de guerres cruelles. Le réſultat de la derniere révolution, fut que l'on reconnoîtroit deux ſouverains dans ce royaume, l'un titulaire, l'autre réel. Le premier nommé *Bova*, qui veut dire *roi*, eſt le chef de la maiſon royale de Li, & jouit en apparence de tous les honneurs du trône, mais ſans en exercer les fonctions. Le ſecond, appellé *Chova*, qui ſignifie *général*, moins jaloux du titre de *roi*, que de la puiſſance effective, a le commandement abſolu dans les armées, diſpoſe de toutes les charges, regle les impoſitions, poſſede la plus grande partie des revenus du royaume, & exerce preſque tous les droits de la ſouve-

raineté. Les Européens ne ſont pas même de difficulté de lui accorder le nom de *roi ;* & pour mettre quelque diſtinction entre les rangs, ils donnent au roi titulaire la qualité d'*empereur.* Les deſcendans de l'un & de l'autre ſuccedent aux mêmes privileges ; & il y a environ deux cens ans, que cette forme d'adminiſtration ſubſiſte au Tonquin.

Le Bova ſort rarement de ſon palais ; & ſa cour eſt preſque déſerte. Il ne peut recevoir la viſite des grands, que deux fois le mois, ni rendre aucun arrêt qui concerne le gouvernement public, ſans le conſentement de ſon collegue. Les princes ſes fils ſe reſſentent de ſa ſervitude ; ils ne ſortent que quatre fois l'année ; & à chaque fois ils doivent être accompagnés d'officiers que leur donne le Chova. Le droit d'aineſſe ne regle pas leur avénement à la couronne : c'eſt la volonté de leur pere qui en décide en faveur de celui qu'il juge le plus digne, ou qui lui eſt le plus cher. Auſſi-tôt qu'il l'a nommé, le Chova, ſuivi des grands du royaume, vient le ſaluer, & prêter ſerment de le mettre ſur le

trône après la mort de ſon pere. Si le Bova ne s'eſt pas choiſi un ſucceſſeur, le Chova peut appeller à la couronne, ou un fils de l'empereur défunt, ou quelqu'un de la famille impériale; car l'état n'exige autre choſe, ſinon qu'elle ſoit toujours conférée à un prince de la maiſon de Li. Le pouvoir de cet empereur ſe réduit à confirmer les décrets du Chova par de ſimples formalités. Il les ſigne, il y met ſon ſceau; mais il y auroit peu de ſûreté pour lui à les contredire. Il ne ſort de ſon palais, que pour quelques fêtes ſolemnelles, qui regardent moins l'état que la religion; telle eſt celle de la bénédiction des terres, dans laquelle il fait la cérémonie du labourage, comme autrefois les rois de Siam, pour mettre l'agriculture en honneur.

Autant la cour de ce prince eſt triſte & abandonnée, autant celle de ſon collegue eſt vivante & nombreuſe. Tous les matins il reçoit l'hommage des miniſtres & des grands du royaume, qui ſe rendent au palais dès la pointe du jour. Quantité d'eunuques diſperſés dans les appartemens, prennent les placets des mandarins, & leur portent

les ordres du ſouverain. Les requêtes lui ſont préſentées à genoux ; & c'eſt à qui ſe fera plus remarquer par ſes reſpects & ſes humiliations. Les plus grands ſeigneurs ne paroiſſent devant lui, que les pieds nuds ; il les traite d'ailleurs avec bonté ; leurs offenſes ne ſont punies que par l'amende ou le banniſſement ; il n'y a que le crime de trahiſon qui les expoſe au dernier ſupplice. Les châtimens ne ſont jamais cruels ; l'uſage eſt d'étrangler les criminels du ſang royal, on coupe la tête aux coupables d'un rang inférieur.

Le Chova, qui entretient un très-grand nombre de concubines, ne ſe marie que lorſqu'il n'a plus d'eſpérance d'avoir des enfans. La femme qu'il épouſe eſt d'extraction royale ; & ſon rang, ſupérieur à celui de toutes les concubines, lui fait donner le titre de *mere du pays*. C'eſt moins à la beauté que les ſeigneurs Tonquinois s'attachent dans le choix de leurs femmes, qu'aux talens pour le chant, la danſe & tout ce qui peut ſervir à l'amuſement. Celle qui donne le premier fils au Chova, eſt traitée avec beaucoup de diſtinction, mais toujours avec moins

d'égards que l'épouſe légitime. Les autres concubines qui deviennent meres, prennent le titre d'*excellentes femmes*; & leurs enfans d'*excellens hommes* ſi ce ſont des garçons, & de *princeſſes* ſi ce ſont des filles. L'ainé des fils du Chova s'appelle *Chura*, qui ſignifie *jeune géneral*. Lorſqu'il eſt parvenu au trône, ſes freres & ſes ſœurs ſont réduits au revenu qu'il veut bien leur accorder, & qui diminue dans leur famille, à meſure, qu'ils s'éloignent de la ſource commune de leur ſang. Au cinquieme ou ſixieme degré, on ceſſe de leur faire des penſions.

Le nombre des eunuques du roi, de même que celui de ſes femmes, eſt d'environ quatre ou cinq cens. Ils ont un grand pouvoir à la cour, & jouiſſent de toute la confiance du maître dans les affaires du gouvernement, comme dans ſes occupations domeſtiques. Ce crédit les rend ſi fiers & ſi inſolens, qu'ils ſont déteſtés de toute la nation. Après quelques années de ſervice dans l'intérieur du palais, ils s'élevent par degrés aux principales dignités. Toutes les richeſſes du royaume ſont entre les mains de ces vils favoris;

près leur mort, ces biens accumu- par toutes ſortes de vexations & ıjuſtices, rentrent dans les coffres ſouverain. Une choſe remarquable, t que l'état d'eunuque n'a rien ici umiliant, ſur-tout lorſqu'on perd irilité par un accident imprévu. Au nmencement de chaque année, les nds officiers de la couronne renou- lent au roi leur ſerment de fidélité. reçoivent eux-mêmes un pareil ſer- nt de leurs femmes, de leurs enfans de leurs domeſtiques. Celui qui dé- ıvre quelque trahiſon, eſt récom- ıſé d'une maniere proportionnée au vice qu'il a rendu.

Le roi de Tonquin entretient ordi- rement une armée de cent cinquante- mille hommes, parmi leſquels on npte dix à douze mille cavaliers; & ıs les beſoins extraordinaires cette née augmente du double. Ce prince t tous les ans une revue générale ſes troupes, dans laquelle il a beau- up d'égard à la taille des hommes: ıx de la plus haute ſont réſervés pour garde. Mais les Tonquinois ſont de uvais ſoldats; ce qu'on doit attri- er premiérement au caractere eſ-

féminé de leurs chefs, qu'on choiſit ordinairement parmi les eunuques de la cour; ſecondement au défaut de récompenſes militaires. La valeur même, dans ceux qui peuvent avoir occaſion de ſe diſtinguer, ne change rien à leur état; il eſt preſque ſans exemple qu'on éleve un officier ſubalterne au-deſſus de ſon premier grade, à raiſon de ſon courage ou de ſa capacité. L'argent & la protection ſont les ſeules voies qui conduiſent à l'avancement. Il n'eſt pas étonnant qu'avec de ſi mauvaiſes troupes, les Tonquinois faſſent peu d'opérations militaires. Ils paſſent le tems à ſe retrancher, à conſidérer les murs des villes, à ſe ranger en bataille, ſans faire de ſieges & ſans livrer de combats. Ils s'aſſemblent avec promptitude, marchent fiérement, campent avec appareil; & au moindre accident, ils ſe diſſipent auſſi vîte qu'ils s'étoient aſſemblés.

Le Tonquin renferme ſept ou huit provinces, dont la plus conſidérable eſt celle de Cacho, qui donne ſon nom à la capitale. Cette ville eſt ſituée au milieu du royaume, ſur le fleuve *Songkoi*, qui veut dire *grande riviere*. C'eſt preſque

preſque la ſeule ville du Tonquin qui mérite quelque conſidération, ſoit pour ſon étendue, ſoit pour le nombre de ſes habitans. Le concours en eſt prodigieux, ſur-tout les jours de marchés qui ſe tiennent le premier & le quinze de chaque mois. Les payſans des villages voiſins, qui viennent y vendre leurs denrées, contribuent à cette affluence, malgré laquelle néanmoins on obſerve beaucoup d'ordre. Chaque eſpece de marchandiſe ſe vend dans une rue qui lui eſt aſſignée; & ces rues appartiennent à différens villages dont les habitans ont ſeuls le droit d'y étaler leurs denrées.

Les édifices de Cacho, ſi on en excepte le palais du roi, l'arſenal & les comptoirs étrangers, ſont bâtis de terre & de bois, & n'ont l'air que de baraques. Le palais, vaſte & ſpacieux, préſente de grandes portes & de belles façades. L'intérieur en eſt magnifiquement décoré; l'or & le vernis y éclatent de toutes parts. On voit dans cette ville les reſtes d'un vieux château de marbre, dont les débris font regretter ſa deſtruction. On prétend que c'étoit un des plus beaux édifices de l'Aſie, qui

a été ruiné par le malheur des guerres. L'arſenal eſt aſſez bien fourni d'artillerie ; & les comptoirs étrangers, bâtis de briques, font une figure diſtinguée parmi le grand nombre de chaumieres dont la ville eſt compoſée.

La multitude infinie de barques & de bateaux chargés de proviſions, que la riviere amene dans la capitale, y fait regner l'abondance. Les habitans des provinces, qui font de ce commerce leur principale occupation, ont des maiſons dans les villages voiſins. Ces villages ſont ſi proches l'un de l'autre, principalement ſur les bords du fleuve, qu'il ſeroit impoſſible d'en fixer le nombre. C'eſt par l'embouchure de cette riviere, que les vaiſſeaux d'Europe viennent au Tonquin. Dès que les payſans des environs les voient arriver, ils conſtruiſent à la hâte pluſieurs cabanes pourvues de toutes les commodités néceſſaires, pour les louer aux paſſagers. Ils y laiſſent même leurs femmes pour les ſervir & contribuer à leurs plaiſirs, moyennant une certaine ſomme proportionnée au tems qu'elles y reſtent.

Vous n'exigez pas, Madame, que j'entre dans le détail des productions

urelles d ce pays. Vous vous dou-
bien qu'elles doivent être à peu
s les mêmes qu'à Siam, dont il eſt
oiſin. Il ne croît ici ni bled ni vin ;
iz eſt la principale nourriture. Dans
jardins il vient une eſpece de capre
nt l'odeur eſt plus agréable, que
le de toutes les autres fleurs que je
nois. Elle conſerve ſon parfum
inze jours après qu'elle a été cueillie ;
fait les délices des femmes de la
ur, & eſt un des principaux orne-
ns de leur parure. Les vers à ſoie
nt ſi communs au Tonquin, que cet-
étoffe n'y eſt pas plus chere que le
ton ; & les plus pauvres en ſont vê-
. Une autre ſingularité de ce pays,
ſt l'indifférence des chats pour les
ris. Celles-ci y multiplient conſi-
rablement ; & les chats ne leur font
int la guerre : ce ſont les chiens que
n dreſſe à cet exercice, & qui s'en
quittent parfaitement. Les chaleurs
ce climat ne ſont point exceſſives ;
qu'il faut attribuer à quantité de ca-
ux dont cette contrée eſt arroſée, &
x pluies régulieres qu'elle reçoit. Il
fait même froid aux mois de Janvier
de Février ; mais on n'y voit jamais

ni glace ni neige. On n'y diſtingue proprement que deux ſaiſons, l'une ſeche & l'autre pluvieuſe, comme dans la plupart des pays de l'Inde. Le Tonquin n'a pas plus d'étendue que le Portugal; mais on y compte quatre fois plus d'habitans. Ces peuples ne voyagent jamais hors de leur patrie, à l'exception peut-être de quelques miſérables qui s'engagent au ſervice des étrangers. Ils tiennent beaucoup de la vanité des Chinois leurs anciens maîtres, dont ils imitent d'ailleurs le gouvernement, les ſciences & les caracteres d'écriture, quoiqu'ils haïſſent la nation.

Ici, comme à la Chine, on n'arrive point à la magiſtrature ſans être gradué; & la ſcience eſt l'unique voie pour parvenir aux honneurs. La nobleſſe, avec des revenus convenables, eſt le prix de ceux qui excellent dans la connoiſſance des loix, dans les mathématiques, dans l'aſtrologie, &c. Il y a des jours marqués pour l'éxamen de ceux qui ſe préſentent au concours; & quelquefois il s'y trouve juſqu'à trois mille aſpirans. Le roi honore cette cérémonie de ſa préſence; il déclare nobles ceux qui ont ſatisfait

aux queſtions des Mandarins ; il leur fait donner une robe de ſatin violet, & marque les villages & les bourgs ſur leſquels il leur aſſigne des revenus. Dans les matieres de ſcience, on n'emploie que la langue Chinoiſe, comme nous, le latin. Pour tout le reſte, le peuple & la cour parlent l'idiome du pays. Il eſt rempli d'une infinité de monoſyllabes, dont le ſens n'eſt déterminé que par la différence des inflexions de voix ; ce qui forme une eſpece de chant. Les Tonquinois puiſent leur morale dans les écrits de Confucius. Ils n'ont point d'écoles publiques ; chacun prend, pour s'inſtruire, le maître qui lui convient. Leur médecine ſe réduit à la connoiſſance des ſimples, à l'application du feu & des ventouſes, à la ſaignée qui ſe fait au front avec un os de poiſſon. Ils ont des manufactures de ſoie, de poterie & de papier, font d'excellens vernis, & travaillent aſſez bien le bois & le fer. Le Tonquin n'eſt pourtant point un pays de commerce ; il n'y a pas dans tout le royaume, un négociant qui ait pour deux mille écus de marchandiſes. On n'y fait pas même battre monnoie, on ſe ſert de celle des étran-

gers & principalement des Chinois.

Ce peu d'activité vient de l'extrême pareſſe de ce peuple, & de ſon goût pour le plaiſir. Il aime le chant, la danſe & les fêtes ; & chez toutes les perſonnes riches, il y a une ſalle deſtinée à ces amuſemens. Ils y emploient toutes les ſoirées, & ſouvent une bonne partie de la nuit. Dans les villages même, il y a des maiſons où l'on ſe raſſemble les jours de fêtes, pour danſer, chanter, & jouer la comédie : le peuple de Paris n'eſt pas plus curieux de ſpectacles. Ces jeux ſont mêlés de bouffonneries, de poſtures comiques, de couplets galans, de vers ampoulés, d'inſtrumens de muſique, & de tours de force. J'ai vu une femme ſe préſenter ſur une eſpece de théatre, ayant ſur la tête un baſſin rempli de petites lampes allumées, ſautant avec une légéreté ſurprenante, & faiſant toutes ſortes de mouvemens, ſans qu'aucune des lampes s'éteignît ou ſe dérangeât.

Il y a ici une fête ſolemnelle qui ſe célebre au commencement de l'année, pendant environ trente jours. C'eſt le tems où tous les plaiſirs ſe raſſemblent

ſoit en public, ſoit dans l'intérieur des maiſons. On éleve des théatres au coin des rues; les muſiciens y arrivent de toutes parts; la joie & le libertinage ſont portés aux derniers excès. Toutes les affaires publiques & particulieres ſont interrompues. Le grand ſceau de l'état eſt mis dans une boîte; l'action des loix eſt ſuſpendue; toutes les cours de judicature ſont fermées; les créanciers ne peuvent pourſuivre leurs débiteurs; les vols, les querelles, les violences demeurent ſans punition; celle des grands crimes eſt renvoyée à un autre tems, avec la ſeule précaution d'arrêter les coupables. Le premier jour de cette fête ſe paſſe triſtement: l'uſage eſt de ne point ſortir de la maiſon, de peur de rencontrer quelque objet de mauvais augure, qui porte malheur le reſte de l'année. Le lendemain on ſe rend viſite; c'eſt alors que les plaiſirs commencent; & l'on ſe dédommage amplement de la contrainte du premier jour.

Il y a au Tonquin, d'autres fêtes qui ſe célebrent avec la même gaieté, & d'autres où la dévotion a plus de part: on préſente des viandes ſur le

tombeau de ſes ancêtres ; on fait des exorciſmes pour bannir du pays les eſprits mal-faiſans, &c. Les combats des coqs & les gageures qui les accompagnent, coûtent des ſommes conſidérables aux courtiſans, qui mettent ces animaux aux priſes avec ceux du roi : il eſt convenable & même d'uſage, que les coqs du monarque ſoient toujours victorieux.

Les Tonquinois, ainſi que pluſieurs peuples de l'Inde, ont coutume de ſe noircir les dents, pour ne pas reſſembler, diſent-ils, aux animaux qui les ont blanches. Des cheveux noirs & bien fournis, flottent ſur leurs épaules. Leur habillement conſiſte en une longue robe ; & leur chauſſure en une paire de ſandales ſans bas ; pluſieurs même vont nuds pieds. Les grands laiſſent croître leurs ongles : c'eſt une marque de diſtinction qui n'appartient qu'aux gens de qualité. A l'égard du caractere, les Tonquinois ont tous les défauts attachés à l'ignorance & à la pareſſe. Ils ſont envieux, médiſans, inconſtans, ivrognes, pleins d'eſtime pour leur nation, de mépris pour les étrangers, & regardent comme des fables ce qu'ils

entend nt dire d'admirable des autres peuple..

L'uſage chez eux, eſt de ſe rendre viſite du grand matin; ce ſeroit une incivilité impardonnable d'arriver dans une maiſon à l'heure de dîner. C'en ſeroit une ſur-tout, d'avertir un mourant de mettre ordre à ſes affaires. Ils ſont naturellement gais, & évitent tout ce qui ſeroit capable de les attriſter. Ils voient rarement les malades, & ne leur parlent jamais de leurs maux. Ils ne demandent point comment on ſe porte; mais où l'on a été & ce qu'on a fait. S'ils remarquent que quelqu'un ſoit indiſpoſé, ils ne s'informent pas ſi ſa ſanté eſt mauvaiſe; mais combien d'aſſiettes de riz il mange chaque jour? Durant le repas, ils éloignent toute converſation qui pourroit les diſtraire du plaiſir de manger; & quand ils invitent, ils s'informent des mets qu'on aime le mieux, afin que chaque convive ſoit ſervi ſelon ſon goût. On ſert avec propreté, & l'on parfume les alimens. On n'a à la vérité, ni ſerviettes, ni napes, ni cuillers, ni fourchettes; mais on coupe les viandes avant que de les préſenter ſur la table; & ils

les portent à la bouche avec deux petits bâtons qu'il manient fort adroitement.

Ce que je vous ai dit des Siamois touchant les taxes qu'on leur impoſe, les corvées auxquelles on les aſſujettit, & l'âge où on les y oblige, ſe pratique ici avec la même rigueur. On croit cette reſſource néceſſaire pour contenir un peuple indocile, qui inquiéteroit ſes maîtres, s'il n'étoit forcé au travail & contenu par la ſévérité. Il y a des exemptions pour les grands, les officiers publics, les magiſtrats, les gens de guerre & les lettrés. Tout ce qui n'eſt pas compris dans ces différentes claſſes, eſt obligé ou de payer l'impôt, ou de couper de l'herbe, & d'ébrancher les abres pour la nourriture des éléphans du roi.

L'uſage des adoptions, pratiqué par les Romains, a également lieu dans ce royaume, & oblige à des devoirs réciproques. L'enfant adopté doit au pere le même reſpect, la même ſoumiſſion qu'à ſes premiers parens; & celui-ci, de ſon côté, doit à ceux qu'il adopte les mêmes ſoins, la même part de ſon héritage qu'à ſes autres enfans.

Les mariages ſe font ici comme à Siam, ſans le miniſtere des magiſtrats ni des prêtres ; les cérémonies ſont les mêmes, ainſi que les loix de la polygamie & du divorce. On punit le crime d'adultère par la mort des deux coupables. La femme eſt écraſée ſous les pieds d'un éléphant ; & l'amant périt par le glaive du bourreau ; mais ces ſortes d'exécutions ſont fort rares ; on exige des preuves du crime, qui ſe trouvent difficilement.

La connoiſſance des affaires criminelles appartient uniquement au gouverneur dans chaque province ; & pour l'adminiſtration civile, il a ſous lui un mandarin qui veille au maintien des loix. Mais tous ces tribunaux particuliers reſſortiſſent immédiatement de celui de la capitale ; quant aux arrêts de mort, ils doivent être confirmés par le ſouverain. Un gouverneur qui reçoit un ordre du roi, ne peut le lire ſans avoir commencé par ôter ſon bonnet, & ſa robe ; la même choſe ſe fait par un inférieur envers ſon chef.

On peut diſtinguer au Tonquin deux ſortes de religion ; celle du prince, des mandarins & des gens de lettres ; celle

des femmes, des eunuques & du peuple. La premiere ſe réduit à honorer intérieurement un Dieu ſouverain, à rendre en ſecret quelques devoirs aux morts, à pratiquer les vertus morales & les préceptes de la loi naturelle. On ne reconnoît dans cette religion, ni prêtres, ni temples, ni forme établie pour un culte intérieur; auſſi jamais aucun ſujet de diſputes ni de ſcandale, & encore moins de perſécutions.

La ſeconde a ſes idoles, ſes pagodes, & des miniſtres pour les ſervir. La pauvreté de ces temples, la groſſiéreté de ces idoles, le mépris qu'on a pour les prêtres, prouve que ce n'eſt ni la religion des grands, ni celle des riches. A ces deux ſectes ſe mêlent des imaginations & des chimeres fondées ſur la métempſycoſe, & milles impoſtures de la part des magiciens, ou de ceux qui ſe donnent pour tels. Ils s'attribuent le pouvoir de chaſſer les eſprits malfaiſans, & de conjurer les maladies. Le peuple les reſpecte, & les grands les mépriſent; les uns & les autres les conſultent cependant ſur les mariages, ſur les bâtimens, ſur les funérailles; & leurs réponſes, que les imbécilles prennent

pour des oracles, ſont toujours accompagnées de cent extravagances.

La plupart de ces magiciens ſont aveugles, ou de naiſſance, ou par accident. Les plus employés ſont ceux qui aſſignent les lieux propres aux enterremens. Ce choix eſt de très-grande importance chez les Tonquinois, qui regardent les devoirs funèbres comme un acte eſſentiel de religion. Ils croient que le ſort de leurs parens défunts dépend du plus ou du moins de ſecours qu'on leur procure. Si on les néglige, leurs ames errent dans le monde, expoſées à toutes ſortes de beſoins; & pour obtenir ce qu'elles demandent, elles ſe trouvent ſouvent réduites à tourmenter les vivans. Des années entieres ſe paſſent quelquefois, avant qu'on ait reçu une réponſe claire & préciſe de la part des magiciens; pendant ce tems-là, le corps reſte en dépôt dans un cercueil fermé; la famille eſt obligée, trois fois par jour, de lui offrir des alimens, d'entretenir des flambeaux & des lampes allumées, de brûler de l'encens & des parfums; de venir devant le corps ſe proſterner en

renouvellant ſans ceſſe leurs lamentations & leurs gémiſſemens. Il n'y a que les perſonnes riches qui ſoient en état de faire les dépenſes qu'exige tout cet appareil : les pauvres, moins ſcrupuleux, enterrent leurs parens dix ou douze jours après leur décès.

Ce peuple eſt occupé une partie de ſa vie, de ce qu'on fera de ſon corps après ſa mort. Le jour & le lieu de ſa ſépulture ne ſont pas des choſes indifférentes : le moindre contre-tems, le plus léger changement peut en apporter beaucoup dans la deſtinée d'une ame Tonquinoiſe. Le ſoin du cercueil eſt encore un objet très-inquiétant : on veut qu'il ſoit beau ; & l'on n'épargne point la dépenſe. On veut ſur-tout être inhumé avec de riches habits : vous croiriez, dans ces funérailles, voir des apprêts de noces ; & tel qui étoit vêtu ſimplement pendant ſa vie, ſe fait habiller magnifiquement pour deſcendre dans le tombeau. Les hommes ont ſept robes les unes ſur les autres ; & les femmes en ont neuf. On garnit leur cercueil, on leur remplit la bouche de pieces d'or & d'argent ; on croit

par-là garantir les morts de l'indigence, & les vivans de leurs perſécutions.

C'eſt encore un devoir eſſentiel pour les parens, de marquer la plus vive affliction le jour de l'enterrement, & durant le deuil. Ils accompagnent le corps, appuyés ſur des bâtons, le dos courbé, comme des gens affaiſſés ſous le poids de la douleur. Ils ſont couverts de groſſes robes griſes, ſe couchent à terre par intervalle, laiſſent paſſer ſur eux le cercueil, & font retentir les airs de cris & de gémiſſemens. L'appareil du convoi eſt proportionné aux richeſſes de la famille. Les ſeigneurs ont pluſieurs cercueils l'un ſur l'autre, portés ſous de riches dais, précédés, accompagnés & ſuivis d'un cortége nombreux. Chacun s'empreſſe d'honorer le défunt, dans l'eſpérance flatteuſe pour eux de recevoir le même honneur après leur mort. Le deuil qui ſe porte ici pluſieurs années, eſt un tems de pénitence & de retraite. On ſe coupe les cheveux ; on s'enveloppe d'un ſac ; on ſe couvre la tête de paille ; on quitte ſon logement ordinaire ; on couche ſur la dure ; on mange des alimens groſ-

ſiers dans des plats de terre ; on renonce aux fêtes, aux plaiſirs, au mariage, & ſi l'on s'écarte de cette ſévérité, on perd ſon droit à la ſucceſſion.

Le voiſinage de la Cochinchine m'invitoit à m'y rendre ; & mon voyageur Anglois, auquel j'avois déjà beaucoup d'obligation, voulut m'y accompagner : nous prîmes la route de la mer comme la plus courte & la plus facile. Ce royaume étoit autrefois une province de la Chine, & enſuite du Tonquin ; il eſt aujourd'hui indépendant de l'un & de l'autre, moyennant un tribut qu'il paie aux Chinois. Nous trouvâmes peu de différence des mœurs de ce pays à celles des peuples que nous quittions ; & , excepté la capitale où nous reſtâmes peu de tems, nous ne nous arrêtâmes dans aucune ville. Cette capitale ſe nomme *Kehué* ; le roi y fait ſa réſidence : ſon pouvoir eſt deſpotique ; il diſpoſe à ſon gré de toutes les charges ; les biens, la liberté & la vie de ſes ſujets ſont entre ſes mains ; nul citoyen ne peut l'approcher de plus de quatre-vingt pas ; ſes miniſtres ſeuls & ſes officiers peuvent l'aborder ; & s'il

ſe montre en public, ce qui n'arrive guere, tout le monde ſe proſterne & n'oſe lever les yeux juſqu'à lui.

Les cinq ou ſix provinces qui compoſent ce royaume, ſont gouvernées par des mandarins & divers tribunaux de juſtice. Les malverſations ſeroient punies de mort, ſi les plaintes des peuples pouvoient parvenir juſqu'au monarque. Les loix contre les crimes ſont rigoureuſes, & les châtimens cruels, mais on ſe rachete du ſupplice pour de l'argent. Les eunuques ſont en grand nombre dans ce pays, parce que les fautes légeres ſe puniſſent par la mutilation, & qu'ils ſont les ſeuls qui puiſſent être attachés au ſervice du ſerrail. Je ne ferai point la deſcription de ce palais; dans les lieux où les arts ſont peu connus, l'architecture eſt négligée. On voit ici de vaſtes bâtimens de terre ou de bois, qui environnent de grandes cours; & comme le prince redoute ſes ſujets autant qu'il en eſt craint lui-même, ſes appartemens ſont toujours entourés d'une garde nombreuſe & de beaucoup de canons. Lorſque ce prince eſt en guerre avec ſes voiſins, tous ſes peuples ſont obligés de marcher ſous

ſes drapeaux. Les impôts qu'il tire d'eux, ſe paient en denrées, & ſe portent dans ſes magaſins. D'autres lui fourniſſent des chevaux, des vaiſſeaux, des eſclaves, &c.

La religion eſt ici la même qu'au Tonquin. Elle ſe partage entre les Athées, les Déiſtes & les Idolâtres. Ces derniers ſont les plus nombreux, mais les plus pauvres. Leurs temples ſe reſſentent de leur miſere & tombent en ruine. Ils les conſtruiſent à la hâte pour leurs ſacrifices; & après la cérémonie, ils les convertiſſent ou en écuries ou en cabarets. Des miſſionnaires ont prêché notre religion dans ce royaume, & y ont fait des progrès. Comme les habitans y ſont doux & humains, ils ont peu d'éloignement pour une loi qui ordonne la pratique de ces deux vertus. Ils en ont davantage pour le précepte de la chaſteté; car ils ſont extrêmement voluptueux; & les courtiſannes qui abondent dans ce pays, ſe livrent à tout le monde pour une ſomme très-modique. Quand celles-ci ne ſuffiſent pas, les maris y ſuppléent par leur extrême complaiſance. Ils vivent d'ailleurs très-ſobrement, & ne ſe nour-

riſſent guere que de riz & de poiſſon. Ces denrées s'y vendent à vil prix : pour un ſol, un homme achete ſa ſubſiſtance d'un jour, & pour moins encore, les faveurs d'une femme.

Crainte du feu, le peuple ne fait point ſa cuiſine dans les maiſons, mais au bord des rivieres ſur leſquelles la plupart des villes ſont bâties. Si-tôt qu'un certain vent de mer commence à ſouffler, un homme fait la ronde ſur le rivage, avec une eſpece de tambour, pour avertir d'éteindre le feu. Ces précautions ſont d'autant plus néceſſaires, que ces maiſons ſont très-combuſtibles : les murs ſont de cannes, les fenêtres de papier, les toits de paille, les planchers couverts de nattes, & les appartemens formés par des paravents. Ces habitations ne ſont ni alignées, ni diſtribuées avec ordre. Tantôt preſſées, tantôt éparſes, elles ont l'air d'avoir été jettées au haſard. Quelques-unes ont deux étages ; la plupart n'ont que le rez-de-chauſſée. Tout cela, Madame, vous annonce peu de luxe : on n'en a ici aucune idée. L'or & l'argent y ſont très-rares ; un homme eſt riche & cité pour ſon opulence, quand il poſſede

cinq ou ſix cens livres. Tout le monde y eſt vêtu de ſoie : parce que cette marchandiſe eſt ſi abondante, qu'on ne ſe ſert point d'autre matiere pour les filets des pêcheurs, & les cordages des navires. Le ſucre n'y vaut que deux ſols la livre, & tout le reſte à proportion. Une production particuliere à ce pays, eſt un arbre dont les fruits reſſemblent à un gros ſac rempli de marrons. Ce ſac en contient quelquefois juſqu'à ſix cens. Il eſt fait d'une peau fort épaiſſe ; & comme les branches de l'arbre n'auroient pas la force de ſoutenir un pareil fardeau, c'eſt du tronc même que ſort le fruit. Quand il eſt mûr, le ſac s'ouvre ; & l'on en tire les marrons qui ſe cuiſent comme les nôtres.

Les Chinois, établis à la Cochinchine, y font preſque ſeuls tout le commerce. L'extrême pareſſe des naturels du pays les rend incapables d'application. Les jours de fêtes ils s'aſſemblent dans les places publiques, ſe rangent en cercle ſur des nattes ; & chacun y mange le dîné qu'il a apporté. Pendant ce tems-là des baladins jouent des farces qui amuſent le peuple. Les Cochinchi-

nois aiment à ſe régaler entr'eux, & ne ſe font point de ſcrupule, comme la plupart des autres Indiens, de ſe nourrir de la chair des animaux. Auſſi ne le cedent-ils à aucun peuple de l'Aſie pour le choix ni pour la préparation des viandes; & leurs feſtins ſont toujours accompagnés de jeux, de comédies & de muſique.

C'eſt ici, Madame, que ſe terminent mes voyages de l'Inde. La Chine & le Japon vont ouvrir un vaſte champ à de nouvelles courſes, & fournir matiere à de nouvelles lettres.

Je ſuis, &c.

A Kehué, dans la Cochinchine, ce 5 avril 1744.

Fin du Tome quatrieme.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

QUARANTE-UNIEME LETTRE.

LA VILLE DE GOA.

RENCONTRE d'un François, & ſes démêlés avec l'Inquiſition. Page 1
Ce qu'il raconte de ce tribunal. 3
Les malheurs qu'on lui fait eſſuyer. 4
Le grand Inquiſiteur ; ſa puiſſance. 6
Ses officiers. 7
Leur maniere de procéder. 8
Les Juifs traités avec rigueur par ce tribunal. 10
Les *auto da fé*. 12
Habillement des criminels condamnés par l'Inquiſition. 13
Lieu du ſupplice. 14
Richeſſe des jéſuites de Goa. 15
Leurs différentes maiſons. 16
S. François Xavier à Goa. 18
Mort de ce ſaint miſſionnaire. 19
Repas fait aux jéſuites. 20
Malpropreté des Portugais à table. *ibid.*

Bal et donné aux jéſuites. 21
Hôpital royal de Goa. 23
Edifices de Goa. 29

LETTRE XLII.

SUITE DE LA VILLE DE GOA.

DESCRIPTION de la ville de Goa. Pag. 32
Comment les Portugais ſe ſont emparés de cette ville. 33
Continuation de la deſcription de Goa. 35
La place de Sainte-Catherine, & la place des Galeres. 36
Le palais du Gouverneur. 37
Le monaſtere des orphelines. 38
Les marchés de Goa. 39
La vente des eſclaves. *ibid.*
Les eſclaves ſont une des richeſſes des Portugais. 40
Les changeurs & la monnoie de Goa. 41
On diſtingue à Goa différentes ſortes de Portugais. 43
Récompenſes accordées aux gens de guerre. *ibid.*
Autres citoyens de Goa. 44
Les Indiens de Goa. 46
Juifs établis dans cette ville. 48
Débauches des femmes de Goa. *ibid.*
Herbe qui aſſoupit les maris. 50
Luxe des Portugaiſes. *ibid.*
Dévotions des Portugais de Goa. 51
Leurs proceſſions. 52
Pouvoir du vice-roi de Goa. 57
Autorité de l'archevêque. 58

Cauſes de la décadence des Portugais dans les Indes. 59
Productions naturelles de l'iſle de Goa ; l'arbre triſte. 63
Pirates de la côte de Malabar ; leur cruauté. 64

LETTRE XLIII.

L'ISLE DE SUMATRA.

DESCRIPTION de cette iſle. Page 67
Plante qui produit le poivre ; ſa deſcription, & la maniere de la cultiver, de recueillir le poivre, &c. 68
Autre production de l'iſle de Sumatra ; l'huile inextinguible. 70
Cruauté des habitans de l'intérieur de cette iſle. 71
Puiſſance des Hollandois à Sumatra. 72
Le royaume d'Achem, ſa capitale, ſes maiſons. *ibid.*
Palais du roi d'Achem. 74
Nombre des femmes qui habitent le ſerrail du roi, & qui le ſervent. *ibid.*
Occupation de ces femmes. 75
Femmes qui ont le titre d'épouſe. *ibid.*
Trait de jalouſie & de cruauté d'un roi d'Achem. 76
Comment on éleve les enfans des concubines du roi. *ibid.*
Revenus du roi d'Achem. 77
Forces militaires de ce monarque. 78
Trait ſingulier d'un roi d'Achem envers ſes éléphans. 79
Titres que prend le roi d'Achem. 80

Juſtice

DES MATIER S.
Juſtice ſévere qui s'exerce dans l
Trait de ſévérité du roi.
Comment il récompenſe ſes ſujets.
Juſtice à l'égard des débiteurs.
Reſpect des Achémois pour la juſtice.
Traité ſingulier que font les criminels avec bourreau. 85
Cérémonie de religion qui ſe pratique tous les ans à Achem. 86
Caractere des Achémois. 87
Gouvernement du royaume d'Achem. 88
Cruauté des anciens Achémois. 89

LETTRE XLIV.

L'ISLE DE JAVA.

HISTOIRE des premiers voyages des Hollandois dans les Indes. 90
Comment Houtman leur enſeigne cette route. 91
Les Hollandois dépouillent les Portugais de leurs poſſeſſions, & ſe rendent maîtres du commerce des Indes. 93
Ils bâtiſſent la ville de Batavia ſur les débris du fort de Jacatra. 95
Deſcription de Batavia. *ibid.*
Les dehors de cette ville. 97
Le lantor, arbre ſingulier. 98
Ordre établi parmi les Officiers de la compagnie Hollandoiſe. *ibid.*
Puiſſance & occupation du gouvernement. 99
Le conſeil ſouverain de Batavia. 100
Autres tribunaux de cette ville. 101

Combien la compagnie Hollandoiſe deſire l'avancement de ceux qui ſont à ſon ſervice. 101
Infidélités qui ſe commettent parmi ces employés. 102
Corps de troupes de la compagnie. 103
Nombre de ſes vaiſſeaux, & ſa conduite à l'égard des officiers & des matelots. 104
Punition des gens de mer au ſervice des Hollandois. 105
Les divers habitans de Batavia. 106
Détail curieux concernant les mœurs des femmes Hollandoiſes de Batavia. 108
Leurs occupations. Leur luxe. 109—111
Difficulté qu'ont les Hollandoiſes d'obtenir la permiſſion de paſſer aux Indes. 112
Fortunes que font en peu de tems celles qui arrivent d'Europe. 113
Le royaume de Bantam, dans l'iſle de Java. 114
Ancien état de la ville & du royaume de Bantam. *ibid.*
Deſcription de l'état actuel de la ville de Bantam. 115
Police de cette ville. 116
Religion du royaume de Bantam. 117
Conſeil du prince. 119
Domaine du roi & des grands ſeigneurs. 120
Autorité des peres ſur leurs enfans, & des maîtres ſur leurs eſclaves. *ibid.*
Liberté d'avoir autant de femmes qu'on peut en entretenir. 121
Condition des concubines. *ibid.*
Mariages dans le royaume de Bantam, & leurs cérémonies. 122
Habillement des femmes & des hommes. 123

Viſite faite au roi de Bantam, & ſa réception. 125
Le roi de Bantam eſt ſervi à table par des femmes. 126
La reine de Bantam. 128
Danſeuſes de la cour de Bantam. *ibid.*
Danſes qu'elles exécutent devant le roi. 129
Marque d'honneur des ſeigneurs Javanois. 130
Leur habillement. *ibid.*
Caractere des habitans de Bantam. *ibid.*
Chinois qui habitent ce royaume. 132
Ce qu'ils ont à ſouffrir des autres habitans; leur caractere; leurs uſages. 135
La ville & le royaume de Mataran. 137
La ville de Ningrat, ſéjour de la cour. *ibid.*
Tournois du roi. 138
Les femmes ſeules font la garde du palais & de la perſonne du roi de Mataran. 140
Uſage de ces peuples envers les morts. 142
Royaume de Balamboang. *ibid.*
Volcan dans ce royaume. 143
La petite Java, & l'iſle de Madure. *ibid.*
Deſcription de l'iſle de Java. 144
Productions naturelles de cette iſle. *ibid.*
Singe appellé l'*homme des bois*. 145
Autres animaux, & plantes diverſes de Java. 147

LETTRE XLV.

LES ISLES DE BORNÉO, de Macaſſar, des Molucques.

DIVERS habitans de l'iſle de Borneo. 148
Les Beajous; leur caractere; leurs uſages. 150

Mahométans qui habitent les côtes maritimes de Borneo. 151
Barbarie de ces peuples. 152
Productions naturelles de Borneo. 153
Macaſſar, ou Célebes; maniere d'y bâtir. 154
Marchés de la capitale. 155
Productions du pays. 156
L'opium & ſes effets. 157
Lubricité des ſinges. 158
Education des habitans de l'iſle Célebes. *ibid.*
Leur caractere, leurs vêtemens, leurs uſages. 159
Diſtinction de trois ordres de nobleſſe. 160
Gouvernement général de l'iſle. 161
Comment la religion mahométane s'y eſt établie. 162
Les iſles Molucques. 163
Volcan dans l'iſle de Ternate, une des Molucques. 164
La ville de Gammalama, capitale de l'iſle de Ternate. *ibid.*
L'oiſeau de paradis. 165
L'arbre qui produit les clous de girofle, ſa deſcription récolte des clous. *ibid.*
Le ſagu, eſpece de palmier ſauvage dont le fruit ſert à faire du pain. 169
Uſages des iſles Molucques. 171
Loix qui concernent les mariages. *ibid.*
Serment que font les habitans des Molucques. 172
Habitans d'Amboine. 173
Les hollandois ſont les maîtres de cette iſle. *ib.*
Deſcription de la ville d'Amboine. 174
Uſage de l'iſle de Sologo. *ibid.*
Les Portugais ſont établis dans l'iſle de Timor. 176

Autres habitans de cette isle, leurs usages. 177
Volcan de l'isle Machian. ibid.
Peuple de l'isle de Gilolo. 181
L'isle de Banda produit la ;
tion de cet arbre ; sa ci ;
son fruit.
Oiseau de l'isle de Banda.
Zele des habitans de cette isle pour le
métisme.
Maniere dont les Ban ois font la guerre
Leurs cérémonies fu res
Cruautés des Portu ;
Les Espagnols s'y établissent
Les Hollandois y domi t.
Diverses productions des oluc
Plante extraordinaire de l'i le

LETTRE XLVI.

LES ISLES PHILIPPINES.

L'ISLE de Mindanao, une des plus considérables des Philippines. 188
Usage de ses habitans à l'arrivée des vaisseaux. 189
Insectes qui percent les navires. 190
Conduite singuliere des habitans de Mindanao envers les étrangers. 192
Autre usage singulier de cette isle. *ibid.*
Peuples principaux qui habitent Mindanao. 194
Caractere & coutumes de ces peuples. 195
On distingue la noblesse en différentes classes. 196
Danseuses & baladines de Mindanao. 197

Armes des Mindanayens. 198
Cérémonies funebres de ces peuples. *ibid.*
Leurs habillemens ; leurs portraits. 199
Production de l'iſle. 200
Iſle Manille. 201
Diviſion de cette iſle en province. *ibid.*
Deſcription de la capitale. *ibid.*
Maiſon des Jéſuites de cette ville. 202
Uſage du pays ; gouvernement eccléſiaſtique. *ibid.*
Puiſſance ſéculiere de Manille. 204
Le gouverneur de cette iſle ne connoît point de borne à ſon autorité. 205
Variété ſinguliere des habitans de Manille. 206
Vêtemens de ces habitans. 207
Autres habitans de Manille, dont le gouvernement ſe défie, qu'il tient aſſujettis, & pour quelle raiſon. *ibid.*
Heureuſe ſituation du Manille pour le commerce. 209
Son port appellé *Cavite.* *ibid.*
Réglement concernant le commerce des Eſpagnols de Manille. 210
Propriété ſinguliere du pays & du climat. 211
Volcan de la province de Camarines. 212
La province de Bahi, célebre par ſon lac. *ibid.*
Eſpece extraordinaire des poiſſons qui ſont dans ce lac. 213
Chauves-ſouris des environs, & autres ſingularités. *ibid.*
L'iſle de Paragua ; comment ſon gouverneur traite avec celui de Bornéo. 215
L'iſle de Panay ; agilité ſurprenante de ſes habitans. 216

Crédulité des Eſpagnols ſur les pluies de cette iſle. 217
L'iſle de Zébu, où Magellan fut maſſacré. *ibid.*
Les iſles de Leith & de Samar, qui produiſent la feve de S. Ignace; ce que c'eſt que ce fruit; vertu qu'on lui attribue. 218
Trois ſortes de peuples dans les Philippines: leurs mœurs, leurs loix, leurs coutumes, leurs uſages, leur religion. 220
Occupation des hommes & des femmes. 226
Maniere de ſaluer. 228
Productions naturelles des Philippines. 229
Nombre extraordinaire des ſinges dans ces iſles; leur adreſſe. *ibid.*
La civette & le taguan; autres animaux des Philippines. 230
Le tavon, oiſeau particulier de ces iſles. *ibid.*
Le poiſſon-femme. 231
Maniere dont ces inſulaires attaquent les crocodiles. *ibid.*
Fruit des Philippines. 233
Maladies communes aux Philippines. *ibid.*
D'où ſont venus les divers habitans de ces iſles. 234
Hiſtoire de la conquête de ces mêmes iſles par les Eſpagnols. 235
Richeſſes des Philippines. 236

LETTRE XLVII.

ISLES MARIANES, Nouvelle Guinée, & Nouvelle Hollande.

HISTOIRE de la découverte des iſles Marianes. 238

Guahan la plus conſidérable de ces iſles ; ſes maiſons. 239
Sa deſcription, & ſes habitans. 240
Ils paſſent pour n'avoir pas connu le feu avant l'arrivée des Eſpagnols. 241
Ils n'avoient aucune apparence de religion. 242
Leurs cérémonies funéraires, & leur douleur vivement exprimée. 243
Portrait de ce peuple, ſes mœurs & coutumes. 245
Autorité des femmes ſur les maris. 246
Liberté extrême des Marianois que les Eſpagnols n'ont pas ſubjugués. 248
Maniere dont ils font la guerre. 249
La pêche eſt leur principale occupation ; légéreté de leurs canots. 250
Ils ont des poëtes & des hiſtoriens. 251
Ces peuples ſont diſtingués en trois différentes claſſes. *ibid.*
Leurs divertiſſemens. 253
L'iſle de Tinian, déſerte, & pourquoi. *ibid.*
Productions des iſles Marianes. 255
Le fruit à pain. *ibid.*
La Nouvelle Guinée. 257
Deſcription de ſes côtes, & ſes productions. *ib.*
L'iſle de Sabuda, & ſes habitans. 258
L'iſle des Pétongles. 259
Autres habitans du continent de la Nouvelle-Guinée. 260
L'iſle des Garet Denis, & ſes habitans. 261
Quelques notions ſur la nouvelle Guinée. 263
Les iſles de Palaos, ou Nouvelles-Philippines ; caractere des habitans. 265
Les iſles de Grafton, de Monmouth, & de

Bachi. 266
Singularité de leurs villes. 267
Habitans qui ſe nourriſſent de ſauterelles. *ib.*
Liqueurs dont ils uſent. 268
Leur caractere & leurs uſages. *ibid.*
Découverte de la Nouvelle-Hollande. 270
Caractere de ſes habitans. 271
Ses productions naturelles. 272
Bête ſinguliere appellée *guanos*. *ibid.*
Autres habitans, & autres productions. 274

LETTRE XLVIII.

LE ROYAUME DE SIAM.

DESCRIPTION d'une trompe d'eau. 277
Origine des Siamois. 279
Révolutions du royaume de Siam. 281
Liaiſons de Chaou-Naraie, roi de Siam, avec Louis XIV. 284
Hiſtoire de Conſtantin Phaulkon, miniſtre de Siam. *ibid.*
Le roi de Siam envoie en France des ambaſſadeurs. 285
Louis XIV envoie un ambaſſadeur à Siam. 286
Réception de l'ambaſſadeur de France à Siam. *ibid.*
Autre révolution à Siam, où Phaulkon eſt mis à mort. 288
Beauté des rives du Ménan, riviere de Siam. 289
Fertilité que produit ſon débordement. 290
La ville de Bankok; ſa ſituation, 291
Spectacle ſingulier de mouches luiſantes. *ibid.*

Aigrette, eſpece particuliere d'oiſeau. 294
Les talapoins, moines du pays, ont des penſionnaires. *ibid.*
Comment ces penſionnaires vivent & ſont habillés. *ibid.*
Ce qu'on leur apprend. 293
Beauté de la campagne depuis Bankok juſqu'à Siam. *ibid.*
Deſcription de la ville de Siam, autrement nommée *Juthia*. 294
Ses maiſons. 295
Les nations étrangeres ont chacune leur quartier particulier dans la capitale. 296
Serment qu'elles font au roi tous les ans. *ibid.*
Le palais du roi. 297
Richeſſes des pagodes, leur deſcription. 299
Louvo, maiſon de plaiſance du roi de Siam. 301
Puiſſance de ce Monarque. *ibid.*
Reſpect qu'il exige de ſes peuples. 302
Titres faſtueux qu'il prend. *ibid.*
Nul n'oſe prononcer le nom du roi. 305
Le ſervice intérieur du palais. 306
Les femmes du roi. 307
Pouvoir de la reine. *ibid.*
Vie que mene le roi regnant. 309
Appareil avec lequel les rois de Siam paroiſſent en public. 310
Promenade qu'ils font ſur la riviere. 311
Funérailles des Siamois, & en particulier d'une fille du roi. 312
Ce qui s'obſerve à la mort du roi. 318
Ce qui s'obſerve aux funérailles des particuliers. *ibid.*

LETTRE XLIX.

SUITE DE SIAM.

Maladies communes à Siam. 321
Méthode obſervée à Siam dans les maladies. 322
Poéſies Siamoiſes. *ibid.*
Muſique Siamoiſe. 323
Pyramide remarquable, bâtie dans les environs de Siam. 325
Monaſtere de Talapoins; ſa deſcription. *ibid.*
Vie que menent ces moines idolâtres. 327
De quoi ſe nourrit le peuple. *ibid.*
Abondance des denrées dans ce pays. 328
Vaiſſelle du roi & des grands. 330
Fables que débitent les Talapoins ſur l'origine de leur ordre. 331
On diviſe les Talapoins en différentes claſſes. *ibid.*
Comment on reçoit un Talapoin, ou ſimple moine. 332
Comment on reçoit un ſupérieur. 333
C'eſt le roi qui nomme aux prélatures. 335
A quoi la regle des Talapoins les oblige. *ibid.*
Expédiens du roi pour en diminuer le nombre. 336
Privileges des Talapoins. *ibid.*
Prédications de ces religieux. 337
Leurs pratiques minutieuſes. 338
Devoirs plus importans de ces moines. 339
Exercice de la journée. 341
Vêtement des Talapoins. 343
Talapoines, ou religieuſes de Siam. 344
Religion des Siamois, pleine d'abſurdités. 345

Converſation d'un prieur Talapoin ſur cette religion, & ſur les eſprits forts de Siam. 347
Fêtes qui ſe célebrent dans ce royaume. 350
Voitures de Siam. 352
Ballons, voitures d'eau. 353

LETTRE L.

SUITE DE SIAM.

Ce qui ſe paſſe dans les viſites que l'on ſe rend à Siam. 356
En quoi conſiſte la politeſſe Siamoiſe. 357
Meubles des Siamois, en quoi ils conſiſtent. 359
Portrait & habillement de ce peuple. 360
En quoi conſiſte la nobleſſe dans ce royaume. 362
Quelles ſont les principales charges, & en quoi conſiſte leurs revenus. 363
Devoirs des officiers de la cour. 364
Emplois de judicature. 365
Ce que c'eſt que le Barcalon à Siam. 366
Comment ſe traitent les procès civils & criminels. *ibid.*
Diverſes épreuves pour connoître les coupables. 368
Cruautés des ſuplices dans le royaume de Siam. 369
Milice de ce royaume. 372
Force de terre & de mer. 373
Maniere dont les Siamois font la guerre. 374
Troupes étrangeres à Siam. *ibid.*
Le commerce groſſit les revenus du roi. 375
Bonne foi des Siamois dans le commerce. 376

DES MATIERES.
Autres ſources des revenues du roi.
Monnoie de Siam.
Les arts y ont fait peu de progrès.
Comment ſe font les mariages à Siam.
Le divorce y eſt en uſage.
Le ſort des concubines.
Les Siamois peuvent vendre leurs f
leurs filles.
Les Talapoins n'aſſiſtent point aux

Pouvoir des peres ſur leurs enfans.
Comment ils les élevent.

LETTRE L.

SUITE DE SIAM.

La ville de Tchainat.
Les Siamois préferent le ſéjour des villages a
celui des villes. *ibid.*
La ville de Laconcevan. 387
Nids de fourmis placés ſur les arbres. *ibid.*
Comment on parle du roi de Siam. *ibid.*
Mine d'aimant. 388
Spectacle & comédie des Siamois. *ibid.*
Etats des comédiens. 390
La ville de Tian-Tong. 391
Arbre dont on fait le papier. *ibid.*
Autre arbre dont on fait le ciment & le vernis.
ibid.
Deſcription du rhinocéros. 392
Qualités de cet animal. 393
Noms ſuperbes que les Siamois donnent à leurs
villes. 395
Uſage que le roi fait de ſes revenus. 396

Productions naturelles du pays. 397
Ce que penſent les Talapoins du combat des coqs. 398
Le requin. 399
Le caboche, autre poiſſon. 400
Le lézard d'eau. *ibid.*
Mouches luiſantes. 401
Réception des ambaſſadeurs à Siam. 402
Reſpect des ambaſſadeurs Siamois pour les lettres de leur ſouverain. 405
Le ſceau royal. 406
Ce que doivent faire les ambaſſadeurs Siamois à leur retour dans le royaume. 407
La fête de l'ouverture du labourage. 408
La courſe des bœufs. 409
Le cerf-volant. 410
Courſes ſur la riviere. 411
Serment des magiſtrats. 412
Serment d'amitié que font les Siamois. *ibid.*
Caractere des Siamois. 413
On ôte ſa chemiſe quand on rencontre un mandarin. 414
Modeſtie des Siamois. *ibid.*
Leur ſuperſtition. 415
Attachement des Siamoiſes pour leurs maris. 416
Les différentes nations qui habitent le royaume de Siam. *ibid.*
La langue Siamoiſe. 418

LETTRE LII.

ROYAUMES VOISINS DE SIAM.

ROYAUME de Malacca. 421
Les Portugais lui font perdre ſon commerce. 422

Mœurs des Malais, ou habitans de Malacca. 423
Royaume de Patan, & quelques particularités qui les concernent. *ibid.*
Mœurs de ſes habitans. 424
Le royaume de Camboye. 425
Temple qui ſe voit dans cette ville. *ibid.*
On diſtingue dans ce royaume des grands de différentes claſſes. 426
Les talapoins ne ſe mêlent pas des affaires d'état. 427
De l'autorité des mandarins. *ibid.*
Mœurs des Camboyens. 428
Productions naturelles du pays. 429
Le royaume de Laos, & ſon adminiſtration. *ibid.*
Les talapoins du pays. 430
Mœurs des peuples de Laos. 431
Productions naturelles; le benjoin; l'ivoire; la laque. *ibid.*
Royaume d'Ava & de Pégu. 433
La ville d'Ava. *ibid.*
Palais du roi. 434
Reſpect infini des peuples du Pégu pour leur ſouverain. 435
Titres que ce prince s'attribue, & extravagance de ſes prétentions. *ibid.*
Adminiſtration du royaume. 436
Comment ſe traitent les procès criminels. 437
Fêtes principales du royaume de Pégu. *ibid.*
Religions des Péguans. 440
Leurs ſacrifices au génie malfaiſant. *ibid.*
Temple du pays. 441
Prêtres du Pégu; leurs ſermons & leur morale; leur habillement; leur genre de vie; leurs funérailles. 442

Celles du roi. 445
Mariages des Péguans. 446
Ces peuples louent leurs filles aux étrangers. 447
Ils mettent leurs femmes en gage quand ils empruntent de l'argent. *ibid.*
Les femmes de ce pays ſont habillées immodeſtement, & pourquoi. 448
Portrait de ces femmes. *ibid.*
Caractere des habitans du Pégu. 449
Commerce du Pégu, & comment il ſe fait. *ib.*
Les rubis du Pégu. *ibid.*
La petite vérole fait d'étranges ravages dans ce royaume. 450
Le royaume d'Aracan; ſes prêtres. 451
Comment ils traitent les maladies. 452
Leurs temples & leur adoration. 453
Reſpect que le roi d'Aracan a pour eux. 454
La ville d'Oriétan, & la richeſſe de ſon commerce. *ibid.*
Agrémens des rives du fleuve d'Aracan. *ibid.*
Belle moſquée près d'Oriétan, fameux pélerinage. 455
Inondations du fleuve d'Aracan. 456
Rigueur avec laquelle on traite ceux qui font naufrage. *ibid.*
La ville capitale du royaume d'Aracan. 457
Le palais du roi. *ibid.*
Titre que prend ce monarque. 458
De quelle maniere le roi d'Aracan choiſit ſes femmes & ſes maîtreſſes. *ibid.*
Officiers pour l'adminiſtration de la juſtice. *ib.*
Faſte du roi d'Aracan quand il ſe montre à ſon peuple. 459
Cérémonies funebres pratiquées dans le royaume d'Aracan. 460

Mariages & autres uſages de ce royaume. 460
Le royaume de Tipra, & coutume du pays. 461
Le royaume d'Azem. *ibid.*
Ses habitans paſſent pour les premiers inventeurs de la poudre à canon. *ibid.*
Heureux ſort des habitans du royaume d'Azem. 462
Goût ſingulier de ce peuple. *ibid.*
Il n'y a point de ſources ſalées dans ce royaume, & comment on y fait le ſel. 463
Productions du pays. *ibid.*
La religion que profeſſent ſes peuples. *ibid.*
Les cérémonies funebres. 464
La polygamie eſt permiſe à Azem. *ibid.*

LETTRE LIII.

LE ROYAUME DE BOUTAN.

Le ſouverain de Laſſa, capitale de ce royaume. 466
Chemin effrayant pour arriver à Laſſa. *ibid.*
On s'y fait porter par des femmes & des boucs. 467
La ville de Laſſa; deſcription de ſes maiſons. *ibid.*
Le terrein des environs eſt ſtérile; de quoi les habitans font leur pain 468
Sages réglemens chez ce peuple. *ibid.*
Bœufs du pays. 470
L'animal qui porte le muſc. *ibid.*
Détails ſur cette production. 471
Comment ſe fait le commerce à Boutan. 473
Vêtemens des habitans. *ibid.*
Les mariages du pays. 475

Maniere dont ont y traite les malades. 475
Cérémonies funebres. 476
Religion de Boutan. *ibid.*
Ses proceſſions ſingulieres. 478
Deſcription de Laſſa. 479
Fête ſolemnelle qui ſe célebre dans ce temple. *ibid.*
Regles des moines du royaume de Boutan. 480
Leurs habillemens. 481
Leur ſupérieur général appellé le *grand Lama*. *ibid.*
Détails curieux ſur le prophete de Laſſa. 482
Ce qui ſe pratique pour donner un ſucceſſeur au grand Lama. 485
Perfections qu'on lui attribue. 487
Extrême reſpect qu'on a pour ce pontife. *ibid.*
On révere juſqu'a ſes excrémens. 488
Hiérarchie eccléſiaſtique à Boutan. *ibid.*
Monaſteres de Laſſa. 490
Adminiſtration temporelle du royaume de Boutan. 491
Juſtice pour les affaires criminelles. 492
Serment judiciaire. 493
Caractere & uſages des habitans de ce royaume. *ibid.*

LETTRE LIV.

LES ROYAUMES DE TONQUIN, & de la Cochinchine.

GOUVERNEMENT du royaume de Tonquin. 496
Révolutions arrivées dans ce pays. 497

Traité fait entre les Chinois & les Tonquinois. 497
Les deux ſouverains de Tonquin. 498
Succeſſion à la couronne. 499
Triſte ſort d'un des ſouverains de Tonquin. 500
L'autre ſouverain a toute l'autorité. *ibid.*
Comment on traite les criminels au Tonquin. 501
La femme & les concubines du roi. *ibid.*
Ses enfans. 502
Les eunuques du palais ; leur crédit. *ibid.*
Renouvellement du ſerment de fidélité. 503
Troupes du royaume. *ibid.*
Leur façon de faire la guerre. 504
Cacho, capitale du Tonquin. *ibid.*
Edifices de cette ville. 505
Multitude des villages qui l'environnent. 506
Température de cette contrée. 507
Caractere des Tonquinois. 508
Les lettrés ſont diſtingués parmi eux. *ibid.*
Sciences des Tonquinois. 509
Leur goût pour les plaiſirs. 510
Fête ſolemnelle qui ſe célebre pendant trente jours. *ibid.*
Suite du caractere des Tonquinois. 512
Comment ils ſe comportent à l'égard des malades. 513
De l'impôt auquel ce peuple eſt aſſujetti. 514
Ils ont l'uſage des adoptions. *ibid.*
Des mariages des Tonquinois. 515
Des juges dans les matieres criminelles. *ibid.*
Deux ſortes de religions au Tonquin. *ibid.*
Religion des grands & des gens de lettres. 516

Religion du peuple, des eunuques & des femmes. 516
Des funérailles. 517
Le deuil des Tonquinois. 519
Cochinchine. 520
Le roi y eſt deſpotique. *ibid.*
Sévérité des loix de ce pays. 521
Les eunuques y ſont en grand nombre. *ibid.*
Religion de la Cochinchine. 522
Mœurs des Cochinchinois. *ibid.*
Des habitations de ces peuples. 523
On vit à peu de frais dans ce pays. *ibid.*
Production ſinguliere d'une ſorte de marrons. 524
Comment ſe paſſent les jours de fêtes. *ibid.*

Fin de la Table du Tome quatrieme.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, les troiſieme & quatrieme volumes de la ſeconde édition du *Voyageur François*, & je nai rien trouvé qui puiſſe en empêcher la réimpreſſion. A Paris, le premier ſeptembre 1769.

GUIROY.

E NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT
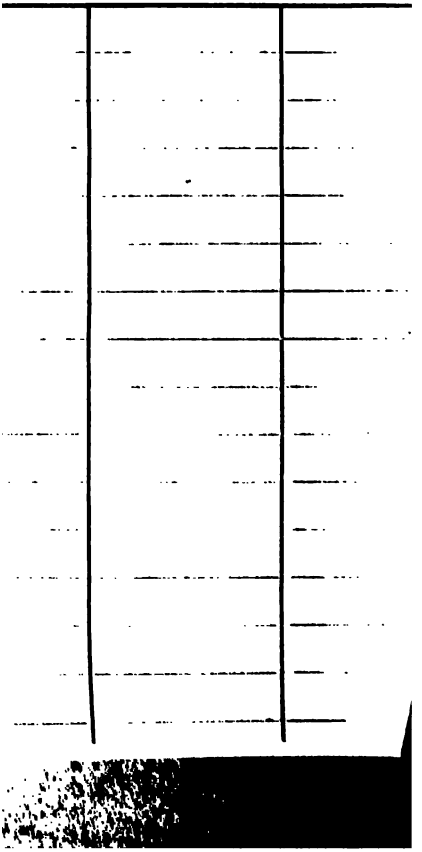
book is under no circumstances to b
taken from the Building